This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

AP
25
.N93

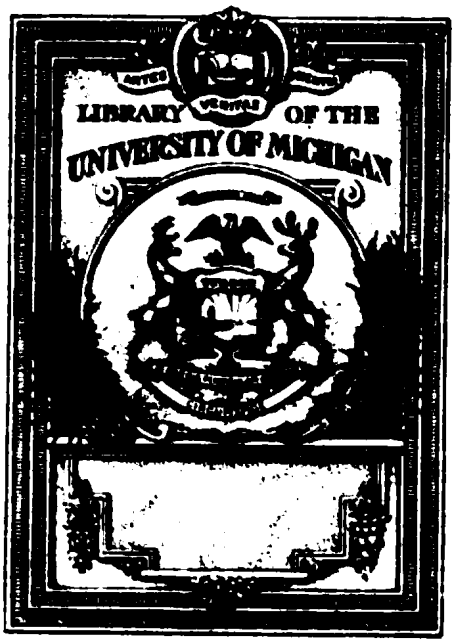

AP
25
.N93

AP
25
.N93

Deming
High
12-26-39
39433

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de

JANVIER & FEVRIER.

M DCCXVII.

Par J.B.P.E.P.E.P.E.E.M.A.L.

A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER, Libraire.

M DCCXVII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Westfr.

AVERTISSEMENT.

DAVID MORTIER Libraire à Amsterdam donne avis au Public qu'il a imprime les Oeuvres de *Mr. Nicolas Boileau Despreaux* avec des Eclaircissemens Historiques donnez par lui-même. Nouvelle Edition revuë, corrigée & augmentée in 12. en 4. vol. avec Figures Amsterdam 1717.

L'Histoire du Monde par Mr. Chevreau; Troisiéme Edition, revuë, corrigée & augmentée de la suite de l'Histoire des Empereurs d'Occident, jusqu'à l'Empereur Charles VI. à présent regnant, & de plusieurs autres additions considerables dans le Corps de l'Ouvrage par Mr. l'Abbé de Vertot. 12. 8. *vol. Amsterdam* 1717.

Les Delices de Versailles, de Trianon & de Marly, contenant une Explication historique de toutes les Peintures, Tableaux, Statues, Vases & ornemens qui s'y voyent; leurs dimensions, & les noms des Peintres, Sculpteurs &c. Enrichie de Figures en taille-douce, seconde Edition, 8. 2. *voll.* Amst. 1717.

Les Hommes Illustres qui ont vecu dans le XVII. Siécle dessinez & Peints au naturel & gravez par les plus habiles Maitres cette Ouvrage contient 131. *Portraits. Fol. Amsterdam* 1717.

AVIS DU LIBRAIRE.

On a dit dans les Nouvelles Litteraires du 16. Janvier 1717. qu'on ne trouvoit plus le *Dictionaire de Moreri* qu'à un prix exorbitant à cause de sa rareté. On se trompe, car, *David Mortier* a toujours fourni ce Dictionaire à un prix très-raisonnable, & est prêt à le fournir encore à quiconque le voudra avoir à bon prix. Si l'on vouloit parler d'un Livre dont le prix est exorbitant, quoi qu'il ne soit rien moins que rare, il faloit citer le *Novus Thesaurus Antiquitatum Romanarum* imprimé depuis peu chez *Henri du Sauzet*, Auteur de ces *Nouvelles Litteraires*. Il vend ce Livre onze florins 5. sous.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

JANVIER & FEVRIER.

M DCCXVII.

ARTICLE II.

The OLD *and* NEW TESTAMENT *connected in the* HISTORY *of the Kingdoms Jews and Neighbouring Nations, From the Declension of* ISRAEL *and* JUDAH *to the Time of* CHRIST. *By* HUMPHREY PRIDEAUX, *D. D. Dean of Norwich. Part I.* C'eſt-à-dire *L'Ancien & le Nouveau Teſtament unis dans l'Hiſtoire des Juifs & des Nations Voiſines, depuis la décadence des Royaumes*

d'Israël & de Juda, jusques au tems de Jesus-Christ. Par Humphrey Prideaux, Docteur en Théologie, Doyen de Norwich. Premiére Partie. A Londres, pour Richard Knaplock. 1716. in 8. pagg. 575. Et se trouve à Amsterdam, chez David Mortier.

CEux qui aiment à lire des Livres, où l'on trouve l'utile joint avec l'agréable, liront avec plaisir ce nouvel Ouvrage de Mr. *Prideaux*; puis qu'il n'y a pas de page où l'on ne trouve quelque chose à aprendre, & qu'il est d'ailleurs écrit avec beaucoup de netteté, d'ordre, & d'agrément. Du moins puis-je dire, que dès que j'en ai eu commencé la lecture, je n'ai pû le quitter, avant que de l'avoir achevé. Ainsi, on ne sera pas tout-à-fait fâché, que les incommoditez de l'Auteur, qui a été obligé de se faire tailler de la pierre, l'ayent empêché d'exercer les fonctions de sa Charge, & porté à entreprendre la composition de ce Livre. Ce n'en est ici que la premiére Partie, & l'on doit souhaiter, que l'Auteur ait le loisir de l'achever. Il a dessein de le continuer jusques à la ve-

venuë de *Jesus-Christ*. Ce premier Volume ne s'étend, que depuis la mort de *Sardanapale*, qui mit fin à l'Empire des Assyriens, & le commencement de celui des Medes & des Babyloniens 747. ans avant *Jesus-Christ*, 70. après la fondation de Rome, la seconde année de la VIII. Olympiade, jusques à ce que le Canon de l'Ancien Testament aît reçu sa perfection, c'est-à-dire, selon l'Auteur, jusques au Souverain Sacrificateur *Simon* surnommé *le Juste*, qui mit fin à cet Ouvrage & qui mourut l'an 292. avant *Jesus-Christ*, qui étoit le 13. du Régne de Ptolémée *Soter* Roi d'Egypte. Il ne marque les tems dans le Corps de l'Ouvrage, que par les années avant la naissance de *Jesus-Christ*; mais il y a une Table Chronologique à la fin, où l'on voit l'année de la Période Julienne, celle avant la venuë du Sauveur, & quelques autres Epoques. Il fait plusieurs observations dans sa Préface sur les diverses maniéres de compter les tems, qui étoient en usage chez divers Peuples & particuliérement chez les Juifs. Et, parce que lors qu'il a eu occasion de parler des Monnoyes, il les a réduites

tes à la Monnoye courante d'Angleterre, il nous apprend auſſi dans la même Préface, quelles régles il a ſuivies pour cela. On voit dans tout cet Ouvrage l'accompliſſement de la plupart des prédictions des Prophetes de l'Ancien Teſtament, juſques à *Malachie*, qui eſt le dernier de tous, ce qui ſert beaucoup à confirmer & la vérité de la Prophétie & la vérité de l'Hiſtoire, ces deux choſes ſe prêtant du ſecours l'une à l'autre. Cette premiére Partie, qu'on nous donne préſentement, eſt diviſée en huit Livres.

I. Le premier contient l'Hiſtoire depuis l'année 747. avant *Jeſus-Chriſt*, juſques à l'année 588. auquel le Temple & la Ville de Jéruſalem furent détruits, & tout le Pays reduit à la derniére déſolation, à cauſe des crimes de ſes Habitans.

L'Empire des Médes fut fondé par *Arbaces*, qui eſt le *Tiglath-Pileſer* de l'Ecriture; & celui des Babyloniens par *Beleſis*, qui eſt le même que *Nabonaſſar*. C'eſt du commencement de ſon Régne, qu'a commencé l'Ere célébre, qu'on a nommée de ſon nom. L'Ecriture l'apelle *Baladan*. Il fut Pére de *Merodac* ou *Mor-*

Mordac Empadus, qui envoya une Ambaſſade au Roi *Ezechias*, pour le féliciter de ce qu'il étoit relevé de ſa maladie.

Ce fut *Tiglath-Pileſer* qui par ſes conquêtes, priva les Juifs du grand commerce, qu'ils faiſoient par Mer, dans les Indes, en Perſe, en Afrique, & en Arabie, qui avoit été établi par le Roi *David*, augmenté par *Salomon*, & dont ils avoient toujours joui depuis, quoi que ce ne fut pas toujours avec la même proſpérité. On verra dans notre Auteur, par quels moyens ces deux grands Princes amaſſerent tant de richeſſes. Il dit qu'il eſt fort difficile de déterminer où étoient Tarſis & Ophir, où ils envoyoient leur Flote. Et parce qu'*Eupoleme* cité par *Euſébe*, dit qu'Ophir étoit une Iſle ſituée dans la Mer Rouge; il remarque que par la Mer Rouge, il ne faut pas entendre le Golfe Perſique, auquel on donne communément ce nom, mais la grande Mer qui s'étend entre les Indes & l'Afrique, & qui baigne les Côtes de l'Arabie & de la Perſe. Nous avons fait autrefois la même remarque, après le ſavant Mr. *Reland*. Mr. *Prideaux* prétend auſſi

que par l'Idumée, dont parlent *Strabon*, *Joſéphe*, *Pline*, *Ptolemée*, & autres, il ne faut pas entendre le Pays d'Edom, l'Idumée, qui a donné ſon nom à la Mer Rouge, mais un Pays beaucoup plus grand.

Salmanaſar fils de *Tiglath-Pileſer* lui ſucceda. Il eſt apellé *Enemeſſar* dans le Livre de *Tobit* *, & *Sçalman* ou *Sçalmon*, dans *Oſée* †. Dès qu'il fut monté ſur le Thrône il vint en Syrie & en Paleſtine, prit *Samarie*, & fit *Oſée* Roi d'*Iſraël* ſon tributaire. Il enleva auſſi le Veau d'Or, que *Jeroboam* avoit placé à Bethel, & que les Iſraëlites avoient adoré, depuis la ſéparation des dix Tribus. Celui que le même Prince avoit placé à *Dan* avoit été enlevé dix ans auparavant par *Tiglath-Pileſer*, lors qu'il s'empara de la Galilée, où étoit ſituée la Ville de *Dan*.

Quand notre Auteur en eſt venu à l'Hiſtoire de *Manaſſé* Roi de *Juda*, fils d'*Ezechias*, il nous parle de l'Hiſtoire de *Judith*, que tous les Réformez rejettent comme Apocryphe, en partie parce qu'on ne ſait où placer, ce qui eſt raporté dans cette

* Chap. I. 2. † Chap. X. 14.

cette Hiſtoire, & qu'en quelque endroit qu'on le place, on eſt arrêté par des difficultez inſurmontables. Il eſt indifférent à notre Auteur, que l'on regarde ce qui eſt raporté dans ce Livre, ou ſimplement, comme une Hiſtoire Parabolique, comme a fait *Grotius*, ou comme une Hiſtoire véritable. Il a pourtant plus de penchant pour cette derniére opinion. Et pour tâcher de lever toutes les difficultez, il place les événemens de cette Hiſtoire, ſous le régne de *Manaſſé*. Son opinion n'eſt pas pourtant ſans embarras. Il ſe propoſe quatre Objections auſquelles il tâche de répondre. La premiére ne me paroit pas fort conſidérable. La ſeconde, c'eſt qu'il eſt parlé dans le Livre de *Judith*, du Temple de Jéruſalem, comme s'il étoit alors détruit, & il ſubſiſta encore longtems après le régne de *Manaſſé*. On répond, que cèt endroit ne ſe trouve point dans la Verſion de S. *Jerôme*, & peut avoir été ajouté après coup. La troiſiéme objection eſt tirée de ce que dans cette Hiſtoire la ſuprême autorité eſt attribuée au Souverain Sacrificateur, ſans qu'il ſoit fait aucune mention du Roi. On répond, que, peut-

être, *Manassé* étoit alors occupé en quelque autre endroit à défendre son Pays, & avoit laissé au Souverain Sacrificateur *Joakim* l'administration de toutes les affaires à Jérusalem. La dernière objection est tirée de ce qui est dit à la fin du Livre, que *Judith* vécut cent-cinq ans, & que, tout le tems qu'elle vécut il n'y eut personne, qui épouvantât *Israël*, jusques longtems après sa mort. Il est pourtant certain que pendant ce tems-là, les Juifs furent presque perpétuellement harcelez & inquiétez par les Babyloniens. Mr. *Prideaux* avouë qu'il ne peut répondre d'une maniére tout-à-fait satisfaisante à cette objection; & après avoir tenté de le faire en diverses maniéres, il soupçonne, que l'Auteur de cette Histoire peut bien avoir grossi les avantages que *Judith* procura aux Juifs, pour faire plus d'honneur à son Héroïne.

L'an 24 du régne de *Josias* Roi de *Juda*, *Necus*, que l'Ecriture apelle *Pharaon-Neco*, succeda à *Psammetichus* son Pére au Royaume d'Egypte. Il entreprit inutilement de joindre la Mer Rouge à la Mer Méditerranée; quoi qu'il y employât un nombre prodigieux d'Ouvriers. Il réussit mieux

dans

dans une entrepriſe beaucoup plus hardie, qui fut de faire le tour des Côtes d'Afrique en partant de la Mer Rouge, paſſant le Détroit de Babelmandel, & revenant par celui de Gibraltar & par la Mer Mediterranée. Les Phéniciens habiles dans la marine, que ce Prince envoya, employoient trois ans à faire ce Voyage, ce qui n'eſt pas ſurprenant dans un tems, où l'on n'avoit pas l'uſage de la Bouſſole, & où il ne falloit jamais perdre la Terre de vuë.

L'an 29 du Régne de *Joſias*, *Nabopolluſar* Roi de Babylone s'allia avec *Aſtyages*, en mariant *Nebuchadnezzar* ſon Fils, à *Amyiſis* Fille d'*Aſtyages*; après quoi ils firent une autre Alliance contre les Aſſyriens, prirent Ninive, & *Saracus* ſon Roi, qui étoit ou le Succeſſeur de *Chyniladanus*, ou le même avec lui, ſous un autre nom. Pour plaire aux Médes cette grande & ancienne Ville fut entierement détruite; & depuis ce tems Babylone devint la ſeule Capitale de l'Empire des Aſſyriens. Le ſavant *Uſſerius* met cèt événement quatorze ans plutôt. Mr. *Prideaux* allégue les raiſons, qui l'empêchent d'être de ſon ſentiment. Il eſt dit dans le Prophéte

Jonas, que cette Ville étoit de trois journées de chemin, ce qui entendu de ſon circuit, s'accorde fort bien avec Diodore de Sicile, qui lui donne 480. Stades, qui eſt le chemin qu'un homme peut faire en trois jours. * [Il y a une difficulté là-deſſus, c'eſt qu'il eſt dit *Jonas* III. 3. que ce Prophéte *commença d'entrer dans la Ville le chemin d'une journée*, ce qui ne peut, ce ſemble, s'entendre, que d'un chemin en ligne droite. Et il n'y a pas d'aparence, que *Jonas* traverſât toute la ville d'un bout à l'autre avant que de commencer d'exécuter ſa commiſſion.]

Le Livre de *Tobit* finit à la deſtruction de Ninive. Parce qu'il eſt plus facile d'en juſtifier la Chronologie, que de celui de *Judith*, les Juifs & les Chrétiens l'ont généralement régardé, comme une Hiſtoire véritable, quoi qu'il y aît bien des faits, qu'on ne peut prendre que pour des Contes faits à plaiſir, qui reſſemblent plus aux fictions d'*Homére*, qu'aux Ecrits

* J'ai réſolu de renfermer deſormais entre deux crochets, ce que je dirai de moi-même, cette méthode m'a paru plus exacte, plus commode, & plus courte, que celle, que j'ai ſuivie, juſques à préſent.

Ecrits d'un Hiſtorien ſacré, & font une objection contre ce Livre, qu'on ne peut faire contre celui de *Judith.*

Quelques-uns ont crû que *Joſias* s'étoit engagé témérairement dans la guerre contre *Necò* Roi d'Egypte, qui le bleſſa mortellement dans la bataille, & qu'il compta trop ſur ſa pieté & ſur ſa vertu. Notre Auteur le juſtifie, ſur ce que ce Prince étoit Vaſſal des Rois de Babylone, depuis le rétabliſſement de *Manaſſé*, & qu'ils faiſoient ſerment d'aſſiſter ces Princes envers & contre tous. Sur cela il remarque que *Joſias* étoit Souverain de tout le Pays d'Iſraël, & de tout ce qu'avoient poſſédé *David* & *Salomon*. Il fit publier partout la réformation qu'il établit, dans le Pays d'*Iſraël*, de même que dans celui de *Juda*; à Bethel, où *Jeroboam* avoit placé ſes Veaux, & ailleurs, & il fut partout obéi. Il faut auſſi remarquer, que la bataille où il fut tué, ſe donna, non dans le Pays de *Juda*, mais à *Meguiddo*, qui étoit une Ville de la Tribu de *Manaſſé*, ſituée au milieu du Pays d'Iſraël; où il n'auroit eu rien à faire, s'il n'en eut été le Souverain, de même que du Pays de *Juda*.

Il tenoit le Pays d'Iſraël des Rois de Babylone qui l'avoient conquis, & de qui il étoit par conſéquent Vaſſal. Il n'auroit donc pû permettre au Roi d'Egypte de paſſer ſur ſes Terres, pour aller faire la guerre à celui de Babylone, ſans violer le ſerment qu'il avoit fait à ce Prince comme ſon Vaſſal, ce à quoi un Prince auſſi religieux que *Joſias* n'auroit jamais pû ſe reſoudre, n'étant pas, ajoute notre Auteur, du ſentiment des Catholiques Romains, qui croyent qu'il eſt permis de ne pas garder la Foi aux Hérétiques. Il juſtifie auſſi ce Prince contre ceux qui l'accuſent d'avoir entrepris cette guerre contre les ordres exprès de Dieu. Si le Roi d'Egypte lui envoya dire qu'il entreprenoit cette guerre de la part de Dieu; il faut entendre par ce Dieu, non le vrai Dieu, mais les faux Dieux des Egyptiens, & c'eſt pour cela qu'il n'y a pas dans l'Hébreu le nom de *Jehova*, mais le nom d'*Elohim*, qui peut être attribué aux fauſſes Divinitez. *Herodote* dit qu'après la bataille, dont on vient de parler, le Roi d'Egypte prit la Ville de *Cadyſis*, & par la deſcription, qu'il en fait, ce ne peut être que la Ville de Jéruſalem, comme notre Au-

Auteur le fait voir. Il dit pourquoi cette Ville étoit ainſi apellée.

Ce fut l'an 4. du Régne de *Jehojakim*, que *Daniel* & ſes trois Compagnons furent tranſportez à Babylone. Quelques-uns mettent cette Captivité quelques années plus tard; mais on fait voir, que cette opinion ne peut s'accorder avec la vérité de l'Hiſtoire.

II. Le ſecond Livre contient l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé depuis le commencement de la Captivité des Juifs à Babylone, juſques à ce que *Cyrus*, Roi de Perſe, leur permit de s'en retourner dans leur Pays.

Il n'eſt plus parlé de *Jérémie*, après qu'étant en Egypte, où les Juifs, qui s'y étoient refugiez, l'avoient emmené par force avec eux, il prédit les derniers malheurs & à ces Juifs, qui s'étoient ſouillez d'Idolatrie, dans le lieu de leur retraite, & à *Hophrah* Roi d'Egypte. On croit qu'il y mourut bientot après, dans un âge fort avancé. *Tertullien*, S. *Epiphane*, *Dorothée*, S. *Jerôme*, & *Zonare* diſent qu'il y fut lapidé par ces Juifs, contre l'Idolatrie deſquels il déclamoit, & c'eſt de lui que quelques-uns expliquent ce qui eſt dit dans l'Epître aux Hébreux XI. 37. *Ils ont été lapidez*

dez. D'autres croyent que *Pharaon Hophrah* le fit mourir, à cauſe des Prophéties qu'il prononça contre lui. Ce ne ſont-là que des conjectures très-incertaines.

Nebuchadnezzar, étant retourné à Babylone, après avoir terminé la guerre contre les Juifs, fit faire cette Statue d'or à l'honneur de *Bel* ſon faux Dieu, dont on peut lire l'Hiſtoire dans le 3. Chapitre de *Daniel*. On demande, comment ce Prophéte put éviter d'être jetté dans la fournaiſe ardente, de même que ſes trois Compagnons, puis qu'il eſt bien certain qu'il n'adora pas plus l'Idole qu'eux. L'Auteur répond qu'aparemment ceux qui accuſérent ces trois jeunes hommes Hebreux, n'oſérent alors accuſer *Daniel*, à cauſe du grand crédit qu'il avoit à la Cour, attendant une occaſion plus favorable de le perdre. La délivrance miraculeuſe de ces trois jeunes Hommes, interrompit enſuite toutes les accuſations qu'on auroit voulu porter contre *Daniel*.

L'année 32. du régne de *Nebuchadnezzar* ce Prince prit la Ville de Tyr après un Siége de treize ans. Pendant ce tems, les Habitans s'étoient retirez

rez pour la plûpart dans une Iſle voiſine avec leurs effets; & ils y bâtirent une nouvelle ville. Ce Prince irrité de voir qu'après un ſi long ſiége, il n'avoit gagné qu'une Ville preſque déſerte & dont le pillage n'étoit pas ſuffiſant pour récompenſer ſes Soldats; pour ſe venger, ruina entiérement cette Ville, & fit mourir tous ceux qu'il y trouva. Depuis ce tems, elle n'a jamais pu ſe rétablir; mais n'a été qu'un ſimple Village, qu'on a apellé *l'ancienne Tyr*, au lieu que la nouvelle bâtie dans une Iſle s'acrut tellement, qu'elle devint une des plus floriſſantes Villes du Monde. On fait voir ici que l'Hiſtoire Phénicienne s'accorde parfaitement avec l'Hiſtoire ſainte. Mr. *Prideaux* dit, qu'il y a aparence qu'après la priſe de l'ancienne Tyr, ceux qui s'étoient retirez dans l'Iſle voiſine ſe rendirent au Roi de Babylone à certaines conditions, & que ce Prince leur donna *Baal* pour être leur Roi. Il régna dix ans, après quoi, pour rendre les Tyriens plus dépendans des Rois de Babylone, on leur donna des Magiſtrats, qui n'étoient qu'à tems, & qu'on nomma *Suffetes*, mot qu'on croit venir du mot Hébreu *Shophetim*, qui ſignifie *des Juges*. Immédiatement

tement après, ce que *Jérémie* & *Ezechiel* avoient prédit contre l'Egypte, & contre les Juifs, qui s'y étoient retirez, fut exactement accompli. *Nebuchadnezzar* ravagea tout le Pays, en emporta des dépouilles immenſes, & le détruiſit tellement, qu'il lui fallut quarante ans avant que de ſe rétablir de ſes pertes. Les Juifs qui s'y trouverent furent preſque tous exterminez, comme *Jérémie* les en avoit menacé fort ſouvent. Après que ce Prince eut mis fin à toutes ces guerres, il s'occupa à achever de bâtir Babylone & à en faire une des merveilles du Monde. On nous en donne ici la deſcription. Mais cette Ville n'eut pas le tems de ſe bien peupler; car 25. ans après la mort de *Nebuchadnezzar*, *Cyrus* tranſporta le Siége de l'Empire à *Suſe*, ce qui mit fin à l'acroiſſement de la gloire de Babylone, qui ne florit plus depuis.

Nebuchadnezzar bâtit auſſi le *Temple de Belus*, au milieu duquel il y avoit une Tour prodigieuſe, ouvrage beaucoup plus ancien que ce Temple, & que Mr. *Bochart* a cru être la même que la fameuſe Tour de Babel. Notre Auteur aprouve cette opinion. On nous donne ici la deſcription

des

des autres Ouvrages de ce grand Monarque.

Dans l'Hiſtoire de *Cyrus*, Mr. *Prideaux* préfére toujours ce qu'en a écrit *Xenophon*, à ce que nous en dit *Herodote*. Il eſt vrai, que tout le monde convient, que ce ſage Hiſtorien, dans ſa *Cyropédie*, nous aprend plutot les devoirs d'un Prince vertueux, que les actions véritables de *Cyrus*; mais il ne croit pas que l'on doive conclurre de là, que le fonds de l'Hiſtoire n'eſt pas véritable. *Herodote* a fait comme les Voyageurs, qui ramaſſent tout ce qu'ils entendent dire, & en font uſage. *Xenophon* étoit un Philoſophe judicieux, qui peſoit toutes choſes, & qui n'avoit garde de donner dans la Fable. D'ailleurs il avoit vécu à la Cour de *Cyrus* le Jeune, un des Deſcendans de *Cyrus* l'Ancien, & il y pouvoit avoir été inſtruit de tout ce qui concernoit ce Prince. Il ſe conduiſit ſi ſagement, que quoi que ſes commencemens fuſſent très-petits, il ſe rendit Maître du plus grand Empire, qu'il y eut jamais eu dans l'Orient, avant ce tems-là, & il l'établit ſur des fondemens ſi ſolides, qu'il ſubſiſta plus de 200. ans, malgré la mauvaiſe conduite

duite de ſes Successeurs, qui furent les plus indignes Princes, qui ayent jamais gouverné un Empire.

Ce fut la premiére année du régne de *Cyrus*, à compter du tems, qu'il commença à régner ſeul ſur le vaſte Empire, qu'il avoit formé, qu'il donna l'Edit, qui permettoit aux Juifs de retourner dans leur Pays. Il eſt tout naturel de demander quelle fut la raiſon qui porta ce grand Monarque à leur accorder cette grace, [car on ſait que les Princes n'agiſſent que par le motif de leur interêt ou de leur gloire.] On répond que *Daniel* le Prophéte s'étoit aquis une grande reputation à la Cour du Roi *Cambyſes*, que l'Ecriture apelle *Darius le Mede*, & enſuite à celle de *Cyrus*. Ce dernier Prince le fit ſon premier Miniſtre. *Daniel* après avoir imploré le ſecours de Dieu, employa ſon crédit auprès de *Cyrus*, pour le porter à permettre aux Juifs de s'en retourner dans leur Pays. Il lui montra, pour l'y porter, la Prophétie d'*Iſaie*, où 150. ans auparavant, il étoit fait mention de lui, & où il étoit nommé par ſon propre nom. Ce qui contribua encore à déterminer *Cyrus*, c'eſt qu'il revenoit tout fraîchement de Syrie,

où

où il avoit vû l'extrême désolation d'un Pays aussi fertile, que l'étoit la Judée. Il crut donc qu'il étoit de son intérêt de la repeupler, & il jugea qu'il n'y avoit point de peuple plus propre pour cela, que celui qui l'avoit habité auparavant. On ne doit pas néanmoins douter, que tout cela ne fut dirigé par la Providence de Dieu, pour accomplir la promesse qu'il avoit faite, qu'il retireroit son Peuple de la Captivité, après l'espace de 70. ans.

III. Le troisiéme Livre comprend l'Histoire depuis l'an 536. avant J. C. jusques à l'an 515. L'Auteur y parle du retour des Juifs de la Captivité, de la construction du second Temple de Jérusalem. Il s'étend beaucoup sur les ustenciles du Temple & sur leur usage. Il fait un détail de ce qui manquoit dans ce second, & qui étoit dans le premier. Il montre comment la Prophetie, qui promettoit le retour des Juifs après 70. ans de Captivité, a été exactement accomplie, quelque opinion que l'on suive; car les Savans ne sont pas d'accord sur ce sujet.

Notre Auteur montre ici, qu'il y eut

sent beaucoup de personnes des dix Tribus d'Israël, qui retournérent dans leur Pays avec ceux de la Tribu de *Juda* & de celle de *Benjamin*. Plusieurs de ceux qui avoient été transportez par *Teglath-Phileser*, *Salmanasar*, & *Esarhaddon*, conservérent dans leur dispersion le culte du vrai Dieu, sans se souiller de l'Idolatrie des Payens. Ils se joignirent avec ceux des Juifs, qui furent transportez dans les mêmes lieux. Il y en eut même plusieurs, qui après la Captivité d'Assyrie furent laissez dans leur Pays. On y en trouve plusieurs sous le régne de *Josias*. Ceux-ci furent emmenez Captifs à Babylone avec les Juifs. Plusieurs avoient long-tems auparavant délaissé leurs Tribus, & s'étant incorporez avec leurs Fréres de *Juda* & de *Benjamin*, avoient habité dans leurs Villes. Ils eurent le même sort, que les autres Juifs, lors de la Captivité; & retournérent aussi avec eux, lors qu'ils en eurent la permission; parce que les Edits de *Cyrus* & d'*Artaxerxès* concernoient généralement toute la maison d'Israël. Auſſi lors qu'*Esdras* retourna, sous le régne d'*Artaxerxès Longuemain*,

il

il envoya des Copies de l'Edit de ce Prince, qui lui accordoit cette faveur, en Médie, où les dix Tribus étoient en Captivité, de même qu'en Chaldée & en Assyrie où étoient les Juifs. Nous aprenons aussi * qu'après la Captivité, plusieurs des Enfans d'*Ephraim* & de *Manassé* habitoient à Jérusalem. Quand on consacra le Nouveau Temple, on offrit un sacrifice de douze Boucs, selon le nombre des douze Tribus d'*Israël*. Et il paroit par divers passages du N. Testament †, que plusieurs des dix Tribus habitoient parmi les Juifs; ce qui dura même jusques à l'entiére ruine de la République par les Romains. Dans ces tems-là le nom de *Juif* comprenoit les douze Tribus, comme celui d'*Israël* les avoit comprises auparavant.

Cette remarque, contraire aux idées, qu'on a communément sur ce sujet, peut servir à lever une difficulté qui se trouve à l'égard de la somme totale, & des sommes particuliéres de ceux qui, profitant de l'Edit

* I. Chron. IX. 3.

† Luc. II. 36. Jaques, I. 1. Actes. XXVI. 7.

l'Edit de *Cyrus*, retournerent dans leur Pays, & qui ne s'accordent pas. Dans les ſommes particuliéres, il n'y a que les Tribus de *Juda*, de *Benjamin*, & de *Levi*, qui ſoient dénombrées. Dans la ſomme générale ce ſont toutes les Tribus. Il y a une autre difficulté ſur cet article, dont on trouvera la ſolution dans l'Auteur *.

Il parle dans ce même Livre III. de l'origine de l'Idolatrie à l'occaſion de *Smerdis* l'un des Mages de Perſe, qui uſurpa la Couronne, feignant d'être le véritable *Smerdis*, fils de *Cyrus*, qui avoit été tué. En ce tems-là, dit-il, toute l'Idolatrie du Monde étoit partagée en deux Sectes, celle des Sabéens, qui adoroient des ſimulacres, celle des Mages, qui adoroient le Feu. La véritable Religion, que *Noé* enſeigna à ſes Enfans, fut celle qu'*Abraham* ſuivit, & qui conſiſtoit dans l'adoration d'un ſeul Dieu, le Créateur & le Gouverneur du Monde. La néceſſité d'un Médiateur entre Dieu & les Hommes étoit une opinion régnante parmi tous les Peuples. Ils ne pouvoient

* Pag. 136.

voient comprendre qu'un Dieu ſuprême ſi ſaint & ſi glorieux, voulut converſer avec des hommes ſi mépriſables & ſi impurs. Mais n'ayant point de claire révélation de la qualité du Médiateur, que Dieu préparoit aux hommes, ils ſe choiſirent eux-mêmes des Médiateurs, par le moyen deſquels ils puſſent s'adreſſer au Dieu ſuprême. Ils croyoient d'ailleurs, que le Soleil, la Lune, & les Etoiles, étoient la demeure d'Intelligences, qui animoient ces Corps céleſtes, à peu près, comme notre Ame anime notre Corps. Ils croyoient encore que ces Intelligences étoient des Etres mitoyens entre le Dieu ſuprême & les Hommes. Et comme les Planétes étoient de tous ces Corps céleſtes les plus proches de la Terre, & celles qui avoient le plus d'influence ſur cette même Terre, ils les choiſirent pour leurs Médiateurs, qui leur obtiendroient les faveurs du Dieu ſuprême; de là vient qu'ils leur adreſſérent leurs priéres. Et ce fut là, ſelon Mr. *Prideaux*, l'origine de l'Idolatrie. Dans la ſuite, comme les Hommes virent, que ces Planétes n'étoient pas toujours ſur l'Horizon, ils ne ſa-

ſavoient comment les invoquer dans leur abſence. Pour remedier à cèt inconvénient, ils eurent recours à des ſtatuës, dans lesquelles ils crurent qu'après leur conſécration, ces Intelligences étoient auſſi préſentes par leurs Influences, que dans les Planétes. Ce fut là le commencement de l'adoration des ſimulacres, auſquels on donna le nom des Planétes. On verra le reſte dans notre Auteur, de même que ce qu'il dit de la Secte des Mages, & de la Religion des anciens Perſes.

IV. Le quatriéme Livre comprend l'Hiſtoire des contradictions, que les Juifs reçurent de la part des Samaritains, parce que *Cyrus* & enſuite *Darius*, avoient aſſigné le Tribut qu'ils recevoient des Samaritains, pour la réparation du Temple de Jeruſalem, & pour acheter les Victimes, qu'on y offroit en ſacrifice. L'on y décrit aſſez au long l'Hiſtoire de la guerre de *Darius* premiérement contre l'Egypte & enſuite contre la Gréce, & celle de *Xerxès* contre les mêmes Grecs, juſques à la mort de ce Prince. On nous y donne auſſi une fort longue Hiſtoire du fameux *Zoroaſtre*, de ſes opinions,

nions, & de la Religion, dont il fut le Fondateur.

Il étoit auſſi fin & auſſi entreprenant, que le fut depuis *Mahomet*, mais il étoit infiniment plus ſavant que lui. Il étoit très-inſtruit de toute la Science des Orientaux, & très-verſé dans la Religion des Juifs & dans les Livres de l'Ancien Teſtament. C'eſt ce qui a fait croire avec bien de l'apparence, qu'il étoit Juif; on a même avancé qu'il avoit été Domeſtique d'un Prophete, & notre Auteur ſoupçonne que ce Prophete étoit *Daniel*, qui a été contemporain de *Zoroaſtre*. Le principal changement qu'il fit dans la Religion des Mages, c'eſt qu'au lieu que ceux-ci établiſſoient deux Principes ſuprêmes, l'un l'Auteur du bien, qu'ils apelloient la Lumiere, & l'autre l'Auteur du mal, qu'ils nommoient les Ténébres, *Zoroaſtre* mit un Principe au deſſus de ces deux, ſavoir un Dieu ſuprême, Auteur de la Lumiere & des Ténébres, & qui par le mélange de ces deux Principes faiſoit toutes choſes, ſelon ſon bonplaiſir, conformément à ce qui eſt dit dans *Iſaïe*, XLV. 5. 6. 7. Il y a encore de ſes Sectateurs

en Perſe, comme nous l'avons remarqué autrefois. Ce qu'il dit des Anges marque bien qu'il n'ignoroit pas ce que nous en aprend l'Ecriture. La Liturgie qu'il donna à ſes Sectateurs eſt écrite dans une Langue, qui étoit alors une Langue vulgaire; mais qui n'eſt plus entenduë des Perſes. Cependant, ſelon Mr. *Prideaux*, ils ont une raiſon pour ne la point changer, que n'ont pas les Catholiques Romains, pour ne pas changer la leur, c'eſt que ceux-là croyent qu'elle eſt deſcenduë du Ciel, ce que ne croyent pas ceux-ci. On verra dans le Livre de notre Auteur la grande conformité qu'il y a entre la Religion & les préceptes de *Zoroaſtre* & la Religion des Juifs. Mais il différe beaucoup en ce qu'il permet l'Inceſte comme une choſe indifférente, au lieu qu'il eſt défendu par la Loi de Moyſe, comme un crime abominable. Quand *Alexandre le Grand* fut en Perſe, il trouva tout le Pays infecté de la pratique de ce Dogme impie, &, quoi que Payen, il fit une Loi, qui mit fin à ces abominations.

On croit que *Pythagore* fut diſciple de *Zoroaſtre*, & que ce fut de lui qu'il

qu'il aprit le Dogme de l'Immortalité de l'Ame: mais il le corrompit par des révéries des Indiens, en établiſſant ſa *Metempſychoſe*; au lieu que ſon Maître enſeignoit la Réſurrection des corps, & un état heureux, qui devoit la ſuivre, conformément à la Doctrine du Prophète *Daniel*. *

En faiſant l'Hiſtoire de la guerre des Perſes contre les Grecs, notre Auteur n'oublie pas le prétendu miracle qui arriva à la Victoire de Platée: c'eſt que les Grecs, qui combattoient dans l'Ionie, aprirent le même jour la nouvelle de la Victoire, que ceux de leur Nation avoient remportée à Platée; quoi qu'il y eût toute la Mer Egée à traverſer. J'ai raporté ce même fait dans les Nouvelles de Janvier & Février, 1716. pag. 58. & j'y ai ajouté une conjecture, pour pouvoir expliquer ce miracle. J'avoüe mon ignorance. Je ne ſavois pas, que *Diodore de Sicile* † eût dit la même choſe pluſieurs Siécles avant moi. C'eſt Mr. *Prideaux*, qui me l'aprend. Mais ce

* Chap. XII. vers 2. 3.
† Liv. XI.

que je n'ai allegué que comme une conjecture, *Diodore* le donne pour une choſe certaine.

Xerxès détruiſit tous les Temples des Sabéens dans toute la Gréce Aſiatique, à Babylone, & partout où il paſſa. On en allégue deux raiſons, l'amour qu'il avoit pour la Religion des Mages, & le deſſein de ſe rembourſer des grandes ſommes, que la Guerre contre les Grecs lui avoit couté. Car ces Temples étoient pleins de richeſſes immenſes. [On pourroit avoir aujourd'hui de ſemblables dépouilles dans les Egliſes des Catholiques Romains. Mais les dépouilles des Temples des Réformez n'enrichiroient perſonne.]

C'eſt une Queſtion difficile à reſoudre, qui eſt l'*Aſſuerus* de l'Ecriture, qui épouſa la Reine *Eſter*. Le ſavant *Uſſerius* croit que c'eſt *Darius Hiſtaſpis*, qu'*Atoſſa* eſt la même que *Vaſhti*, que ce Prince renvoya; & *Artyſtona* eſt l'*Eſther* de l'Ecriture, qu'il épouſa. Mais cela eſt contraire à ce que dit *Herodote*, qu'*Artyſtona* étoit fille de *Cyrus*, & que *Darius* avoit quatre Fils d'*Atoſſa*, outre les filles, qui étoient tous nez après ſon avénement à la Couronne.

Elle

Elle ne peut pas donc être la même que *Vasthi*; que le Roi ſon Epoux répudia la troiſiéme année de ſon régne. Il eſt dit d'ailleurs qu'*Atoſſa* eut toujours un grand pouvoir ſur l'eſprit de ſon Epoux juſques à ce qu'il mourut, & qu'elle le porta à choiſir *Xerxès* ſon Fils pour ſon Succeſſeur à l'excluſion de ſes autres Fils plus âgez.

Scaliger croit que *Xerxès* eſt l'*Aſſuerus* de l'Ecriture, & *Ameſtris* ſon Epouſe la Reine *Eſther*; mais il ne s'apuye que ſur la reſſemblance qu'il paroit y avoir entre les noms d'*Ameſtris* & d'*Eſther*. *Ameſtris* commit tant de cruautez, & des Adultéres ſi fréquens, que c'eſt faire tort à *Eſther*, que de la confondre avec une ſi méchante femme. D'ailleurs *Herodote* nous aprend, que *Xerxès* avoit un fils d'*Ameſtris*, qui étoit en âge d'être marié la ſeptiéme année du régne de ſon Pére, ce qui ne ſe peut dire d'*Eſther*, qu'*Aſſuerus* n'épouſa que la cinquiéme année de ſon régne.

L'*Aſſuerus* de l'Ecriture eſt donc, ſelon notre Auteur, *Artaxerxès Longuemain*. C'eſt ce qui ſe confirme par la Verſion des LXX. par les Ad-

ditions Apocryphes au Livre d'*Eſther*, & par le témoignage de *Joſéphe*. Cèt Hiſtorien le dit poſitivement. Les LXX. traduiſent par *Artaxerxès*, tous les endroits du Livre d'*Eſther* où eſt le nom d'*Aſſuerus*; & les Additions au Livre d'*Eſter* l'apellent *Artaxerxès*, qui ne peut être que celui, qui eſt ſurnommé *Longuemain*; car il y a d'autres circonſtances, & dans ces Additions & dans le Livre même, qui ne peuvent être apliquées à *Artaxerxès Mnemon*. Ajoutez à cela, que les graces extraordinaires qu'Artaxerxès *Longuemain* accorda aux Juifs paroiſſent être l'effet de la faveur d'*Eſther* auprès de ce Prince.

Voilà ce que nous avons jugé à propos d'extraire des quatre premiers Livres de l'Ouvrage de Mr. *Prideaux*. Nous renvoyons les quatre derniers aux Nouvelles des mois ſuivans. On l'imprime en François à la Haye, chez le Sieur *du Sauzet*.

A R-

ARTICLE II.

JURISPRUDENTIA VETUS ANTE-JUSTINIANEA, *quâ continentur, quæ supersunt ex* CAII INSTITUTIONUM LIB. IV. JULII PAULI SENTENTIARUM RECEPTARUM *ad Filium* LIBRI V. & FRAGMENTUM *ex* INSTITUTIONUM LIB. II. TITULI EX CORPORE ULPIANI LIB. XXIX. CODICIS GREGORIANI & CODICIS HERMOGENIANI *Fragmenta quæ inventa hactenus fuere omnia*, MOSAÏCARUM & ROMANARUM LEGUM COLLATIO *ex Integris Papiniani, Pauli, Ulpiani aliorumque Veterum Juris Auctorum Libris ante tempora Imp. Justiniani desumpta; cum quibusdam aliis Fragmentis*, CONSULTATIO VETERIS CUJUSDAM JURISCONSULTI, PAPIANI RESPONSORUM LIBER, DOSITHEI MAGISTRI LIBER III. *continens* DIVI ADRIANI IMP. SENTENTIAS & EPISTOLAS, *cum Commentariis, Notis & Interpretationibus*

rum Doctorum Integris. Ex Recenſione & cum Notis ANTONII SCHULTINGII, *Joh. Fil. J. C. Anteceſſoris Lugd. Bat. cujus & Orationes duæ ad veterem Juriſprudentiam ſpectantes accedunt.* C'eſt-à-dire, *la Juriſprudence ancienne avant Juſtinien, &c. &c. publiée par Mr. Schulting, Docteur & Profeſſeur en Droit à Leide* *, *avec les Notes; On y a joint deux Harangues, qui concernent l'Ancienne Juriſprudence.* A Leide, chez Jean Van der Linden le Jeune. 1717. in 4. pagg. 941. ſans y comprendre la Préface & l'Indice.

IL y a des Reliques profanes, comme il y en a de ſaintes, & ſouvent les unes & les autres ne tirent leur mérite, que de l'opinion qu'en ont ceux qui les eſtiment. Tel ſavant Antiquaire feroit plus de cas d'un ſeul morceau de la lanterne de *Diogene*, ou de la Lampe de terre d'*Epictéte*, qu'une Dévote n'en fait d'une épine de la couronne de *Jeſus-Chriſt* ou du Chef de *Jean Baptiſte*. C'eſt ce

* Fait Recteur de l'Univerſité le 8. Janvier de cette année 1717.

ce reſpect exceſſif pour l'Antiquité qui a fait recueillir avec ſoin de Fragmens de certains Ouvrages qu ne ſe ſont perdus, que parce que le premiers, qui les ont poſſédez tout en tiers, ne les ont pas jugé dignes de le conſerver.

Il ne faut pas juger de même de Fragmens du Droit qui a précéd le *Droit Juſtinien*: ce ſont des mor ceaux précieux, qui ont beaucou ſervi à éclaircir la Juriſprudence, à à corriger bien des endroits, qui é toient corrompus dans le Recueil de Loix fait par ordre de cèt Empereu Il eſt vrai qu'une Raiſon éclairée l'Equité naturelle ſervent beaucou pour l'explication des Loix, parc qu'elles ſont d'ordinaire établies ſu ces deux fondemens. Mais ils n ſuffiſent pourtant pas, & ils ſervi roient même quelquefois à égarer, l'on vouloit toujours écouter leu décifions. Il y a bien des occaſion particulières, qui ont porté à faire certaines Loix, qui n'ont pas été fon dées ſur l'équité, des raiſons par culiéres & importantes l'ayant ob gé à ceder. D'ailleurs les Homm n'ont pas dans tous les cas partic liers, la même idée de l'Equité,

qui paroit équitable à l'un ne le paroiſſant pas à l'autre. Il y a un très-grand nombre de Loix, qui dépendent uniquement de la volonté du Prince, & qui auſſi ne ſont pas les mêmes partout. Il y a des endroits, par exemple, où tous les Enfans des deux ſexes, partagent en portions égales l'héritage paternel. Il y en a où les Ainez ont à peu près tout, & les Cadets n'ont preſque rien. Il y en a où l'Ainé a la moitié de l'héritage, & partage l'autre moitié par égales portions avec ſes Eréres. Quelle de ces Loix ou Coutumes eſt la plus conforme à l'Equité? Peut-être ſont-elles toutes équitables par raport aux lieux & aux autres circonſtances, qui font obſerver les unes plutot que les autres.]

On eſt donc très-obligé à Mr. *Schulting* des peines qu'il s'eſt données de publier ces précieux Fragmens de l'ancienne Juriſprudence, dans un état beaucoup plus parfait que celui auquel on les avoit juſques à préſent. Il nous aprend dans ſon Epître Dédicatoire & dans ſa Préface, quels ſont les uſages qu'on a tirez, & qu'on peut encore tirer de ces Fragmens.

Il

Il montre que la véritable méthode d'enſeigner le Droit, c'eſt la méthode hiſtorique, c'eſt-à-dire, de prendre le Droit dès ſon origine; & parce qu'il n'a pas d'abord obtenu un état de perfection, d'examiner quel il étoit, pour ainſi dire, dès ſon berceau; de voir les accroiſſemens, qu'il a reçu avec le tems. Les Loix nouvelles, qu'on y a ajoutées, & les raiſons de ces Loix, les anciennes qu'on a abrogées, & la cauſe de leur abrogation; & d'aller ainſi de Siécle en Siécle, juſques au tems de *Juſtinien*, qui leur a donné en quelque ſorte, un état fixe & de perfection. [Ce ſeroit un travail qui ne ſeroit pas moins utile, mais qui ſeroit en quelque ſorte immenſe, que de rechercher quel ſort a eu le Droit Ecrit de *Juſtinien*, juſques à notre tems, chez toutes les Nations policées de l'Europe: dans quels Pays on l'obſerve encore aujourd'hui ou en tout ou en partie, quels Pays ne l'ont jamais obſervé; les changemens que ou la Coutume, ou des Loix particuliéres y ont aporté, &c. Peut-être verroit-on par là, que, quoi que l'on parle partout beaucoup de l'EQUITE', on n'en a pas partout les mêmes idées, ou

qu'elle peut changer ſelon les lieux, les tems, & les perſonnes.]

Selon Mr. *Schulting*, ce ſont les Goths, dont les Incurſions ont été d'ailleurs ſi fatales aux Arts & aux Sciences, qui nous ont conſervé les précieux reſtes de la Juriſprudence, telle qu'elle étoit avant *Juſtinien*. *Alaric* Roi des Wiſigoths au delà de la Loire & en Eſpagne, permit aux Romains, à la maniére des Conquérans, de vivre ſelon leurs Loix. Mais parce qu'elles lui paroiſſoient trop obſcures, &, peut-être, auſſi trop diffuſes, il reſolut de les éclaircir & de leur donner une certaine forme, comme fit depuis *Juſtinien*. Ce fut vers le commencement du ſixiéme Siécle, qu'il choiſit des Eccléſiaſtiques & d'autres perſonnes diſtinguées pour compoſer un Corps de Droit, qui contient des Abrégez des Codes *Gregorien*, *Hermogenien*, & *Theodoſien*, quelques *Novelles*, & les *Inſtitutions* ou plutot un Abregé des *Inſtitutions de Caius*, des Extraits des Sentences de *Paul*, & des Livres de *Papinien*. On ajouta à tout cela des Explications, ſi vous en exceptez *Caius*, qu'on ne fit qu'abréger, & qu'on changea en pluſieurs endroits.

Ces

Ces Interprétations ſe reſſentirent de la barbarie de leur Siécle & de leurs Auteurs. Elles raportent ſouvent d'une maniére infidelle le ſens du Texte. Ce qui n'empêcha pas qu'inſenſiblement, elles n'aquiſſent tant d'autorité, qu'on les cita comme des Loix. Notre ſavant Auteur attribuë ce Recueil & ces Corruptions à *Anien* Referendaire du Roi *Alaric*; & il n'eſt pas le ſeul de ce ſentiment. Le Referendaire étoit celui, qui raportoit au Prince les Requêtes, qui lui étoient préſentées, & aux Juges l'intention du Prince ſur ces Requêtes.

Notre Auteur nous aprend les différentes Editions, qui ont été faites de ce Code d'*Alaric* & des ſentimens de *Paul* le Juriſconſulte. [C'eſt ce que devroient toujours faire ceux qui donnent de nouvelles Editions, ou s'ils ne connoiſſent pas toutes les précédentes, du moins devroient-ils nous aprendre, quelle eſt celle ſur laquelle, ils ont fait la leur, où elle a été imprimée & en quel tems. Les Libraires de Hollande ont grand beſoin de cèt avis: mais, peut-être, leur intérêt ne s'accorde pas toujours

jours avec une exactitude ſi néceſſaire.

I. La premiére Piéce, qu'on trouve dans ce volume, c'eſt l'Ouvrage de *Caius*, car c'eſt ainſi qu'il faut écrire, & non pas *Gaius*, comme le prouve Mr. *Schulting*. Mais ces Inſtitutions ont été ſi mal-traitées par *Anien* ou par les Wiſigoths, qu'à peine peut-on *reconnoitre Caius dans Caius*. Ces Inſtitutions, qui faiſoient les Délices des Savans, & qu'on expliquoit dans les Ecoles & que *Juſtinien* a priſes pour le modelle des Sciences, ont été réduites en un Abrégé, qui n'a ni ordre, ni élégance. Tout tel qu'il étoit, il n'eſt pas même parvenu à nous tout entier, ne s'étendant pas au delà de la matiére des Larcins. On verra dans la Préface la méthode que notre ſavant Editeur a ſuivie, tant à l'égard de *Caius*, que des autres Piéces de ce Volume. Nous ne ſaurions l'expliquer ici, ſans copier toute cette Préface. Il a mis au deſſous des pages les Commentaires de *Jerôme Aleandre*, & de *Jaques Oiſel*, quoi que ces deux Auteurs ayant écrit dans leur Jeuneſſe, il y ait bien des choſes

à

à reprendre dans leurs Commentaires. L'un & l'autre ſont fort longs, ils ſe trompent ſouvent, ils raportent des choſes très-communes, & le dernier copie d'ordinaire *Vinnius*, ſans le nommer, comme le lui reproche ſouvent Mr. *Schulting*, qui a ajouté ſes Notes à celles de ces deux Juriſconſultes. Il y en a qui expliquent le Texte de *Caius*, d'autres qui rendent raiſon des Leçons, que notre Editeur a ſuivies, & un grand nombre, qui critiquent les Notes d'*Aleandre*, & principalement d'*Oiſel.* En voici un ſeul exemple entre mille.

Ce Juriſconſulte dit, que ſi un Fils, dont le Pére eſt parmi les Ennemis & y meurt, fait un Teſtament, ce Teſtament ſera valable, comme étant fait par un Pére de Famille : & il cite ſur cela *Papinien*, *L. pen. D. de ſuis & leg. hered.* Mr. *Schulting* ſe récrie ſur cela ; & ſoutient que *Papinien* n'a rien dit de tel. Il aſſure ſeulement, qu'un tel homme meurt pére de Famille, & a un héritier, ſi ſon Pére ne retourne pas, & qu'on ſoit aſſuré de ſa mort : mais il l'entend d'un héritier *ab Inteſtat*, & non d'un héritier inſtitué par Teſtament :

Car

Car comment un homme, qui n'eſt pas encore hors de la puiſſance paternelle, comme parle *Papinien*, peut-il faire un héritier ? On trouvera dans la page 64. une autre Note longue & curieuſe de Mr. *Schulting*, où il reprend auſſi le même *Oiſel*.

A l'égard d'*Alexandre*, nous alleguerons auſſi un ſeul exemple de la Critique, que fait notre Editeur des Notes de ce Juriſconſulte. Il prétend que ce n'eſt pas avec aſſez d'attention, qu'*Alexandre* croit, que par l'Edit du Préteur on peut donner des Curateurs aux Innocens, aux Sourds, aux Muets, aux Infirmes, & autres, & qu'il cite ſur cela *L.* 2. *L.* 3. *L.* 4. *L.* 5. *D. de poſtuland.* où l'on ne lit rien de tel. On y aprend ſeulement, que ceux qui ſont notez d'infamie, ne peuvent poſtuler que pour certaines perſonnes, ſavoir celles dont ils ſont Tuteurs ou Curateurs, telles que ſont les Pupilles, les perſonnes furieuſes, les Innocens, les Muets, & autres ſemblables. Il ne s'agit point là de donner ou de ne pas donner un Curateur. Mr. *Schulting* ajoute, qu'à l'égard des Fols ou Inſenſez, il ſemble que la Curatelle ceſſe, dès qu'on eſt convain-

vaincu, qu'ils ont recouvré toute leur Raiſon.

Tous ceux donc qui ſont dans leur bon ſens, ont la libre adminiſtration de leurs biens, à moins qu'elle ne leur aît été interdite par un Décret exprès du Magiſtrat. Quant aux Prodigues auſquels on donne auſſi des Curateurs, il eſt plus difficile de déterminer, quand cette Curatelle doit ceſſer; parce qu'on ne peut pas juger par leurs diſcours, s'ils ſe ſont corrigez, & qu'il leur eſt facile de feindre pendant quelque tems, qu'ils ont apris à ménager prudemment leur bien. Il eſt d'ailleurs ſouvent difficile de diſtinguer, une libéralité loüable d'une prodigalité condamnable. Ce que le bon ſens dicte, c'eſt qu'on ne doit pas croire, que la défenſe de diſpoſer de ſes biens faite à quelcun, ceſſe ſans un ordre exprès du Magiſtrat, qui a été l'Auteur de cette défenſe. Les particuliers ne doivent jamais s'attribuer un droit, qui apartient au Magiſtrat, & dont les conſéquences concernent pluſieurs perſonnes.

2. Les Sentimens reçus de *Paul* avec les *Interpretations* d'*Anien* font la ſe-

con-

conde Piéce de ce Recueil; ou pour mieux dire, ce ſont des Fragmens, ou des Extraits de cèt Ouvrage, qui fut autrefois fort eſtimé & eut beaucoup d'autorité. L'Editeur y a joint les Notes de *Cujas*, de *Rittershuſius*, ſi vous en exceptez, celles qui ne contenoient, que des diverſes Leçons; qu'il a renvoyées à la fin, celles de *Giphanius* & les ſiennes. Il ſoutient qu'on ne ſait point la Patrie de *Julius Paulus*, contre *Bartachinus*, qui a cru qu'il étoit de Padouë, & contre *Jean Bertrand* Préſident de Toulouſe, qui nous a donné la Vie de ce Juriſconſulte, que l'on a inſérée dans ce Volume. Ce Préſident croyoit que *Julius Paulus* étoit de Tyr. Il a d'ailleurs fait une groſſe faute dans le même endroit, & que notre Editeur releve, c'eſt lors qu'il a dit que *Mammée* étoit la Femme de l'Empereur *Alexandre*, au lieu que c'étoit ſa Mére [Des fautes ſi groſſiéres dans les Ecrits des Auteurs les plus habiles, font voir qu'il n'y a rien de ſi humain que d'en commettre, & rien de ſi inhumain, que de ſe les reprocher réciproquement avec fierté.] Il reléve quelques autres fautes auſſi groſſiéres

ſiéres de *Jean Bernard.* Il n'eſt pas auſſi toujours du ſentiment de *Cujas*, ni de *Rittershuſius*. Ses Notes ſur *Julius Paulus* ſont en grand nombre, & ſont toutes de bonnes preuves de la connoiſſance de leur Auteur dans la Juriſprudence ancienne. Je ne ſaurois en raporter ici quelques-unes, ſans y ajouter diverſes choſes tirées du Texte ou d'ailleurs, qu'elles ſuppoſent, ce qui me jetteroit dans une longueur exceſſive. Du reſte, ces Sentimens de *Julius Paulus* ſeroient dignes de toute notre eſtime, quand ce ne ſeroit que par la ſeule raiſon qu'ils nous ont conſervé les peines que les Loix anciennes décernoient contre les Adultéres.

3. On trouve, en troiſiéme lieu, dans ce Recueil, vint-neuf Titres tirez du Corps d'*Ulpien*, ou plutot du Livre des *Régles* de ce ſavant Juriſconſulte, comme cela paſſe pour conſtant aujourdhui. Cependant notre ſavant Editeur, n'a pas voulu changer le premier Titre, tant parce qu'on le trouve dans un ancien Livre, que parce qu'il convient aſſez bien au ſujet. Il y a joint deux Fragmens tirez d'ailleurs. Il l'a accompagné des Notes de *Cujas*, qui ſont le premier

nier Ouvrage de ce ſavant Homme, par lequel on vit ce qu'on avoit à eſpérer de lui dans la ſuite. Ce ne fut pas lui qui les publia le premier, mais *Jean Amariton*, qui fut enſuite aprouvé par l'Auteur. On voit encore ici d'autres Notes Poſthumes du même *Cujas*, courtes à la vérité, mais très-ſavantes; celles de *Charondas* & celles de l'Éditeur. *Pierre Pithou* a fait des Additions & des Notes aux 29. Titres d'*Ulpien*. Mr. *Schulting* en auroit fait uſage avec plaiſir; mais il n'a pu les recouvrer. Il a renvoyé aux Additions & aux diverſes Leçons, de courtes Notes, & des diverſes Leçons tirées de l'Édition de Paris de 1578. qu'il n'a pu voir que lors qu'il n'étoit plus tems de les inſerer à leur place. On a mis au devant de ces Titres d'*Ulpien* deux Vies de ce Juriſconſulte, l'une écrite par le même *Jean Bertrand*, dont nous avons parlé, & l'autre par *Guillaume Grotius*. Mr. *Schulting* y a ajouté ſes Notes, où il reprend quelquefois & l'un & l'autre. Il ne rejette pas tout-à-fait ce qu'on a avancé de la haine d'*Ulpien* contre les Chrétiens; mais il l'adoucit le plus qu'il lui eſt poſſible. Il ſemble que l'eſtime particuliére, qu'il

qu'il a conçuë, & avec raiſon, pour ce grand Juriſconſulte, l'aît porté avec plus de ſoin à l'expliquer par un bon Commentaire. Ses Notes ſur cèt Auteur ſont en très-grand nombre, toutes curieuſes & utiles. Par exemple, ſur la Loi des douze Tables raportée par *Ulpien*, qui porte qu'un Fils eſt émancipé, ou qu'il n'eſt plus ſous la puiſſance paternelle, quand il a été vendu trois fois conſécutives par ſon Pére, il ſoutient contre *Alexandre* l'opinion de *Denys d'Halicarnaſſe*, qui veut que la Loi s'entende d'une vente véritable, & non pas d'une vente ſimplement imaginaire ou ſimulée. Il fait voir, que ce n'étoit pas dans ces occaſions, dans leſquelles avoient lieu les Fictions de Droit qu'on admettoit dans pluſieurs autres rencontres, comme, par exemple, lors qu'on ſuppoſoit qu'un Homme fait eſclave par les Ennemis, étoit mort dès le moment, qu'il avoit été pris.

4. Les Fragmens des Codes *Gregorien* & *Hermogenien* ſont la quatriéme Piéce ce Recueil. Notre ſavant Editeur a preſque partout ſuivi l'Edition de Genéve de 1586. comme étant la plus ample de toutes.

On

On ne voit ici d'autres Notes que les ſiennes, & qui même pour la plupart, ſont aſſez courtes.

5. Ces Fragmens ſont ſuivis de la Collation des Loix Moſaïques avec les Loix Romaines. C'eſt un méchant Ouvrage compilé par un Ignorant. On n'y trouveroit rien de bon, ſi les Anciens dont ce Compilateur s'eſt ſervi nous reſtoient encore. Mais, à leur defaut, ce qui en reſte dans ce Livre eſt d'un prix ineſtimable. *Pierre Pithou* le publia à Paris en 1574. & y joignit des Notes très-ſavantes. On en fit imprimer quelques autres Poſthumes en 1687. parmi les Oeuvres des Fréres *Pithou*. On a mis les unes & les autres dans ce Recueil. Mr. *Schulting* s'eſt auſſi ſervi des diverſes Leçons tirées d'un Manuſcrit de *Joſeph Scaliger*, que l'on conſerve dans la Bibliothéque de Leide. Il ſe plaint beaucoup de ce que dans l'Edition de Leide, on a omis quelques Notes de *Pithou*; on a mis dans le Texte les corrections de ce Savant, ſans en avertir; & on trouve auſſi une Conjecture de *Jaques Godefroi*, que notre ſavant Editeur ne croit point fondée, au lieu des paroles du Texte, qu'on y a lues

au-

auparavant Tout ce qu'on a dit de l'Auteur de cette *Collation*, de ſa qualité, & du tems auquel elle a été faite, eſt fort incertain. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'elle eſt plus moderne que le *Code Theodoſien*, qui y eſt cité. Notre Editeur n'a pas oublié de joindre ſes ſavantes Notes à celles de *Pithou*.

6. Il a mis enſuite trois Fragmens, le premier de *Modeſtin*, qui ne contient qu'une ſeule Régle, qui porte que lors que dans un Teſtament on a omis de marquer le jour & le Conſul ſous lequel il a été fait, celà n'empêche pas que le Teſtament ne ſoit valable. Le ſecond eſt un Fragment plus long de diverſes Régles, tirées d'un ancien Juriſconſulte inconnu, que quelques-uns croyent avoir été Grec. Mr. *Schulting* dit qu'il contient d'excellentes choſes, qu'on auroit de la peine de trouver ailleurs. Le troiſiême eſt un Fragment de *Papinien*, qui ne contient que deux lignes. Les deux premiers Fragment ſont accompagnez des Notes de Mr. *Pithou* & de Mr. *Schulting*. Il n'y en a ſur le troiſiême que de ce dernier.

7. On voit après ces Fragmens, la

Conſultation d'un ancien Juriſconſulte, comme porte le Titre, ou plutot, *les Conſultations*; puis qu'il y en a pluſieurs, & les Réponſes de *Papien*. On doit ces Conſultations à *Cujas*, qui les a miſes au devant de ſes propres Conſultations. Il dit qu'il les a reçuës d'*Antoine Oiſel*. Elles ſont accompagnées des ſeules Notes de notre judicieux Editeur. Elles ſont courtes & en petit nombre par raport à celles des Traitez précédens.

8. Le troiſiéme Livre de *Doſithée* * Profeſſeur, finit ce Recueil. Il eſt en Grec & en Latin & contient quelques Sentences & quelques Lettres de l'Empereur *Adrien*. Notre ſavant Editeur a ſuivi entiérement l'Edition procurée par *Melchior Hamelvento Goldaſt*, qui eſt la ſeule, qu'il a vuë. Il a bien ſû qu'il y en avoit une plus nouvelle de *Nicolas Catharin*, faite en France, mais toutes ſes recherches n'ont pû lui en procurer un exemplaire. *Reineſius* croit que cèt Auteur a vécu avant *Juſtinien*.

On ne trouve point dans ce Volume les Loix anciennes des douze Tables, ou autres. Tant de Savans ont travaillé ſur ces Loix, que Mr. *Schul-*

* *Magiſter*.

Schulting n'a pas jugé à propos de les publier de nouveau, & elles n'entroient point dans ſon plan. Il allégue les raiſons pourquoi on ne voit point ici certaines autres piéces, que quelques perſonnes croiroient y devoir trouver. Du reſte il s'eſt fait une loi de ne rien changer dans le Texte, que ſur l'Autorité des Editions précédentes, ou des Livres anciens. S'il a cru qu'en quelques endroits le Texte étoit corrompu, il a mieux aimé expliquer ſa penſée ſur ces endroits dans ſes Notes.

On trouve à la fin de ce Volume deux Harangues de notre ſavant Auteur prononcées à Franeker, lors qu'il y étoit Profeſſeur. Dans la premiére il examine, ſi *Tribonien* doit être blâmé d'avoir ſuprimé les Ouvrages des Juriſconſultes, qui vivoient dans les tems que la République Romaine jouïſſoit de la Liberté, & d'avoir raporté dans les Pandectes les Réponſes de ceux qui ont vécu ſous les Empereurs. Il s'y propoſe de refuter l'*Antitribonien* d'*Hotman*, Livre dans lequel *Tribonien* eſt très-mal-traité.

La ſeconde Harangue eſt ſur la Juriſprudence Hiſtorique. On y fait

voir que la véritable méthode de bien étudier le Droit, c'eſt de ſavoir en quel tems, à quelle occaſion telles & telles Loix ont été faites; quand elles ont été changées ou abolies, quelles ſont celles qui leur ont ſuccedé, les raiſons & les occaſions de ces changemens. [C'eſt là une vérité, dont il y a peu de perſonnes qui doutent aujourd'hui; & les jeunes gens, qui s'apliquent à la Juriſprudence, expérimentent tous les jours, combien cette étude, qui eſt d'ailleurs aſſez ſéche & ennuyante, devient par cette méthode agréable & divertiſſante. J'en ai connu de ces Jeunes gens, qui tiennent aujourd'hui un rang diſtingué dans la République, qui me paroiſſoient tout-à-fait dégoutez de l'étude du Droit, parce qu'ils avoient commencé de l'aprendre ſous des Maîtres, qui ne ſuivoient pas la méthode, dont je parle. Je les aſſurai qu'ils changeroient de ſentiment, quand, allant dans une Univerſité, ils auroient des Profeſſeurs, qui leur expliqueroient le Droit d'une maniére hiſtorique; & ils m'ont avoüé depuis, qu'ils avoient trouvé la choſe telle que je la leur avois dite.] Je finirai cèt Article

cle en avertiſſant, que Mr. *Schulting* a mis à la fin de ſon Ouvrage les diverſes Leçons, & un Indice des Matiéres très-ample & très-bien fait. Il n'a pas oublié d'inſerer à leur place les Préfaces des Editions précédentes.

ARTICLE III.

MICHAELIS ROSSAL OBSERVATIO *de* CHRISTO *per errorem in* CHRESTUM *commutato. Annexus eſt* ERASMI SCHMIDT DISCURSUS *de* PRONUNCIATIONE GRÆCA ANTIQUA: C'eſt-à-dire, *Obſervation de Mr. Roſſal, ſur le mot de* Chriſtus *changé par erreur en celui de* Chreſtus. *Avec un Diſcours d'Eraſme Schmidt ſur l'ancienne Prononciation du Grec.* A Groningue, chez Velſen. 1717. in 8. pagg. 182. ſans y comprendre les Préfaces & les Indices.

1. CE n'eſt pas ici la premiére fois, que le nom de Mr. *Roſſal*, Profeſſeur en Grec à Groningue, paroit dans ces *Nouvelles*. Nous avons

parle de ſa *Diſſertation* ſur *Epictéte* & de ſa Harangue Inaugurale, dans celles d'Octobre 1708. pag. 398. Celle qu'il nous donne préſentement ne déplaira pas à ceux qui aiment la Langue Grecque. Je penſe même qu'on en peut faire uſage dans toutes ſortes de Langues; puis qu'il n'y en a aucune où l'on écrive, comme l'on parle, & où des mots compoſez de Lettres fort différentes, n'ayent pourtant à peu près le même ſon quand on les prononce. Je ne ſai pas, par exemple, ſi un Etranger pourroit bien diſtinguer ces trois mots François, quand il les entendroit prononcer, quoi qu'écrits fort différemment, *fin*, *ſein*, *faim*; qui ſignifient en Latin *Finis*, *Finge*, *Fames*. Mr. *Roſſal* prouve dans cette Diſſertation par pluſieurs exemples, qu'il en a été de même dans la Langue Grecque; que des mots écrits fort différemment ſe prononçoient pourtant de la même maniére ou d'une maniére, du moins, ſi aprochante, qu'il n'y avoit que des oreilles bien délicates, qui puſſent ſentir la différence. C'eſt ce que les Grecs ont nommé παρήχησις. L'*beta*, l'*iota*, & l'*upſilon*, même avoient, à peu près, le même ſon. Peut-

être

être que les Grecs donnoient à ces Lettres un ſon aſſez ſemblable à celui que les Flamands donnent preſque partout à la lettre *i*, ou que nous lui donnons dans le mot *fin*, & qui aproche fort du ſon de la lettre *e*.

La reſſemblance de ſon entre l'*Heta* & l'*Iota*, a fait qu'on a donné également au Sauveur du Monde le nom de *Chreſtus* & de *Chriſtus*, & la bizarrerie des Langues a voulu que, quoi qu'en François nous apellions notre Sauveur *Chriſt*, nous nous nommions pourtant *Chreſtiens* & non pas *Chriſtiens*. La Langue Latine & pluſieurs modernes ont mieux obſervé l'Analogie, les Latins diſent *Chriſtus* & *Chriſtianus*; & les Flamands, par exemple, *Kriſtus* & *Kriſten*.

Cette diverſe maniére d'écrire le même nom du Sauveur a fait une équivoque, qui eſt la baſe & le principal ſujet de la Diſſertation de Mr. *Roſſal*. On ſait que le véritable nom du Seigneur, *Chriſt*, vient d'un mot Grec, qui ſignifie *oindre*, & qui répond au mot Hébreu de *Meſſie* : au lieu que le mot Grec *Chrêſtos*, ſignifie *bon*. L'Equivoque de ce mot, *Chrêſtos*, *Chriſtos*, qu'on prononçoit ou de la même maniére, ou d'une

maniére aprochante a ſervi à tirer des conſéquences ; on en a conclu que le Sauveur des Chreſtiens étoit bon, & qu'ils imitoient ſa bonté, puis qu'ils tiroient leur nom de lui. On trouve un raiſonnement fondé ſur cette équivoque dans la ſeconde Apologie de *Juſtin* Martyr. On nous fait, dit-il, un crime de ce que nous nous apellons *Chreſtiens*, quoi que ce ſoit une choſe injuſte de haïr ce qui eſt *bon*. Il y a viſiblement une faute dans cèt endroit de *Juſtin*; puis qu'on y lit Χριςιανοὶ, & enſuite Χρηςὸν, deux mots, qui n'ont point de raport entr'eux. Quelque Copiſte aura fait le ſavant mal-à-propos, & mis Χριςιανοὶ, au lieu de Χρηςιανοὶ, c'eſt la remarque de Mr. *Roſſal*, qui avoit déja été faite par *Baronius* & *Sylburgius*, comme il le reconnoit lui-même. [Il n'y a rien de ſi pernicieux pour les Livres qu'un Copiſte ignorant & hardi, qui veut faire le Savant.] Il obſerve auſſi avec raiſon que le mot de *Chriſt*, qui eſt un mot qui déſigne les Charges du Sauveur, & un véritable ſurnom, a été pris dans la ſuite, pour ſon nom propre. Il en eſt arrivé de même au mot de *Chréſtos*, corrompu de celui de *Chriſtos*.

tos. [Nous avons autrefois raporté dans ces *Nouvelles* la remarque d'un Savant, qui voudroit que dans tous les endroits du N. Teſtament où l'on trouve le mot de *Chriſt* on le traduiſît par celui de *Meſſie*, qui, quoi qu'Hébreu, eſt mieux entendu par le peuple, que celui de *Chriſt*, & ne ſeroit pas pris pour le nom propre du Sauveur. Si l'on ne vouloit pas ſe ſervir de cèt expédient, on pourroit mettre partout l'article *le*, quoi qu'il ne fût pas dans le Texte, & dire, par exemple *Jeſus le Chriſt*, & non pas *Jeſus-Chriſt*. Il eſt conſtant que les ignorans s'y trompent. Le peuple regarde le mot de *Chriſt*, comme le nom du Seigneur, ſans y chercher d'autre myſtére.] Mr. *Roſſal* fait voir dans les Chapitres ſuivans de ſa Diſſertation, que ce ne ſont pas les ſeules lettres *Heta* & *Iota*, qui ont le même ſon dans le Grec. La diphthongue *αι* & la lettre *ε*, ſe prononçoient à peu près de la même maniére. C'eſt le fondement d'une diverſe leçon qui ſe trouve 1. *Timoth. VI.* 20. Κενοφωνίας, Καινοφωνίας. Le premier ſignifie de *Vaines crieries* & ſe trouve dans la plûpart des exemplaires : & le ſecond ſignifie *des Voix nouvelles*,

ou *des nouveautez de Voix*, comme a traduit la Vulgate, ou *des nouveautez de paroles*, ſelon la Verſion de Mons. Les Savans ont remarqué que lors qu'un Copiſte ſe faiſoit dicter, il prenoit ſouvent un mot pour l'autre, ou, pour n'avoir pas bien entendu, ou parce que des mots, qui s'écrivent d'une maniére différente, & qui ont une ſignification différente, ſe prononcent ſouvent de même, ou, du moins, d'une maniére fort aprochante.

Mr. *Roſſal* montre dans ſon Chapitre VI. que la lettre I, & la diphtongue EI, ſe prononçoient auſſi de la même maniére en Grec. Cette Remarque peut ſervir, comme l'Auteur le fait voir, à corriger diverſes fautes qui ſe trouvent dans les Exemplaires des Auteurs Grecs, & à reprimer auſſi la hardieſſe de certains Critiques, qui corrigent les Anciens ſans néceſſité, ne prenant pas garde que les mêmes mots s'écrivoient en des maniéres différentes, parce que de quelque maniére qu'on écrivît, on prononçoit toujours de même. [Cette Obſervation eſt très-importante, & l'on y devroit faire une particuliére attention. C'eſt ſe tromper que de croire

que

que les Anciens fuſſent plus uniformes dans leur Orthographe, que nous ne le ſommes aujourdhui, & par le mot de *nous*, j'entens généralement toutes les Nations qui ſubſiſtent préſentement. Or, comme je ſoutiens qu'il n'y en a aucune chez laquelle l'Orthographe ait des Régles fixes & conſtantes, il en a été de même chez les Anciens. Si l'on avoit cette vérité toujours préſente à l'eſprit, on ſeroit plus réſervé dans la correction des Livres Anciens, & l'on ne chercheroit pas des différences réelles, dans bien des endroits, où il n'y a qu'une différence d'Orthographe.] Mr. *Roſſal* nous fournit pluſieurs exemples curieux de cette vérité; & fait voir par là, que des Savans du premier mérite ont voulu corriger pluſieurs endroits des Anciens, qui n'avoient pas beſoin de correction. [C'eſt faire comme un Médecin, qui voudroit guérir une perſonne, qui ſe porte bien.]

Notre ſavant Auteur fait voir dans ſes Chapitres VII. & VIII. que ce n'eſt pas dans le ſeul mot de *Chriſt*, qu'on a confondu l'*Heta* avec l'*Iota*. *Euſtathe* dit que dans *Homére* * HPH & IPI, ont le même ſon.

* Iliad. Σ, 182. & 184.

L'Heta ſe prononçoit auſſi comme la Diphthongue *ει*. En voici un Exemple remarquable. Dans les Oracles fauſſement attribuez aux Sibylles, il y a des vers Acroſtiches du mot Grec ΧΡΕΙΣΤΟΣ, *Chriſt.* Quelcun voyant qu'il y avoit un de ces vers, qui commençoit par un E, crut que c'étoit un vers ſuppoſé, parce que dans le mot Χριϛὸς, il n'y a point d'E, & c'eſt pour cela que ce vers ne ſe trouve point dans l'Edition d'*Euſebe* donnée par *R. Etienne*; mais *Henri de Valois* l'a rétabli avec raiſon, puis qu'il ſe trouvoit dans les Vers des Sibylles, & dans un très-grand nombre d'exemplaires, & que S. *Auguſtin* même l'a traduit en Latin. L'habile Correcteur, qui avoit effacé ce vers n'avoit pas pris garde, que l'Auteur écrivoit *Chreiſtos*, & non pas *Chriſtos*, ce qui fait voir que l'*ai* & l'*i*, ſe prononçoient de la même maniére. Par là on peut juger ſi les Savans ont eu ſujet de ſe moquer des Hérétiques qui ont avancé que le mot de Χριϛὸς, étoit compoſé de huit lettres, & celui de ΣΙΓΗ de cinq, puis qu'ils écrivoient Χρειϛὸς & *σιγεὶ*, quoi que la prononciation fût la même.

Notre Auteur montre par des exem-

mples dans ſon Chapitre XI. que & *oi*, ſe prononçoient auſſi chez es Grecs de la même maniére, ou ormoient, du moins, un ſon fort eu différent ; & il prouve dans le XII. l'utilité de cette Remarque pour corriger les Livres des Anciens.

Le XIII. Chapitre montre que l'υ Grec & la diphthongue *oi* formoient le même ſon. Il tire ſes preuves d'*Henri de Valois* & de *Saumaiſe*. Il conclut de toutes ces Remarques *, qu'on ne peut rien dire d'aſſuré, ſur la maniére, dont les anciens Grecs prononçoient leur Langue. Il croit pourtant qu'on peut avancer que l'H, l'I, & l'T, avoient un ſon fort ſemblable, de même que les Diphthongues EI & OI.

Il ſe ſert dans ſes Chapitres XV. XVI. XVII. & XVIII. de ces ſavantes & judicieuſes Remarques, pour faire évanouïr une prétenduë diverſe leçon, qui ſe trouve dans S. *Matthieu* XIX. 24. & S. *Luc*. XVIII. 25. où l'on lit *κάμηλον* ou *κάμιλον*, & pour expliquer un paſſage de *Juſtin* Martyr, qui a fait de la peine à *Joſeph Scaliger* & à Mr. *Grabe*. Il montre auſſi à l'oc-

* Chap. XIV.

l'occaſion de ce paſſage de *Juſtin*, que les Grecs & les Latins ont ſouvent employé le paſſif dans une ſignification active.

II. L'AUTRE Piéce de ce Volume eſt un Diſcours d'*Eraſme Schmidt*, pour la Prononciation ancienne de la Langue Grecque contre la nouvelle. Ce Diſcours fut imprimé à Wittemberg en 1615. conjointement avec un petit Ouvrage de *Cyrille*, ou, comme d'autres veulent, de *Jean Philoponus*, ſur les différences des mots Grecs à l'égard du ſon, des Eſprits, du Genre &c. Mr. *Roſſal* ayant trouvé un Exemplaire de ce Diſcours, a cru faire plaiſir aux Savans de le joindre à ſa Diſſertation, & je penſe qu'il a eu raiſon. Voici l'occaſion de ce petit Traité.

Henri Glarean s'étant rendu à Louvain où étoit *Eraſme*, celui-ci lui demanda des nouvelles de Paris d'où il venoit. *Glarean*, pour plaire à *Eraſme*, inventa cette Fable, qu'il lui donna pour une vérité. Il lui dit qu'il étoit venu à Paris des Grecs très-ſavans, qui prononçoient le Grec tout autrement qu'on ne le prononçoit communément à Paris, en Flandres, & ailleurs : qu'au lieu de

de *Vita* la ſeconde lettre de l'Alphabet Grec, ils prononçoient *Beta*, au lieu d'*Hita*, *Eta*, au lieu de *ai*, *æ*, ils prononçoient *ai*, faiſant ſonner les deux lettres, au lieu de *oi*, *i*, ils prononçoient *oi*, faiſant auſſi entendre les deux lettres, & ainſi des autres. *Eraſme* prenant tout cela pour argent comptant, compoſa, ſur ces principes, ſon Dialogue de la vraye prononciation du Latin & du Grec, & l'envoya à Baſle, où Froben l'imprima. Mais ayant enſuite découvert la fraude, il ne prononça plus le Grec ſelon cette nouvelle méthode, & ne la conſeilla à aucun de ſes Amis. Cependant cette nouvelle prononciation ne laiſſa pas de s'établir en pluſieurs endroits, & donna lieu à la diſtinction de la Prononciation Grecque de *Reuchlin*, qui eſt l'ancienne, & de la Prononciation d'*Eraſme*, qui eſt la nouvelle. [Tout le Monde ſait que ces deux Prononciations ſont encore en uſage aujourd'hui. Les Jeſuites & pluſieurs autres ſuivent la Prononciation de *Reuchlin* ; & les Réformez, de même que les Catholiques Romains, qui ſont Sectateurs de Meſſ. de Port-Royal, ſuivent celle d'*Eraſme* ; & ce qu'il y a de remarquable

quable, c'eſt que les uns & les autres apellent leur Prononciation l'*Ancienne Prononciation*, & l'oppoſée, *la Nouvelle*. Quant à moi, ſans vouloir prononcer ſur le fonds de la Queſtion, je croirois, que, pour rendre l'intelligence du Grec plus facile, il faudroit ſuivre la méthode d'*Eraſme*, parce qu'elle diſtingue plus les mots les uns des autres, & qu'il ne faut pas avoir toujours recours à l'Ecriture pour bien entendre une perſonne, qui prononce du Grec. C'eſt le ſentiment du ſavant Auteur de la *Nouvelle Méthode Grecque* de Port-Royal *. *Je ne crois pas, néanmoins*, dit-il, *qu'il y ait perſonne, qui n'en reconnoiſſe l'utilité, & qui ne voye quelle miſére c'eſt de ne rien comprendre dans cette Langue, que par les yeux: & d'être obligé en mille rencontres de demander, ſi ce qu'on entend eſt écrit par une telle ou telle lettre, & choſes ſemblables, qui font auſſi de la confuſion dans l'eſprit de ceux qui liſent, qui ne ſauroient arriver que par un long uſage à diſtinguer quantité de mots, à qui ils*

* Dans ſa Préface pag. 22. On peut la lire toute entiére, pour s'inſtruire parfaitement ſur ce ſujet.

ils donnent la même prononciation. Ceux, au contraire, qui s'accoûtument à prononcer comme on écrit, les diſtinguent aiſément; parce qu'ils ont deux maîtres pour un, étant inſtruits en même tems & par les yeux & par l'oreille.]

Eraſme Schmidt ne nie pas qu'il n'y ait eu autrefois quelque difference dans la prononciation des Lettres, & des Diphthongues, ſur leſquelles on eſt en diſpute. Mais il prétend & prouve par pluſieurs exemples, que cette différence étoit très-petite, qu'il n'y avoit que les oreilles délicates, & qui y étoient accoûtumées, qui puſſent la diſtinguer, & que tous les autres s'y trompoient. Il permet auſſi qu'en enſeignant, on mette quelque différence dans la prononciation de ces Lettres & Diphthongues, qui avoient, à peu près, le même ſon; mais il nie qu'on prononçât autrefois le Grec à la maniére d'*Eraſme*. Il ne veut pas non plus que la prononciation de *Reuchlin* ſoit la véritable, parce qu'elle ne met point de différence dans la prononciation de diverſes lettres & conſones, où les anciens Grecs en mettoient, mais qui étoit peu ſenſible. Il croit qu'il ſe faut mettre

peu

peu en peine de rechercher la maniére de prononcer des Anciens, qu'on ne découvrira jamais bien; mais qu'on doit s'accommoder à l'uſage reçu, & à ce qui paroit le plus convenable & le plus utile. Et parce que de ſon tems, & dans les lieux où il étoit, la prononciation de *Reuchlin* étoit en uſage; il croit que c'eſt celle qu'il faut retenir; ſurtout puis qu'elle paroit apuyée ſur le témoignage des Anciens.

Il y a une raiſon, qui paroit forte pour prouver qu'anciennement les Grecs prononçoient le B, comme les François le prononcent, & l'*Heta* non comme un I, mais comme un *è* ouvert. C'eſt que le ſon que forment les brebis, eſt exprimé en Grec par Βη, Βη, qu'on ne peut prononcer ni *Bi*, *Bi*, ni encore moins *Vi*, *Vi*, puis que conſtamment ce n'eſt pas là le ſon des Brebis. *Schmidt* répond que ces noms inventez, pour marquer la voix des Animaux, ne la marquent pas toujours exactement, puis que quelques-uns ont déſigné le ſon des Brebis, par *Bla*, *Bla*; les Latins par *Ba*, *Ba*, d'où vient leur *Balare*, que nous avons rendu en François par *Bêler*, d'autres par *Ma*, *Ma*,

Mæ, & d'autres, enfin, par *Mä*, *Mä*, prononcé à l'Allemande. Si les Grecs ont marqué ce ſon par Bη, Bη, c'eſt parce qu'ils n'avoient pas d'autre lettre, qui aprochât plus de ce ſon, la voyelle Heta étant longue & aprochant plus de l'*ε*, que l'*ι*. Ils n'ont pas dû marquer ce ſon par Bè, Bè, car cette ſyllabe eſt brêve, & ne répond point du tout au ſon des Brebis. *Schmidt* ſe propoſe onze objections différentes ausquelles il tâche de répondre. Cette Diſſertation eſt ſavante & curieuſe.

ARTICLE IV.

HADRIANI RELANDI *de* SPOLIIS TEMPLI HIEROSOLYMITANI *in* ARCU TITIANO *Romæ* CONSPICUIS, *Liber Singularis. Arcum ipſum & Spolia Templi in eo ſculpta Tabulæ in Aes inciſæ exhibent.* C'eſt-à-dire, *les Dépouilles du Temple de Jeruſalem qu'on voit à Rome repréſentées ſur l'Arc de Triomphe de Tite, expliquées en un ſeul Livre. Les Figures gravées ſur le cuivre repréſentent cèt Arc & ces Dépouilles.* A Utrecht, chez

chez Guillaume Broedelet. 1716. en petit 8. pagg. 164. en y comprenant l'Indice.

LE ſavoir, la diligence, & l'âge de Mr. *Reland* font eſperer au Public pluſieurs Ouvrages de ſa façon. Il en a déja donné un aſſez bon nombre, qui lui ont aquis une belle réputation, & celui, dont nous devons parler, quoi que petit, ne la diminuera pas. Ce Savant avoit reçu de Rome un Deſſein du *Chandelier qu'on voit repréſenté ſur l'Arc de Triomphe de *Tite*, & qui avoit été fait ſur les lieux mêmes avec beaucoup d'exactitude. Pour s'aſſurer davantage de cette exactitude, il le renvoya à Mr. l'Abbé *Fontanini*, fort connu de tous les Savans, & le pria de le confronter exactement avec l'Original, afin de ſavoir ſi l'on pouvoit s'y fier. Cèt Abbé lui marqua, que le Deſſein étoit bon, à la reſerve de certaines circonſtances en petit nombre, que Mr. *Reland* fit changer, avant que de le donner au Graveur, ſur le tra-

* Nous nous exprimons ainſi, pour ſuivre l'uſage reçu ; car d'ailleurs, ce n'étoit pas un Chandelier, mais une Lampe à ſept branches.

travail duquel il a eu inſpection, afin que le deſſein qu'il nous en donne fut exact. Il reçut auſſi les deſſeins de la Table ſacrée, des Encenſoirs, & des Trompettes copiez ſur le même Arc de Triomphe; & c'eſt ſur ces quatre principales Dépouilles du Temple de Jéruſalem, que roule tout ſon Livre. Il ſe propoſe d'en parler uniquement par raport à cet Arc de Triomphe. Il les a décrits aſſez amplement dans ſes Antiquitez Hébraïques, & il les explique toutes les années à ſes Diſciples dans ſes Leçons particuliéres.

Tout ce Livre eſt diviſé en treize Chapitres. Mr. *Reland* explique dans le premier l'occaſion & le deſſein de ſon Ouvrage, & nous en avons tiré ce que nous venons de dire. Il prouve dans le ſecond, que ces figures repréſentées ſur l'Arc de *Tite* ſont véritablement celles des Vaiſſeaux ſacrez, que le Chandelier repréſente celui qui étoit dans le Temple de Jéruſalem, & la Table, la ſainte Table, qui étoit dans le même lieu. Il examine en particulier dans le Chapitre troiſiéme & dans les trois ſuivans, ce qui concerne le Chandelier. Le ſeptiéme & les trois qui ſuivent ſont employez

ployez à parler de la figure & des parties dont la Table étoit compoſée. Le onziéme explique ce que c'étoit que les deux Encenſoirs placez ſur la Table. Le douziéme traite des deux Trompettes; & le treiziéme, qui eſt le dernier, nous aprend le ſort de toutes ces ſaintes dépouilles. Mr. *Reland* répand partout l'érudition à pleines mains, explique la véritable ſignification de pluſieurs mots Grecs & Hébreux, & en diſtingue quelques-uns, que l'on confond aſſez ſouvent.

Il fait voir, que *Tite* enleva effectivement de Jéruſalem les Dépouilles ſaintes dont il s'agit, & que ce ſont par conſéquent celles qui ſont dépeintes dans un Arc de Triomphe érigé pour immortaliſer les divers avantages, qu'il remporta ſur les Juifs, & en particulier la priſe de Jéruſalem & du Temple, qui mit fin à la République d'Iſraël. *Joſéphe* dit expreſſément que les Dépouilles du Temple furent portées pour honorer le Triomphe de *Tite*, & que les principales étoient la Table d'or, qui peſoit pluſieurs Talens, le Chandelier d'or, & la Loi des Juifs.

Mr. *Reland* avouë que le Chandelier repreſenté dans l'Arc de Triomphe de *Tite* n'eſt pas en tout ſemblable

ble au Chandelier du Temple. Ses Branches, par exemple, en ſont trop groſſes; mais on peut dire que l'Ouvrier les a groſſies, afin qu'elles fuſſent aperçuës par ceux qui les regarderoient de loin; car on ſait que les Peintres & les Sculpteurs repréſentent plus grands que le naturel les objets qu'ils placent dans des endroits, qu'ils ſuppoſent fort éloignez ou fort élevez. Il eſt encore plus certain que la Baſe ou le Pié du Chandelier repréſenté ſur l'Arc de Triomphe, n'eſt pas celui du Chandelier ſacré; puis qu'on y voit des Aigles & des figures de Monſtres, & qu'on ſait aſſez que les Juifs, ſurtout après la Captivité de Babylone, abhorroient toutes ſortes de repréſentations d'Animaux, & n'auroient eu garde d'en placer dans le Temple. C'eſt un jeu du Sculpteur, qui voulant orner la figure qu'il repréſentoit a ajouté ces vains fantômes de ſon imagination. Cette haine des Juifs pour toutes ſortes de figures d'animaux, n'empêche pas que les piés de la Table ſacrée, ne fuſſent faits comme des piés d'Animaux. C'eſt ainſi qu'ils ſont repréſentez dans l'Arc de *Tite*, & Mr. *Re-*

land

land croit, qu'ils étoient effectivement tels.

Quant à ce que nous avons nommé des *Encenſoirs*, & que notre ſavant Auteur nomme *Acerra*, mot qui ſignifie effectivement un *Encenſoir* ou une *Caſſolette*, il prétend que c'étoient des Taſſes de la forme, à peu près, de celles où l'on prend le Café, mais plus grandes, dans leſquelles on mettoit de l'Encens, pour le jetter dans le feu dans les occaſions. Ces Taſſes avoient des ſoucoupes ou de petits plats, comme en ont nos Taſſes à Café. C'eſt ainſi qu'elles ſont repréſentées dans l'Arc de Triomphe de *Tite*. Ces Taſſes ſont apellées כף en Hébreu, & ſi vous renverſez la prémiére lettre, de cette maniére, ∪, elle aura aſſez la figure de ces Taſſes. [La Verſion de Genéve a, par conſéquent, heureuſement traduit, le verſ. 29. du Chap. XXV. de l'*Exode* de cette maniére, *tu feras auſſi ſes plats, ſes taſſes, ſes gobelets, & ſes baſſins, avec leſquels on fera les aſperſions, tu les feras de pur or.*

Voici le ſort qu'eurent ces Dépouilles ſacrées enlevées par *Tite Veſpaſien*. Après qu'elles eurent honoré ſon Triomphe, elles furent miſes à Rome

Rome dans le Temple de la Paix. Il eſt probable, dit notre Auteur, qu'on les y conſerva, juſques à ce que ce Temple fut brûlé ſous l'Empire de *Commode.* Depuis ce tems il s'écoula quelques Siécles, pendant leſquels aucun des Auteurs qu'a lus Mr. *Reland* n'en a fait mention. Mais *Anaſtaſe le Bibliothecaire* nous aprend dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, que l'an 450. de *Jeſus-Chriſt* ces Vaiſſeaux ſacrez furent tranſportez de Rome en Afrique. L'an 520. aprés que *Beliſaire* eut vaincu les Vandales, ils honorérent le triomphe de ce Général; & furent de nouveau tranſportez en Europe.

Procope eſt le dernier Auteur qui en parle dans le ſecond Livre de ſon Hiſtoire de la Guerre contre les Vandales, ch. 9. Voici ſes paroles de la Traduction de Mr. *Couſin. Parmi ce riche butin étoient les Vaiſſeaux ſacrez, que* Tite *avoit autrefois enlevez du Temple de Jéruſalem. On dit qu'un Juif les voyant, s'aprocha d'un Ami de l'Empereur & lui dit, qu'il ne croyoit pas qu'il fut à propos de les mettre dans le Palais de Conſtantinople; qu'il n'étoit pas permis de les garder ailleurs, que dans le Temple où* Salomon *les*

avoit conſacrez ; & que c'étoit en punition de ce qu'ils en avoient été enlevez, que Gizéric *avoit pillé les Thréſors des Romains, & que les Romains pilloient alors ceux des Vandales. Ces paroles ayant été raportées à* Juſtinien, *elles le touchérent ſenſiblement, & furent cauſe, qu'il commanda de porter ces ſaints Vaiſſeaux dans l'Egliſe des Chrétiens de Jéruſalem.* Du reſte, on ne ſait pas ſi ces Vaiſſeaux arrivérent heureuſement à Jéruſalem, ni quel a été leur ſort depuis. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on ne les voit plus aujourdhui dans cette Ville. [Mr. *Reland* ne nous dit point le jugement qu'il porte de tous ces faits hiſtoriques, s'il les croit bien certains, ou s'il a quelque doute ſur leur vérité. Peut-être que celui qui en douteroit un peu ne pourroit pas porter à juſte tître le nom d'Incrédule.]

ARTICLE V.

OEUVRES *de Mr.* MARIOTTE, *de l'Académie Royale des Sciences ; diviſées en deux Tomes comprenant tous les Traitez de cèt Auteur, tant ceux qui avoient déja paru ſéparément,*

ment, que ceux qui n'avoient pas encore été publiez; imprimées sur les Exemplaires les plus exacts & les plus complets; revuës & corrigées de nouveau. A Leide, chez Pierre Vander Aa, 1717. in 4. pagg. pour les deux Volumes, 701. sans y comprendre l'Avis au Lecteur & la Table des Matiéres.

MR. MARIOTTE a été grand Philosophe, &, par conséquent, grand Géométre. Tous les Ouvrages qu'il a composez ont été très-bien reçus du Public, & il y en a plusieurs, dont on a fait plus d'une Edition. Cependant il étoit difficile de les trouver ailleurs, que dans les Bibliothéques, qui se vendent publiquement; il l'étoit encore plus de les ramasser tous, & les formes ausquelles ils avoient été imprimez étant différentes, ils faisoient assez mauvaise figure joints ensemble dans une Bibliothéque. Le Sieur *vander Aa* a donc rendu service au Public, en ramassant tous ces divers Traitez & en les faisant imprimer tous ensemble dans la même forme. On doit lui rendre ce témoignage qu'il l'a fait avec toute l'exactitude & toute la diligence possibles; ce qui

lui a couté beaucoup de peine & beaucoup de tems. Il a choisi les meilleures Editions, il a fait graver les Figures avec exactitude, & on les a revuës avec soin, pour voir si le Graveur n'auroit point commis quelque faute; ce qui n'a pu être fait que par des personnes qui entendissent les matiéres. En voici un exemple remarquable. Dans la Figure du second Volume, qui concerne la Découverte touchant la Vuë, & qui représente les deux yeux, le Graveur avoit peint la Choroïde, par un Cercle parfait, en sorte qu'elle couvroit tout le Nerf Optique, au lieu qu'elle est interrompuë en cèt endroit-là. C'est-à-dire, que la Figure étoit directement opposée au Discours pour lequel elle a été faite. On a commis une pareille faute dans toutes les Editions Latines de la *Physique* de *Rohault*, sans en excepter celles, qui nous ont été procurées par le savant Mr. *Clarke*. Dans la Figure de l'Oeil, qui est dans la premiére partie, on a représenté tous les petits filamens de la Retine comme droits, au lieu que dans l'endroit qui répond au nerf optique ils doivent être séparez & une moitié doit être repliée d'un côté & l'autre

l'autre de l'autre, à peu près comme l'on ſépare les Cheveux ſur le front. C'eſt par cette ſituation de ces filamens, que *Rohault* explique la même découverte de Mr. *Mariotte* touchant la Vuë. Mais la figure étant telle qu'elle eſt dans toutes les Editions Latines, en la comparant avec le Diſcours de l'Auteur il eſt impoſſible d'y rien comprendre. On pourroit alleguer un très-grand nombre de ſemblables fautes, que le Graveur avoit faites, & qui ont été corrigées exactement. Les Epreuves du Texte ont auſſi été revuës avec beaucoup d'attention. Mais on n'a pas touché aux paroles de l'Auteur, à moins qu'il n'y eut des fautes viſibles d'impreſſion, dont les principales avoient été marquées dans les *Errata* des Editions précédentes. Il eſt vrai qu'on en a changé l'orthographe. Mr. *Mariotte* ſuivoit l'ancienne, & on l'a habillé à la Moderne. J'avouë que cela n'étoit point néceſſaire. Il ſeroit même, peut-être, mieux de laiſſer à cèt égard les Auteurs tels qu'ils ſont. On jugeroit mieux par là du tems auquel ils ont écrit. Voir un *Rabelais* ou un autre Livre du même tems orthographié à la moderne, c'eſt voir un Au-

teur en masque. Cependant on juge bien que ce changement qu'on a fait aux Ouvrages de Mr. *Mariotte* ne change rien à l'essentiel. Voici une liste des Piéces dont ce Recueil est composé.

TOME PREMIER. 1. *De la Percussion ou Choc des Corps.* On a suivi la troisiéme Edition de Paris de 1679. qui a un avantage très-considérable sur la seconde, en ce qu'elle est plus exacte & augmentée. On sait que la plûpart des Régles du Mouvement de *Descartes* sont renversées dans ce Traité, où Mr. *Mariotte* ne s'apuye pas sur des raisons métaphysiques; mais sur l'Expérience. 2. *Essais de Physique*, ou, *Mémoires pour servir à la Science des choses naturelles.* 1. Essai, de la Végétation des Plantes. 2. De la nature de l'Air. 3. Du Chaud & du Froid. 4. De la nature des Couleurs. Les trois premiers de ces Essais ont été imprimez sur l'Edition de Paris de 1676. & 1679. & le quatriéme sur celle de Paris de 1686.

Tous ces Essais sont d'autant plus considérables, qu'ils sont tous fondez sur l'Expérience la Souveraine Maîtresse de la Vérité. Quoi qu'il y aît des raisonnemens de Chymie, & que Mr. *Mariotte* se serve des princi-

pes

pes de cèt Art, il n'eſt pas en tout de l'opinion des Chymiſtes. Il ſoutient, par exemple, qu'on ne peut aſſurer d'aucun corps, qu'il ſoit naturellement dur ou fixe de ſa nature. Il ſoutient l'opinion de ceux, qui croyent que les parties d'une Plante, ne ſont pas toujours contenuës en petit dans leur ſemence. Il en allégue pour preuve un Roſier commun, dont il coupa toutes les branches vers la fin du mois d'Août, ne laiſſant que les petits nœuds qui devoient produire des roſes au printems ſuivant. Mais quoi que ces nœuds pouſſaſſent des branches & des feuilles au mois de Septembre, ils ne pouſſérent aucune fleur. [Il me ſemble qu'on pourroit répondre, que cela n'empêche pas, que les roſes ne fuſſent en petit dans ces nœuds, mais que les feuilles qu'on leur ôta étoient néceſſaires, juſques à ce qu'elles tombaſſent d'elles-mêmes, pour nourrir & conſerver les petits embryons de fleurs, qui étoient dans ces nœuds.]

Mr. *Mariotte* croit que le froid n'eſt qu'une privation de chaleur, & qu'il y a quelque degré de chaleur dans tous les Corps, ſans en excepter la Glace, puis qu'il s'en éléve des

Vapeurs, ce qui ne ſe peut faire ſans chaleur. Il prouve par quelques Expériences une vérité, dont on doutoit de ſon tems, mais dont on ne doute plus aujourdhui; c'eſt que les Lieux ſoûterrains ſont plus chauds en été qu'en hyver. Le froid parfait ſelon lui, n'eſt autre choſe qu'une privation entiére de chaleur. Il y a des Philoſophes qui attribuent le principe du Froid au Salpêtre; parce que quand on en mêle avec de la neige, ou qu'on en diſſout dans l'eau, ce mélange facilite le refroidiſſement du vin & des autres liqueurs, qu'on y plonge, pour les rafraichir: mais cela procéde de ce que le Salpêtre étant un corps plus condenſé que l'eau, il communique plus fortement ſa froideur que l'eau.

Dans ſon Traité de la Nature des Couleurs, Mr. *Mariotte* refute Mr. *Newton*, qui croit que chaque couleur particuliére eſt un rayon d'une eſpéce particuliére. Voici une Expérience qu'il raporte contre ſon ſentiment. Recevez ſur un Carton blanc, à une diſtance d'environ 25. ou 30. piés, un petit rayon ſolide, qui aura paſſé par un Priſme, vous verrez, que les Couleurs occuperont un eſ-

pace

pace de plus de dix pouces, dont le rouge en contiendra plus de deux & le violet plus de trois. Faites que l'extrémité du violet paſſe par une petite fente d'environ deux lignes de largeur, taillées exprès dans un Carton, & recevez cette lumiére violette fort obliquement ſur un autre Priſme, au delà du Carton; alors vous verrez dans la lumiére, qui aura paſſé à travers ce ſecond Priſme, du rouge & du jaune dans la convexité de la courbure. Le même changement arrivera, ſi on fait paſſer l'extrémité du rouge, dans la fente du Carton, car on verra du bleu, & du violet au delà du ſecond Priſme. [C'eſt grand dommage, qu'après tant de peines & d'expériences, on ne puiſſe s'aſſurer de la nature des Couleurs, & que lors qu'on croit l'avoir ſaiſie, il vienne de nouvelles expériences, qui renverſent tout l'édifice, & qu'on en ſoit à recommencer tout de nouveau.]

TOME SECOND. I. *Traité du mouvement des Eaux & des autres Corps fluides, diviſé en cinq Parties.* Il a été imprimé ſur l'Edition de Paris de 1690. publiée par Mr. *de la Hire*. Cet Ouvrage a été généralement eſtimé.

timé. Cependant, comme il n'y a aucune Science, qui soit amenée à sa perfection, on a fait depuis de nouvelles découvertes sur le mouvement des eaux, qui étoient inconnuës à Mr. *Mariotte*. Il soutient, par exemple, que le fond de l'eau d'un Fleuve ne va pas si vîte que le milieu, ni le milieu que la surface supérieure; & quand il s'agit d'expliquer pourquoi l'eau coule plus vîte sous les ponts qu'ailleurs, il paroit ne s'exprimer pas bien clairement. Le savant Mr. *Guglielmini* dans son grand Ouvrage *della natura de' Fiumi*, imprimé en 1697. soutient qu'assez souvent la plus grande vîtesse d'une riviére est vers le milieu de sa hauteur; parce que ces parties du milieu ont l'avantage & d'être pressées par le milieu de la hauteur de l'eau, & d'être libres des frotemens du fonds.

2. *Régles pour les Jets d'Eau.* Elles sont tirées du Traité précédent. On les trouve dans le Recueil des Ouvrages de Physique & de Mathématique de Mess. de l'Académie des Sciences, imprimé *in folio* à Paris en 1693. & c'est de là d'où on les a tirées. Il y a quelques Remarques particuliéres, que l'Auteur avoit faites dans

dans le deſſein de les préſenter à Mr. de *Louvois*, comme on nous l'aprend à la fin de la Préface du Recueil, dont nous venons de parler.

3. *Nouvelle Découverte touchant la Vuë, contenuë en pluſieurs Lettres écrites par Meſſ. Mariotte, Pecquet & Perrault, de l'Académie Royale des Sciences.* On l'a tirée du Recueil de pluſieurs Traitez de Mathématique de l'Académie Royale des Sciences, en grand *Folio*, à Paris de l'Imprimerie Royale, 1679. Il a fallu joindre à ce que dit Mr. *Mariotte*, ce qu'ont écrit Meſſ. *Pecquet* & *Perrault*, pour mieux entendre toute la Queſtion dont il s'agit. Une expérience faite par le premier, & qui eſt aujourdhui connuë de tous les Phyſiciens, lui fit conclurre que la viſion ne ſe fait pas ſur la Retine, mais ſur la Choroïde. Meſſ. *Pecquet* & *Perrault* ne furent point perſuadez par les raiſons de Mr. *Mariotte*. Ils tâchérent d'expliquer l'Expérience en queſtion, en retenant l'opinion reçuë, que c'eſt ſur la Retine que ſe peignent les objets. Mais ils ne perſuadérent pas Mr. *Mariotte*, & chacun demeura dans ſon opinion, comme cela arrive ordinairement. On trouve ici les Lettres de ces Sa-

vans ſur cette Queſtion; qui n'eſt pas même encore terminée aujourd'hui, les uns tenant le parti de la Retine, & les autres celui de la Choroïde.

4. *Traité du Nivellement, avec la deſcription de quelques Niveaux nouvellement inventez.* On l'a imprimé ſur l'Edition qui s'en trouve dans le même Recueil dons on a parlé, où ce Traité eſt plus exact & plus ample, que dans l'Edition précédente.

5. *Traité du mouvement des Pendules.* Il a été imprimé ſur le Manuſcrit original de l'Auteur, envoyé à Mr. *Huygens*, avec une Lettre qu'il lui écrivit, & qui paroit auſſi ici. Mr. *Huygens* le légua par ſon Teſtament avec beaucoup d'autres Manuſcrits à la Bibliothéque de l'Univerſité de Leide. Mſſ. les Curateurs de l'Univerſité & Mſſ. les Bourguemaîtres de la Ville ont bien voulu le communiquer au Libraire. Il ne contient que neuf pages conjointement avec la Lettre. Mr. *Mariotte* dans ſa premiére Propoſition y donne la vraye cauſe de l'accélération du mouvement des corps qui tombent par leur peſanteur, au lieu que *Galilée* ſe contente de la ſuppoſer & d'en faire une définition.

tion. Dans la cinquiême il prouve ce que le même *Galilée* prend pour Principe & qu'il demande lui être accordé au commencement de ſon Traité. Dans la huitiême, il donne la proportion du tems par le côté du quarré, avec le tems par les deux côtez de l'Octogone, & par celui des trois côtez du Dodécagone, ce que *Galilée* n'a pas fait. Il croit avec beaucoup d'autres Philoſophes, que les poids qui tombent, augmentent leur viteſſe juſques à un certain point, paſſé lequel elles vont d'un mouvement égal. Voici, comment il détermine où commence cette égalité. Il ſuppoſe qu'un vent ſouflant de bas en haut puiſſe ſoutenir une boule de liége en l'air. Alors, ſi le vent ceſſe, cette boule tombant augmentera ſa viteſſe juſques à ce qu'elle ſoit égale à celle du vent, qui la ſoutenoit, & enſuite elle continuera ſa vîteſſe avec une viteſſe uniforme; puis que la réſiſtance, de l'air lui ôtera préciſément ſa puiſſance naturelle de deſcendre, & il ne lui reſtera que la puiſſance aquiſe.

6 *Expériences ſur les Couleurs & la Congélation de l'Eau.* On les a imprimées ſur ce qui en a paru en 1672.

& 1682. Elles ne contiennent que ſix pages.

7 Enfin le dernier Traité de ce Recueil eſt un *Eſſai de Logique contenant les Principes des Sciences, la maniére de s'en ſervir, pour faire de bons raiſonnemens.* On l'a imprimé ſur l'Edition de Paris de 1678. qui eſt, je penſe, la ſeule qui en eût été faite. Quelques-uns doutoient que cette Logique fut de Mr. *Mariotte*, parce qu'il n'y avoit pas mis ſon nom. Mais il en parle comme de ſon Ouvrage dans ſon Traité du *Mouvement des Eaux*, pag. 384. & 386. de cette Edition.

Dans la Préface de cette Logique, qui eſt fort différente des Logiques ordinaires, Mr. *Mariotte* attribuë à trois cauſes la contrarieté d'opinions, qu'il y a eu entre les Philoſophes, ſur pluſieurs Queſtions importantes. La premiére, que leur Logique étoit défectueuſe, particuliérement à l'égard des Définitions, & de la méthode, qu'il faut ſuivre pour bien établir une Hypothéſe. La ſeconde, que dans les Sciences, ils s'attachoient trop aux raiſonnemens & trop peu aux Expériences. La troiſiéme que la plûpart de ces Philoſophes ont été de mauvaiſe

vaiſe foi; & que ſans ſe mettre beaucoup en peine de découvrir la Vérité, ils n'ont eu pour but que d'accommoder leur Philoſophie à leur profit ou à leur gloire; les uns ſe faiſant Chefs de parti; & les autres, dont le génie étoit moins ambitieux, ſe contentant de choiſir quelque Secte par caprice, & de la ſoutenir aveuglément en tous ſes points. *Ces mêmes déſordres*, ajoûte Mr. *Mariotte*, *durent encore aujourd'hui.*

Il ne veut pas qu'on prouve la 7. Propoſition du 2. Livre d'*Euclide*, par le Calcul Algébrique, parce que la bonté de ce Calcul eſt prouvée par cette Propoſition, & que ce ſeroit, par conſéquent, faire un Cercle ridicule. Je conviens qu'on prouve par cette 7. Propoſition, que le Quarré de $a-b$, eſt $aa+bb-2ab$. & que, peut-être, c'eſt par là qu'on a trouvé, que le produit de moins par moins donne plus; mais je crois qu'on peut alleguer une preuve plus directe & plus naturelle de cette Régle. Le P. *Lamy* la donne dans ſon *Traité de la Grandeur*.

A R-

ARTICLE VI.

NOVUS THESAURUS ANTIQUITATUM ROMANARUM, *congestus ab* ALBERTO HENRICO DE SALLENGRE, *Serenissimæ Principis Arausionensis Consiliario. Tomus Primus. Cum Figuris Aeneis.* C'est-à-dire, *Nouveau Thrésor d'Antiquitez Romaines rassemblé par Mr. de Sallengre, Conseiller de la Princesse d'Orange. Tome I. avec des Figures en taille douce.* A la Haye, chez Henri du Sauzet. 1716. in folio, cét comm. 1328. sans y comprendre la Préface, ni la Table.

MR. DE SALLENGRE, quoique dans un âge, où l'on n'aime d'ordinaire que les plaisirs & la dissipation, a déja donné au Public diverses marques de son savoir, de son aplication à l'étude, de l'amour qu'il a pour les Belles Lettres, & du dessein de leur être utile, autant qu'il lui sera possible. Entrant dans la carriére, que le savant & judicieux *Grævius* a fournie, il a entrepris de nous

nous donner un Thréſor d'Antiquitez Romaines, compoſé de pluſieurs Volumes, qu'on peut regarder, à ce qu'il nous dit, ou comme une ſuite de celui que Mr. *Grævius* nous a donné, ou, comme un Ouvrage tout-à-fait ſéparé & indépendant de l'autre. Un Voyage, qu'il a fait en France, lui a fourni le moyen de recueillir pluſieurs Ouvrages conſidérables, & dont quelques-uns étoient aſſez rares. Il a vû d'ailleurs fort ſouvent les Savans de ce Pays-là, & en a tiré de grandes lumiéres. Il entretient encore commerce avec eux & avec pluſieurs Savans des autres Pays, qui lui peuvent fournir de grans ſecours.

Il nous donne préſentement le premier Tome de ſon Thréſor d'Antiquitez, qui ſera bientot ſuivi d'un ſecond, & celui-là de pluſieurs autres. Il nous aprend dans ſa Préface le Plan qu'il s'eſt formé, il nous parle des Traitez, qui compoſent ce premier Tome, & de leurs Auteurs, & nous donne, à l'égard de quelques-uns, un précis court, mais exact, de ce qu'ils contiennent. Ainſi, je n'aurois qu'à traduire cette Préface pour donner une juſte idée de ce Volume;

me ; mais cèt Article ſeroit trop long, j'aime mieux y renvoyer le Lecteur ; & me contenter de mettre ici une Liſte des Piéces qui le compoſent accompagnées de quelques Remarques, en abrégeant, autant qu'il me ſera poſſible, ce qu'en dit notre ſavant Editeur.

I. Sept Diſſertations de *Junius Minutoli* deſtinées à éclaircir les Antiquitez Romaines ſont les premiéres, qui paroiſſent dans ce Volume. Elles furent imprimées à Rome *in* 8. en 1689. Mais, quelque nouveau que ſoit cèt Ouvrage, on le trouve rarement dans ces Provinces ; en ſorte que ce ſera un Livre tout-à-fait nouveau pour pluſieurs de ceux qui achéteront ce Thréſor. 1. La premiére de ces Diſſertations traite de l'Origine de la Ville de Rome. *Minutoli* y ſoutient l'opinion commune, que *Romulus* & *Remus* ſont les Fondateurs de cette Ville, & il combat ceux qui ont oſé ſoutenir, que jamais *Enée* n'étoit venu en Italie. Je ne vois pas qu'il cite ſur cèt Article la petite, mais ſavante Diſſertation de Mr. *Bochart*, deſtinée à l'examen de cette Queſtion. Elle a été inſérée dans

dans le Recueil des Ouvrages de ce Savant imprimez à Utrecht en 1692.

2. La seconde Dissertation parle des accroissemens & de la décadence de la Ville de Rome. L'Empire Romain, selon l'Auteur, parvint au plus haut faîte de grandeur sous l'Empire de *Trajan*, & commença à décheoir sous ce Prince, pais qu'il commença alors à perdre diverses Provinces, qui lui avoient apartenu.

3. La troisiéme Dissertation contient la Topographie de la Ville de Rome.

4. La quatriéme parle des Maisons de cette Ville. 5. Les Temples sont le sujet de la cinquiéme. 6. La sixiéme traite des Sépulcres. 7. La septiéme & derniére des Edifices publics où l'on rendoit la Justice.

Minutoli étoit Abbé des Célestins, Licentié en Théologie, Professeur dans les sacrez Canons & en Histoire Ecclésiastique. Je ne dois pas oublier de dire que Mr. de *Sallengre* a ajouté des Notes sur les Auteurs qu'il publie; lors qu'il les a jugées nécessaires. Il y en a, par exemple quelques unes sur les Dissertations dont nous venons de parler. Il y corrige quelques fautes, qui se trouvent

vent dans le Texte. Il y reprend *Minutoli*, lors qu'il a mal entendu, ou mal cité les Auteurs, dont il allégue les paſſages, & reléve quelques autres fautes, qu'il a commiſes. Par exemple: *Minutoli* dit, que le mot *Janus* vient du mot Hébreu *Jain*, qui ſignifie l'Inventeur du vin, ce qui a fait croire à pluſieurs que *Janus* étoit le même que le vin. Mr. de *Sallengre* reléve cette groſſe bevûe, & ſoutient avec raiſon que le mot Hébreu *Jain* ſignifie, non l'Inventeur du vin, mais le vin même. Il ſe moque en un autre endroit des plaiſantes Etymologies que ſon Auteur donne aux mots *Cœmeterium* & *Polyandrum*, qui ſignifient un *Cimetière*, & en donne les véritables. Ce paſſage feroit croire que *Minutoli* n'entendoit point la Langue Grecque, quoi qu'il cite aſſez ſouvent des paſſages en cette Langue.

II. Cinq Livres des Antiquitez de la Ville de Rome par *Lucius Faunus*. Ils ont été écrits originairement en Italien. Mais on les imprima traduits en Latin à Veniſe en 1549. On les a ſouvent réimprimez depuis. Cependant ce Livre étoit aſſez rare, & le ſavant Mr. *Fabricius*, ſi inſtruit dans

sans la connoissance des Livres, dit qu'il ne l'a jamais vû *. *Faunus* a assez bien recueilli les Antiquitez de Rome, quoi qu'il se soit trompé quelquefois. Il cite divers Auteurs, mais il en raporte rarement les paroles, & n'indique pas les endroits où se trouve ce qu'il cite.

III. UNE Dissertation de *Joseph Marie Suarès* Evêque de † Vaison, sur les trous que l'on trouve dans les pierres des anciens Edifices. On voit, par exemple, à Rome à l'Amphithéatre de *Tite*, & dans d'autres Edifices anciens, de grandes pierres taillées avec soin, qui pourtant dans la face extérieure sont percées de divers trous. Le peuple ignorant croit que ces trous se firent lors du tremblement de terre, qui arriva à la mort de *Jesus-Christ*; mais, outre que ces Edifices n'existoient pas encore alors, & que les pierres, dont ils sont construits, n'étoient pas même encore tirées des carriéres, ces trous ne sont pas des fentes faites par accident, mais des trous faits avec la main & à dessein. *Suarès* aporte six différentes opi-

* Bibliographiæ Antiquariæ cap. 3. §. 4.
† Dans le Comtat d'Avignon.

opinions des Antiquaires ſur cette queſtion, il les adopte toutes & n'en compoſe qu'une ſeule. Cette Diſſertation fut imprimée à Lyon en 1652. & étoit recherchée, non ſeulement pour ſa bonté, mais auſſi pour ſa rareté. Le même Prélat a publié divers autres Ouvrages aſſez eſtimez. *De Veſtibus litteratis*, à Vaiſon en 1652. *in* 4. deux Livres de l'Ancienne Preneſte, à Rome, *in* 4. 1655. Une Diſſertation ſur les Médailles & ſur les Monnoyes anciennes, à Rome 1668. *in* 4. L'Arc de *Septime Sévère*, & ſes Explications, à Rome, *in fol.* 1676. &c. La Diſſertation qu'on nous donne ici ne contient que quatre pages. L'Auteur y fait paroitre beaucoup de Littérature.

IV. Une Diſſertation d'*André Alciat* célébre Juriſconſulte, ſur les Magiſtrats & les Charges Civiles & Militaires des Romains. L'Auteur l'avoit miſe au devant de la Notice des dignitez des Empires d'Orient & d'Occident, qu'on trouve dans le ſeptiéme Tome du Thréſor de Mr. *Grævius*, ce qui a fait juger à Mr. de *Sallengre*, qu'il ne devoit pas l'oublier. Elle ſert principalement à entendre ce qui eſt dit des Magiſtrats dans le pre-

premier Livre des Pandectes, & c'eſt dans cette vuë que l'Auteur l'a conpoſée. Elle ne contient que trois pages.

V. DEUX Traitez de *Laurent Joubert*. Le premier traite des Exercices Publics des Anciens & des Lieux où ils ſe faiſoient & qu'on nommoit des *Gymnaſes*, & le ſecond de leurs Bains. Ce dernier n'a jamais été achevé par l'Auteur. Il y manque un ou deux Chapitres. *Laurent Joubert* étoit un célébre Médecin de Montpelier. Il fut Conſeiller & Médecin ordinaire d'*Henri* III. Roi de France. Il a publié divers Ouvrages, & il mourut en 1582. Ce fut *François Joubert* ſon Frére, qui fit imprimer les deux Traitez, qu'on nous donne ici, à l'inſçu de l'Auteur. *François* étoit Juge-Mage à Valence, & Maître des Requêtes du Roi de *Navarre*.

VI. DEUX Diſſertations du célébre Cardinal *Noris* ſi eſtimé de tous les Savans, l'une ſur un Médaillon des Empereurs *Diocletien* & *Maximien*, & l'autre ſur une Médaille d'or de l'Empereur *Licinius*, auſquelles ce Savant a joint une eſpéce de Traité, ou, ſi on le veut, une troiſiéme Diſ-

ſerta-

ſertation Chronologique, ſur les Vœux, qu'on faiſoit de dix en dix ans pour les Empereurs & pour les *Céſars*. Ces Diſſertations avoient été imprimées à Padouë en 1685. *in fol.* Les deux premiéres ont ſervi d'occaſion à l'Auteur, pour corriger les Faſtes Conſulaires de ces tems-là, qui étoient très-confus & très-corrompus, & par cèt endroit elles apartiennent aux Antiquitez Romaines.

VII. DESCRIPTION des diverſes Révolutions de la Ville de Rome & de ſa ruine, par *Pogge* Florentin. Elle ne contient que quatre pages.

VIII. DES Préfets ou Gouverneurs de la Ville de Rome, avec une Liſte de ces Prefets & diverſes Inſcriptions, qui les concernent, depuis *Romulus* juſques à l'année 1631. qui fit celle de l'Édition de ce Livre *in* 4. à Rome. *Felix Contelori* Protonotaire Apoſtolique en eſt l'Auteur. Il avouë que, pour compoſer ſa Liſte des Prefets, il s'eſt beaucoup ſervi d'*Onuphre Panvini*, & d'un Auteur Anonyme, qui en a ramaſſé les noms depuis l'an 256. de *Jeſus-Chriſt*, juſqu'à l'an 355. Il n'a point touché à la Chronologie de ces Auteurs; mais il a

ajouté

ajouté pluſieurs Préfets, qu'ils avoient oubliez.

IX. TROIS Explications différentes d'une Inſcription très-obſcure trouvée ſur un Marbre à Padouë. Elles ſont de *Thomas Reineſius*, de *Fortunius Licetus*, & de *Luc Holſtenius*. Elles furent imprimées *in* 4. à Paris en 1667. On y a ajouté quelques Inſcriptions trouvées auſſi à Padouë, pour les Antiquaires & Philologues de cette Ville, à qui on les adreſſe & on les dédie, comme un bien, qui leur apartient; parce qu'elles ont été trouvées chez eux.

X. DESCRIPTION de la *Diane* d'Arles retouchée & corrigée par *François de Rebatu* Conſeiller du Roi &c. Elle parut en François à Arles en 1659. peu de tems après qu'on eut tiré de terre une Statuë de *Diane*, qu'on prétend y avoir été enterrée il y a plus de ſeize-cens ans. Mr. *de Rebatu* a écrit en François; on nous donne ici une Traduction Latine de ſon Ouvrage.

XI. VOICI le Tître Latin de la Piéce ſuivante. *Geminiæ Matris ſacrorum Titulus ſepulchralis explicatus & verus exequiarum ritus una detectus.* *Jean Jaques Chiflet*, qui en eſt l'Au-

teur, y explique l'Inſcription trouvée ſur la pierre d'un Tombeau à Beſançon, en 1633. en creuſant pour conſtruire le Baſtion de S. *Claude*. Cette Piéce, qui ne contient que ſix pages dans cette Edition, fut imprimée à Bruxelles en 1634. *in* 4.

XII. Les deux Piéces ſuivantes le furent à Anvers en 1656. dans la même forme. La premiére écrite par *Henri Thomas Chiflet*, Fils de *Jean Jaques*, traite des *Othons* de Bronze. On y ſoutient, qu'on n'en a point de véritables. Cependant *Chiflet*, en ayant vu depuis quelques uns, ſe retracta. Sa Diſſertation ne laiſſe pas d'être curieuſe. L'autre eſt *Claude Chiflet* Profeſſeur en Droit de l'Univerſité de Dole. C'eſt un Traité des Monnoyes anciennes qui n'a été imprimé qu'après la mort de l'Auteur. Il eſt diviſé en ſeize Chapitres aſſez courts.

XIII. Du Séjour que les Romains faiſoient à la Campagne, & de la maniére dont leurs Maiſons y étoient conſtruites. C'eſt un Ouvrage de *George Greenius* du Holſtein, qui fut depuis Chapelain de *Jean George III.* Electeur de Saxe. Son Livre fut imprimé *in* 12. à Leipſic en 1667.

La

La lecture en eſt divertiſſante, & l'Auteur ne manquoit pas de ſavoir.

XIV. TREIZE Diſſertations *Epiſtolaires*, d'*Alde Manuce* Fils de *Paul*, & petit-Fils d'*Alde*, qui regardent toutes les Antiquitez Romaines, & ſont tirées de ſes trois Livres, *Quæſita per Epiſtolam*, imprimez à Veniſe *in* 8. en 1577.

XV. UN Livre des Poiſſons des Romains par *Paul Jove.* Il ne parle que de ceux que les Romains eſtimoient. Ce Livre fut imprimé *in folio* à Rome en 1554. Pour être utile, il devoit être accompagné de bonnes figures; puis que les noms de pluſieurs poiſſons ſont confondus, les uns entendant une certaine eſpece par un tel nom, les autres une autre. S'il n'y en a point ici, c'eſt la faute de l'Auteur & non pas de l'Editeur.

XVI. OUVRAGE Poſthume de *J. Baptiſte Doni* ſur les moyens de rétablir la bonté de l'Air de la Campagne de Rome; imprimé *in* 4. à Florence en 1667. Cèt Auteur a fait divers autres Ouvrages. Il y a une de ſes Diſſertations dans le 4. Tome du Thréſor de Mr. *Grævius.* Celle

qu'on nous donne ici contient pluſieurs Antiquitez Romaines, ce dont il eſt d'autant plus néceſſaire d'avertir, que le tître ne ſemble pas le promettre.

XVII. EXPLICATION de deux anciennes Médailles de bronze, qui concernent la Ville de Niſmes, par *Gaillard Guiran*, Conſeiller dans la Sénéchauſſée & dans le Préſidial de cette Ville, comme auſſi du Parlement d'Orange. L'Auteur explique par occaſion un grand nombre d'Antiquitez, qui, quoi qu'elles concernent particuliérement la Ville de Niſmes, peuvent être priſes pour des Antiquitez Romaines; puis que cette Ville a été une des plus illuſtres Colonies des Romains, & qu'on y trouve encore aujourd'hui un grand nombre d'Ouvrages de ces anciens Maitres du Monde. On voit à la fin un Indice de ce qui eſt contenu dans les trois Volumes que l'Auteur a compoſez ſur les Antiquitez de la Gaule Narbonnoiſe. On a imprimé cette Explication ſur la ſeconde Edition, qui en fut faite à Orange en 1657. in 4. & qui eſt plus ample & plus correcte, que la précédente. Ce Livre étoit devenu fort rare.

XVIII.

XVIII. DISSERTATION de *Jaques Graſſer* de Baſle ſur les Antiquitez de Niſmes, où l'on voit la Magnificence des Romains & l'on explique diverſes Coutumes. Cette Diſſertation contient un grand nombre d'Inſcriptions. Elle fut imprimée à Paris *in* 8. en 1607.

XIX. DISSERTATION ſur l'Ordre des Chevaliers des anciens Romains, que *Chriſtian Guillaume Eyben* a tirée des Recueils de ſon Pére. Elle fut imprimée *in folio* à Strasbourg en 1684.

XX. TROIS Livres de *Jean Servilius de Mirandis Antiquorum Operibus, Opibus, & veteris ævi Rebus, pace belloque magnificè geſtis.* Ils parurent à Lubec in 4. en 1640.

XXI. QUATRE Diſſertations de *Phil. Loüis Hanneken* ſur les Soins Domeſtiques des Romains. L'Auteur étoit fort jeune, quand il les publia à Gieſſen, en 1669. *in* 4. La premiére traite de quelques Coutumes & des Habits des perſonnes particuliéres. La ſeconde des Eſclaves & des Feſtins. La troiſiême des Enfans, des Soins qu'on en prenoit, & de leurs habits; & la quatriême des Biens, des Revenus, des

Champs, de l'argent & des Rentes.

On a mis à la fin de ce Volume deux Indices, l'un des Auteurs expliquez ou cenſurez, & l'autre des Matiéres. Du reſte, quand Mr. de *Sallengre* ne nous donneroit ici que de ces Piéces Volantes, qu'on ne trouve plus avec le tems, & qui ſe perdent dans de grandes Bibliothéques parmi un grand nombre de Volumes conſidérables, le Public lui en auroit de l'obligation. De tels Recueils méritent véritablement le nom de Thréſors, parce qu'ils conſervent un grand nombre de Piéces curieuſes, qui ſe perdroient infailliblement, ſi on ne leur donnoit cette retraite aſſurée.

ARTICLE VII.

RE'LATION *du* VOYAGE *de la* MER DU SUD *aux Côtes du Chili, du Perou, & du Breſil, fait pendant les années* 1712. 1713. & 1714. *Par Mr.* FREZIER, *Ingénieur ordinaire du Roi. Ouvrage enrichi de quantité de Planches en Taille douce.* En deux Tomes. A Amſterdam, chez Pierre Humbert, 1717. in 12. pages en tout 620.

IL

IL y a dans cette Rélation de quoi contenter tout le Monde. Mr. *Frezier* nous y fait un recit exact & circonſtantié de ſon Voyage, des Vents favorables ou contraires qu'il a eus, des dangers qu'il a courus & qu'on doit éviter, des fautes qu'il a découvertes dans les Cartes marines, dont il s'eſt ſervi, & des corrections, qu'on y doit faire, des Baſſes, des Ecueils, des Rochers, des Iſles qu'on rencontre, des Déclinaiſons de l'Aiman en divers endroits. Tout cela eſt très-néceſſaire pour les gens de Mer, & peut leur ſervir à voyager plus ſurement, qu'ils n'ont fait juſques ici. On y voit la deſcription de divers poiſſons & animaux terreſtres, de divers fruits, de la nature du Terroir de pluſieurs endroits du Chili, du Perou, du Breſil, &c. Tout cela peut ſervir à perfectionner l'Hiſtoire naturelle. On nous parle aſſez en détail de la plupart des Villes de ces Pays-là, du naturel de leurs Habitans, de leur maniére de vivre, de leurs mœurs, de leur Religion. Comme le nouveau Monde, eſt, s'il faut ainſi dire, la Patrie des metaux & ſur tout de l'Or & de l'Argent, on ne man-

que pas de nous parler de la plupart des mines où on les trouve, du peu ou du moins de quantité, qu'on en tire, de la maniere de les purifier. On ne nous parle pas ſeulement des Mœurs des originaires du Pays, mais auſſi de celles des Eſpagnols ou des Portugais qui l'habitent, & de ceux qui ſont nez du mélange de ces différentes Nations. On n'oublie pas les Eccléſiaſtiques, dont on nous repréſente les mœurs très-diſſoluës, l'extrême ignorance, & la ſuperſtition ridicule, jointe à une avarice ſordide, qui fait qu'il ſemble, qu'ils ayent été envoyez dans ces Pays-là, pour en piller & non pas pour en inſtruire les Habitans. On excepte les Jéſuites, qui, à ce qu'on dit, prennent plus de ſoin de l'inſtruction de ceux qui ſont commis à leur conduite, ont un extérieur plus réglé, & uſent de plus de précaution pour ne pas ſcandaliſer le Public. On nous répréſente les Gouverneurs Généraux ou ſubalternes, comme des gens qui n'ont rien moins à cœur, que l'intérêt du Souverain, qui ne penſent qu'à faire leurs affaires particuliéres & à s'enrichir, de là vient que les Places ſont mal entretenuës & mal gardées, que le Roi d'Eſpagne ne retire

tire pas du nouveau Monde, la centiême ou la milliême partie des revenus qu'il devroit en tirer, & que preſque tous ceux, qui ont oſé aller chercher fortune dans la Mer du Sud, ſe ſont enrichis, ſoit en faiſant un négoce qui eſt défendu, mais que les Gouverneurs permettent, pourvû qu'on leur donne part au profit, ſoit en enlevant de riches Vaiſſeaux aux Eſpagnols, ſoit en prenant & en pillant leurs places maritimes. Voila une idée générale du Livre de Mr. *Frezier*; nous y allons ajouter quelques remarques détachées pour le faire mieux connoître, ſans entreprendre de le ſuivre dans ſon Voyage. Il n'a pas épargné les termes de Marine, mais il a joint un petit Dictionaire, qui explique les plus difficiles.

La prémiére fois que Mr. *Frezier* vit des Dorades, il ne put s'empêcher de les admirer. On voit briller ſur leurs écailles le plus vif éclat de l'or mêlé avec des nuances d'azur, de verd, & de violet, telles qu'on ne peut rien imaginer de plus beau. Le gout de leur chair ne répond pas à cette grande beauté; quoi qu'aſſez bonne, elle eſt un peu ſéche. Com-

me elles ſont les grands Ennemis des Poiſſons Volans, & qu'elles les pourſuivent par tout, pour les prendre, on fait la figure d'un de ces poiſſons avec du linge ou quelque choſe d'aprochant; elles s'y laiſſent tromper, quoi qu'elles ne mordent point à toute autre amorce.

Ce fut près du Tropique du Cancer, que l'Auteur vit des Dorades, pour la premiére fois. Il remarqua dans ce même endroit des nuages d'un beau verd au coucher du Soleil, il n'avoit jamais rien vû d'aprochant en Europe, & il n'en a pas vû depuis de couleur ſi vive & ſi belle. Près des Iſles du Cap Verd, la Mer paroit la nuit lumineuſe & étincelante, pour peu que ſa ſurface ſoit agitée par des Poiſſons ou par des Vaiſſeaux, de ſorte que le Sillage en paroit de feu.

Notre Auteur croit qu'on s'eſt fort trompé ſur la latitude Méridionale qu'on a aſſignée au Cap de Horn; puiſque dans toutes les Cartes Marines imprimées il eſt placé vers le 57. degré & ½ ou 58. & il n'eſt qu'au 55. d. 50'. ou 56. tout au plus. On varie auſſi beaucoup ſur ſa diſtance du Détroit de le Maire; les Cartes imprimées le mettent à cent lieües de ce

Dé-

Détroit, & les manuſcrites à 40. ou 50. A l'égard de la diſtance qu'il y a entre ce Cap & la Côte du Chili, elle eſt peu connuë ; parce qu'il y a peu de Navires, qui ayent rangé la Côte de Feu de ce côté, à cauſe des dangers qu'il y a.

Voici un exemple de l'habileté des Moines du Chili, & des belles choſes, dont ils entretiennent leurs Auditeurs. Le jour de la Fête de S. *Dominique*, le Moine qui en faiſoit l'éloge, s'étendit beaucoup ſur l'amitié de ce Saint & de Saint *François*, qu'il comparoit à *Adonis* & à *Cupidon*. Enſuite, il avoüa, contre ſes intérêts, que Saint *François* étoit le plus grand Saint du Paradis; qu'à ſon arrivée dans ce ſéjour bienheureux, la Vierge ne trouvant point de place digne de lui, ſe retira un peu de la ſienne, pour lui en faire une entr'elle & le Pére éternel; que Saint *Dominique* arrivant au Ciel, S. *François* ſon ami & fidelle témoin de ſa ſainteté dans le Monde, voulut par humilité lui donner la moitié de ſa place; mais la Vierge à ces ofres jugea, que S. *Dominique* étoit un grand Saint, & ne voulut pas ſoufrir qu'il partageât la place de ſon Ami; elle ſe retira en-

core un peu, pour lui en faire une toute entiére; de ſorte qu'aujourd'hui ces deux Saints ſont aſſis entre elle & le Pére Eternel. [Le pauvre Moine ne ſavoit pas la doctrine de ſon Egliſe. Comment la Sainte Vierge n'auroit-elle pas connu le mérite de S. *Dominique*, puiſqu'elle entend les priéres, qu'on lui adreſſe dans tous les coins de l'Univers, & que ce grand Saint l'avoit priée des millions de fois, pendant qu'il étoit ſur la Terré?]

On peut juger du ſavoir des Indiens du Chili convertis au Chriſtianiſme, par le ſavoir de leurs Prêtres. Ils n'ont preſque d'autres marques de leur Religion, que le Baptême. D'ailleurs on les voit, dit notre Auteur, pouſſer le Culte des Images bien près de l'Idolatrie. Ils les prennent tellement en affection, qu'ils leur portent ſouvent à boire & à manger. Ils ne jugent des choſes que par les ſens, & ils ont bien de la peine à concevoir, qu'il y a dans les hommes une Ame, qui peut être ſéparée du Corps. [Il y a bien des Chrétiens auſſi groſſiers ſur ce ſujet que les Indiens du Chili. Que dis-je? N'avons-nous pas eu de notre tems

de

de prétendus Savans qui ont oſé ſoutenir, qu'il n'y avoit d'autre Subſtance dans le Monde, que la Subſtance matérielle. C'eſt ce qu'a encore oſé avancer un Anglois depuis peu de tems.]

Il y a des Indiens, ſurtout le long de la Côte, qui ſeroient portez à embraſſer le Chriſtianiſme, s'il ne défendoit pas la Polygamie & l'Yvrognerie. Ceux d'au delà de la riviére de Biobio voulurent maſſacrer l'Evêque de la Conception; parce qu'ils croyoient, qu'il venoit leur ôter leurs femmes. L'Auteur dit qu'il s'eſt informé avec ſoin de leur Religion, & qu'il a apris qu'ils n'en avoient aucune. Un Jéſuite l'a aſſuré qu'ils étoient de vrais Athées, qu'ils n'adoroient rien du tout, & ſe moquoient de tout ce qu'on pouvoit leur dire ſur ce ſujet.

Une marque, dit Mr. *Frezier*, *que les Indiens du Chili n'ont aucune Religion, c'eſt qu'on n'a jamais trouvé chez eux ni Temples, ni veſtiges d'Idoles, qu'ils ayent adorez, comme on en voit encore aujourd'hui en pluſieurs endroits du Perou.* [Cette preuve ne me paroit pas bien convaincante; &, ſi on n'en a que de ſemblables,

pour prouver, qu'il y a des Peuples entiers, qui ſont Athées, ceux qui doutent de ce fait ne ſont pas tout-à-fait blâmables. On n'a pas beſoin de Temples, encore moins a-t-on beſoin d'Idoles, pour adorer Dieu, & avoir une Religion. Les Anciens Patriarches, qui ont vêcu avant la Loi, n'avoient point d'Idoles, & il eſt fort probable, qu'ils n'avoient point de Temples, c'eſt-à-dire, de lieux publics deſtinez au ſervice de Dieu, & cependant, ils n'étoient rien moins qu'Athées.]

Il s'en trouve, dit notre Auteur, qui croyent une autre vie, pour laquelle on met à ceux qui meurent de quoi boire, manger, & s'habiller dans le Tombeau. Les Curez Eſpagnols n'ont pas aboli cette coutume parmi ceux qui ſont Chrétiens; comme elle leur tourne à compte, ils tiennent la place du défunt.

Les Indiens du Chili n'ont parmi eux ni Rois, ni Souverains, qui leur preſcrivent des Loix: chaque Chef de Famille étoit Maître chez lui; mais comme ces Familles ont augmenté, ces Chefs ſont devenus les Seigneurs de pluſieurs Vaſſaux, qui leur obéiſſent, ſans leur payer aucun tribut.

Tou-

Toutes leurs maiſons ſont diſperſées. Jamais ils ne s'aprochent les uns des autres, pour vivre en Societé, en quoi ils différent de ceux du Perou. On ne voit dans tout le Chili aucune ville ni vilage des naturels du Pays. Cela fait que le Pays paroit déſert, quoi qu'il ſoit très-peuplé, & que les Familles ſoient fort nombreuſes, à cauſe de la pluralité des femmes. Il y a une infinité de mines de toutes ſortes de metaux & de mineraux dans les Montagnes de la Cordilliere. On a découvert dans l'une des Mines de Cuivre pur ſi ſinguliéres, qu'on en a vû des piéces de plus de cent quintaux. Celui qui l'a découverte en a tiré un morceau de quarante quintaux, dont il faiſoit ſix canons de campagne, lors que notre Auteur étoit à la ville de la Conception.

Il prétend que ce qu'on a dit des Geans, nommez Patagons, n'eſt point une fable, & qu'il y a effectivement près du Détroit de Magellan, une Nation d'Hommes d'une grandeur beaucoup au deſſus de la nôtre, quoi que, peut-être, on aît un peu exaggeré ſur cèt Article. Pour confirmer ſon opinion, il raporte ici ce

qu'il

qu'il a raſſemblé de différens Livres, qui en ont parlé.

On trouve preſque dans toutes les * *Coulées* du Chili, de la terre d'où l'on peut tirer de l'Or; il n'y a que le plus & le moins, qui en faſſe la différence. Cette terre eſt ordinairement rougeâtre & mince vers la ſurface. A hauteur d'homme elle eſt mêlée de grains de gros ſable, où commence le lit d'or. En creuſant plus bas, on trouve des Bancs de fond pierreux, comme d'un rocher pourri, bleuâtre, mêlé de quantité de pailles jaunes, qu'on prendroit pour de l'or; mais qui ne ſont que des Marcaſſites, ſi minces & ſi legéres, que le courant de l'eau les entraine. Au deſſous de ces Bancs de pierre, on ne trouve plus d'or. Il ſemble, qu'il eſt tombé de plus haut, & qu'il a été retenu par ces pierres. Il y a des Savans, qui attribuent ce mélange de l'Or avec la Terre, au Déluge, qui bouleverſa les Montagnes, briſa les Miniéres, & en détacha l'Or, que les eaux entrainérent dans les Terres les plus baſſes, où

* C'eſt un terme, qui, au ſens qu'il lui donne ici, eſt particulier à l'Auteur. Je ſoupçonne qu'il entend par là les lieux bas par leſquels coulent les ravines d'eau.

où il eſt demeuré juſques à préſent. Notre Auteur n'eſt pas de cette opinion. Selon lui, le Déluge fit peu de changement ſur la ſurface de la Terre, puis que la ſeconde fois que *Noé* lâcha la Colombe, elle apporta une branche d'olivier, & la troiſiême elle ne revint plus, preuve qu'elle trouva de quoi ſubſiſter. [Ne pourroit-on point répondre, pour ceux qui ſoutiennent, que le Déluge cauſa de grands changemens ſur la Terre qu'il n'en cauſa pas partout également; & que le lieu où s'arrêta la Colombe fut un de ceux, qui en furent le moins endommagez?]

Il paroit plus probable à l'Auteur, que les ſeules pluyes des hyvers, peuvent avoir cauſé le même effet. Elles ſont ſi abondantes au Chili, au mois de Mai & aux trois ſuivans, & les terres ſont ſi peu ſoûtenuës par des rochers, qu'on voit tous les jours des crevaſſes ſe former, & s'agrandir dans la pente des montagnes, qui s'afaiſſent à vuë d'œil en une infinité d'endroits. Les tremblemens de terre peuvent auſſi aporter de grands changemens dans ce nouveau Monde, où ils ſont fort fréquens. *Acoſta* parle d'un, qui renverſa dans le Chi-

li des montagnes entiéres, dont le derangement arrêta le cours des fleuves, qu'il convertit en Lacs, & fit ſortir la Mer de ſon lit, quelques lieües bien avant, laiſſant les Vaiſſeaux à ſec.

On ſait que c'eſt au Déluge, que pluſieurs Savans attribuent ces Coquillages, qu'on trouve bien avant dans les Terres, & quelquefois au Sommet des montagnes. Mr. *Frezier* dit qu'il a vû un Banc de ces Coquillages dans l'Iſle de la Quiriquine; qui avoit cinq à ſix piés de hauteur paralléle à la ſurface de la Mer, enfermé ſous une éminence de terre, de plus de deux cens piés de haut.

Il n'eſt pas vrai qu'il ne faſſe jamais d'Eclairs au Chili, comme le prétend le P. *Ovalle*, & la Mer Pacifique, n'eſt pas toujours auſſi tranquille, qu'on le croit d'ordinaire, & que ſon nom ſemble le promettre. Notre Auteur a eſſuyé ſur cette Mer une eſpéce de tempête avec un tems obſcur mêlé de tonnerres & d'éclairs.

On dit auſſi que le Chili ne nourrit ni bêtes féroces ni bêtes venimeuſes; de là vient qu'on couche en tout tems en pleine campagne, ſans crainte d'aucun venin. Mais l'Auteur aſ-

ſure,

ſure, contre ce que dit le même Pére *Ovalle*, qu'il a vû des Crapaux à la Conception, des Couleuvres & des Araignées monſtrueuſes à Valparaiſſo, & des Scorpions blancs à Coquimbo. Mais tous ces Animaux ſont d'une nature différente de ceux d'Europe; puis qu'il eſt ſans exemple, que perſonne en ait été bleſſé.

Près de cette derniére Ville, quand en hiver les pluyes ſont un peu abondantes, on trouve de l'Or, preſque dans tous les ruiſſeaux, qui coulent des montagnes. A neuf ou dix lieües vers l'Eſt de la Ville, ſont les Lavoirs d'Andacoll, dont l'Or eſt de vint-trois carats. On y travaille toujours avec beaucoup de profit, quand l'eau n'y manque pas. Les Habitans aſſurent, que l'Or s'y forme continuellement, parce que 60. ou 80. ans après que la Terre a été lavée, on trouve encore preſque autant d'Or qu'auparavant *. Il y a auſſi ſur les montagnes une ſi grande quantité de mi-

* Voyez pag. 281. & ſuivantes où l'Auteur ſoutient que l'Or & l'Argent ſe forment tous les jours dans la Terre. Ce n'eſt pas, ſelon lui, le Soleil, mais les feux ſoûterrains, qui contribuent à leur formation.

miniéres d'Or, & quelques-unes d'Argent, qu'il y auroit de quoi occuper plus de 40000 hommes.

Voici une Hiſtoire de l'Auteur, qui fait voir que les Réformez n'ont pas trop de tort de ſe plaindre du culte exceſſif que quelques Catholiques R. rendent aux Images Le Proprietaire & le Capitaine d'un Navire Eſpagnol affligez du calme qui retardoit leur Voyage, firent, à la tête de l'Equipage, une neuvaine à S. *François Xavier*, de qui ils attendoient un miracle, qui ne ſe fit point au tems preſcrit. Ils en furent ſi fort irritez, qu'ils diſoient hautement, qu'ils ne prieroient plus les Saints; puis qu'ils ne daignoient les exaucer. Le Capitaine s'adreſſoit enſuite à une petite Image de la Vierge, qu'il pendoit au mât d'Artimon, & lui tenoit ſouvent ce diſcours, *Ma bonne Amie, je ne t'ôterai point de là, que tu ne nous donnes un bon vent:* &, s'il arrivoit que N. Dame *de Bethleem* n'operât pas, il y mettoit N. Dame du *Mont Carmel*, du *Roſaire*, & de la *Solitude* ou *Affliction*; *d'où l'on peut juger*, ajoute notre Voyageur, *de quelle maniere la plûpart des Eſpagnols honorent les Images*,

nages, & quelle confiance ils ont en elles.

Les célébres Mines de Potoſi ont conſidérablement diminué de leur valeur, & la Maiſon de la Monnoye ne bat pas le quart de ce qu'elle faiſoit autrefois. Il y a eu juſques à ſix vints Moulins, aujourd'hui il n'y en a plus que quarante, & le plus ſouvent, il n'y a pas de quoi fournir à la moitié.

Il y a à Guancavelica petite ville du Perou, mais riche, une Mine abondante de vif argent, qui ſeule fournit tous les Moulins d'Or & d'Argent du Royaume. [Il n'eſt pas donc vrai, comme quelques-uns l'ont aſſuré, qu'il falloit tranſporter d'Europe en Amérique tout le Vif argent néceſſaire, pour purifier ces deux précieux métaux.] Il y a dans la même Ville, une ſource, dont l'eau ſe pétrifie ſi facilement & ſi vite, que la plupart des Maiſons de la Ville ſont bâties des pierres produites par cette eau. L'Auteur en a vû à Lima, quelques pierres qu'on y avoit tranſportées. Elles ſont blanches, un peu jaunâtres, legéres & aſſez dures. [Ainſi, s'il eſt vrai que les Métaux ſont ingénérables & incorruptibles, comme le prétendent

dent quelques Philoſophes, on ne peut pas aſſurer le même des pierres. Amoins qu'on ne voulût dire, que ces Eaux qui ſe pétrifient charient avec elles un grand nombre de grains de ſable inviſibles pour leur petiteſſe, qui ſont de véritables pierres, & qui s'uniſſant les unes avec les autres forment des pierres plus groſſes & viſibles; de même qu'on peut former des lingots d'Or avec la poudre de ce metal.]

Notre Auteur prétend, que la liberté, que les François ont eüe de négocier au Perou durant la derniére guerre, a ruiné & les Eſpagnols du Perou & les François, qui ſe ſont mêlez de ce négoce. La raiſon en eſt, que les premiers ont ſoufert ce négoce ſans diſcrétion, & que les autres s'y étant jettez à tête baiſſée, ont porté des marchandiſes beaucoup au delà de ce que le Pays en pouvoit conſumer. Cette abondance les a obligez de les donner à très-bas prix, ce qui a fait le préjudice & du Vendeur & de l'Acheteur.

Notre Auteur blâme beaucoup les Eſpagnols de leurs libéralitez exceſſives envers les Egliſes & les Couvens. Il leur eſt fort ordinaire, dit-il, de fruſ-

fruſtrer leurs plus proches Parens de ſommes conſidérables, & même de leur héritage légitime, en faveur de l'Egliſe & des Couvens, ce qu'on apelle dans le Pays *laiſſer ſon Ame héritiére*. Quant à moi, je trouve qu'ils ſont lès plus prudens de tous ceux de leur Religion. Dans la perſuaſion qu'il y a un Purgatoire, & qu'on peut ſe délivrer de ſes flammes par des charitez abondantes, peuvent-ils rien faire de plus ſage, que de tout donner pour éviter des peines ſi terribles? Pour moi, ſi je croyois un Purgatoire, dont je puſſe me délivrer par mes Charitez à l'Egliſe, mes Parens n'auroient jamais un ſou de mon bien, quand je ſerois plus riche que *Crœſus*, & je ne puis aſſez m'étonner, que les Catholiques R. gardent quelque méſure à cèt égard. Le Purgatoire devroit avoir déja depuis long-tems procuré à l'Egliſe tous les biens de tous les particuliers qui le croyent. Mr. *Frezier* ne laiſſe échaper aucune occaſion de décrier la mauvaiſe conduite, l'avarice, la ſuperſtition, & les autres vices des Moines.

Comme il eſt Mathématicien & Philoſophe, il entremêle de tems en tems des Queſtions de Philoſophie. Il recherche,

cherche, par exemple, à la page 367. d'où viennent les Tremblemens de Terre: il ne les attribuë ni aux vens, ni aux feux ſouterrains; mais aux eaux, *dont la Terre eſt arroſée au dedans, comme les corps animez le ſont par les veines.* Les Eaux peuvent cauſer ces effets, ſoit en délayant les ſels répandus dans la Terre, ſoit en pénétrant des terres poreuſes, & mêlées de pierres qu'elles détachent inſenſiblement, *dont la chute ou le remuement doit cauſer une percuſſion & une ſecouſſe, telle qu'on en ſent dans les Tremblemens. Enfin, l'eau pénétrant certains corps ſulphureux, doit y cauſer une fermentation, & alors la chaleur produit des vens, & de rudes exhalaiſons, qui infectent l'air, lors qu'elles ouvrent la Terre, d'où vient qu'après les grands Tremblemens, il meurt une infinité de gens, comme nous l'avons raconté de Santjago & de Lima.* Je ne ſai ſi cette explication fera changer de ſentiment à ceux, qui attribuent les Tremblemens de terre aux feux ſouterrains. Il ſemble, que cette opinion eſt fondée ſur l'expérience, & explique très-bien toutes les particularitez de ces terribles Phénoménes.

Notre Auteur explique immédiatement

ment après, comment la Terre peut produire ſans pluye dans les endroits du nouveau Monde, où il ne pleut jamais, & d'où vient qu'il ne pleut jamais le long de la Côte; quoi qu'il pleuve à quinze & vint lieües de la Mer au dedans des Terres. Voyez les pages 370. & ſuivantes.

Preſque toute la dévotion des Chrétiens du Perou ſe reduit à celle du Roſaire. On le recite dans toutes les Villes & Bourgades deux & trois fois la ſemaine, dans les Proceſſions, qui ſe font de nuit, en famille. Les Religieux le portent pendu au cou, & les Séculiers ſous leurs habits. *La confiance qu'ils ont en cette pieuſe invention de Saint* Dominique Guzman, *laquelle ils croyent deſcenduë du Ciel, eſt ſi forte, qu'ils fondent là-deſſus leur ſalut, & n'en attendent rien moins que des miracles, auſſi voit-on qu'ils ſont par le recit fabuleux, qu'on leur en fait tous les jours, & par l'idée des bons ſuccès, que chacun d'eux attache à cette dévotion dans le cours de leurs affaires. Mais ce qu'on aura peine à croire, j'ai ſouvent remarqué, qu'ils y comptent auſſi pour la réuſſite de leurs intrigues amoureuſes.*

C'eſt auſſi une œuvre fort méritoi-

re, que de mourir & ſe faire enterrer dans un habit de Moine, qu'on achéte pour cela. Ils ſont convaincus, que revétus d'une telle livrée, ils ſeront admis ſans difficulté dans la gloire, ainſi que les Moines leur font entendre. *Il ne faut pas s'en étonner*, ajoute notre Auteur. *On ſait, que cette dévotion, qui a commencé en France dans le XII. Siécle, tournant à compte aux Communautez, fit avancer aux Cordeliers, que* „ Saint François faiſoit réglément tous les ans „ une deſcente en Purgatoire; & en „ tiroit tous ceux qui étoient morts „ dans le ſaint habit de ſon Ordre.“

Il y a encore à Lima Capitale du Perou une Famille de la Race des Incas, anciens Souverains de ce vaſte Royaume. Le Chef apellé *Ampuero*, eſt reconnu du Roi d'Eſpagne pour deſcendant des Empereurs du Perou. En cette qualité le Roi Catholique lui donne le tître de Couſin, & ordonne au Viceroi, à ſon entrée à Lima, de lui rendre une eſpéce d'hommage en public. *Ampuero* ſe met dans un balcon ſous un dais avec ſa femme, & le Viceroi, monté ſur un cheval dreſſé pour cette Cérémonie, lui fait faire

de trois génuflexions, comme autant de révérences, qu'il lui fait. Cette grimace se renouvelle à chaque changement de Vicetoi.

Mr. *Frezier* nous donne une Carte fort utile & fort curieuse de l'extrémité de l'Amérique Méridionale, dans la partie du Sud. On y voit deux nouvelles découvertes. L'une est un passage dans la Terre de Feu, par où le hazard a fait déboucher du détroit de Magellan, la Tartane *la Ste. Barbe*, commandée par *Marcand*, le 15. Mai de 1713. L'autre ce sont des Isles nouvelles vers le 51. degré de Latitude Méridionale, découvertes depuis l'année 1700. la plûpart par les Vaisseaux de S. Malo. Il a supprimé, au contraire, diverses Terres Imaginaires, qui se trouvent dans les vieilles Cartes.

Notre Auteur nous dit dans sa Rélation, que la Compagnie des Jésuites s'est rendue Souveraine d'un grand Royaume situé entre le Brésil & la Riviére de la Plata, où ils ont établi un si bon Gouvernement, que les Espagnols n'ont jamais pû y pénétrer. Outre la bonne Discipline, ils ont introduit chez eux des Ouvriers Européens pour les Armes, & toutes sor-

tes de métiers néceſſaires à une République, leſquels en ont formé d'autres du Pays. On trouve à la fin de cette Rélation un Mémoire touchant cèt établiſſement des Jéſuites, qui n'eſt point dans l'Edition de Paris ſur laquelle celle-ci a été faite. Il n'eſt pas du même Auteur : Mais il eſt très-curieux & fait voir que les P. P. Jéſuites ne ſont pas moins habiles en Politique, qu'en Théologie.

ARTICLE VIII.

LETTRE *de Mr.* COSTE *à l'*AUTEUR *de ces* NOUVELLES, *au ſujet du* Fragment de Lettre *inſéré dans celles de Novembre & Décembre. pag.* 762.

JE viens de voir, Monſieur, dans votre Journal des Mois de *Novembre* & *Decembre*, 1716. un fragment d'une Lettre que j'avois eu l'honneur de vous écrire. J'y trouve vers la fin un Paſſage que je dois éclaircir pour répondre au reproche qu'on m'a fait d'y avoir mal expoſé le ſentiment de M. Locke ſur la queſtion

tion des *Idées innées.* J'ai dit qu'on ne ſauroit décider cette queſtion auſſi peremptoirement qu'a fait M. Locke & quelques autres Philoſophes, tant qu'on ſera auſſi peu inſtruit qu'on l'eſt de la nature de l'Ame humaine. *D'un côté l'on avoüe*, ai-je ajouté, *qu'on ne la connoît pas fort bien, & de l'autre on aſſure qu'elle eſt* tabula raſa. *Je ne vois pas comment ces deux choſes peuvent ſubſiſter enſemble.....* Par ces dernières paroles il ſemble que j'ai prétendu convaincre M. Locke d'être tombé dans une eſpece de contradiction, d'avoir reconnu qu'il n'étoit pas fort bien inſtruit de la nature de l'Ame, & d'avoir aſſuré en même tems que cette Ame n'eſt qu'*une table raſe.* Sur cela on m'a repréſenté, que M. Locke n'avoit point prétendu parler en Phyſicien de la nature de l'Ame, mais ſeulement expliquer d'une maniére hiſtorique par quels moyens & en quelle ſorte l'Entendement humain vient à ſe former les idées qu'il a des choſes; & que par conſéquent il n'a nommé l'Ame humaine *une table raſe* que par rapport à ces idées qui lui viennent de dehors par le moyen des Sens. On ſoûtient que l'aſſertion de M. Locke ainſi reſtrainte, il a été en

droit de dire, sans connoître fort exactement la nature de l'Ame humaine, que cette Ame est une table rase, par rapport à ces Idées; dont il prétend indiquer la source. Je conviens avec plaisir de la justesse de cette critique, & que mon expression est trop vague & trop générale, autant qu'elle peut interesser M. Locke. La vérité est, Monsieur, que j'ecrivis ce dernier paragraphe à course de plume, tout plein de ce que M. l'Abbé Genest objecte à M. Regis pour faire voir que l'Ame a quantité d'idées, * *independemment de tout ce qui est exterieur*, comme, *les idées originales du Bon & du Beau, le genie des Sciences & des beaux Arts dont les régles paroissent moins acquises qu'inspirées; cette harmonie, cette proportion intellectuelle des excellens Ouvrages de l'Esprit; ces puissantes & nobles inclinations qu'on a toûjours prises pour des participations de la Divinité; le plaisir qui naît de l'ordre; la magnanimité, la justice, la pudeur, le contentement d'une bonne action, la honte & le remords d'une mauvaise; le témoignage de la conscience; le desir de la gloire &*

de

* *Principes de Philosophie par Mr. l'Abbé Genest pag.* 293.

de l'eſtime, l'orgueil qui croit lui reſſembler, la ſenſibilité au mépris & à la louange. Cette énumeration d'idées, qui, à ce que prétend M. l'Abbé Geneſt, *ſont nées avec l'Eſprit humain*, & lui ſont par conſéquent *connaturelles*, pour parler le langage de Mylord Shaftsbury, me fit faire ce raiſonnement contre ceux qui parlent de l'Ame comme d'une table raſe. Je ne ſongeois pas tant alors à M. Locke qu'à quantité d'autres Philoſophes qui nous ont repréſenté l'Ame humaine ſous cette idée. Du reſte, Monſieur, je n'avois écrit ce dernier paragraphe de ma Lettre que pour vous, dans le deſſein de vous engager à me faire part de vos lumiéres ſur la Queſtion des *idées innées* qui me paroît fort problematique. N'allez pas prendre ceci pour un reproche. Si ce paragraphe a été imprimé; j'avoûë que c'eſt purement ma faute. Mais il eſt ſi vrai que je ne l'avois pas écrit pour le Public, que j'ai fait faire des excuſes à M. l'Abbé Geneſt de ce que j'y parle ſi ſéchement de ſon Livre. Ce Livre merite un Extrait circonſtancié où l'on faſſe voir l'exactitude qui regne dans quelqu'une de ſes Parties avec l'ordre & la juſteſſe du Tout-enſemble.

ſemble. Je ſouhaite pour l'honneur d'un ſi bel Ouvrage, & pour l'amour du Public, que vous veuilliez vous charger de cette affaire. Je ſuis &c.

Dans le Fragment de Lettre, pag. 764. lig. 10. on a mis *excuſé* au lieu d'*encenſé*.

ARTICLE IX.

EDITIONS NOUVELLES.

I.

HISTOIRE *des* CE'RE'MONIES *& des* SUPERSTITIONS, *qui ſe ſont* INTRODUITES *dans l'*ÉGLISE. *On a joint à ce Livre quelques autres Traitez, qui étoient devenus rares.* A Amſterdam, chez Jean Frederic Bernard 1717. pagg. 130. in 12.

CE petit Livre fut imprimé pour la premiére fois à Amſterdam en 1646. Il fut ſi promtement débité, qu'il falut bien-tôt paſſer à une ſeconde Edition, puis à une troiſiéme & à une quatriéme, &, peut-être encore

à

à quelques autres. Le Libraire ne nous dit pas ſur quelle Edition celle-ci a été faite. La quatriéme que j'ai ſous les yeux eſt de Quevilly, c'eſt-à-dire, de Roüen; en 1673. le tître en eſt un peu différent, quoi que ce ſoit le même Livre. Le voici. *Traité des Anciennes Cérémonies, ou Hiſtoire, contenant leur naiſſance ou accroiſſement, leur entrée en l'Egliſe, & par quels degrez elles ont paſſé juſques à la Superſtition. Quatriéme Edition, revuë & augmentée, ſe vend à Quevilly, par Jaques Lucas.* On y voit une Epître Dédicatoire à *Charles I.* Roi d'Angleterre, qui étoit aparemment dans la premiére Edition, & une ſeconde à *Charles II.* auſſi Roi d'Angleterre, pour cette nouvelle Edition. Cette derniere eſt ſignée *Jonas Porrée*, qui eſt l'Auteur du Livre. Ces Epîtres ne paroiſſent point dans la Nouvelle Edition; mais il y en a en récompenſe une du Libraire au Prince *de Galles*. On a fait divers changemens dans la Préface générale. On a fait auſſi quelques additions & changemens à la fin de l'Ouvrage, parce que les affaires des Egliſes Proteſtantes ont changé de face depuis qu'il a été compoſé, & que le gout au ſujet des Controver-

ſes n'eſt pas auſſi tout-à-fait le même aujourd'hui qu'autrefois. Le Livre mérite d'être lû, & il peut l'être dans deux ou trois heures de tems.

II.

RATRAMNE, *ou* BERTRAM *Prêtre, du* CORPS *&* *du* SANG DU SEIGNEUR. *Avec une Diſſertation Préliminaire ſur Ratramne, & une autre Diſſertation Hiſtorique ſur la Vie & les Ouvrages de cèt Auteur, traduite de l'Anglois.* A Amſterdam, 1717. in 12. pagg. 287.

LE Libraire a imprimé cèt Ouvrage pour être joint & relié avec le précédent, & c'eſt ce qu'il marque dans le Titre par ces paroles, *on a joint à ce Livre quelques autres Traitez, qui étoient devenus rares.* Il s'eſt fait un grand nombre d'Editions de cèt Ouvrage de *Ratramne*, parce qu'il a fourni d'occaſion à bien des Controverſes, les Réformez s'en ſervant pour ſoutenir leur opinion ſur l'Euchariſtie, & les Catholiques R. n'ayant rien négligé, pour leur enlever un témoignage ſi poſitif de leur ſentiment.

rent. Les uns ont dit que ce Livre n'étoit point de *Ratramne*, d'autres ont assuré que c'étoit un Livre Hérétique, quel qu'en fut l'Auteur; d'autres avoüant qu'il étoit de *Ratramne*, & voulant soutenir l'Orthodoxie de ce bon Prêtre, ont avancé qu'il n'avoit pas voulu combattre la présence réelle, mais le Dogme de certains *Stercoranistes*, qu'on soutient n'avoir été nulle part, quand *Ratramne* écrivoit. Enfin il y en a eu, qui, par mille subtilitez, ont voulu reconcilier les sentimens de *Ratramne* avec ceux de l'Eglise Romaine.

Mr. *Hopkins*, dont nous allons parler bientot, a fait une Liste qu'on trouve ici, de toutes les Editions de *Ratramne*, qu'il avoit vuës, ou dont il avoit ouï parler, accompagnée de quelques Remarques. Elles sont au nombre de treize. Il y a apparence que celle qu'on nous donne ici a été faite sur celle de 1672. En Latin & en François, où il y a une Dissertation Préliminaire qu'on a mise ici, & dans laquelle, après avoir parlé de *Ratramne* & de son Livre, on refute le Cardinal de *Richelieu*, & Monsr. *Arnauld* qui ont prétendu que le dessein de cet Auteur étoit,

non de combattre la préſence réelle, mais une Secte de *Stercoraniſtes*, qu'ils ſuppoſent s'être renouvellée en ce tems-là. On y voit auſſi des réflexions ſur les termes principaux, qui régnent partout, non ſeulement dans le Traité de *Ratramne*, mais dans celui de *Paſchaſe*, ſavoir *vérité*, *figure*, *manifeſtation*, *myſtére*, *intérieurement*, *extérieurement*, *Verbe*, *eſpéce*, *ſubſtance*.

Il y a 28. ou 29. ans que Mr. *Hopkins*, homme d'eſprit & de ſavoir, qui étoit alors Chanoine dans l'Egliſe Cathédrale de *Worcheſter*, & qui eſt mort depuis, publia en Anglois une Diſſertation Hiſtorique ſur *Ratramne*. Il la joignit depuis à une ſeconde Edition, qu'il donna en 1688. de cèt Ouvrage de *Ratramne* en Latin, & de ſa Verſion Angloiſe, & à une Critique exacte de la Traduction Françoiſe des Remarques, que Mr. *Boileau*, Docteur de Sorbonne, avoit publiées à Paris, en 1686. On a mis ici une Traduction Françoiſe de cette Diſſertation de Mr. *Hopkins*. A l'égard de la Critique de Mr. *Boileau*, comme elle eſt plus longue de la moitié, on a craint qu'elle groſſiroit trop le Volume. Le Libraire pourra

ra la donner dans quelque autre occaſion.

Cette Diſſertation contient 104. pages, & eſt diviſée en ſix Chapitres, dont voici les Argumens. 1. Du nom de l'Auteur, de ſon Pays & de ſa Profeſſion; de ſon grand ſavoir & des Ouvrages, qu'il a écrits. 2. De ſon Traité touchant le Corps & le Sang de *Jeſus-Chriſt*. L'Auteur juſtifié contre les Accuſations du P. *Cellot*. 3. Que ce Livre n'eſt ni forgé, ni corrompu; & que *Ratramne* en eſt le véritable Auteur, non pas *Jean Scot Erigéne*. 4. Du véritable ſens, que l'Auteur donne à quelques termes controverſez. 5. Que *Ratramne* refute ici expreſſément le Dogme de la Tranſſubſtantiation, & que ſa Doctrine eſt très-conforme à celle de l'Egliſe Anglicane. 6. Que *Ratramne* n'étoit pas ſeul de ſon opinion; mais qu'il y avoit pluſieurs grands Hommes de ſon tems & du Siécle ſuivant, qui s'accordoient avec lui ſur cèt Article. Quoi que la queſtion ſur le Livre de *Ratramne* ait été maniée bien des fois, Mr. *Hopkins* a trouvé le moyen de dire des choſes toutes nouvelles.

III.

PRE'SERVATIF *contre le* CHANGEMENT *de* RELIGION, *ou, Idée juste & véritable de la Religion Catholique Romaine, opposée aux Portraits flattez, que l'on en fait, & particuliérement à celui de Mr. de* Condom. A Amsterdam 1717. in 12. pagg. 254.

C'EST ici le troisiéme Traité, que le Libraire souhaite, que l'on joigne aux deux précédens, pour en faire un Volume raisonnable. Personne n'ignore, qu'il est de Mr. *Jurieu*. Il le composa peu d'années avant la Révocation de l'Edit de Nantes; lors que l'on travailloit plus vigoureusement que jamais à ce qu'on apelloit *des Conversions*. Un des moyens que l'on employoit, entre mille autres, c'étoit le Livre * de Mr. de *Condom*, depuis Evêque de *Meaux*, dans lequel en adoucissant les Dogmes de l'Eglise Romaine le plus qu'il lui est possible, il tâche de faire voir,

* Exposition de la Doctrine Catholique sur les Matiéres de Controverse &c.

voir, que cette Eglise, & l'Eglise Réformée sont, à peu près, dans les mêmes sentimens. Ce Livre ne resta pas sans Réponse; on en vit paroître deux ou trois consécutivement. Cela n'empêcha pas Mr. *Jurieu*, de publier la sienne, sous le titre qu'on vient de lire. Elle fut recherchée avec empressement & luë avec avidité par les Réformez de France, & elle fit beaucoup d'effet sur leur Esprit, que la Méthode captieuse de Mr. *de Meaux* avoit un peu ébranlé. J'en puis parler avec d'autant plus de certitude, que j'ai été témoin de ce que je dis.

Dans le même tems Mr. *Jurieu* étoit aux prises avec le célébre *Antoine Arnauld* Docteur de Sorbonne, dont l'esprit étoit, sans contredit, meilleur que le cœur. Parce que Mr. *Jurieu* avoit donné à son titre le nom de *Préservatif*, Mr. *Arnauld* l'apella *Vendeur d'Antidote*. Ce titre méprisant & injurieux, ne tomba pas à terre. Mr. *Jurieu* crut ne devoir plus ménager un tel Adversaire. Il publia un Livre contre lui, sous ce titre, *Le Janséniste convaincu de vaine Sophistiquerie*, & l'Ouvrage répondoit fort bien au titre. Il ne se contenta

pas

pas de cela; il publia deux assez gros Volumes, sous le titre de, *l'Esprit de Mr. Arnauld.* Il faut l'avoüer, Mr. *Jurieu* y est trop satyrique, aussi a-t-on apellé ce Livre la *Satyre du Genre Humain*, à cause du grand nombre de personnes, de tout caractére, qui y sont déchirées: mais on doit aussi reconnoitre, que Mr. *Arnauld* n'y est pas mal dépeint. On ne peut guéres savoir son Histoire & avoir lû ses Ecrits, sans confesser, que c'étoit un Homme de très-mauvaise foi. Du reste, quoi que toutes les Controverses agitées dans le tems que le *Préservatif* fut composé soient un peu surannées, ce Livre se fera encore lire avec plaisir & avec fruit, non seulement par ceux qui ne l'ont jamais sû, mais aussi par ceux à qui il n'est pas nouveau.

IV.

HISTOIRE *de l'*ACADEMIE FRANÇOISE *par Mr.* PELISSON. *Nouvelle Edition augmentée de deux Discours de Mr. l'Abbé de* S. PIERRE *sur les travaux de l'Académie.* A Amsterdam, chez Jean Fréderic Bernard. 1717. in 12. pagg. en tout 298.

CET-

CETTE Hiſtoire paſſe pour un Chef-d'œuvre dans ſon genre; auſſi s'en eſt-il fait pluſieurs Editions & en France & hors de France. J'en ai une de la Haye de 1688., qui eſt, je penſe, la derniére qui ſe ſoit faite en Hollande, ſi on excepte celle que nous annonçons ici, & qui aparemment a été faite ſur quelque Edition de Paris, que je n'ai pas vuë. Quoi qu'il en ſoit, elle eſt aſſez différente de celle de la Haye.

On a mis à la tête de celle dont nous parlons deux Diſcours de Mr. l'Abbé de S. *Pierre* ſur les travaux de l'Académie. Ce ſavant & judicieux Abbé voudroit que les Membres de cèt illuſtre Corps publiaſſent toutes les années un Journal ſemblable à l'Hiſtoire que publie l'Académie des Sciences, & dans lequel ils rendiſſent compte de leurs occupations; & il ſouhaiteroit qu'elles roulaſſent ſur l'examen de quelques Ouvrages importans & eſtimez, d'Auteurs morts, ſoit Académiciens ſoit autres, ſemblable aux *Sentimens* que l'Académie publia autrefois ſur la Tragédie du *Cid*, par Mr. *Corneille*, & qui furent ſi bien reçus du Public. On marqueroit dans ce Journal non

ſeulement les défauts qu'on trouveroit dans ces Ouvrages, mais auſſi les beaux endroits, & que l'on doit imiter. Cela ſerviroit extrêmement à former le Jugement, à perfectionner & à fixer la Langue Françoiſe, & ſeroit d'un uſage plus univerſel que l'Hiſtoire de l'Académie des Sciences. Tout le Monde ne ſe pique pas d'être Phyſicien, Mathématicien, Chymiſte, mais tout le Monde ſe pique de bien parler & de raiſonner juſte. Et parce qu'on a propoſé de travailler à une Grammaire, & puis à une Poëtique & à une Rhétorique, après que le Dictionaire aura été revû; Mr. de S. *Pierre* fait voir, qu'il eſt difficile qu'un Corps travaille à de tels Ouvrages, & qu'ils doivent faire l'occupation d'un ſeul Homme. Cependant, puis que le deſſein eſt comme formé de compoſer une Grammaire, il propoſe l'expédient d'aſſigner quelques jours de la Semaine à la Grammaire, & les autres au Journal. Il y a même un moyen de réunir ces deux vuës en une ſeule, c'eſt de choiſir la Grammaire de feu Mr. l'Abbé *Regnier*, pour le ſujet de leurs jugemens & de leur Critique. C'eſt un Ouvrage excel-

celle-ci, mais il n'eſt pas parfait. En l'examinant dans les Aſſemblées, on fourniroit peu-à-peu une Grammaire parfaite. Il eſt fort à ſouhaiter, que l'Académie faſſe les vuës de Mr. l'Abbé de S. *Pierre*, en y ajoutant, changeant, & retranchant ce qu'elle jugera à propos. Le Public recevroit avec avidité un Journal ſur le plan, que cet illuſtre Abbé propoſe dans ces deux Diſcours. Il paroit qu'il a été goûté par pluſieurs autres Académiciens.

Dans cette nouvelle Edition la liſte des Membres de l'Académie eſt pouſſée juſques en 1699. que Mr. *de Trouſſe-de-Valincour* fut reçu Académicien à la place de feu Mr. *Racine*; au lieu que dans l'Edition de la Haye cette liſte ne va, que juſqu'en 1671. que feu Mr. *Charles Perrault* fut reçu à la place de Mr. de *Montigny*. On auroit pû pouſſer dans cette nouvelle Edition la Liſte juſqu'à préſent, & marquer auſſi les Académiciens qui ſont morts, ce dont on auroit pû facilement s'inſtruire.

D'ailleurs il y a dans l'Edition de la Haye pluſieurs Piéces qu'on ne trouve pas ici, peut-être parce qu'on a jugé qu'elles ne faiſoient pas partie

de

de l'Hiſtoire de l'Académie, & que pluſieurs ſe trouvoient autre part. Voici le tître de quelques unes de ces Piéces. L'Hiſtoire des démêlez de Mr. l'Abbé *Furetière* avec l'Académie au ſujet du Dictionaire. On l'a inſerée comme faiſant partie de l'Hiſtoire de l'Académie de Mr. *Peliſſon*, cependant je doute, que cèt Académicien en ſoit l'Auteur: & en cas qu'il ne le ſoit pas, on a mal fait de mettre ce point d'Hiſtoire à l'endroit où il eſt placé. Le Panégyrique de *Louis XIV.* par l'Hiſtorien de l'Académie, avec les Traductions, qui en ont été faites en Italien, en Eſpagnol, en Latin, & en Anglois. Inſcription pour une Demi-Lune de Tournai en Latin avec la Traduction Françoiſe. *Diſcours de la Gloire*, par Madem. de *Scudery*, qui remporta le prix. Ode de Madem. *de la Vigne* ſur ce Diſcours. Reponſe de Mad. *de Scudery*. *Le Duël aboli*, Piéce en vers de Mr. *de la Monnoye de Dijon*, qui remporta auſſi le prix de la Poëſie. Cantique pour le Roi, pour le jour de la Diſtribution des Prix de l'Académie. Si on jugeoit à propos de joindre ces Piéces à la nouvelle Edition, le Sieur *Bernard* pourroit facilement ſatisfaire le Public.

V.

V.

TRAITE' *contre l'*INDIFFERENCE DES RELIGIONS, *où l'on établit les Fondemens de la vraye Religion, & l'on répond aux principales Objections des Athées, des Déistes, & autres Libertins. Par* BENEDICT PICTET, *Pasteur & Professeur en Théologie dans l'Eglise & Académie de Genéve. Nouvelle Edition corrigée & augmentée.* A Genéve, chez Cramer & Perachon. 1716. in 12. pagg. en tout 454.

LA premiére Edition de ce Livre parut en 1692. En 1698. Mr. *Antoine Horneck* Docteur en Théologie le traduisit en Anglois, & y mit une Préface, où, après avoir déploré le malheur du Siécle, il parle de ce Livre comme d'un Ouvrage utile, pour repousser les Athées, les Déïstes, les Sceptiques, les Latitudinaires. Voici le Tître qu'il lui donne dans sa Langue. *An Antidote, against a careless indifferency in matters of Religion being a Treatise in opposition to those that believe that all Religions are indiferent, and that it imports not what men profess, whe-*

wherein the vulgar Objections of Atheists, Deists, Scepticks, Libertines, Latitudinarians &c. are breefly answered. C'est-à-dire, *Antidote contre une négligente Indifférence en matière de Religion, qui est un Traité contre ceux qui croyent, que toutes les Religions sont indifférentes, & qu'il n'importe de quelle que l'on fasse profession, où l'on répond brièvement aux Objections communes des Athées, des Deistes, des Sceptiques, des Latitudinaires, &c.* Mr. *Pictet* a fait des Additions considérables dans cette nouvelle Edition, qu'il auroit donnée il y a déja long-tems, si d'autres Ouvrages lui eussent permis plutôt de la revoir. Ces Additions consistent dans des Réponses à diverses Objections, que font les Athées, les Spinosistes, les Manichéens, les Pyrrhoniens, l'Auteur du *Commentaire Philosophique*; les Déistes, qui combattent la nécessité & la divinité de la Révélation, & l'Auteur du Discours *de la liberté de penser*. Mr. *Pictet* est court. Il puise presque toujours les sources des Réponses aux Objections, ayant assez bonne opinion de son Lecteur, pour croire qu'il peut de lui-même découvrir toute la force de ces Réponses & en tirer les conséquen-

séquences. Sa brièveté lui a fourni le moyen de traiter dans un assez petit Livre, un grand nombre de matières, de ramasser presque toutes les raisons, que les Indifférens & autres Ennemis de la Religion alléguent contr'elle, & d'y répondre.

Il y a une certaine sorte d'Indifférens, que je n'ai pas aperçu en parcourant le Livre, que Mr. *Pictet* attaque en particulier, quoique les raisons générales qu'il allégue suffisent pour les combattre. Ce sont ceux qui soutiennent, que la Religion Chrétienne est la seule véritable, que ce n'est que dans sa Communion, qu'on peut trouver le Salut; mais qu'on le trouve également dans toutes les Sectes dans lesquelles elle est divisée, quoi qu'il soit plus difficile de l'acquérir dans les unes, que dans les autres. La raison qu'ils en alléguent, c'est, qu'à ce qu'ils prétendent, les Controverses, qui séparent les Chrétiens les uns des autres, ne sont pas capitales, & ne regardent pas des points essentiellement nécessaires au Salut. Il y a beaucoup de gens dans cette opinion, surtout parmi ceux qui n'ont pas étudié.

Avis

AVIS DE L'AUTEUR.

Ceux qui m'ont fait l'honneur de m'envoyer des Mémoires, ne doivent point être ſurpris, que je n'en faſſe pas uſage. Le petit nombre de feuilles que je me ſuis preſcrit, ne me permet pas de les inſérer. Mais il y a des Savans, qui s'étant formé un autre plan, peuvent facilement les ſatisfaire.

TABLE DES ARTICLES.

JANV. & FEV. 1717.

HUMPHR. PRIDEAUX, The Old and New Teſtament connected in the Hiſtory of the Kingdoms Jews &c. 1
ANT. SCHULTING, Juriſprudentia vetus Ante-Juſtinianea. 33
MICH. ROSSAL, Obſervatio de Chriſto per errorem in Chreſtum commutato. 53
HADR. RELANDI de Spoliis Templi Hieroſolymitani &c. 67
MARIOTTE, *ſes Oeuvres.* 74
ALB. HENR. DE SALLENGRE, Novus Theſaurus Antiquitatum Rom. 88
FREZIER, *Relation du Voyage de la Mer du Sud* &c. 102
COSTE, *Lettre à l'Auteur des N.* 124
Hiſtoire des Cérémonies & des Superſtitions qui ſe ſont introduites dans l'Egliſe. 128
RATRAMNE, *du Corps & du Sang du Seigneur* &c. 130
JURIEU, Preſervatif contre le changement de Religion. 123
PELISSON, *Hiſtoire de l'Academie Fr. &c.* 136
BEN. PICTET, *Traité contre l'Indifférence des Religions.* 141

FIN.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de

MARS & AVRIL

M DCCXVII.

Par J.B.P.E.P.E.P.E.E.M.A.L.

A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER, Libraire.

M DCCXVII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Wessr.

CATALOGUE
DES
LIVRES NOUVEAUX
qu'on trouve
A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER Libraire,
Janvier, Fevrier, Mars, Avril 1717.

Histoire du Regne de Louis XIV. Roi de France où l'on trouve une Recherche exacte des intrigues de cette Cour dans les Principaux Etats de l'Europe. 12. 3 vol.

Oeuvres de Nicolas Boileau Despreaux avec des Eclaircissemens Historiques, donnez par lui-même Nouvelle Edition, revuë, corrigée & augmentée. 12. 4 vol.

L'Histoire du Monde, par Monsieur Chevreau; Troisiéme Edition, revuë, corrigée & augmentée de la suite de l'Histoire des Empereurs d'Occident, jusqu'à l'Empereur Charles VI. à present regnant, & de plusieurs autres additions considera-

bles dans le Corps de l'Ouvrage, par Mr. l'Abbé de Vertot. 12. 8 vol.

Diſſertations ſur les Whigs & les Torys, par Toyras Rapin. 8.

L'Hiſtoire Profane depuis ſon Commencement juſqu'à preſent, par Mr. du Pin, contenant l'Hiſtoire des Temps obſcurs ou Fabuleux juſqu'au regne d'Alexandre le Grand. 12. 6 vol.

Sermons ſur l'Examen des Religions, par Benedict Pictet. 8.

Les Avantures de Zeloide & d'Amanzarifdine, Contes Indiens. 12.

Oeuvres de Mr. Mariotte de l'Academie Royale des Sciences. 4. 2 vol.

Memoires & inſtructions pour les Ambaſſadeurs ou Lettres & negotiations de Walſingham. 12. 4 vol.

Les yeux, Ouvrage Curieux & Galant. 12.

Hiſtoires & Regles de la Poëſie Françoiſe, avec des Obſervations Critiques ſur la verſification Françoiſe, par M. de Chalons. 8

Grammaire Françoiſe d'un tour nouveau, par Mr. Derbaud. 12.

Pieces Echappées du Feu. 8.

Les Delices de Verſailles, de Trianon & de Marly, contenant une Explication hiſtorique, de toutes les Peintures, Tableaux, Statues, vaſes & ornemens

mens qui s'y voyent; leurs dimensions, & les noms des Peintres, Sculpteurs &c. Enrichie de figures en taille douce, seconde Edition. 8. 2 vol.

Les Hommes illustres qui ont vécu dans le XVII. siecle dessinez & peints au naturel & gravez par les plus habiles Maitres. Cet ouvrage contient 131 Portraits. Fol.

Essai sur la Critique, par Mr. Pope. 4.

Oeuvres de Theatre de Monsieur Néricault Destouches. 12.

Réfutation d'un Nouveau Système de Metaphysique proposé par le P. Malebranche Auteur de la Recherche de la Verité. 12. 3 vol. Paris.

Memoires du Maréchal de Gramont Duc & Pair de France, Commandeur des Ordres du Roi, Gouverneur de Navarre & de Beam. 12. 2 vol. Paris.

Reflexions sur la Premotion Physique, par le R. P. Malebranche Prêtre de l'Oratoire. 12. Basle.

Histoire Ecclesiastique par Mr. Fleury, depuis l'an 1260 jusques à l'an 1300. Tome dix-huitieme. 12.

Pharmacopée Universelle, contenant toutes les Compositions de Pharmacie, avec un Lexicon Pharmaceutique, plusieurs Remarques & des

Raisonnemens sur chaque Operation, par Nicolas Lemery. 4.

Etat present de la Grande Russie, contenant une Relation de ce que S. M. Czarienne a fait dans ses Etats, par le Sieur Jean Perry. 12.

Histoire des Diables de Loudun, ou de la possession des Religieuses Ursulines & de la condamnation & du Supplice d'Urbain Grandier, Curé de la même Ville. 12.

Histoire du Clergé Seculier & Regulier, des Ordres Religieux de l'un & l'autre Sexe qui ont été établis jusques à present avec des figures qui representent les differens Habillemens. 8. 4 vol.

Histoire de l'Academie Françoise, par Mr. Pelisson. 12.

Relation du Voyage de la Mer de Sud, aux Cotes du Chili, du Perou, & du Bresil fait pendant les années 1712. 1713. 1714. par Mr. Frezier. 12. 2 vol. avec figures.

Oeuvres en vers de Mr. l'Abbé de Villiers. 12.

Cohausen (Henr.) *Dissertatio Satyrica de Pica Nasica sive Tabaci sternutatorii.* 8

Kulberus (Lud.) *de recto usu verborum mediorum apud Graecos, eorumque differentia à Verbis Activis et passivis.* 12

Schul-

Schultingi (Anton.) *Jurisprudentia Vetus ante-Juſtinianea, cum commentariis, Notis, & Interpretationibus Virorum Doctorum integris.* 4

Fabricii (Franciſci) *Oratio de Scriba edocto in Regno Cœlorum.* 4

Ramazzini (Bernardini) *Opera Omnia, Medica & Phyſica, cum Figuris & indicibus neceſſariis.* 4

Dichtlievende Tydkortingen, beſtaande in Gedichten van verſcheide ſtoffe., 8

Walcherſche Arkadia, waar in op een zoetvoerigen trant, onder zedige Liefkozeryen en ſtichtelyke beſpiegelingen de verdere Oorſponk, Heerlykheden, Steden, Ambachten, Vliedbergen, Dyken, Stroomen, Zeden, Rechten, Aanwaſſen, Grondbraken, Lufthoven, Oudheden en hedendaagſche vermaaklykheden van Walcheren, zyn opgeheldert door Mattheus Gargon, Predikant en Rector te Vliſſingen. 8. 2 vol.

De l'Exiſtence & des Attributs de Dieu: des Devoirs de la Religion naturelle & de la Verité de la Religion Chrétienne. Traduits de l'Anglois de M. Clark Docteur en Theol. par M. Ricotier. 2 voll. in 8.

TABLE DES ARTICLES.

Mars & Avril 1717.

ANDR. RUDIGERI Physica divina. 147
EZECH. SPANHEMII Dissert. de Præstantia & usu Numismatum. Tom. II. 174
PRIDEAUX, *Suite de l'Extrait de son Livre, intitulé*, l'Ancien & le N. Test. unis dans l'Hist. des Juifs, &c. 193
DAN. WHITBY, Dissertatio de S. Scripturarum Interpretatione secundum Patrum Commentarios. 215
N. BOILEAU DESPREAUX, *ses Oeuvres avec un Commentaire.* 243
J. ALPH. TURRETINI solutio Quæstionis, utrum Contradictoria credi possint. 265
Essai sur la Critique. 274
Additions, Changemens & Corrections sur l'Extrait des Livre de M. SCHULTING. 278

NOUVELLES

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

MARS & AVRIL M. DC. XCVII.

ARTICLE I.

ANDREÆ RUDIGERI PHYSICE DIVINA, *Rectiùs instituendæ inque inter Superstitionem & Atheismum Media, ad utramque Hominis Felicitatem, naturalem atque moralem ducens. In Præfatione respondetur Objectionibus Professoris cujusdam Lipsiensis, & Appendicis loco adjectæ sunt Merita Dominorum Censorum cum Responsionibus Auctoris. Accessit Index locupletissimus,* C'est-à-dire, *La Physique Divine,*

condusant l'Homme à la vraie Félicité, Naturelle & Morale, par la droite raison, qui tient le milieu entre la Superstition & l'Athéisme. On répond dans la Préface aux Objections d'un certain Professeur de Leipsic, on a joint à la fin les Jugemens des Censeurs de ce Livre avec les Réponses de l'Auteur, & un Indice très-ample. Par André Rudiger Docteur en Philosophie & en Médecine. A Francfort sur le Mein, chez Matthias André. 1710. in 4. pagg. 802. la Préface en contient 52. & l'Indice 48.

I. CEux qui aiment les nouveaux Systêmes liront ce Livre avec plaisir; & ils en auroient eu encore davantage, si l'Auteur s'étoit expliqué plus clairement. Mais parce qu'il s'entend lui-même, il a cru que ses Lecteurs l'entendroient aussi, ce qui, ou je suis bien trompé, n'arrivera pas toujours. Du moins, quant à moi, j'avoue mon peu de pénétration; souvent je ne l'ai point compris, & je ne suis pas le seul, puis que les Censeurs, qui ont examiné son Livre, lui reprochent son obscurité. Il condamne par tout plusieurs Philosophes Modernes,

nes, de vouloir tout expliquer par les régles de la Méchanique, & peut-être a-t-il raiſon; mais, du moins, ce que ces Philoſophes ont de bon, c'eſt que l'on comprend tout ce qu'ils diſent, au lieu qu'il n'en eſt pas de même de ce que dit notre Auteur. Il apelle ſa *Phyſique Divine*, pour l'oppoſer à la Phyſique Méchanique, & pour faire comprendre, qu'il faut autre choſe, que de la figure & du mouvement pour expliquer les Phénomênes de la Nature.

Voici ſa méthode générale. Il raporte d'abord ſur les matieres qu'il traite les Opinions d'*Ariſtote*, de *Deſcartes*, & d'*Epicure* expliqué par *Gaſſendi*. Il les refute enſuite, ſans épargner à ces Philoſophes les termes les plus durs, & les traitant par tout en petits garçons. *Deſcartes* eſt celui qu'il ménage le moins. Il explique enſuite ſon ſentiment: il montre, enfin, les conſéquences qu'on en peut tirer contre l'Athéiſme, contre la Superſtition, & pour la conſervation de la vie. Mais en combattant la Superſtition, il ſemble n'avoir pas par tout de grands éloignemens pour les opinions ſuperſtitieuſes, & pour beaucoup d'erreurs populaires, qu'il ad-

opte sans façon, sans avoir allegué des preuves suffisantes de leur certitude.

Mr. *Rudiger* établit deux Principes généraux de tous les Corps, le premier est l'*Aether*, ou *des parties Rayonnantes*, dont le mouvement est du Centre vers la Circonférence, & que les Etoiles fixes, au nombre desquelles il place le Soleil, fournissent perpétuellement. Le second est l'Air, composé de petites bouteilles dont le mouvement tend de la Circonférence vers le Centre. Il fut d'abord tenté de joindre la Terre aux deux autres, pour en faire un troisiéme Principe; mais après avoir bien médité, il trouva que la Terre pouvoit bien être composée de ces deux premiers Principes; en sorte qu'il s'en tint à ces deux-là. Mais s'il s'agit des principes de toute la Nature, il croit qu'il faut y en ajouter un troisiéme, qui est l'*Esprit*. Il blâme en plusieurs endroits *Descartes* de ne s'être servi que de principes Méchaniques, ce qui, comme il croit, conduit droit à l'Athéisme, & d'avoir confondu presque par tout la possibilité avec la probabilité; se contentant du possible, où il falloit, du moins, chercher le probable. Il croit que dans

le premier verſet de la *Geneſe*, *Moyſe* a employé des termes d'Art, dont ſe ſervoient les Egyptiens, & que par les Cieux, dont il parle, il faut entendre l'*Aether* & par la Terre l'*Air*, c'eſt-à-dire, les deux Principes, dont nous avons déja parlé. Les *Eaux* dont parle *Moyſe* ſont encore un terme d'Art, qui ſignifie le Fluide dont toutes choſes ont été faites; & en ce ſens il n'y a point de difficulté à expliquer ces eaux, qui ſont au deſſus de l'étenduë. L'Étenduë c'eſt l'Air Atmoſphérique; l'Eau qui eſt au deſſus & au deſſous de l'Air, n'eſt autre choſe que le Ciel, qui eſt fluide.

Mr. *Rudiger* fait un grand procès à *Deſcartes* & à *Gaſſendi*; de ce qu'ils ont aſſuré que la Phyſique eſt une Science, au lieu, que ce n'eſt tout au plus qu'une eſpêce de probabilité. On pourroit les défendre en diſant, qu'ils ont conſidéré la Phyſique dans l'état de perfection qu'elle peut avoir, & non dans l'état d'imperfection, où elle eſt encore; de même que lors qu'on définit la ſanté, on la conſidere telle qu'elle peut être, & non pas telle qu'elle ſe trouve dans les Hommes, où elle n'eſt, peut-être, jamais parfaite. Mais je m'impoſerois une

tache trop penible & trop longue, ſi je voulois défendre ces Philoſophes ſur tous les chefs d'accuſation mal fondez, qui ſe trouvent répandus dans cette Phyſique.

Notre Philoſophe prétend, que ce ſont les ſeules Subſtances, qui agiſſent, & que les Accidens ne produiſent rien. Mais ſi les effets doivent être attribuez aux Subſtances, du moins, on ne ſauroit nier, que les Accidens ne modifient ces effets. Car, pour ne pas parler du mouvement, qui eſt un Accident, & ſans lequel pourtant les ſubſtances corporelles ne peuvent preſque rien produire; on n'a, pour perſuader à Mr. *Rudiger*, que les Accidens ne ſont pas ineficaces, qu'à le prier de ſe promener une couple d'heures dans un chariot, dont les quatre roües ſoient quarrées ou Polygones, il ſentira par ſa propre expérience que les Accidens ne ſont pas tout-à-fait ſans efficace.

Il définit les Miracles des Actions ſenſibles, après l'établiſſement de la Nature, qui procédent immédiatement de Dieu, ſoit qu'elles ſurpaſſent les forces de la Nature, ſoit qu'elles ne les ſurpaſſent pas. L'Ecriture eſt le meilleur moyen qui peut nous aprendre

de si Dieu est la cause immédiate d'une Action. Si on ne peut l'apprendre par cette voye, il faut recourir aux Principes de Physique, & voir si par leur moyen on peut découvrir la cause, la maniére, les circonstances de tems, &c. Si on ne le peut, on doit encore examiner, si en attribuant cette action à Dieu, il en naît quelque fâcheuse conséquence, auquel cas, il faut la prendre pour une action naturelle; s'il n'en naît aucune, il vous est permis de la regarder comme un miracle; parce que, quand vous vous tromperiez dans votre jugement, cette erreur ne seroit pas de conséquence. On ne sait si ces régles contenteront tous les Lecteurs; en tout cas, on peut excuser Mr. *Radiger* sur la difficulté de la matiere.

Après avoir prouvé l'existence de Dieu à sa maniére, voici comment il tâche de rendre probable le Dogme de la Trinité. Il y a trois Substances premiéres, l'*Aether*, l'Air, & l'Esprit. Dans l'Homme on trouve trois choses, le Corps, l'Ame, & l'Esprit. Il y a trois principaux accidens du Mouvement; 1. De la Circonférence au Centre. 2. Du Centre à la Circonférence; 3. & autour du Centre. Il y a

trois accidens mathématiques, le Centre, la Circonférence, & les Lignes moyennes dans le Cercle. Toute grandeur est contenue par la Ligne, par la Surface, & par le Corps. On peut dire de toutes ces choses qu'elles sont trois & ne sont qu'un. Ainsi on peut assurer que la Trinité brille dans tout le Monde. [Ne vaudroit-il point mieux ne point donner d'emblêmes de ce Dogme incompréhensible, que d'en donner, qui sont très-capables d'en faire naître de fausses idées?]

Selon notre Philosophe, l'étenduë n'est qu'une propriété générique de la Matiere, qui convient généralement à tous les Etres. Car, dit-il, tout Etre fini qui existe est en quelque endroit; tout ce qui est en quelque endroit est dans le lieu ou dans l'espace; l'espace & le lieu sont étendus, donc tout ce qui existe est dans l'étenduë; tout ce qui est dans l'étenduë est *coëtendu* à cette étenduë, & par conséquent, est étendu. Rien ne peut être dans le lieu ou dans l'étenduë, qu'il ne le remplisse. Les Esprits sont donc aussi réellement étendus que la Matiére. Il n'ose l'assurer de Dieu, mais il croit que, quand

on

on diroit que Dieu eſt étendu, il n'y auroit point d'inconvénient. Auſſi ſemble-t-il, que c'eſt une conſéquence de ſa doctrine. Il ne ſuit pourtant pas de-là, que Dieu ſoit corporel; puis que le Corps eſt une Subſtance élaſtique, & qu'on ne peut attribuer de l'élaſticité à Dieu. Ni l'Ecriture, dit-il, ni la Raiſon, ni le Magiſtrat n'ordonnent de croire, que les Eſprits ne ſont pas étendus. Il va plus loin & il ſoutient hardiment que c'eſt une opinion Athée de nier que l'Eſprit aît été fait de la Matiére premiére. Il définit cette Matiére, *une Subſtance finie préſente, avec une aplication déterminée à l'eſpace & aux parties, en conſervant toujours la différence réelle, qu'il y a entre les Eſprits, qui ne ſont point compoſez d'une matiére Phyſique ou de Corps, & les Corps Phyſiques matériels.* Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que tout cela eſt fondé ſur une opinion Péripatéticienne, qui n'eſt rien moins que certaine, c'eſt que l'Etenduë eſt un Accident Prédicamentel oppoſé à la Subſtance. L'eſſence du Corps, au jugement de notre Auteur, conſiſte dans la vertu élaſtique. La Nature procéde, dans la production des Etres, du fluide au ſo-

solide, & non pas du solide au fluide. Il croit que nos Parens produisent notre Ame de même que notre Corps ; & la principale raison qu'il en a est la même qui porta autrefois S. *Augustin* à embrasser cette opinion, c'est que par là la doctrine du péché originel n'est pas embarrassée de difficultez insurmontables, & Dieu n'est nullement l'Auteur du péché, ce dont il est difficile de ne pas convenir, quand on enseigne, que c'est Dieu qui crée immédiatement les Ames des Hommes.

Puisque tous les Corps sont composez d'Aether ou de parties rayonnantes, dont le mouvement tend du centre à la circonférence, & de petites bouteilles d'Air, dont le mouvement tend de la circonférence au centre, il suit qu'il y a dans tous les Corps un principe de legéreté & un principe de pesanteur, d'où vient que tantôt ils montent, tantôt ils descendent. Mais l'union élastique empêche ce mouvement. De là vient que tout ce qui est un, considéré comme tel, n'est ni pesant ni leger : ainsi l'eau ne pese point dans l'eau, ni l'air aucun fluide dans un autre fluide de la même nature. Les Philosophes Mo-

Modernes croyoient avoir refuté cette ancienne opinion par des raisons sans replique; mais, graces à Mr. *Rudiger*, la voila, qui regarnit sur la Scéne, sans apréhender les rudes attaques de ses Ennemis.

Il attribue de la connoissance non seulement aux Hommes & aux Bêtes, mais même aux Plantes. Il ne comprend pas comment un Corps organizé pourroit se former sans un principe intelligent: car la pensée de ceux qui croyent que les semences des Plantes contiennent en petit celles qui en doivent naître, ne l'accommode point du tout. Les Brutes sentent, pensent, ont une volonté; l'homme n'excelle par dessus elles, qu'en ce qu'il sait, qu'il sent, qu'il pense, & qu'il veut, ce que les Bêtes ne savent pas. Il y a trois substances dans l'Homme, le Corps, l'Ame, & l'Esprit. Il y en a tout au moins deux dans les Bêtes. Non seulement les Brutes, mais les Plantes même ont des idées, puis qu'elles se peuvent former leur corps organisé, que selon les idées qu'elles en ont. Que l'Ame, que nous appellerons sensitive, pour la distinguer de celle, qui est propre à l'Homme, & que nous appellerons raison-

nable, que cette Ame, dis-je, sente indépendemment des organes du Corps l'Auteur le prouve par ce qui arrive aux Noctambules, c'est-à-dire, à ceux qui marchent en dormant, car ces hommes montent & descendent, choisissent le chemin par où ils veulent aller, sans que leurs organes soient frapez par aucun objet, & font souvent mieux toutes ces fonctions, que ne les font en plein jour, ceux qui sont éveillez. [Il faut avoüer que cela paroit fort surprenant : mais tout ce qu'on dit de ces prétendus Noctambules est-il bien certain?] L'Ame a des facultez encore plus surprenantes, puisque souvent elle devine naturellement ce qui se passe dans des lieux fort éloignez d'elle. On a, dit notre Philosophe, une infinité d'exemples de cette vérité. Une Mére a été saisie d'une tristesse extraordinaire, au jour & à l'heure même, où son Fils est mort fort éloigné d'elle. Le même accident arrive à un Homme dans le tems que ses Ennemis machinent quelque chose contre lui. Il y en a eu, qui ont été saisis de frayeur, à la vuë des lieux où des Assassins, ou bien des Bêtes féroces étoient cachées, avant qu'ils les aperçussent.

Ces

Ces événemens sont si fréquens qu'on ne peut les attribuer au hazard. [Il y a pourtant encore bien des gens, qui en doutent.] L'Auteur persuadé de tous ces faits croit pourtant que cette divination ne s'étend qu'aux choses présentes, & ne regarde ni le passé ni l'avenir. Elle ne connoît pas le passé, parce qu'il faudroit pour cela avoir de la Mémoire, faculté dont l'Ame n'est point ornée, au jugement de notre Philosophe; & pour l'avenir, il n'y a point de signes, qui puissent faire impression sur elle.

A l'égard des Etres intelligens, il faut aussi distinguer de deux sortes d'Ames (*Mens*) l'une raisonnable, l'autre privée de raison, ou n'ayant que la Mémoire. La premiere forme l'Ange, la seconde le Démon. L'Ecriture nous apprend, qu'il y a de deux sortes d'Anges, les Bons, & les Méchans. L'Ange ressemble à l'Homme, & le Démon aux bêtes brutes. On prouve ici l'existence de ces Démons, par l'expérience de ces petits Hommes, qui se font voir quelquefois à ceux qui travaillent dans les Mines, & dont on nous donne divers exemples, qui prouvent, que si notre Auteur se peut être accusé de fu-

perfection, il seroit encore plus injuste de le mettre au rang des Intelligences. De toutes les discussions qu'il établit, il tire ces Conséquences : Dieu est un Esprit (*Mens*) très-pur, d'une activité infinie, & qui a une autorité sans bornes sur tous les autres Esprits, qui lui sont subordonnez. L'Ame du Monde, si vous voulez en admettre une, est une ame très-pure douée d'un entendement passif, sujette à la direction d'un Esprit (*Mens*) très-pur. Le Démon est un Esprit (*Mens*) qui n'a que de la Mémoire, joint avec une Ame. L'Homme est un Esprit (*Mens*) doüé de raison & joint avec une Ame & un Corps organique. La Brute est un Esprit (*Mens*) qui n'a que de la Mémoire avec une Ame & un Corps ; les Insectes sont des Ames avec un Corps animal. Les Plantes, des Ames avec un Corps végétable. Il faudroit encore trouver un Etre, qui ne fût composé que d'Esprit (*Mens*) & de Corps ; mais il ne peut point y en avoir de tel, parce que l'Esprit (*Mens*) ne peut pas se soumettre un Corps, ce sont les fonctions de l'Ame. A l'égard des Tritons, des Sirenes & autres Etres semblables dont notre Auteur n'a point nié

l'existence) ce sont des Monstres, qui ne peuvent produire leurs semblables ; autrement on en verroit un plus grand nombre. [On jugera bien par ce que nous venons de dire, que Mr. *Rudiger* a eu beaucoup de raison de bannir de la Philosophie la malheureuse & stérile Géométrie, par laquelle on ne pouvra jamais prouver de si belles choses. On en peut dire de même de ce qu'il avance sur les Spectres, sur le sang des personnes assassinées, & qui coule en présence des meurtriers, sur les *Signatures*, & sur plusieurs autres belles choses semblables, qui sont bonnes dans certains Pays, qui fourmillent encore de Sorciers, de Devins, & d'Esprits follets. En Hollande, en France, en Angleterre, tout cela passeroit pour marchandise de contrebande.]

Tous les Corps sont composez des deux Elémens de notre Auteur, l'*Aether* & l'Air. Il y a deux Espéces de ces Corps, qu'on peut appeller *les Corps propres & Mécaniques*. Le Feu & l'Air Atmosphérique. Si l'*Aether* prédomine, c'est du Feu ; si l'Air élementaire prédomine, c'est l'Air Atmosphérique. Cet Air Atmosphérique n'est ni pesant, ni leger, comme

Mr.

Mr. *Rodiger* tâche de le prouver par plusieurs raisons. C'est à la seule vertu élastique qu'on doit attribuer tous les effets du Barométre, & toutes les expériences de la Machine Pneumatique. On verra dans le Livre même, comment il explique la nature du feu, du froid & du chaud, & on sera surpris d'y lire, que le froid ne differe du feu qu'en degrez, de là vient, qu'au témoignage de *Plutarque*, le Feu a beaucoup plus de force en hiver, qu'en été.

Au reste, la maniére dont Mr. *Rodiger* conçoit la nature du Feu, est très-propre à expliquer comment le Monde perira par le feu, comme l'assure l'Ecriture. Dieu n'a qu'à rassembler tout l'*Aether* des Etoiles fixes dans l'Atmosphére des Planétes, tout sera converti en feu; par l'assemblage de l'*Aether* & de l'Air, ainsi & les Etoiles fixes & les Planétes périront en même tems.

Outre les deux premiers Principes de l'Auteur, il en admet encore quatre autres qu'il apelle seconds, ce sont ceux qu'on nomme communément chimiques, savoir le Mercure, l'Eau, le Sel, & le Soufre. Les Corps très-fluides & invisibles, composez d'une

d'une ſeule bouteille ou bulule de l'Air Elémentaire, ont le nom général de Mercure. Les fluides viſibles compoſez de deux Bouteilles enchaſſées l'une dans l'autre forment l'Eau. Les Corps ſolides compoſez de trois Bouteilles auſſi enchaſſées ſont le ſel; les mêmes Corps, compoſez de quatre Bouteilles enchaſſées de même, ſont le ſoufre. L'Auteur explique toutes ces hypothéſes en détail, & en tire ſes conſéquences. Ces hypothéſes ſont ſi fécondes, qu'elles ſervent à expliquer non ſeulement les Phénoménes de la vérité deſquels on ne peut douter, mais ceux-là même dont les Incredules ſe moquent, par exemple, l'Art de deviner que produiſent les remédes Narcotiques, les Oracles de Delphes, qui prédiſoient ſi certainement l'avenir, ſans que ni Dieu ni les Démons s'en mêlaſſent. Il ne faloit pour cela que ſuſpendre les fonctions de l'Ame raiſonnable (*Mens*) alors l'autre Ame, doüée naturellement du don de divination, avoit toute la liberté néceſſaire de mettre en œuvre ſa faculté de deviner & de prédire l'avenir; [C'eſt-à-dire, que, pour être Prophéte de cette maniére, il faloit devenir à peu près fou.] No-

Notre Philosophe définit l'Espace une Substance, dans laquelle existent les autres Substances créées. Selon cette définition l'Espace convient aux seules Créatures & non pas à Dieu. Or, comme il y a de deux sortes de Substances créées, le Corps & l'Esprit, il y a aussi de deux sortes d'Espace; l'un qui convient aux Esprits, & qui retient le nom général d'Espace; l'autre qui convient aux Corps, & qu'on apelle plus particulièrement le lieu. L'Espace est ou universel ou particulier; l'Universel pourroit bien être Dieu même, aussi l'Ecriture dit-elle que c'est en Dieu *que nous avons la Vie, le Mouvement & l'Etre.* [L'Auteur est fort heureux d'avoir des idées distinctes de toutes ces choses. Pour moi j'avoüe que je n'y comprends rien du tout.] L'Espace est encore ou vuide ou plein; le vuide est celui qui ne contient point de Corps, quoi que d'ailleurs, il ne soit rien moins que vuide; puis qu'il est plein de la Divinité. Tout ce que nous venons de dire est tiré du premier Livre de la Physique de l'Auteur.

II. DANS le second Livre, il parle des Principes spécifiques du Ciel:

Il admet le Système de *Copernic* expliqué à la Cartéſienne. Le Soleil eſt le Centre de notre Monde autour duquel ſe meuvent les Planétes, & il faut mettre la Terre dans ce rang. Il y a autant de Cieux que d'Etoiles fixes, chacune deſquelles fait dans ſon Ciel, les mêmes fonctions, que notre Soleil dans notre Monde. Le Ciel eſt de nature Ethérée. On peut, ſi l'on veut, dire qu'il eſt de la nature du feu, puis qu'il eſt compoſé des parties rayonnantes, qui s'échapent perpétuellement du Soleil, & qui ſont eſſentiellement chaudes. Or l'Auteur a prouvé, que la chaleur & le feu ne differoient pas eſſentiellement. Ce ſont, ſelon lui, les rayons du Soleil, qui font tourner les Planétes, & il le prouve par l'exemple des Tournefols, dont la fleur ſe tourne toujours du côté de cét Aſtre. [Par malheur il y a bien des gens, qui mettent ce fait au rang des erreurs populaires.]

Selon Mr. *Rudiger* les Cométes ſont des Corps auſſi anciens que le Monde. Ce ſont des Planétes de quelque Etoile fixe, qui s'aprochans de notre Monde, ſont en même tems éclairées & par l'Etoile fixe dont elles

les

les ſont les Planétes, & par notre Soleil. Cette double lumiére venant à ſe rencontrer forme ce qu'on apelle la Barbe, la Chevelure, & la Queüe de la Cométe. [Quelque ingénieuſe que ſoit cette opinion, elle ne ſauroit ſubſiſter, s'il eſt vrai, comme on croit l'avoir obſervé, que la Cométe, qui parut en 1472. avoit une Parallaxe de ſix degrez, puis que, ſelon cette Obſervation, elle étoit ſix fois plus prés de la Terre que la Lune. La ſeconde Cométe de 1702. n'en étoit que cinq fois plus éloignée que la Lune. Il eſt pourtant vrai que, pour l'ordinaire, les Cométes ne peuvent pas être plus prés de nous que la Planéte de Mars.].

III. Le Livre troiſiéme qui eſt le dernier, & qui eſt preſque auſſi long que les deux autres, explique les Principes ſpécifiques de la Terre & des Corps, qu'elle contient.

L'Auteur avoüe, que les Principes d'Optique de *Deſcartes* ſont plus probables, que tout ce qu'ont dit ſur ce ſujet ou *Ariſtote* ou *Gaſſendi*. Cependant il n'a garde d'être de ſon opinion. Il ſoutient que la Viſion ne ſe fait point dans l'Oeil, mais hors de l'Oeil, par des rayons qui vien-

viennent de l'Oeil même, & qui rencontrent en chemin ceux qui partent de l'Objet. Il croit que *Descartes* confond partout dans cette matiére la ſenſation avec le raiſonnement, & qu'il fait raiſonner ceux qui voyent un Objet, lors qu'ils ne font que ſentir. Il m'a pourtant ſemblé qu'en quelques endroits il tombe lui-même dans la même faute, ſi c'en eſt une *. Selon lui, il ſort des rayons de l'Oeil, qui s'étendent juſques à une certaine diſtance. Ces rayons venant à rencontrer ceux qui partent de l'objet, ils les repouſſent: cette impulſion, ou *retorſion*, comme parle l'Auteur, eſt arrêtée par l'objet, & c'eſt ainſi que l'Ame l'aperçoit. Ceux qui voudront comprendre plus clairement cette explication, pourront chercher des lumiéres dans le Livre même, & ſe ſatisfaire, au cas qu'ils y en trouvent. A l'égard des Couleurs, elles viennent toutes du plus ou du moins de rayons qui ſont refléchis. Si un corps refléchit plus de rayons que le noir,

* Voyez la page 500. où l'on explique comment on aperçoit la diſtance d'un objet; & la pag. 501. où l'on nous aprend, comment on voit ſa grandeur.

noir, il paroitra de couleur d'écarlate *; s'il en reflechit encore davantage il paroitra rouge, & ainſi en augmentant toujours on le verra ſucceſſivement bleu, verd, jaune, & blanc.

L'Ouïe ſe fait à peu près de la même maniére, que la Vuë. Il ſort de l'Oreille des parties rayonnantes, il en ſort auſſi des corps reſonnans. Ces particules ſe heurtent les unes les autres. C'eſt une erreur que de croire, que le ſon conſiſte dans le mouvement de l'air; puis qu'on entend, à peu près, auſſi bien le ſon à travers de murailles aſſez épaiſſes, que l'air ne peut pénétrer, que quand on n'a point de tel obſtacle. La raiſon que notre Auteur allégue pourquoi les Femmes & les Enfans ont d'ordinaire la Voix plus grefle que les Hommes adultes eſt ſinguliére; puis qu'il la va chercher dans † la matiére qui ſert à la production des Individus.

La Solidité réelle conſiſte en ce que les petites Bouteilles ſolides ne contiennent point de vuide ou en contiennent peu, ce qui fait qu'on ne peut les faire aprocher davantage les

une

* Punicens. † Voyez la pag. 544.

unes des autres. La fluidité par conſéquent conſiſte en ce que ces petites Bouteilles contiennent beaucoup de matiere, & que par conſequent elles peuvent être comprimées.

Notre Philoſophe adopte la maniére dont *Deſcartes* a expliqué l'Arc-en-ciel, pourvû qu'on ne l'apliquë qu'à l'Arc-en-ciel, qui ſe voit le plus communément; mais il y en a un autre plus rare, qui ſe fait lors que les rayons du Soleil paſſent par une nuée convexe. Il apelle cette ſeconde ſorte d'Arc-en-ciel, un *Arc-en-ciel vaporeux*.

L'Eclair & le Tonnerre ſe forment lors que pluſieurs nuées épaiſſes ſont diſpoſées de ſorte, qu'elles reflechiſſent en un ſeul point de la Nuë, des rayons qu'elles reçoivent du Soleil. Une petite bouteille extérieure ſe rompant dans ce point par l'effet des rayons, ſe change en air, & cet air en feu. On verra la ſuite de cette explication dans le Livre pag. 665. J'ajouterai ſeulement, qu'il ſuit de là, qu'il ne doit jamais tonner ni éclairer pendant la nuit. Que ſi cela arrive, les éclairs & les éclats du Tonnerre ſont apportez par le vent des lieux où il eſt jour dans ce tems-

là.

il. Le voyage paroît un peu long, quand il tonne à minuit.

Notre Auteur, qui n'eſt point incrédule, après avoir expliqué à ſa maniére la nature des Metaux, ne doute point de leur Tranſmutation, & il en aporte divers exemples, qu'il croit inconteſtables. Cette opinion eſt de quelque uſage. Elle nourrit de belles eſpérances ceux qui en ſont perſuadez, & l'eſpérance eſt un des plus grands biens de la vie. Elle enrichit, du moins, en idée, ceux qui ſont pauvres en effet; & a rendu liberaux certains Princes, qui n'euſſent pas répandu leurs richeſſes à pleines mains, s'ils ne ſe fuſſent perſuadez que par le moyen de la Pierre Philoſophale ils en auroient bientot beaucoup plus qu'ils ne voudroient. Par la même raiſon la vanité, l'envie de paroître, l'amour des plaiſirs, & autres paſſions ſemblables, qui engagent dans la dépenſe tiennent la place de la Charité, & produiſent preſque les mêmes effets. Avant que de travailler à guérir les hommes de ces Paſſions, il faut fortement leur inſpirer la Charité; autrement on fera plus de mal que de bien à la Societé civile. Les Hommes guéris des paſ-

ſions

ſions qui portent à la dépenſe, enfermeront leurs richeſſes dans leurs cofres: la plupart des métiers ceſſeront, & les pauvres mourront de faim. On ne ſauroit aſſez admirer la Providence, qui ſe ſert des vices des Hommes pour produire mille effets très-utiles, que la ſeule vertu produiroit, ſi les Hommes étoient autant vertueux, qu'ils ſont vicieux.]

Mr. *Rudiger* définit les Plantes des Corps, qui, outre les petits corps compoſez d'air & d'*Aether*, ont une Ame, qui diſpoſe ces petits corps, ſelon les idées que la ſemence de ces Plantes lui ofre, d'où réſulte un Corps organique conforme à ſa ſemence. Voici, aparemment comment les Plantes ſe forment. Dieu a imprimé aux ſemences les idées de la Plante, qui en doit naitre. L'Ame connoit ces idées, & ſe ſert du ſel, du ſoufre, de l'eau, & de l'air de la ſemence, pour arranger tellement ces petits corps, qu'ils reçoivent la figure de la Plante. [Il eſt facile de conclurre d'une telle explication, que notre Philoſophe a eu beaucoup de raiſon de rejetter les

explications méchaniques. Mais ce qu'il dit eſt-il bien facile à comprendre ? C'eſt là une autre queſtion ; le Lecteur y répondra, s'il lui plaît.]

Des Plantes notre Philoſophe paſſe aux Animaux. Laiſſant là tout le reſte, nous remarquerons ſeulement qu'il les diviſe en quatre eſpéces différentes. Les Inſectes, qui ont la ſenſation & la faculté de ſe mouvoir. [Il y a pourtant des Inſectes, qui ne changent jamais de place.] Les Brutes, qui outre ces deux Facultez ont encore la Mémoire. Les Tritons, les Sirénes, &, ſi vous voulez encore, les Singes ; qui ont une quatriéme faculté, qui eſt l'Eſprit, (*Ingenium*) & enfin l'Homme, qui joint à ces quatre facultez le Jugement. Les Animaux les plus parfaits, que notre Auteur nomme *Animalia primaria*, ſont des Corps organiques, qui ont un double principe ſpirituel. L'un qui réſide dans le Cœur, qui agit par les Veines & par les artéres, & qui préſide aux actions vitales. L'autre qui a ſon ſiége dans le Cerveau, qui agit par le moyen des nerfs & de la liqueur qu'ils contiennent, qui

qui penſe, & qui * en dirige en partie les opérations. L'Entendement & la Volonté ſont les facultez de deux Ames différentes. L'Entendement eſt une faculté de l'Eſprit (*Mens*) & la Volonté une faculté de l'Ame. La Volonté des Bêtes n'eſt pas d'une autre nature que celle de l'Homme, quoi que dans l'Homme elle doive être gouvernée par la Raiſon.

Nous nous arrêterons ici. Ce que nous venons de dire ſuffit pour faire voir combien de choſes nouvelles on trouve dans la Phyſique de Mr. *Rudiger*. On juge bien par là-même qu'elle a été expoſée à la contradiction. Ceux qui devoient l'examiner l'ont eue entre leurs mains deux ans entiers, & en ont fait une aſſez longue Critique. L'Auteur y répond dans un *Appendix*, qu'il a mis à la fin de ſon Ouvrage. Il refute auſſi un certain Profeſſeur, qui l'avoit attaqué dans deux de ſes Programmes.

* Cèt *en* eſt équivoque, on ne ſait pas trop bien à quoi le rapórter; mais on ſuit l'original.

ARTICLE II.

Illustrissimi Viri EZECHIELIS SPANHEMII DISSERTATIONUM *de* PRÆSTANTIA & USU NUMISMATUM ANTIQUORUM *Volumen Alterum, in quod relatum est, quidquid pertinet ad illustrationem Rerum Romanarum. Opus Posthumum, ex Auctoris Autographo editum ac Numismatum Iconibus illustratum ab* ISAACO VERBURGIO. C'est-à-dire, *Volume Second des Dissertations sur l'Usage & l'Excellence des Médailles Anciennes, dans lequel on a ramassé tout ce qui sert à l'Explication de ce qui concerne les Romains, par feu Mr. le Baron* de Spanheim. *Ouvrage Posthume imprimé sur l'original de l'Auteur, & illustré par les figures des Médailles, par Mr.* Verburg. A Amsterdam, chez Rodolphe & Gerard Wetsteins. 1717. in fol. pagg. 656. sans y comprendre les Indices & les Préfaces.

I. LE premier Volume de cèt excellent Ouvrage fut imprimé en

en Angleterre sous les yeux de l'Auteur en 1706. On en trouvera un Extrait dans ces *Nouvelles*, mois d'Août 1706. pag. 123. La mort empêcha, son illustre Auteur de nous donner lui-même le second, comme il nous l'avoit promis; ainsi, quoi que le Manuscrit soit tombé en de très-bonnes mains, on ne peut se promettre que l'Ouvrage soit aussi parfait, que si nous l'avions, s'il faut ainsi dire, de la premiere main. D'ailleurs l'impression en est très-belle & pour le caractére & pour le papier. Seulement les Curieux souhaiteroient-ils, que les figures des Médailles fussent plus parfaites. Les extrémitez des lettres ne sont pas tout-à-fait bien terminées, mais elles s'étendent comme quand on écrit sur du papier qui boit. Peut-être le Graveur a-t-il voulu par ce moyen représenter les Médailles, dont les lettres peuvent avoir été rongées par le tems. L'Original sur lequel on a fait l'impression est assez bien écrit, mais il paroit que l'Ecrivain, dont l'Auteur s'est servi, n'entend pas le Latin & ne sait pas même former le caractére Grec. Ce qui a donné lieu à beaucoup de fautes, que Mr. *Verburg* a

bien eu de la peine à corriger. Il eſt vrai que Mr. le Baron *de Spanheim* l'a relu du moins en partie, l'a corrigé & a mis en marge les paſſages des Auteurs citez. Mais il arrive d'ordinaire, que les Auteurs ſont de mauvais Correcteurs de leurs propres Ouvrages. Comme ils les ſavent à peu près par cœur, & que, d'ailleurs, ces ſortes de reviſions ſont fort ennuyantes pour eux, ils liſent ce qui doit être dans le Manuſcrit, & non pas ce qui y eſt. Ainſi la reviſion de Mr. de *Spanheim* a laiſſé encore beaucoup de choſes à corriger à Mr. *Verburg*. Ce n'eſt pas le tout. De ce grand nombre de Médailles, dont parle l'Auteur, il n'y en avoit que cinq ou ſix, dont on trouvât les figures dans le Manuſcrit. Il a fallu chercher toutes les autres ailleurs, & les deſſiner, ce qui n'eſt pas un petit travail. C'eſt ce dont nous avertit notre ſavant Editeur dans ſa Préface, ſur la fin de laquelle il explique ſon ſentiment particulier ſur trois Médailles, dont il eſt parlé dans l'Ouvrage.

Cette Préface eſt ſuivie de la Vie de l'Auteur compoſée auſſi par Mr. *Verburg*. Je n'en extrairai rien ici, tant parce qu'il en a été parlé dans

les Eloges qu'on en a donnez dans divers Journaux, que parce qu'on a publié un Abrégé de cette vie dans les *Nouvelles Litteraires*, qui s'impriment toutes les semaines à la Haye.

II. Le premier Volume est composé de neuf Dissertations. Il n'y en a que cinq dans celui-ci, qui sont marquées par des Chifres qui suivent les premiéres. C'est-à-dire, que la premiére de ce Volume est la dixiéme de tout l'Ouvrage. Elle traite de l'utilité des Médailles qu'on apelle Consulaires, pour la connoissance des Familles Romaines, des noms des Romains, des différentes Changes & Dignitez du Peuple Romain; des Ouvrages publics, & des Evénemens de la Paix & de la Guerre, qui sont marquez sur les Médailles des Familles Romaines. Je n'ai garde de m'engager dans un Extrait exact de tout ce qui est digne d'attention. Il faudroit copier, à peu près, tout le Livre; car on peut assurer qu'il y en a bien peu, qui soient plus remplis que celui-ci. Je ne m'arrêterai qu'à un très-petit nombre de remarques détachées.

1. Mr. *de Spanheim* fait voir dans

cette premiére Diſſertation, que les mêmes Familles Romaines avoient ſouvent divers ſurnoms, & qu'alors les premiers devenoient le nom propre de ces Familles. Ainſi le P. *Pagi* a eu tort de reprendre le Cardinal *Baronius* d'avoir dit que *C. Licinius Largus* avoit été le Collégue de *Claude* au Conſulat. Il devoit prendre garde que la Famille Licinienne avoit deux ſurnoms, celui de *Largus* & celui de *Cæcina*; que le nom de *Cæcina* étoit devenu le nom propre de la Famille, auquel on avoit ajouté le ſurnom de *Largus*. Cèt exemple nous aprend à aller bride en main, quand nous voulons critiquer les Auteurs ſur des points d'Antiquité.

2. A la page 125. notre Illuſtre Auteur refute Mr. *Vaillant* ſavant Antiquaire, qui a dit que les Jeux Apollinaires conſacrez à *Apollon* étoient auſſi conſacrez à *Diane*. Mr. *Vaillant* ſemble avoir confondu les Jeux Apollinaires conſacrez au ſeul *Apollon*, avec les Jeux Séculaires conſacrez à *Apollon* & à *Diane*. Les remarques de l'Auteur ſur ce ſujet méritent particuliérement d'être luës.

3. La Charge d'Edile étoit très-illuſtre à Rome; mais elle engageoit

à

de grandes dépenses à cause des Jeux, & des Libéralitez, qu'il falloit donner au Peuple. Il y en avoit plusieurs qui s'y ruinoient. Du tems d'*Auguste* beaucoup de Sénateurs refusoient l'Edilité, parce qu'ils étoient trop pauvres, pour en faire les frais. De là vient qu'on obligea quelques uns, qui avoient été Questeurs ou Tribuns du Peuple, d'accepter cette Charge: & le Peuple fit des Libéralitez à un certain *Oppion*, pour qu'il en pût supporter la dépense.

III. M. DE SPANHEIM commence sa Dissertation onzième, par l'énumération des Savans qui ont éclairci la Science des Médailles avant & après lui. Il parle après cela des Césars, des Empereurs, des Impératrices, & de leurs Parens ou Alliez, dont on trouve des monumens dans les Médailles.

1. Il raporte au long l'Histoire de la dispute née depuis quelque tems entre les Savans, sur la Question s'il y a eu trois ou quatre *Gordiens*. Il étale les raisons de part & d'autre, & se détermine, enfin, pour l'opinion la plus commune & la plus ancienne, qui est qu'il n'y a eu que trois *Gordiens*. Il soutient qu'il n'en paroît pas

davantage sur les Médailles. Mais ici & dans toutes les autres occasions où il s'agit de contredire, il le fait avec toute la politesse, qu'on aquiert d'ordinaire dans les Cours des Princes, où il a passé une bonne partie de sa vie.

2. Notre Auteur remarque qu'être porté sur un Char *, étoit tenu pour un très-grand honneur à Rome. La Loi *Oppia* défendoit aux Femmes de se faire porter de cette maniére, si ce n'est dans les Fêtes sacrées. *Tacite* † remarque *qu'Agrippine, pour donner plus d'éclat à sa dignité, se faisoit porter sur un Char jusques dans le Capitole, privilége, qui n'étoit accordé autrefois qu'aux Prêtres, & aux choses sacrées.* *Ovide* ‡ nous aprend qu'anciennement cèt usage étoit commun, qu'on le défendit ensuite, & que, depuis, on le permit de nouveau. Il y eut un tems où il n'y avoit que l'Empereur & les premiers Magistrats, qui eussent ce Privilége. Un Char attelé par des Mules étoit une marque du Luxe des Dames Romaines. On avoit emprunté cèt usage d'Orient.

S.

* Vehiculum Carpentarium. † Liv. XII. Ch. 42. ‡ Fast. Lib. I. vs. 617. 626.

S. *Chryſoſtome* ſe plaint des femmes de ſon tems, qui ne vouloient pas même aprocher de la Communion, ſi elles n'étoient portées ſur des Chars tirez par des Mules. Le même nous aprend qu'on eſtimoit ſur tout pour cèt uſage les Mulets blancs. *Tertullien*, qui outroit tout, diſoit qu'il n'y avoit que le Diable, qui eut pû porter les femmes à exiger cette voiture de leurs Epoux.

3. Les Remarques que l'on trouve ici ſur *Julia Domna* Femme de l'Empereur *Severe*, ſont dignes de leur Auteur. On y voit entr'autres choſes que *Spartien*, *Eutrope*, *Euſebe*, & *Oroſe* ſe ſont trompez, quand ils ont dit que *Julia Domna* * étoit Belle-Mére & femme d'*Antonin Caracalla*, au lieu de dire qu'elle étoit ſa propre Mére, comme cela paroit par les Médailles. On nous aprend à cette occaſion, que, chez les Parthes, les Loix permettoient d'épouſer la Femme de ſon Pere; ce qu'on prouve par le témoignage de *Brocart* dans ſon *Hiſtoire de la Guerre des Gaules. Liv. IV. chap.* [illegible]

IV.

* Voyez ce qu'on en a dit dans les Nouvelles de Novembre & Decembre 1716. pag. 864.

IV. La douziéme Dissertation traite des Tîtres de *Cesar* & d'*Auguste*, qu'on trouve sur les *Médailles des Césars* *, & des autres Tîtres, qui leur étoient donnez, comme de *très-nobles Césars*, de *Prince de la Jeunesse*, d'*Empereurs*, de *Grands Pontifes*, de *la Puissance de Tribun*, des Titres de *Pie* & d'*Heureux*, de *Pére de la Patrie*, de *Consul*, de *Proconsul*, de *Censeur*, de *Seigneur*, (Dominus) de *Dieu*, en général, & de quelques Dieux en particulier, comme d'*Apollon*, d'*Hercule*, de *Jupiter*, &c. d'autres dénominations tirées des Dieux, comme d'*Olympien*, de *Soter*, ou, *Sauveur*, de *très-bon* & *très-grand*; des surnoms que les Empereurs ont pris à l'occasion de leurs victoires, des Nations vaincuës; des noms tirez d'autres Empereurs, pour marquer leur origine, ou leurs Alliances, &c.

L. Notre illustre Auteur refute le P. *Hardouin*, qui prétend que le nom d'*Auguste*, n'est pas un tître qui marque la premiére dignité de l'Empire, mais un nom héréditaire de Famille, que le Senat donnoit à ceux

* *Numi Cesarum.*

ceux qui étoient de la race ou de la parenté du second Empereur Romain nommé *Octave Auguste*. Cette opinion est contraire à celle de tous les anciens Auteurs, & n'a pas la moindre vraisemblance. Il paroit par l'Histoire, que plusieurs personnes nées de Nations barbares & éleyées à l'Empire par la faction du soldat & non pas de l'autorité du Senat, ont pris le nom d'*Auguste*, quoi qu'ils ne fussent point de la Famille de *César Auguste*. *Dion Cassius*, dont le témoignage ne peut être rejetté, dit expressément, que le nom d'*Auguste* étoit un titre, qui ne donnoit point d'autorité particuliére, mais qui marquoit simplement un *éclat de dignité**.

2. Le P. *Hardouin* n'a pas eu plus de raison d'assurer, que le Senat établissoit des *Augustes* ou des Empereurs en divers endroits de l'Empire, & cela pour un certain tems limité, tantôt plus court, tantôt plus long, s'étant repenti d'avoir déclaré *César Auguste* Empereur pour toujours. Cela est directement opposé à ce que disent constamment tous ceux qui ont écrit

* Τὸ τε ἀξίωμα τοῦνομα ἐστιν.

écrit l'Hiſtoire Romaine, & n'eſt fondé que ſur quelques Médailles, peut-être, aſſez mal expliquées. En ſorte que, ſi l'opinion de ce ſavant Jéſuite eſt reçuë, il faudra revoquer en doute la bonne foi de tous les Hiſtoriens : auſſi l'accuſe-t-on de croire, que tous ces Auteurs ſont ſuppoſez.

3. C'eſt une Queſtion parmi les Savans de ſavoir, ſi les Empereurs Chrétiens ont permis qu'on leur donnât le titre de *Grand Pontife*, dont on honoroit les Empereurs Payens. On répond que ces Princes n'ont pas empêché que les Payens ne les honoraſſent de ce titre, parce qu'ils avoient accoutumé de les donner aux Empereurs Payens. D'ailleurs, les Princes Chrétiens conſervoient par là leur Autorité ſur les Prêtres Payens & empêchoient qu'elle ne fût conférée à quelque autre aux dépens de la Religion Chrétienne. Il ne faut pas donc être ſurpris, que ce titre de Souverain Pontife ſoit donné dans les Inſcriptions, à *Conſtantin*, à *Galère*, & à *Licinius*, de même qu'à *Valentin*, à *Valens*, & à *Gratien*. Si on ne trouve pas le même Titre dans les Médailles, il ne faut

pas

se s'en étonner; puis que la coutume de les y mettre avoit été abolie auparavant. Il y a pourtant une Médaille du Grand *Conſtantin*, dans le Cabinet du Grand Duc de Toſcane, où l'on lit, P. M. TR. P. POT. IIII. P. P. PROCOS. C'eſt-à-dire, *Pontifex Maximus Tribunitiâ Poteſtate Quartum Pater Patriæ Proconſul.* On fait voir par pluſieurs preuves inconteſtables, que, chez les autres Nations, de même que chez les Romains, le Sacerdoce étoit ſouvent joint avec la Souveraineté Temporelle.

4. Mr. le Baron de *Spanheim* trouve ſouvent le P. *Hardouin* en ſon chemin, & il ne manque pas de le refuter. Ce ſavant Jéſuite, qui ſemble aimer un peu les Paradoxes, en a avancé un ſingulier, au ſujet de la dignité de *Conſul* des Empereurs Romains, qui paroit ſur leurs Médailles. Il prétend, que ce mot ne marque pas un Conſul de la Ville de Rome, mais un Conſul de tout l'Empire Romain. Il y avoit toujours deux Conſuls de Rome; mais il n'y en avoit qu'un de tout l'Empire, & c'eſt cette derniére dignité, qui eſt marquée ſur les Médailles des Empereurs.

reurs. Il s'apuye sur deux passages du premier Livre des *Machabées*. Le premier est tiré du *Chap. XV. vers. 16.* où *Lucius* est apellé non *Consul de Rome*, mais *Consul des Romains*. Le second est au *Chap. VIII. vers. 16.* où l'Auteur dit des Romains, *qu'ils confioient chaque année leur Souveraine Magistrature à un seul Homme, pour commander dans tous leurs Etats, & qu'ainsi tous obéissoient à un seul.* Le P. *Hardouin* ajoute qu'il vaut mieux en croire un Historien sacré, que des Historiens Profanes & pleins de fables. Notre Auteur refute solidement cette imagination, & comme il n'a pas pour l'Auteur des Livres des *Machabées* le même respect, que notre savant Jésuite, il dit qu'on doit préférer le témoignage d'un grand nombre d'Historiens Romains, qui écrivoient l'Histoire de leur Nation, à celui d'un Juif Helléniste, Auteur des Livres des *Machabées*, qui parloit de ce dont il n'étoit pas bien instruit. Aussi *Joseph*, qui n'ignoroit pas les coutumes des Romains, en racontant le même fait, que cet Auteur, n'a-t-il eu garde de tomber dans la même faute. Ce qui a pû tromper ce Juif Helléniste, c'est qu'il n'y

nt qu'un des deux Conſuls Ro-
nains, & celui qui fut déſigné par le
ort, qui commandât les Troupes de
a République en Orient, & qui fit
a Guerre contre *Philippe* & contre
Perſée, comme le dit l'Auteur des
Machabées. Celui qui fit la Guerre
contre *Philippe* fut le Conſul *Quin-
tus Flaminius* : & ce fut le Conſul
Lucius Æmilius, qui combattit con-
tre *Perſée*. [Cette Remarque du P.
Hardouïn tirée du Livre des *Macha-
bées* dans le deſſein de combattre le
témoignage de tous les Hiſtoriens
Romains, peut fournir aux Réformez
une nouvelle preuve contre la divi-
nité de ce Livre; puis que l'Auteur
s'eſt lourdement trompé dans cet en-
droit.]

5. On trouvera ici divers Monu-
mens de l'excès d'orgueil & de vani-
té de pluſieurs Empereurs Romains,
qui ont ſoufert, qu'on leur donnât
les tîtres les plus ſuperbes, tels que
ſont ceux de *Jovien*, *Herculeen*, *O-
lympien*, qui n'apartenoient qu'aux
Dieux, & les Epithétes, qui ſembloient
être particuliérement affectées au
Dieu ſuprême, telle qu'eſt celle *Op-
timus Maximus*, *très-bon*, *très-grand*.
Il y en a eu qui ont voulu qu'on leur
dé-

dédié des Temples pendant leur vie, & qu'on leur offrit des sacrifices. [Tout cela dans le fond ne doit point surprendre : plusieurs Payens ont parlé si indignement de leurs Dieux & les ont tellement abaissez, qu'ils ont bien pu ensuite élever leurs Souverains jusques à de telles Divinitez.]

V. Il est parlé dans la treiziéme Dissertation, qui est la derniére, des Actions des Empereurs tant durant la Paix, que durant la Guerre, dont la Mémoire a été conservée dans les Médailles : telles sont la Religion & le Culte des Dieux, les Vœux pour le salut de la République ; les Bienfaits envers la Ville de Rome, le rétablissement de la Liberté, les Dons & les Largesses faites au Peuple Romain, la diminution des Impôts, l'abolition des dettes, qui n'avoient pas encore été payées ; le Gouvernement de l'Empire Romain, des Royaumes, des Villes libres & des Provinces dans cet Empire, sous les Empereurs. Les Colonies envoyées dans les Provinces par les Empereurs. La Commutation & la Concorde entre les Villes de l'Empire Romain. Les Voyages, & l'arrivée des Empereurs dans de certains lieux, & le Titre de *Restau-*

ra-

pereur, qui leur a été donné. Leurs Actions Militaires ; Les noms des Legions exprimez sur les Médailles ; les Victoires des Empereurs ; les Temples, qui sont représentez sur ces mêmes Monumens, &c.

On trouve à la page 562. & aux suivantes des Remarques très-curieuses sur les Voitures publiques *. On attribuë communément à *Auguste* cet établissement ; mais notre savant Auteur croit, qu'il faut remonter plus haut. Les Magistrats Romains devant aller à l'Armée ou dans les Provinces, étoient pourvûs de Mulets, de Tentes, & d'autres choses necessaires pour le voyage, aux dépens du Public. Les seules personnes députées pour aller promptement en quelque lieu avoient droit d'exiger de ville en ville les Voitures, qui leur étoient nécessaires. *L. Postumius* Consul l'an de Rome DLXXIX. devant aller dans la Campanie, pour séparer les Terres du Public de celles qui appartenoient aux particuliers, & haïssant ceux de Prænestе, ordonna qu'on lui fournît le Logement, & les Voitures nécessaires, lors qu'il partiroit. Cet exemple ne manque pas d'être

* *De Vehiculatione*

imité par les autres Magistrats, qui poussérent même la chose plus loin. Ainsi l'exemple fonda le droit, selon la remarque de *Tite-Live*, & augmenta de jour en jour la gêne des Sujets, à cèt égard; les Magistrats abusant de leur autorité pour surcharger le Peuple. Dans la suite l'Empereur *Auguste*, pour être plus promptement informé de ce qui se passoit dans tout l'Empire, établit des Voitures publiques, pour porter ses ordres partout, & pour en recevoir des Nouvelles. Il y a une Médaille connuë des Savans, qui nous aprend, que ce droit de Voiture, qui incommodoit beaucoup les Sujets, fut ôté par *Nerva* dans l'Italie. Il y eut dans divers tems plusieurs changemens dans ce Droit de Voiture. Il y a un passage curieux dans l'*Histoire secrète* de *Procope* sur ce sujet. On le trouve au commencement du Chapitre 30. [Mais il y a longtems qu'on a remarqué, qu'il n'y avoit pas beaucoup de fonds à faire sur l'Histoire secrète de cèt Auteur, parce qu'on voit qu'il a eu plus à tâche de médire de *Justinien* & de le décrier, que de dire la vérité.]

2. Il y a une autre Médaille remarquable de l'Empereur *Nerva*. On y voit

voit une Palme avec deux dattes, & cette Inſcription *Fiſci Judaici Calumnia ſublata*. Les Savans ſe ſont déjà beaucoup exercez ſur ce ſujet, ce qui n'a pas empêché notre Auteur d'en dire ſon ſentiment. On ne doute point, que cette Palme ne repréſente la Judée. Ce Pays ayant été conquis par *Pompée*, les Juifs devinrent Tributaires des Romains. On permit pourtant à tous ceux qui étoient répandus dans les Provinces de l'Empire de payer toutes les années la *Didrachme* pour le Temple de Jéruſalem; permiſſion, qui leur fut pourtant ôtée à diverſes fois par les Gouverneurs des Provinces. Après que la Ville de Jéruſalem eut été priſe, le Temple brûlé, & les Juifs diſperſez encore en plus grand nombre par tout l'Empire Romain, *Tite*. *Veſpaſien* ordonna que tous ceux d'entr'eux, qui voudroient faire profeſſion du Judaïſme, payeroient toutes les années à *Jupiter Capitolin* la Didrachme, qu'on leur avoit permis d'envoyer au Temple de Jéruſalem, qui ne ſubſiſtoit plus.

Les Empereurs & ſurtout *Domitien* exigérent cèt impôt à la rigueur. Des Délateurs lui alloient indiquer ceux

ceux qui vivoient à la Judaïque, sans avoir fait profession publique d'être Juifs, ou, qui desavoüoient qu'ils fussent Juifs, pour se dispenser de payer ce tribut. On ne manquoit pas de poursuivre ces gens-là à la rigueur, & de les obliger à payer justement ou injustement. *Nerva* ayant de tout autres inclinations que *Domitien*, abolit toutes ces délations, qui étoient d'ordinaire tout autant de calomnies, sans abolir l'Impôt même, comme quelques uns l'ont prétendu; & c'est ce qui est marqué sur la Médaille, dont il est question. [Du reste, il paroit par là, que si les Médailles servent souvent à la confirmation, & quelquefois à la perfection de l'Histoire; l'Histoire, à son tour, sert beaucoup à l'intelligence des Médailles. Car je doute, qu'on eut jamais pû expliquer clairement celle-ci, sans le secours des Historiens.]

A R-

ARTICLE III.

SUITE de l'EXTRAIT du Livre de Mr. PRIDEAUX, qui a pour titre, l'ANCIEN ET LE NOUVEAU TESTAMENT UNIS DANS L'HISTOIRE DES JUIFS ET DES NATIONS VOISINES, &c.

NOUS avons rendu raison dans les *Nouvelles* des deux mois précédens des quatre premiers Livres de l'Ouvrage de Mr. *Prideaux*. Nous parlerons dans cèt Article des quatre derniers.

V. LE cinquiéme contient l'Histoire depuis l'année 464. avant *Jesus-Christ*, jusques à l'année 446. On y trouve toute l'Histoire d'*Esther*, qui épousa l'*Assuerus* de l'Ecriture, c'est-à-dire, l'*Artaxerxès Longuemain* de l'Histoire Profane, comme nous l'avons dit sur la fin de l'Extrait précédent. Ce fut au commen-

ce-

* Voyez le Commencement de cèt Extrait dans les Nouvelles de Janvier & Février 1717. pag. 32 & suiv.

cement de la ſeptiéme année du Régne de ce Prince, qu'il accorda une ample permiſſion à *Eſdras* de retourner à Jeruſalem avec tous ceux de ſa Nation, qui le voudroient ſuivre; d'y former l'Etat de la République des Juifs, de reformer l'Egliſe Judaïque, & d'ordonner & régler toutes choſes ſelon les Loix de ce Peuple. Une faveur ſi extraordinaire, & qui tenoit du miracle, ne put être probablement obtenuë, que par l'interceſſion de la Reine *Eſther*, qui avoit beaucoup de pouvoir ſur l'eſprit du Roi ſon Epoux.

Eſdras étoit, non le propre Fils, mais le petit-Fils de *Serajah*. Car, quand il n'auroit eu qu'un an, lors que *Serajah* mourut, il eut dû avoir, lors qu'il reçut cét ordre cent trente deux ans, & l'on trouve, qu'il étoit encore en vie quinze ans aprés, du tems de *Nehémie*; c'eſt-à-dire, qu'il eut eu alors cent quarante ſept ans: au lieu qu'il falloit qu'il fut à la fleur de ſon age, puis qu'il eut la force de lire la Loi devant tout le Peuple, pendant toute une matinée. Il eſt ordinaire à l'Ecriture de donner le nom de Fils à un deſcendant, à l'égard de quelcun de ſes Ancêtres.

C'eſt

C'eſt dès le tems auquel *Eſdras* commença d'exécuter la Commiſſion qu'il reçut d'Aſſuerus, qu'on doit commencer à compter les LXX. Semaines, dont parle *Daniel*. Comme cette matiére eſt importante, & que les Savans ſe trouvent fort partagez, Mr. *Prideaux* fait tous ſes efforts, pour bien établir ſon opinion. Pour cet effet, il prouve, 1. que cette Prophétie de *Daniel* concerne particuliérement les Juifs. 2. Que les Semaines, dont parle le Prophéte, ſont des Semaines d'années. 3. Qu'elles finirent préciſement à la mort de *Jeſus-Chriſt*. 4. Que cela ſuppoſé, la mort du Sauveur étant arrivée l'an 4746. de la période Julienne au mois de Niſan, ſi nous remontons 490. ans plus haut, nous viendrons au mois de Niſan de l'année 4256. de la même Période; & ce fut préciſement alors, qu'*Eſdras* reçut d'*Aſſuerus* la Commiſſion de retourner à Jeruſalem, pour y rétablir l'Egliſe & l'Etat des Juifs. 5. Qu'il faut néceſſairement commencer à compter ces ſemaines au tems de cette Commiſſion; & que c'eſt ce rétabliſſement, qui eſt exprimé figuréement par ces paroles de la Prophétie

de *Daniel*, *qu'on rebâtisse Jerusalem*. Il est ordinaire à l'Ecriture d'entendre par Jérusalem l'Etat Politique & Ecclésiastique des Juifs. Aussi *Esdras* a-t-il été regardé comme un second *Moyse* & le second Fondateur de l'Eglise Juive. Ce qu'il fit est une Epoque célebre pour les Juifs, par laquelle il est tout naturel que le Prophete ait commencé à compter le tems, qui devoit s'écouler, jusques à la mort du Messie. Si on prend ces paroles, *qu'on rebâtisse Jerusalem*, à la lettre, on ne peut les entendre que de l'Edit donné par *Cyrus*, or depuis cet Edit jusques à la mort de *Jesus-Christ* il y a 568. ans, & non pas 490. seulement.

L'Auteur prouve, qu'on ne peut pas commencer ces Semaines du tems de l'Edit accordé par *Darius*, soit que par ce Prince on entende *Darius Hystaspis*, ou *Darius Nothus*, ou *Darius Codoman*. Il raporte la plupart des opinions des autres Savans sur cette matiere & en fait voir les inconveniens. Il montre, au contraire, en detail, que toutes les parties de cette importante Prophetie s'accordent avec son opinion.

Il y a une seule difficulté considé-

rable. Si ce fut *Artaxerxes Longuemain*, qui donna l'Ordre, dont il s'agit, à *Esdras* l'an 7. de son Régne, ce fut le même Prince qui donna une autre commission à *Nehemie* l'an 20. de ce même Régne; puis que l'Ecriture dit positivement qu'*Esdras* & *Nehemie* ont été contemporains; & il eût fallu que *Nehemie* eût eu 153. ans, quand il écrivit son Livre; & si, comme le dit *Joseph*, *Samballat*, qui vivoit aussi du tems de *Nehemie*, vivoit encore lors qu'*Alexandre le Grand* assiegeoit Gaza, il devoit avoir alors 148. ans. Mr. *Prideaux* répond à l'égard de *Nehemie*, que ce Prophete n'est point l'Auteur de l'endroit de son Livre d'où cette objection est tirée, c'est-à-dire, depuis le commencement du Chapitre XII. jusques au verset 27. du même Chapitre. Cela n'a été écrit que longtems après la mort de *Nehemie*. Le Canon de l'Ancien Testament a reçu sa derniére perfection du tems de *Simon le Juste*. Le Livre de *Nehemie* est le dernier qui y ait été reçu; & c'est aparemment *Simon*, qui y a introduit ces paroles. Notre Auteur n'est pas le seul de cette opinion. A l'égard de *Samballat*, il ne faut pas se mettre beaucoup en peine de con-

cilier ce qu'en dit *Joseph*, avec ce que nous en aprend l'Ecriture. Cèt Historien Juif s'eſt trompé, & ce n'eſt pas la ſeule fois.

* L'Hiſtoire ſainte parle de deux Eunuques, qui avoient conſpiré contre *Aſſuerus*, & qui furent découverts par *Mardochée*. Mr. *Prideaux* ſoupçonne, que c'étoient deux Domeſtiques de la Reine *Vaſti*, qui ayant été dépouillez de leurs emplois, lors que cette Reine fut dégradée, cherchoient à exciter une ſédition, pour ſe rétablir.

On ne ſait pas trop bien pourquoi *Mardochée* refuſa de ſe proſterner devant *Haman*, comme faiſoient tous ceux de la Cour du Roi *Aſſuerus*. On ne peut pas dire que c'étoit de peur de commettre un Acte d'Idolatrie; puis qu'on rendoit le même honneur au Roi *Aſſuerus*. On ne peut douter qu'*Eſdras* & *Nehemie* ne le lui ayent rendu; & *Mardochée* lui-même n'eût pas été admis à la Cour de ce Prince, comme il le fut, s'il eût voulu ſe diſtinguer à cèt égard. Si cèt honneur rendu au Roi n'étoit pas une Idolatrie, il ne l'étoit pas non-plus, quand on le rendoit à *Haman*. Si les Grecs

ne

* Eſther VI. 2.

ne voulurent pas s'assujettir à cette coutume, ce fut plutot par orgueil, que par scrupule de conscience. On feroit tort à *Mardochée* d'imputer son refus à un tel principe. Mr. *Prideaux* soupçonne, qu'*Haman* étant de la race des Hamalekites, & assujetti à la malédiction, que Dieu avoit prononcée contre ce Peuple *, *Mardochée* le considéroit comme étant sous cette malédiction, & crut être obligé à ne le point honorer. Peut-être que les autres Juifs étoient alors dans la même opinion; & que ce fut cette raison qui porta *Haman* à conjurer la perte de tous les Juifs.

On lit dans ce même Livre cinquiéme l'opinion que les Juifs ont de leurs Traditions, qu'ils croyent que Dieu enseigna à *Moyse* de vive voix, en même tems, qu'il lui donna sa Loi par écrit. Notre Auteur croit que ces Traditions commencerent après la mort de *Simon le Juste*, lors que le Canon de l'Ancien Testament eut reçu sa derniére perfection. On verra ici, ce que fit *Esdras* à l'égard de ce Canon. Il corrigea en particulier les fautes qui s'étoient glissées dans les Exem-

* Exod. XVII. 16. I. Samuel. XV. 2, 3.

Exemplaires qu'on en avoit, par l'ignorance ou l'inadvertance des Copistes; mais il n'est nullement probable, qu'il soit l'Auteur du *Keri Cetib*, c'est-à-dire des diverses leçons, qui se trouvent à la marge de nos exemplaires. Elles sont beaucoup plus récentes; quoi que quelques Juifs, qui rêvent ordinairement sur leur compte, les fassent plus anciennes qu'*Esdras*, & que le plus grand nombre d'entr'eux les lui attribuë. Les Livres de l'Ancien Testament sont partagez en Sections & ces Sections en Versets. Si cette division n'a pas *Esdras* pour Auteur, elle est, du moins, fort ancienne. On peut conjecturer qu'elle a été inventée en faveur de ceux qui expliquoient au Peuple le Texte Hebreu dans les Synagogues, après que la Langue Hebraïque ne fut plus communément entenduë des Juifs. Un Interprête l'expliquoit période après période, à mesure qu'on le lisoit en Hebreu. La division de l'Ecriture en Chapitres est beaucoup plus moderne.

Esdras, si notre Auteur en est cru, ajouta à son Edition, en plusieurs endroits de l'Ecriture, ce qu'il jugea à propos, pour en faciliter l'intelligence,

ce, en quoi il fut dirigé par le saint Esprit. Il changea les noms anciens de divers lieux, parce qu'ils n'étoient plus connus, & leur substitua les noms modernes. Il écrivit le tout en caractéres Chaldaïques, parce que l'Ancien Caractére Hébreu, qui est le Samaritain ou l'ancien Phénicien, n'étoit plus en usage chez les Juifs, depuis leur captivité.

On demande si *Esdras* est l'Auteur des Voyelles, qu'on trouve maintenant dans nos Exemplaires. Mr. *Prideaux* établit l'état de la Question, qui n'est pas le même entre les Chrétiens, qu'entre les Juifs. Les Chrétiens demandent si les points sont d'autorité divine, ou s'ils ont été inventez par les Masoretes & n'ont qu'une autorité humaine. Les Juifs conviennent tous, qu'ils ont une autorité divine, & disputent seulement si leurs figures ont été inventées par *Esdras*, ou formées telles que nous les avons par les Auteurs sacrez. Laissant là la question des Juifs, on ne s'attache ici qu'à celle qui est entre les Chrétiens. On raporte les raisons de part & d'autre, & on croit, que les Voyelles Hébraïques ont été inventées par les Masorétes peu de tems

après *Eſdras*. On s'apuye ſur ce que la Langue Hébraïque n'étant plus entenduë par les Juifs, ils n'euſſent pû lire ſans ces Voyelles. [On pourroit répondre, que ceux qui ne l'entendoient point du tout, ne la liſoient point, & que les Juifs, qui l'entendoient, pouvoient la lire ſans voyelles, comme ils font encore aujourdhui.]

VI. Le ſixiéme Livre commence à l'année 445. avant *Jeſus-Chriſt*, qui étoit la vintiéme du Régne d'*Artaxerxès*, & finit à l'année 408. qui étoit la ſeiziéme du Régne de *Darius Nothus*.

Néhemie ſucceda à *Eſdras* dans le Gouvernement du Peuple Juif. On trouve ſon Hiſtoire dans ce Livre ſixiéme. Ses Ancêtres avoient habité à Jéruſalem. Son Pére ſe nommoit *Hachaliah*, mais on ignore de quelle Tribu il étoit. Il ſemble qu'*Hachaliah* étoit de ces Juifs, qui s'étant enrichis dans le lieu de leur Captivité, aimérent mieux reſter où ils étoient, que de retourner dans leur Patrie, quand ils en eurent la permiſſion.

Nehémie prit un grand ſoin de mettre par ordre les Généalogies des Juifs, non ſeulement pour l'intérêt du Droit civil; mais auſſi, afin qu'il

n'y

n'y eut que des Lévites, qui fussent employez au service divin. Pour cet effet il fouilla dans les Archives, & y ayant trouvé les Regîtres des Généalogies de ceux, qui étoient retournez de Babylone avec *Zorobabel* & *Jehoſçuah*, il y ajouta ceux qui étoient venus depuis, & en effaça ceux dont les Familles avoient été éteintes, & c'eſt là la raiſon de la différence, qui ſe trouve pour ces liſtes dans le Livre d'*Eſdras* & dans celui de *Néhémie*. Dans le ſecond Chapitre d'*Eſdras*, on a l'ancienne liſte faite par *Zorobabel*, & dans le 7. de *Néhémie*, depuis le verſet 6. juſques à la fin du Chapitre on a la liſte de *Néhémie* avec les changemens, qu'il y avoit faits.

La négligence que les Juifs avoient eue de lire la Loi de Dieu, les avoit jettez dans une grande ignorance, & cette ignorance dans de grandes fautes. Pour les prévenir dans la ſuite, on choiſit des Lévites & autres perſonnes intelligentes pour lire la Loi dans chaque Ville. Cela ſe fit apparemment d'abord comme du tems d'*Eſdras*. C'eſt-à-dire, qu'on aſſembloit le Peuple dans des Places publiques, ou dans les rues les plus larges, & que là on

leur lisoit la Loi dans un lieu découvert. On reconnut bientot l'incommodité de ces lieux d'Assemblée, surtout pendant le mauvais tems. On s'avisa de dresser des tentes ou de bâtir des Maisons, pour ces Assemblées, & c'est là la véritable origine des Synagogues. L'Auteur explique 1. En quel lieu on bâtissoit ces Synagogues. 2. Quelle étoit la nature du service qu'on y faisoit. 3. Le tems marqué pour les Assemblées. 4. Les Personnes employées au service divin.

Le service consistoit en trois choses. 1. Les Priéres. 2. La lecture de la Loi. 3. Les Prédications ou l'explication de cette même Loi. L'Auteur fait ici une petite course sur ceux, qui ne veulent point qu'on use de Formulaires dans les Priéres. Il remarque que *Jesus-Christ*, qui a reproché aux Juifs toutes les fautes, qu'ils commettoient dans le service divin, ne leur a jamais reproché leurs Formulaires de priéres. On nous donne ici dix-neuf de ces Formulaires des Priéres des Juifs.

Notre Auteur demande pourquoi les Juifs étoient si portez à l'Idolatrie avant la Captivité de Babylone, & pourquoi après cette Captivité leur hai-

haine pour l'Idolatrie alla si loin, qu'elle dégénéra presque en superstition. Il répond qu'avant la Captivité les Juifs n'ayant point de Synagogue pour s'assembler, pour y lire la Loi, & pour s'en instruire, ils étoient dans une grande ignorance de leurs devoirs. Mieux instruits dans la suite, ils surent combien expressément Dieu leur défendoit toute sorte d'Idolatrie. Il conclut de là que, si le Peuple d'Angleterre étoit sans assemblées publiques, sans prédications, & sans instruction, dans six ou sept ans il retomberoit dans une Barbarie pire, que celle où il étoit du tems des Saxons & des Danois. [On en peut dire, à peu près autant des autres Pays; & on ne peut accuser que d'ignorance ou d'une extrême malice tous ceux qui voudroient abolir les Assemblées publiques de la pieté.]

La sixiéme année de la Guerre du Péloponése *, la Ville d'Athénes fut affligée d'une rude Peste qui fit périr un grand nombre des Habitans de cette ville. Ce fleau joint à un autre, qui l'avoit affligée quatre ans auparavant,

* 426. avant J. C. l'an 39. du régne d'Artaxerxès.

vant, épuisa tellement la Ville, qu'on fut obligé, pour la repeupler, de permettre à chaque homme d'avoir deux femmes. Depuis le tems de *Cecrops*, qui fut le premier fondateur d'Athénes, la Polygamie y avoit été entiérement inconnuë. Mais depuis ce tems elle fut permise. Le sage *Socrate*, fut un des premiers qui usérent de ce privilége, étant alors âgé de 43. ans. Outre *Xantippe* sa premiére femme, il en prit une autre nommée *Mirto*; mais il fut bien puni d'avoir violé une Loi de la Nature, qu'il n'ignoroit pas entiérement. Au lieu de deux femmes il eut deux Mégéres, capables de lui rendre la vie bien amére, & toutes propres à exercer sa patience. Elles criailloient, se querelloient, & se battoient fort souvent. Encore étoit-ce là le meilleur tems du Philosophe. Car quand elles venoient à s'acorder, elles se tournoient contre le bon homme; elles lui disoient mille injures, elles se jettoient sur lui à coups de poing, & le rossoient d'importance.

Notre Auteur parle assez au long des Samaritains, de leurs sentimens, de leur Temple, de la cause de cette

te haine implacable, qu'il y avoit entr'eux & les Juifs. Il fait voir que la conſtruction de ce Temple fut cauſe que les Samaritains abandonnérent le culte des Idoles, pour ne ſervir que le vrai Dieu, parce qu'on y faiſoit tous les jours le ſervice conformément à celui qui ſe faiſoit dans le Temple de Jéruſalem, & qu'on y liſoit la Loi de *Moyſe*, qui défend l'Idolatrie ſi expreſſément. On verra ici la différence qu'il y a entre leur Réligion & celle des Juifs.

Ce ſixiéme Livre de notre Auteur finit avec l'Hiſtoire de l'Ecriture & la derniére Réformation que fit le Prophéte Néhémie. Il a fallu qu'il puisât dans d'autres ſources la matiére des Livres ſuivants.

VII. Le ſeptiéme commence à l'année 408. avant *Jeſus-Chriſt*, qui étoit la 16. du régne de *Darius Nothus*; & finit à l'année 331. avant Jeſus-Chriſt la 1. du régne d'*Alexandre le Grand*. *Joſéphe*, les Livres des *Maccabées*, *Philon* Juif, & les Auteurs Grecs & les Latins ſont les Auteurs, que le nôtre a conſultez.

On ne ſait pas combien de tems vécut *Néhémie*, mais dans le tems

où il achéve son Histoire, il ne pouvoit pas être agé de moins de soixante & dix ans. Je n'entrerai point ici dans l'Histoire Grecque, de ces tems-là, dont Mr. *Prideaux* nous donne un abrégé ; parce que cette Histoire est assez connuë & que ce n'est pas proprement ce dont il s'agit ici. J'en dis de même de l'Histoire de Perse liée avec celle de la Gréce.

Mais je ne dois pas oublier cette particularité de l'Histoire d'*Alexandre*. Ce Prince entrant en quartier d'hiver ordonna à tous ceux de son Armée, qui s'étoient mariez cette année-là ; de s'en retourner en Macedoine pour y passer l'hyver avec leurs femmes, & de retourner à l'Armée au printems prochain. Il nomma trois Capitaines pour les conduire, & pour les ramener dans le tems marqué. Mr. *Prideaux* remarque, que cette conduite d'*Alexandre* est parfaitement conforme avec la Loi de Dieu, contenuë au XXIV. du *Deuteronome*, *verset* 5. Et, comme on ne trouve point d'autre exemple semblable dans toute l'Histoire Profane, il croit fort probable, qu'*Aristote* aprit cette Loi des Juifs avec lesquels il converſa en Asie, qu'il la ju-

jugea équitable, & la communiqua à *Alexandre*, qui étoit ſon Diſciple. Ce Prince en faiſant le même jugement que ſon Maitre l'obſerva dans l'occaſion. [Cette penſée pouvoit naturellement naître dans l'eſprit d'*Alexandre*, peut-être ſur les plaintes de quelques uns de ſes Soldats. On ne doit pas toujours conclurre qu'une certaine Loi ou coutume a une telle origine, parce qu'il y a quelque conformité. D'ailleurs la Loi d'*Alexandre* & celle de *Moyſe* ne ſont pas auſſi ſemblables que le dit l'Auteur. *Alexandre* ne donna qu'un quartier d'hiver à ſes ſoldats mariez, & *Moyſe* les diſpenſoit d'aller à la guerre toute l'année de leur mariage.]

Du reſte *Alexandre le Grand* n'eſt point le Heros de notre Auteur. Ce Prince, qui prenoit tant de plaiſir à l'*Iliade* d'*Homére*, qu'il portoit toujours ce Poëme avec lui, avoit pris pour ſon Modéle le vaillant *Achille*, & vouloit ſe faire valoir dans tous les Siécles avenir, par des actions ſemblables à celles de ce Heros de la Gréce. Mais ſi on juge de toutes ſes Actions par les régles de la Raiſon & de l'équité, on ne peut le regarder que com-

comme le plus grand *Coupe-gorge** de ſon Siécle. Mais la folie des Hommes & l'erreur des Hiſtoriens ont érigé en héroïſmes, & ont pris pour le ſujet de leurs éloges toutes les actions guerriéres, les meurtres, & les conquêtes ſanguinaires, & comme les Héros les plus célébres ceux qui ont le plus excellé dans ces Crimes éclatans. Il eſt vrai que toutes les actions de valeur entrepriſes pour défendre ſa Patrie méritent nos juſtes éloges. Mais dans toutes les autres occaſions, les Conquêtes ne ſont que des meurtres & des brigandages, & ceux qui les entreprennent méritent d'autant plus le nom d'Ennemis du genre humain, que ces actions ſont plus éclatantes & produiſent de plus grands effets. Ceux-là ſeuls méritent le nom de Heros, qui procurent la paix & le repos des Hommes. Tous ceux, au contraire, qui ne s'occupent qu'à détruire les Hommes, ravager les Provinces, reduire les villes en cendres, & cauſer tous ces autres malheurs, qui accompagnent la guerre, ſont, à parler juſte, les fleaux de Dieu, les *Attilas* de leur Siécle, contre leſquels on doit implorer la ven-

* *Cut-throat.*

vengeance divine, & qui méritent d'être détestez par tout le Genre humain. Loüer de tels Princes & en faire le Panégyrique, c'est proposer de mauvais exemples aux autres, comme s'il n'y avoit pas d'autres moyens pour s'attirer l'honneur & les loüanges des Hommes. Nous avons connu un Prince, qui a violé les Traitez les plus authentiques, & fanssé les sermens les plus solemnels, pour piller ses Voisins & envahir leurs Etats, & qui n'a allegué d'autres raisons de ses guerres, que le motif de sa propre gloire. On pourra voir la suite dans l'Auteur*, que nous n'avons fait que traduire & abréger en cet endroit. Ce Livre finit à la fin du Régne de *Darius* & de l'Empire des Perses.

VIII. Le huitiême, qui est le dernier de ce Volume, commence l'an 331. avant *J. C.* qui est le premier de l'Empire d'*Alexandre* & finit à l'an 292. avant *J. C.* qui fut le 15. du Régne de *Ptolemée Soter*, Roi d'Egypte.

Il y a une Lettre bien remarquable d'*Alexandre le Grand à Cleomenes*. Il lui avoit ordonné de bâtir deux Temples en l'honneur d'*Ephestion* son Favori,

* Pag. 490.

vori, l'un à Alexandrie, & l'autre dans l'Isle du Phare près de cette Ville. Pour l'obliger à achever cèt Ouvrage au plutot, il lui promet, *comme le Pape à ses devots*, ce sont les paroles de notre Auteur, le pardon de toutes ses fautes passées, présentes, & avenir. [Ce formulaire est singulier. A-t-il fourni au Saint Pére celui dont il se sert dans la distribution de ses Indulgences?] Mr. *Prideaux* remarque que le Prophéte *Daniel* a fort bien représenté le caractére d'*Alexandre le Grand*, quand il l'a comparé à un Leopard *, qui a quatre ailes &c. Il fait voir aussi par l'exemple de ce Prince, qu'il n'y a rien de si avantageux pour les Souverains même, que lors que leur autorité est assujettie aux Loix. [Cela est certain; mais il y en a bien peu à qui on le puisse persuader. Tout le but des Monarques est de se mettre au dessus des Loix, & de vivre dans une parfaite indépendance. Ils ne veulent pas savoir, qu'il n'y a point d'Etat plus sujet aux révolutions, que l'Etat des Turcs, où le Souverain n'a d'autre régle de conduite, que celle de son bonplaisir.]

Tou-

* Daniel VII. 6.

Toute l'autorité d'*Alexandre*, quelque indépendant qu'il fut, ne put porter les Juifs, qui étoient dans son Armée, à travailler à rebâtir le Temple de *Belus*, que *Xerxès* avoit démoli. Ils dirent, pour s'en excuser, que leur Loi ne leur permettoit pas de concourir à la construction du Temple d'un faux Dieu. Les châtimens qu'on leur infligea, quelque rudes qu'ils fussent, n'en purent porter un seul à obéir. *Alexandre* admirant leur fermeté, les congédia & les renvoya dans leur Pays. Cette conduite des Juifs fait le procès à bien des Chrétiens. Mr. *Prideaux* ne paroît pas fort persuadé, que ce Prince mourut de poison. C'est, dit-il, ce qu'on a accoutumé de publier de tous les Grands, qui meurent subitement. La Prophétie de *Daniel* fut exactement accomplie dans le partage qui fut fait de l'Empire d'*Alexandre*, après sa mort. On trouvera ici l'Histoire de ses Successeurs & des guerres, qu'ils se firent les uns aux autres, dans lesquelles ils périrent presque tous.

Seleucus bâtit un grand nombre de Villes dans la grande & la petite Asie ; il permit aux Juifs de s'y établir,

blir, & leur accorda les mêmes priviléges, qu'aux Grecs & aux Macédoniens. De-là vint qu'ils s'établirent en grand nombre dans toutes ces Villes, & surtout à Antioche de Syrie, où ils firent une grande partie des Habitans, de même qu'à Alexandrie. Ils s'étoient répandus longtems auparavant dans les Pays, qui sont à la gauche de l'Euphrate.

Simon le Juste, Grand Prêtre des Juifs, mourut, après avoir possedé cette Charge pendant neuf ans. Il en est parlé dans l'*Ecclesiastique* avec éloge, & ce n'est pas sans raison. Mais la principale de ses actions, c'est qu'il mit dans sa derniére perfection le Canon des Livres de l'Ancien Testament. Il ajouta aux Livres, qui composoient le Canon d'*Esdras*, les deux Livres des *Chroniques*, les Livres d'*Esdras*, de *Nehemie*, d'*Esther*, & de *Malachie*. On fait voir que tous ces Livres n'ont pas pû être placez dans le Canon par *Esdras*. Après cela vient le tems des Traditions des Juifs, dont l'Auteur parlera dans le second Volume, qu'il promet.

ARTICLE IV.

DISSERTATIO *de* S. SCRIPTURARUM INTERPRETATIONE SECUNDUM PATRUM COMMENTARIOS. *In qua probatur, Primò, S. Scripturam esse Regulam Fidei unicam, ex qua de omnibus Articulis Fidei creditu necessariis ad salutem, judicium ferendum est. Secundò, Patres sive Primævos, sive subsequentes, non esse idoneos S. Scripturæ Interpretes. Tertiò, non posse Controversias de S. Trinitate motas ex Patribus, Conciliis, aut Traditione verè Catholica, certò definiri. Authore* DANIELE WHITBY, *Ecclesiæ Sarisburiensis Præcentore.* C'est-à-dire, *Dissertation sur l'Explication de l'Ecriture conformément aux Commentaires des Péres. Dans laquelle on prouve, premiérement, que l'Ecriture est la seule Régle de la Foi, par laquelle on peut juger de tous les Articles, qu'il est nécessaire de croire pour le salut. Secondement, que les Péres tant des premiers Siécles, que les suivans, ne sont*

ſont pas de bons Interprêtes de l'Ecriture. Troiſiémement, qu'on ne peut pas prononcer d'une maniére certaine ſur les Diſputes, qui ſe ſont élevées au ſujet de la très-ſainte Trinité, par les Péres, par les Conciles, ou par une Tradition vraiement Catholique. Par Mr. Daniel Whitby, *Maître du Chœur de l'Egliſe de Salisburi.* A Londres, chez J. Churchill. 1714. in 4. pagg. en tout 467.

LE premier Ouvrage, que le célébre Mr. *Daillé* donna au Public fut ſon Traité *de l'Emploi des Péres* * écrit en François, & imprimé en 1631. Pluſieurs perſonnes le regardent comme ſon Chef-d'œuvre. Ce Livre fit beaucoup de bruit en Angleterre. Les Presbytériens l'admirerent; des Epiſcopaux, quelques uns affecterent de le mépriſer, d'autres s'emportérent contre l'Auteur, à cauſe du tort qu'ils croyoient que ce Livre pouvoit faire à l'Autorité des Péres de l'Egliſe, & à toute l'Antiquité Eccléſiaſtique. Un ſavant Anglois le traduiſit en Latin en 1651.

&

* C'eſt là ſon véritable titre.

& rendit le titre François, par ces paroles, *de Usu Patrum*. *Matthieu Strivener* autre Anglois le refuta en 1672. & donna ce titre à sa réfutation: *Apologia pro S. Ecclesiæ Patribus adversus Dallæum*. Voici maintenant un Théologien de l'Eglise Anglicane, célébre par divers autres Ouvrages, qu'il a donnez au Public, qui fait dans les formes l'Apologie du Théologien François, sans le nommer, en soutenant la même Thése, & l'apuyant par un grand nombre de raisons, à quoi il semble qu'on ne puisse rien repliquer.

I. L'Ouvrage a deux Parties. La premiére est une longue Préface, qui contient cent trois pages en y comprenant l'Indice, & qui est divisée en neuf Sections. 1. Dans la premiére Mr. *Whitby* explique son dessein, qui est de soutenir cette Thése commune à tous les Réformez, que *l'Ecriture sainte est la Régle parfaite de notre Foi*. Il a cru cèt Ouvrage nécessaire pour l'oposer à certains Théologiens de l'Eglise Anglicane, qui, abandonnant les Principes de leur Eglise, élévent beaucoup l'autorité des Péres & de la Tradition, pour rétablir dans l'Eglise certaines fauſ-

fausses doctrines, qui en ont été bannies du tems de la Réformation, comme, par exemple, que l'Eucharistie est un sacrifice proprement dit, qu'on doit prier pour les Morts &c.

2. L'Auteur prouve dans la seconde Section, qu'on ne peut s'éloigner de cette Régle & recourir aux doctrines des Péres & aux Traditions, sans commettre un sacrilége, contre Dieu le Pére & contre *Jesus-Christ*, qui est l'Auteur de notre Foi. Les Théologiens Anglicans, qui le font, vont directement & contre la Confession Anglicane, & contre la promesse qu'ils ont faite, lors qu'ils ont reçu les Ordres. Dire qu'on doit bien recevoir la doctrine enseignée par *Jesus-Christ* & par les Apôtres, mais qu'il faut suivre les explications que les Péres en ont données, c'est vouloir élever les Péres au dessus de *Jesus-Christ*, au lieu que la Raison veut qu'on juge de l'explication des Péres par les paroles mêmes de *Jesus-Christ*, qu'on rejette celles qui n'y sont pas conformes, & qu'on admette celles qui en donnent le véritable sens. [Comme dans la Jurisprudence, on juge de la bonté de l'explication qu'un Jurisconsulte donne à une Loi, par

la

la Loi même, & non pas du ſens de la Loi, par l'explication du Juriſconſulte.]

3. On montre dans la troiſiéme Section, que la Régle de la Foi doit avoir *Jeſus-Chriſt*, pour ſon unique Auteur, qu'elle doit être parfaite & claire dans toutes les choſes, qu'il eſt néceſſaire de croire & de faire. Qu'il eſt abſurde de reconnoître l'Ecriture pour une telle régle, & de renvoyer en même tems, aux ſentimens des Péres, pour en découvrir le ſens d'une maniere plus ſûre & plus heureuſe. On prouve par les Péres eux-mêmes, & par la Raiſon, que l'Ecriture eſt claire dans les choſes qu'il eſt néceſſaire de croire & de faire pour être ſauvé; & qu'on peut expliquer l'Ecriture par l'Ecriture. [C'eſt un tour d'eſprit aſſez plaiſant, que de vouloir en croire les Péres, lors qu'ils donnent tel ou tel ſens à l'Ecriture, & de ne pas vouloir les en croire, quand ils diſent que l'Ecriture contient d'une maniére claire & poſitive, tout ce qui eſt néceſſaire au ſalut. On en trouvera les paſſages dans notre Auteur.]

4. La quatriéme Section eſt employée à prouver que la Méthode

d'un ſavant Anglois, d'expliquer l'Ecriture par l'autorité des Péres des Siécles de l'Egliſe les plus purs, n'eſt ni ſure, ni utile, & trompe en pluſieurs occaſions. C'eſt ce qu'on fait voir & par un grand nombre d'exemples d'explications fauſſes que les Péres ont données de pluſieurs endroits de l'Ecriture, & par l'opinion unanime preſque de tous les Péres.

1. La plupart d'entr'eux ont conclu du VI. Chapitre de la *Geneſe*, que les Anges avoient eu commerce avec les Femmes, & ce n'eſt que dans le cinquiéme Siécle qu'on a commencé à révoquer en doute cette ridicule opinion. 2. Ils ont tous crû que le ſens littéral des Loix de *Moyſe* étoit indigne de Dieu, ſous prétexte que S. *Paul* dit que *la Lettre tuë & que l'Eſprit vivifie*, & ſur ce principe ils ſe ſont jettez dans mille explications allégoriques tout-à-fait inſoutenables. 3. Ils ont conclu du Chapitre V. du *Deutéronome*, verſ. 22. qu'avant le crime du Veau d'or, Dieu n'avoit preſcrit aux Iſraëlites, que l'obſervation du Décalogue. 4. Ils ont expliqué de *Jeſus-Chriſt* pendu à la Croix en préſence des Juifs incrédules, ces paroles du *Deutéronome*,

me, Chap. XXVIII. vers. 66. * *Votre Vie ſera comme en ſuſpens devant vous; vous tremblerez nuit & jour, vous ne croirez pas à votre vie.* 5. Tous les Péres, & pluſieurs Conciles tant généraux que particuliers, ont condamné toute ſorte d'uſure, comme contraire à la Révélation. 6. Tous les Péres avant S. *Auguſtin* ont enſeigné que l'Election étoit fondée ſur la préviſion du mérite, c'eſt-à-dire, des bonnes Oeuvres. 7. Preſque tous les Péres ont établi le dogme de la Réſurrection, ſur la Fable du Phénix, qui renaît de ſes cendres; & ce qu'il y a de plus ſingulier, ils ont fondé cette opinion ſur ce qu'ils ont mal-entendu le mot Grec Φοῖνιξ, qu'ils ont pris pour le *Phœnix*, au lieu qu'il ſignifie *la Palme*; & ont fait dire au Pſalmiſte (Pſ. XCII. 13.) *le Juſte fleurira comme le Phénix*, au lieu de traduire, *le Juſte fleurira ou s'avancera comme la Palme.*

8. Les Péres, qui ont précédé le Concile de Nicée, ont entendu de la Génération du Fils de Dieu avant les Siécles, ces paroles des *Proverbes* VIII.

* *Videbis vitam tuam pendentem ante te, & non credes vitæ tuæ.*

VIII. 22. *le Seigneur m'a créé au commencement de ſes voyes.* Et parce que les Ariens ſe ſervoient de ce paſſage, pour prouver que le Fils étoit une Créature, S. *Athanaſe* & les autres Péres, qui ont vécu après ce Concile, ont expliqué ce paſſage de la nature humaine de *Jeſus-Chriſt*; c'eſt-à-dire, que les uns & les autres ſe ſont très-lourdement trompez, comme le montre le P. *Petau*. [S'ils euſſent ſû l'Hébreu, ils euſſent ſû, qu'il falloit traduire *L'Eternel m'a poſſedée dès le commencement de ſes voyes.*]

9. Tous les Péres ont entendu par la Propheteſſe de laquelle s'aprocha *Iſaie*, la Sainte Vierge, que le S. Eſprit couvrit de ſon ombre. Nous paſſons ſous ſilence dix-ſept autres ſentimens ou explications de l'Ecriture tirez des Péres, & dans leſquels notre Auteur prétend, qu'ils ſe ſont groſſiérement trompez. Nous ne raporterons pas non plus les paſſages de ces Anciens Docteurs, dans leſquels ils avancent que l'Ecriture ſainte eſt une régle ſuffiſante pour le ſalut, & qu'elle eſt claire dans les Articles eſſentiels. Il y en a qui ne ſont ignorez de perſonne.

5. Dans la cinquiéme Section Mr. *Whitby* répond à quelques Argumens du ſavant Théologien dont nous avons déja parlé. Il montre que ce Théologien avance pluſieurs choſes ſans preuve, pluſieurs autres qui ſont fauſſes & contraires à l'Expérience, & que quelques autres de ſes preuves n'ont aucune ſolidité. Il s'attache ſurtout à faire voir que la raiſon de *Vincent de Lerins*, pour expliquer l'Ecriture par les Péres, tirée de ce que les diverſes Sectes l'expliquent diverſement, eſt ridicule; puis que ces diverſes Sectes ſe ſont également ſervies de la Tradition, pour apuyer leurs ſentimens. Il montre par l'expérience, que les anciens Péres n'ont pas été de meilleurs Interprêtes de l'Ecriture, que les Interprêtes Modernes; & qu'il s'en faut bien que les Péres des premiers ſiécles n'ayent été d'accord ſur la Doctrine de la très-ſainte Trinité & ſur la Divinité de *Jeſus Chriſt*. Comme ce ſujet a déja été traité par pluſieurs Auteurs, dont les Livres ſont entre les mains de tout le Monde, nous ne nous y arrêterons pas.

6. On répond dans la ſixiéme Section aux Argumens tirez de l'Ecritu-

re, pour justifier les Explications Allégoriques, que les Péres en ont données.

7. Les erreurs des Péres n'infirment point le témoignage qu'ils ont rendu à de certains faits, dont ils ont pû être des témoins irreprochables. Telles sont les choses qu'ils ont vuës de leurs propres yeux, certaines pratiques, qui se repetoient tous les jours, & sur lesquelles ils parloient tous le même langage. Tels sont les témoignages qu'ils ont rendus aux miracles opérez par les Chrétiens dans les trois premiers siécles de l'Eglise, les dons communs encore dans le second siécle, la lecture de l'Ecriture dans les Eglises &c. Quant aux faits, dont ils n'ont pas été témoins oculaires, qui sont arrivez avant le tems où ils vivoient, ou qu'ils n'ont apris que par des ouï-dire; non seulement ils ont pû se tromper; mais ils se sont souvent actuellement trompez. C'est ainsi qu'ils ont raporté sur la foi d'autrui l'Histoire du Phénix, la Fable des Cellules dans lesquelles les 72. Interprétes furent renfermez; ce qu'ils ont avancé, que ces Interprétes avoient été divinement inspirez. Que les Livres de l'Ancien

Testa-

Teſtament avoient été corrompus, ou même s'étoient entiérement perdus pendant la Captivité de Babylone, & qu'*Eſdras* les avoit rétablis par Inſpiration Divine. Il ne faut pas non plus croire les Péres dans les choſes, qu'ils ont avancées unanimément, quand on eſt venu à douter de ces choſes dans la ſuite. Tel eſt, par exemple, le Régne de mille ans, dont on n'a point douté dans les deux prémiers ſiécles de l'Egliſe. Cependant cette opinion fut rejettée dans les ſiécles ſuivans, comme une opinion hérétique. C'eſt là le ſujet de la ſeptiéme Section.

8. La huitiéme tend à faire voir, qu'on n'en doit pas croire téméraire-ment les Péres, lors qu'ils alléguent les Traditions, le Jugement de l'Egliſe Catholique, ou la pratique, en faveur de leurs opinions; car ſouvent la chaleur de la Diſpute, & l'envie de vaincre leurs Adverſaires, leur ont fait regarder leur opinion particuliére comme très-conforme à la Tradition, au Jugement de l'Egliſe, & à la pratique univerſelle, quoi qu'elle en fut effectivement très-éloignée. *Gennade*, par exemple, allégue comme un dogme conſtant de

l'Egliſe, qu'il n'y a rien d'incorporel & d'inviſible par ſa nature, que Dieu ſeul; que toute Créature eſt Corporelle, les Anges & les Vertus Céleſtes, quoi qu'elles ne ſoient pas compoſées de Chair. *Jean* de Theſſalonique dit que l'Egliſe croit, que les Anges ne ſont pas tout-à-fait incorporels & inviſibles; puis qu'ils ont des Corps déliez & ſubtils, comme le feu ou l'air. Cependant pluſieurs Péres, que cite Mr. *Whitby*, ont enſeigné poſitivement le contraire. On verra dans le Livre même divers autres exemples, qui prouvent la même choſe.

A l'égard de la pratique, ceux qui croyoient qu'on devoit célébrer la Pâque le jour de la pleine Lune, & ceux qui ne la vouloient célébrer, que le Dimanche ſuivant, en apelloient également à la pratique conſtante de l'Egliſe, & à la Tradition Apoſtolique. Il en eſt de même de la réïtération du Baptême des Hérétiques, & ceux qui vouloient qu'on les rebaptizât & ceux qui ne le vouloient pas s'apuyoient également ſur la pratique de l'Egliſe.

S. Auguſtin prétend que perſonne ne peut être ſauvé ſans recevoir le Bapté-

me

me & la Sainte Céne, ce qui eſt rejetté aujourdhui de tous les Chrétiens, du moins à l'égard de la Sainte Céne. Le même dit, que l'Egliſe enſeigne que les Enfans, qui ont été baptizez, croyent en *Jeſus-Chriſt*, & que l'autorité de l'Egliſe univerſelle crie, qu'ils ont été mis au nombre des Fidelles, ce qui, dit notre Auteur, repugne à la Raiſon de tous les Hommes; car qu'y a-t-il de plus abſurde, que d'aſſurer, que ceux qui ne connoiſſent pas *Jeſus-Chriſt* croyent en lui, & que ceux-là ſont fidelles, qui ne ſavent pas ce que c'eſt que la Foi?

Il ne faut pas croire pourtant, que Mr. *Whitby* rejette entiérement toutes les Traditions. Il a donné dans un autre Ouvrage des Régles, pour pouvoir diſtinguer les Traditions certaines des incertaines. Il met au rang des premiéres la Divinité & l'Autorité des Saintes Ecritures, le Canon des Livres Sacrez, l'obſervation du Dimanche, la diſtinction des trois Ordres dans le Miniſtére de l'Egliſe, l'Ordination des Clercs par les ſeuls Evêques. Tous les Chrétiens ne conviendront pas de la certitude de ces deux derniers Articles, du moins ſi on leur

veut donner une origine auſſi ancienne que les Apôtres.] On verra ici cinq diſtinctions différentes ſur les Traditions, pour enſeigner celles qu'on peut recevoir, & celles dont on doit douter, ou qu'on doit rejetter entiérement.

A l'égard de l'autorité des Conciles, il ſuffira de remarquer, que des Conciles dont la foi n'étoit pas pure, & qui ont été traitez d'Hérétiques par d'autres, ont aſſuré qu'ils enſeignoient les ſentimens de l'Egliſe Univerſelle, & la Foi propoſée dès le commencement.

9. La derniére Section prouve, que tant les Catholiques Romains, que les Reformez, n'ont pas fait grand fonds ſur les Péres, pour expliquer l'Ecriture, ou, pour terminer les Controverſes. Que les Péres ont donné aux Chrétiens la liberté de juger de leurs opinions, & que ceux des Siécles ſuivans ont jugé librement de l'opinion des Péres qui les ont précédez. Nous ne citerons qu'un ſeul exemple de la derniére partie de cette propoſition. Pluſieurs Péres, comme nous l'avons remarqué, ont enſeigné le Régne de mille ans. Cependant S. *Jerôme* apelle ceux qui ſont

de

de cette opinion, demi Juifs, ridicules, Chiliaſtes, gens qui font leur Dieu de leur ventre, Hérétiques. *Origéne* apelle cette Doctrine la plus abſurde & la plus mauvaiſe de toutes les Doctrines, qui couvre le Chriſtianiſme de l'oprobre d'une grande folie.

II. La ſeconde Partie de cèt Ouvrage eſt une longue liſte des Explications inſoutenables, que les Péres de l'Egliſe ont données de pluſieurs paſſages de l'Ecriture & cela preſque ſur tous les Livres ſacrez de l'Ancien, & du Nouveau Teſtament. Nous avons eu occaſion d'en donner autrefois quelques exemples dans ces *Nouvelles* : nous en copierons ici quelques autres.

1. * *Dieu créa au commencement le Ciel & la Terre*, c'eſt-à-dire, dit S. *Ambroiſe*, *en Chriſt Dieu a créé le Ciel & la Terre* : *C'étoit*, dit le P. *Petau*, *l'opinion commune des Anciens, que par le Commencement il faut entendre la Parole ou le Fils.*

2. *Tertullien* reprend les Juifs de ce qu'ils entendent leur Pays par la Terre dont il eſt parlé *Exode* III. 8. quoi que *Moyſe* s'explique immédiatement

* Geneſ. I. 1.

tement après, disant que c'est le Pays des Cananéens, des Hethiens, &c. Il veut que cette Terre soit la Chair du Seigneur, qui est véritablement la Terre découlant en lait & en miel &c.

3. Plusieurs Péres de l'Eglise ont avancé que quand *Moyse* élevoit les mains, pendant que les Israëlites combattoient contre les Amalékites, il les élevoit en forme de Croix, pour représenter la Croix du Sauveur.

4. Ce que dit *Procope* au sujet des Oblations de l'ancienne Loi est tout-à-fait singulier. L'Oblation ou la *Mincha*, dit-il, est la Chair de *Christ*, qui a été premiérement cuite au four, c'est-à-dire, dans le sein de la bienheureuse Vierge par l'Incarnation; en second lieu elle a été frite dans la Poële, c'est-à-dire, par la passion de la Croix; en troisiême lieu elle est morte sur le gril de la même Croix, afin de nous donner dans le sacrement de l'Eucharistie un Aliment & un pain cuit.

5. Entre les Parties de la Victime, qui apartenoient à Dieu, il y avoit la graisse & la queüe. La graisse, dit *Origéne*, représente l'Ame de *Christ*, qui

qui eſt l'Egliſe de ſes Amis, pour leſquels il a livré ſon Ame à la mort: Il eſt défendu à qui que ce ſoit de manger de cette graiſſe, c'eſt-à-dire, que perſonne ne doit ſcandaliſer aucun de ces plus petits, qui croyent en *Jeſus-Chriſt*. La Queüe, qui eſt le bout du corps, eſt un ſymbole de la perfection & de la perſévérance dans les bonnes œuvres. S. *Grégoire* dit de la Queüe la même choſe qu'*Origéne*. *Dieu*, dit-il, *ordonne d'ofrir la queüe de la Victime dans le ſacrifice, parce que dans la queüe ſe trouve le bout ou la fin* (finis) *du corps, & celui-là immole convenablement, qui améne juſques à la fin de l'action le ſacrifice d'une bonne œuvre.*

Selon *Origéne* le ſang, dont on devoit arroſer les quatre cornes de l'Autel, marquoit que la paſſion de *Jeſus-Chriſt* devoit être écrite par les quatre Evangéliſtes. Le reſte du ſang, qui devoit être répandu au pié de l'Autel, ſignifioit qu'à la fin des ſiécles les Juifs devoient profiter du ſang de *Chriſt*, pour l'expiation de leurs péchez.

6. Sur l'Homme qui fut lapidé, pour avoir voulu amaſſer du bois le

jour du Sabbat *, S. *Irenée* remarque, que ce fut très-justement qu'on lapida celui qui aportoit du bois sec dans le Camp du Seigneur, parce que *tout arbre, qui ne produit point de bon fruit, sera coupé & jetté au feu.*

7. *Balaam* étoit assis sur son Anesse †. Selon le même, cette Anesse est le Type du Corps de *Christ*; car le Sauveur a chargé sur soi le fardeau de nos péchez. Mais, selon *Origéne*, cette Anesse, c'est l'Eglise, qui portoit auparavant *Balaam*, c'est-à-dire, les Puissances ennemies, mais qui porte maintenant *Christ*, après qu'elle a été déliée par les Apôtres, & dégagée des liens, dont elle étoit embarrassée, afin que le Fils de Dieu s'assit sur elle, & qu'il entrât avec elle dans la sainte Ville, la Jérusalem céleste.

8. Sur le Deuteronome, *Chap. IV. vers.* 19. la plupart des plus anciens Péres enseignent, que non seulement Dieu permit aux Payens le culte du Soleil & des autres Astres, mais qu'il les leur donna pour les adorer. S. *Grégoire* dit que Dieu en usa ainsi, afin

* Nombr. XV. 32. † Nomb. XXII.

afin que ces Payens ne périssent pas absolument, s'ils devenoient Athées.

9. S. *Irenée*, ou par défaut de mémoire, ou pour y mieux trouver son compte, fait trois hommes des deux Espions que *Josué* envoya pour épier Jericho *, & dit que ces trois Hommes étoient le Pére, le Fils, & le S. Esprit; [voila donc les trois personnes Divines, qui obéissent à *Josué*, & dans une commission, qui n'est pas fort honorable.] Le même & S. *Clément* font, au contraire, une Prophétesse de *Raab* la prostituée, qui reçut les Espions.

10. *David* † portant à ses Fréres trois mesures de farine & dix fromages, est le Type de *Jesus-Christ*. Les trois mesures de farine représentent la Trinité, & les dix fromages, les dix commandemens du Décalogue. *Isai* Pére de *David*, qui l'envoye voir ses Fréres, est le Type du Pére céleste, qui envoye son Fils au Monde pour visiter ses Fréres. Nous devons cette explication au grand S. *Augustin*.

11. S. *Ambroise* trouve dans l'Adultére de *David* avec *Bathsceba*, un Type

* Josué II, 1. † I. Samuel, XVII. 17.

Type ou un Sacrement de *Jesus-Christ*, qui a épousé l'Eglise des Gentils. Nous avons, dit sur cela notre Auteur, vû des explications, qui ont dû nous faire rire; mais celle-là est digne de nos larmes.

12. *Deux femmes de mauvaise vie vinrent au Roi Salomon & se présentèrent devant lui**. Elles représentent, au jugement de S. *Jerôme*, la Synagogue des Juifs & l'Eglise Chrétienne, qui disputent de l'Enfant *Jésus* & du Messie vivant & véritable. Mais, comme il est rare, que les Allégoristes conviennent, selon S. *Augustin* ces deux Femmes sont l'une l'Eglise Catholique, & l'autre les Eglises Arienne, Nestorienne, & autres, qui partagent le Christ en deux. *Grégoire le Grand* entend par ces deux Femmes les vrais & les faux Docteurs; & S. *Ambroise* encore plus subtil la Foi & la Tentation.

13. Il n'y a rien de si merveilleux que l'explication mystique, que S. *Augustin* donne de l'Histoire de la Coignée† que les fils des Prophétes perdirent dans l'eau en fendant du bois, & que le Prophéte *Elisée* retira

* I. Rois III. 16. † II. Rois VI. 1. & suiv.

ra miraculeuſement. Elle eſt trop longue pour être raportée ici. Je n'en donnerai qu'un échantillon, par lequel on pourra juger du reſte. L'Hiſtorien ſacré dit, qu'*Eliſée* jetta du bois dans l'eau & fit nager le fer par deſſus. *Qu'eſt-ce*, dit S. *Auguſtin*, *qu'eſt-ce que jetter du bois, & faire paroître le fer, ſi ce n'eſt monter ſur le * gibet de la Croix, retirer le Genre Humain du goufre de l'Enfer, & le délivrer de la boüe de tous ſes péchez par le Myſtére de la Croix?*

14. Pſeaume LV. 7. *O qui me donneroit des ailes de Pigeon!* C'eſt une choſe digne d'admiration, dit *Theodoret*, que ce grand Prophéte *David* aît ſouhaité d'avoir des ailes de Colombe, & non pas de quelque autre oiſeau, car il eſt évident, qu'il déſire la grace du S. Eſprit, qui aparut à S. *Jean* près du Jourdain, ſous la forme d'une Colombe.

15. *Eccléſiaſte* IV. 12. *La corde de trois cordons ne ſe rompt pas ſi-tôt.* *Origéne*, S. *Baſile*, S. *Jerôme* ont entendu ce paſſage de la Trinité.

Iſaïe LXV. 3. *J'ai étendu mes mains tout le jour vers un Peuple rebelle.*

* Patibulum crucis.

belle. Plusieurs Pères expliquent ces paroles de *Jesus-Christ* attaché à la Croix, & qui avoit les mains étendues.

16. S. *Augustin* nous aprend, que les Payens se moquoient de l'Histoire du Lierre de *Jonas*, Chap. IV. 7. Pour leur ôter ce prétexte de se moquer de l'Ecriture ce savant Pére de l'Eglise donne une explication mystique, qui semble encore beaucoup plus propre à exciter la risée des Profanes. Le Prophéte *Jonas* est le Peuple charnel d'Israël, le Lierre qui couvroit sa tête sont les promesses de l'Ancien Testament, le Ver qui rongeant ce Lierre le fait secher, c'est *Jesus-Christ*, qui s'appelle lui-même dans le Pseaume XXII. *un Ver & non pas un Homme*. S. *Jerôme* ne s'éloigne pas de cette explication de S. *Augustin*.

17. Sur le Verset 11. du Chapitre I. de *Malachie*, *on offrira en tout lieu parfum à mon nom & oblation pure*, &c. le savant Mr. *Grabe* a remarqué, qu'avant & après S. *Irenée* les Péres ont expliqué ce passage du Sacrifice du Corps & du Sang de *Jesus-Christ* dans l'Eucharistie, & le Rabin *Samuel* lui-même, après quoi il ajoute

cette pieuse & modérée conséquence, que c'est une Impieté plus que Laïque, que de s'opposer à cette explication. Cette dévote imprécation du Docteur n'a point épouvanté Mr. *Whitby*. Il nie que ce passage doive s'entendre de l'Eucharistie, & comme Mr. *Grabe* n'a fait que repeter les Argumens de *Bellarmin* pour le prouver, Mr. *Whitby* le renvoye aux réponses que Mr. *Boebart* a faites aux raisons de ce Cardinal dans son Traité du sacrifice de la Messe, *Liv. II. ch. 5.* après quoi il refute aussi lui-même les argumens de Mr. *Grabe*.

Il est, à la vérité, très-difficile de digérer toutes ces explications que les Péres ont données des passages de l'Ancien Testament, & dont nous venons d'alleguer quelques exemples. Mais on ne sauroit suporter sans indignation, qu'ils ayent malheureusement exercé leur esprit, pour trouver de telles explications des passages du Nouveau Testament, qui sont infiniment plus clairs, que ceux de l'Ancien, & quelquefois si clairs, qu'il faut être aveugle, pour n'en pas apercevoir le sens.

I. S. *Irenée* prétend qu'il ne peut

y avoir ni plus, ni moins de quatre Evangiles, parce qu'il y a quatre Régions du Monde, quatre vens principaux, & que l'Egliſe eſt répandue par toute la Terre.

2. *Jean* Baptiſte ne ſe juge pas digne de délier la courroye du ſoulier de *Jeſus-Chriſt*. Il y a là du Myſtére, dit S. *Jerôme*; l'Epoux c'eſt *Jeſus-Chriſt*; S. *Jean* ne mérite pas de délier la courroye de l'Epoux, de peur que ſa Maiſon ne ſoit apellée *la Maiſon du déchauſſé*, ſelon la Loi de *Moyſe* & l'exemple de *Ruth*. *Coſme*, dans la *Chaine d'Or*, entend par cette courroye l'union de la Nature Divine avec la Nature humaine. *Théophylacte* prend les deux ſouliers de *Jeſus-Chriſt*, pour ſa double deſcente, l'une ſur la Terre, & l'autre dans les Enfers. S. *Jean* ne pouvoit porter ces deux ſouliers; parce qu'il ne pouvoit pas comprendre comment ces deux deſcentes s'étoient faites. [Peut-on corrompre les paroles du Texte d'une maniére plus pitoyable, & leur donner ſans rougir des ſignifications ſi abſurdes?]

3. *Matthieu* VIII. 20. *Les Renards ont des foſſes &c. Jeſus-Chriſt*, dit gravement là-deſſus S. *Auguſtin*,

n'a

a pas où reposer la tête, mais où ne
e-t-il pas? Dans votre foi. Car les
Renards ont des fosses dans votre cœur,
arce que vous êtes trompeur; les Oi-
eaux des Cieux ont leurs nids dans
otre cœur, vous êtes fier; trompeur
fier, vous ne me suivrez point.
Peut-on faire évanouïr d'une ma-
ière plus criminelle le véritable sens
es paroles de *Jesus-Christ*, & qui
nseigne une vérité si importante,
our lui substituer une froide mora-
ité, qui ne sert de rien, & qui est
âtie sur la pointe d'une aiguille?]

4. *Matthieu* XI. 2. *Es-tu celui qui*
evoit venir? &c. Si on en croit
uelques Péres de l'Eglise, S. *Jean*
e demandoit pas par ces paroles si
Jesus étoit le Messie; mais s'il mour-
oit & s'il descendroit dans les En-
ers.

5. *Matthieu* XVI. 13. *Qui disent*
es hommes que je suis moi le Fils de
'Homme? C'est avec beaucoup d'éle-
ance, que le Seigneur demande *qui*
isent les Hommes &c. parce que ceux
ui parlent du Fils de l'Homme sont
es Hommes; mais ceux qui recon-
oissent sa Divinité, ne sont pas apel-
z des Hommes, mais des Dieux.
'est la judicieuse remarque de S. *Jé-*
ôme.

6.

6. *Matthieu* XVIII. 20. *Où il y en aura deux ou trois assemblez en mon nom?* Qui ſont ces deux ou trois, dit S. *Clement* d'Alexandrie, ne ſont-ce point le Mari, la Femme, & le Fils? ou, autrement la Colére, la Capidité, & la Raiſon; ou, encore, la Chair, l'Ame, & l'Eſprit?

7. On ne peut rien dire de ſi contraire à l'Ecriture & au bon ſens, que l'explication que S. *Hilaire* donne à ces paroles, *tu aimeras ton prochain comme toi-même*. Nous avons, dit-il, ſouvent averti que par le Prochain on ne peut entendre que *Chriſt*. Car, puis qu'il nous eſt défendu de préférer notre Pére, notre Mére, & nos Enfans à l'amour de Dieu, comment le précepte d'aimer le Prochain, pourroit-il être dit ſemblable au précepte d'aimer Dieu?

8. *Origéne* apelle belle l'explication ſuivante de la Parabole de l'Homme bleſſé par des Voleurs, & du Samaritain, qui vient à ſon ſecours *. L'Homme qui deſcend de Jericho à Jéruſalem c'eſt *Adam*; Jéruſalem c'eſt le Paradis; Jericho c'eſt le Monde; les Larrons ſont les Puiſſances ennemies; le Sacrificateur, c'eſt

* Luc X. 30-38.

eſt la Loi ; le Lévite ce ſont les Prophétes ; le Samaritain c'eſt *Chriſt* ; les Playes que le Voyageur reçoit c'eſt la desobéïſſance ; la Monture ſur laquelle le bleſſé eſt mis c'eſt le Corps du Seigneur ; l'Hôtellerie, c'eſt l'Egliſe ; les deux deniers, que le Samaritain paye pour le bleſſé, ce ſont le Pére & le Fils. Le Maître de l'Hôtellerie, c'eſt celui qui préſide ſur l'Egliſe. Le Samaritain promet qu'il reviendra, cela marque la ſeconde venuë du Seigneur.

9. Le même *Origéne*, S. *Grégoire* de Nyſſe, & quelques autres Péres ont voulu prouver, qu'enfin, non ſeulement les Damnez, mais les Demons même obtiendront le Salut, de ce que S. *Paul* dit * *que Dieu ſera toutes choſes en tous.*

Mais je me laſſe de raporter tant de fauſſes explications de l'Ecriture ; & je laſſerois, ſans doute, mon Lecteur, ſi j'en raportois davantage. Mr. *Whitby* finit en marquant les ſources de ces erreurs. Les Péres ont donné dans ces fauſſes explications, pour les raiſons ſuivantes. 1. Ils ſuivoient en pluſieurs choſes les ſentimens des Juifs convertis au Chriſtianiſme.

2. La

* 1. Corinth. XV. 28.

2. La Verſion des LXX, qu'ils croyoient authentique, les a ſouvent jettez dans l'erreur. 3. *Origéne* eſt tombé dans un grand nombre de fauſſes opinions, parce que tous les Péres ont cru, que le ſens Litteral de la Loi Moſaïque & même de toute l'Ancienne Alliance étoit indigne de Dieu, inutile pour les Chrétiens, & ſe contrediſoit ſouvent, ce qui les a obligez à chercher des ſens allégoriques & myſtiques, & à s'abandonner à leur imagination, qui leur a fait avancer mille réveries; d'autant plus, qu'ils ont étendu leurs viſions, juſques ſur les paſſages les plus clairs du N. Teſtament. 4. Les Péres convertis nouvellement à la Foi Chrétienne du Paganiſme ou du Judaïſme, ſe ſont d'abord attachez à expliquer l'Ecriture, ſans en avoir aucune connoiſſance, & ſans entendre la Langue originale en laquelle elle a été écrite, & ſans en connoître le Style. Mr. *Whitby* demande qu'on lui montre un ſeul endroit de l'Ecriture obſcur, qui aît reçu quelque lumiére des explications des Péres.

5. Ils ſe ſont ſouvent trompez, pour répondre aux Objections des Héretiques, & pour reprimer les railleries

des

des Payens contre les Saints Livres.

6. Ils ont voulu en plusieurs occasions combattre l'Erreur & établir la Vérité, non par le poids, mais par le nombre des Arguments; de là vient qu'ils ont donné à des passages des sens auxquels n'avoient jamais pensé les Ecrivains sacrez.

7. Enfin, les Peres sont tombez dans l'erreur, pour avoir cru, que si un passage de quelque Prophete, de quelque Chapitre de l'Ecriture, de quelque Pseaume, devoit être apliqué au Messie, on lui devoit apliquer ou tout le Livre du Prophete, ou tout le Chapitre, ou tout le Pseaume.

ARTICLE IV.

OEUVRES de NICOLAS BOILEAU DESPREAUX. *Avec des Eclaircissemens Historiques donnez par lui-même. Nouvelle Edition revuë, corrigée & augmentée.* A Amsterdam, chez David Mortier. 1717. Grand *in* 12. Tome I. pagg. 369. Tom. II. pagg. 315. Tome III. pagg. 390. Tome IV. pagg.

308. sans y comprendre les Tables.

C'Est ici l'Edition de toutes les Oeuvres de Mr. *Despreaux*, que nous annonçames dans nos Nouvelles de Septembre & Octobre, 1716. pag. 723. Elle a été faite sur celle de Geneve, de laquelle nous parlerons premiérement, après quoi nous marquerons en quoi celle-ci en est différente.

C'est Mr. *Brossette* ami de Mr. *Despreaux*, qui nous a procuré l'Edition de Genéve, laquelle est, sans doute, préférable à toutes celles, qui avoient paru auparavant. Les Ouvrages de ce Prince des Poëtes Satyriques François étoient devenus inintelligibles en certains endroits, parce qu'il y fait allusion à bien des choses, que la plupart des Lecteurs ignorent, ou qui sont déjà entiérement effacées de la mémoire des Hommes. Il y parle de diverses personnes, qui sont peu connuës, ou dont peu de Lecteurs connoissent les avantures; & dans trente ou quarante ans d'ici il eût presque été aussi difficile d'entendre *Despreaux* qu'*Horace*, *Perse*, ou *Juvenal*.

Per-

Perſonne n'étoit plus en état de nous donner des éclairciſſemens ſur les Oeuvres de Mr. *Deſpreaux*, que Mr. *Broſſette*. Il a eu un commerce intime avec lui pendant plus de douze ans, & il n'avance preſque rien, qui ne ſoit tiré des converſations qu'il a eües avec lui, ou des Lettres qu'il en a reçuës. *Ce n'eſt donc pas ici*, comme le dit notre Commentateur, *un tiſſu de conjectures hazardées par un* homme *qui devine, c'eſt le ſimple recit d'un Hiſtorien, qui raconte fidellement, & ſouvent dans les mêmes termes, ce qu'il a appris de la bouche de l'Auteur original. En un mot c'eſt l'Hiſtoire ſecrète des Ouvrages de Mr.* Deſpreaux. *C'eſt auſſi en quelque façon l'Hiſtoire de ſon Siécle. Car, comme il y a eu peu d'Ecrivains de ce tems-là, qu'il n'ait nommez en bien ou en mal; peu d'évenemens de quelque importance, qu'il n'ait indiquez; mon Commentaire embraſſe le détail de ces diverſes matiéres. Ainſi, l'on y trouvera quantité d'Anecdotes litteraires & hiſtoriques, peut-être aſſez curieuſes d'elles-mêmes, pour attacher les Lecteurs, & pour ſupléer à ces graces intéreſſantes, que je ſerois peu capable de répandre ſur mon Ouvrage.*

Peut-être trouvera-t-on dans ces Commentaires, des choſes que preſque tous les François ſavent, ou, du moins, tous ceux qui ont fréquenté la Cour ou Paris; mais Mr. *Broſſette* n'a pas dû les omettre, parce qu'il écrit pour les Etrangers auſſi bien que pour les François, pour les Provinciaux, de même que pour ceux qui ſont à la Cour & à Paris, pour le tems avenir autant, &, peut-être, plus que pour le préſent.

Les Notes de notre Commentateur ſont diſtinguées par les titres de Changemens, Remarques, & Imitations. Dans le premier ordre on raporte les Changemens, que l'Auteur a faits dans les diverſes Editions de ſes Ouvrages. Mr. *Deſpreaux* a ſouvent changé des endroits, qui auroient paſſé pour achevez, s'il n'en avoit pas fait apercevoir les défauts ou la foibleſſe par ſes corrections. Il eſt vrai pourtant qu'il y en a quelques uns qui ne ſont dûs, qu'à des conſidérations humaines. S'étant reconcilié avec certaines perſonnes il a ôté leurs noms des endroits, où il en avoit mal parlé & a mis à leur place les noms d'autres perſonnes avec qui il s'étoit brouillé ou qu'il haïſſoit. Ce qu'il y a

de

de remarquable dans cèt Article des Changemens, & qui me paroit très-curieux, c'eſt qu'on a conſervé tous les endroits des premiéres Editions, que l'Auteur a changez, & pluſieurs vers, qu'il a tout-à-fait retranchez, & qui méritoient pourtant d'être transmis à la Poſtérité. On a auſſi conſervé toutes les Préfaces de toutes les Editions précédentes, en quoi je crois que l'Editeur a rendu ſervice au Public.

Les Remarques ſuivent les Changemens, & ſont l'eſſentiel du Commentaire. Elles contiennent l'explication de tous les faits, qui ont rapport aux Ouvrages de l'Auteur, & dont la connoiſſance eſt néceſſaire pour la parfaite intelligence du Texte. On marque toujours le tems auquel chaque Piéce a été compoſée.

Les Imitations contiennent les Paſſages, que Mr. *Deſpreaux* a imitez des Anciens, & c'eſt lui qui en a indiqué une bonne partie à Mr. *Broſſette*. Mais il y en a pluſieurs qu'il n'a jamais vûs, ou qu'il n'a vus qu'après coup. On ne laiſſe pas de les citer, parce qu'il eſt toujours agréable de voir comment deux Eſprits ſe rencontrent, & les différens tours, qu'ils donnent

nent à la même penſée. On avoit déja raporté ces Paſſages citez des Anciens dans les dernières Editions d'Amſterdam. Mais il y en a pluſieurs dans celle-ci, qui ne ſe trouvent pas dans les autres; comme il y en a quelques unes dans celles d'Amſterdam, qui ne paroiſſent pas ici. Voici quelques exemples des Notes de Mr. *Braſſette*, priſes preſque au hazard; mais qui ſervironi pourtant à faire voir combien elles ſont utiles & curieuſes.

1. Mr. *Deſpreaux* fait en peu de vers dans ſa premiére Satyre l'Hiſtoire du Poëte *S. Amand*. On nous aprend, ſur ſon ſujet, qu'il avoit fait entr'autres un Poëme de la Lune, dans lequel il loüoit le Roi, ſurtout de ſavoir bien nager; car le Roi dans ſa jeuneſſe, étant à S. *Germain*, s'exerçoit quelquefois à nager dans la Seine. Ce Prince ne put ſoufrir la lecture du Poëme de *Saint-Amand*; & l'Auteur ne ſurvécut pas longtems à cèt afront. C'eſt ce qu'exprime Mr. *Deſpreaux* par ces quatre vers:

Qu'arriva-t-il, enfin, de ſa Muſe abuſée?
Il en revint couvert de honte & de riſée;

Et

Et le ſiſure au retour terminant ſon deſtin,

Fit voir avec effet en lui ce qu'auroit fait la faim.

Il y a un grand nombre de Nouvelles ſemblables à celle-là, qui font voir, que pluſieurs Contes rapportez par Mr. *Deſpreaux*, & qu'on croiroit qu'il a inventez pour établir ſa Morale, ſont des évenemens actuellement arrivez, que le Poëte n'a fait que mettre en œuvre. En voici un ſecond exemple. Dans la Satyre IV. on trouve le portrait d'un prodigue,

Qui jette ſurieux ſon bien à tous vents.

Mr. *Bruſſette* nous aprend, que le Poëte a voulu parler de l'Abbé de B..... H..... Conſeiller Clerc au Parlement. Il avoit eu quarante mille livres de rente tant en Bénéfices qu'en biens de Patrimoine. Mais il diſſipa tout ſon Patrimoine, & fut reduit au revenu de ſes Bénéfices, qui étoit encore très-conſidérable. Il avoit une Table ſomtueuſe, où il recevoit toutes ſortes de gens, & on y faiſoit une diſſipation outrée. C'eſt ce que ſigni-

ſignifie le vers, qu'on vient de raporter. Il avoit l'eſprit inquiet, chagrin, inégal, ne pouvant quelquefois ſe ſoufrir lui-même : juſque-là qu'on l'a vu ſouvent ſouhaiter, en ſe couchant, d'être trouvé mort le lendemain dans ſon lit, c'eſt ce qui eſt dépeint par ces deux vers :

Et dont l'Ame inquiète à ſoi-même importune,
Se fait un embarras de ſa bonne fortune.

Il étoit effectivement embarraſſé de ſes richeſſes, diſant qu'il étoit malheureux d'avoir tant de bien ; & qu'il auroit vécu beaucoup plus content, ſi ſa fortune avoit été bornée à un revenu médiocre. [Il lui étoit facile de ſe mettre en repos, il n'avoit qu'à ſe défaire d'une partie de ſes Bénéfices ; puis que les Loix même de l'Egliſe en défendent la pluralité.]

3. Dans la ſixiéme Satyre, qui contient la Deſcription des embarras de Paris, on lit les trois vers ſuivans :

Là je trouve une Croix de funeſte préſage ;

Et des Couvreurs, grimpez au toit
d'une maison;
En font pleuvoir l'ardoise & la tuile à faison.

Le premier vers a paru obscur à bien des gens, & il seroit, du moins, équivoque, si les deux suivans n'en déterminoient le sens. Mr. *Brossette* en écrivit à l'Auteur, qui lui fit cette Réponse par sa Lettre du 5. de Mai, 1709. *Je ne sai pas pourquoi vous êtes en peine du sens de ce Vers: Là je trouve une Croix &c. puis que c'est une chose que dans tout Paris & pueri sciunt, que les Couvreurs, quand ils sont sur le toit d'une maison, laissent pendre du haut de cette maison une Croix de latte, pour avertir les Passans de prendre garde à eux, & de passer vite; qu'il y en a quelquefois des cinq ou six dans une même rue; & que cela n'empêche pas, qu'il n'y ait quelquefois des gens blessez. C'est pourquoi j'ai dit une Croix de funeste présage.* Cette Epithéte ne leveroit pas la difficulté, dans certains endroits de France, où quand le Prêtre va querir un mort pour l'enterrer, on porte la Croix devant lui. Cette Croix est aussi de funeste présage, ou mar-

que, du moins, quelque chose de funeste. Je ne sai si on en use de même à Paris.

4. Il est parlé dans la *Satyre VII.* d'un *Sofal* comme de l'Original d'un sot parfait. De mille Lecteurs à peine y en a-t-il un, qui sache, qui est ce *Sofal*. On nous l'aprend dans la Remarque placée en cèt endroit. C'est *Sauvalle* Auteur d'une Histoire manuscrite des Antiquitez de Paris. Il avoit travaillé sur d'assez bons Mémoires; mais il gâta tout par son stile, chargé d'expressions empoulées, & de figures extravagantes. Il avoit mis dans cette Histoire, un Chapitre des lieux de débauche, qui étoient autrefois dans Paris. Cependant l'Ouvrage tel qu'il étoit auroit vu le jour, si Mr. *Colbert* avoit voulu faire donner à l'Auteur une pension de mille écus, & je ne sai quelle Charge honoraire seulement dans la Maison de Ville..... Comme il étoit d'un naturel chagrin, il ne put suporter ce refus, d'autant plus qu'il croyoit que Mr. *Colbert* lui avoit de l'obligation. Il y a dans cette Edition plusieurs éclaircissemens aussi nécessaires, que celui-ci.

5. J'ai dit que quelques uns des

Changemens que Mr. *Despreaux* avoit faits à ſes Ouvrages n'étoient dûs qu'à des conſidérations humaines. Dans la même Satyre VII. il avoit mis au nombre des froids Rimeurs *Bardou*, *Maurov*, *Boursaut*. Mais *Maurov* & *Boursaut* devinrent les Amis de notre Poëte, & en même tems *Bonnecorse* & *Pradon*, firent paroître contre lui des Ouvrages remplis d'injure. Cela fut cauſe qu'il ôta les premiers, pour faire place à ceux-ci. Il fit à cette occaſion une Epigramme, qu'on trouvera à la pag. 97. du Tome I. de cette Edition.

6. Il eſt parlé dans la Satyre VIII. *des Saints qu'a célébrez Buſſi.* La Note ſur ces paroles eſt curieuſe. Le Comte de *Buſſi Rabutin*, nous dit-on, avoit fait un Livre relié proprement en maniére d'Heures, où, au lieu des Images, que l'on met dans les Livres de priéres, étoient les Portraits en mignature de quelques hommes de la Cour, dont les femmes étoient ſoupçonnées de galanterie. Et, ce que, dans la ſuite, il a condamné lui-même tout le premier; il avoit mis au bas de chaque Portrait, un petit Diſcours en forme d'Oraiſon ou de Priére accommodé au ſujet. Il

avoit auſſi compoſé *l'Hiſtoire amoureuſe des Gaules &c.* Les Lettres ſuivantes ſerviront encore à l'explication de ce Vers. *Lettre de Madame de* Scuderi *à Mr. le Comte de* Buſſi *du 4. Août* 1674. „ Aimez-vous, „ Monſieur, que *Deſpreaux* ait * „ nommé votre nom dans une de ſes „ Satyres? J'ai ouï dire que le Roi „ avoit demandé ce que c'étoit qu'il „ vouloit dire à l'endroit où il parle „ de vous, & qu'on lui répondit d'u„ne manière, qui vous auroit fâché, „ ſi vous la ſaviez.

Réponſe du Comte de Buſſi *du 8. Août.* „ L'endroit où *Deſpreaux* m'a „ nommé dans ſes Satyres, fait plus „ contre lui que contre moi. Il a „ dit, *les Saints qu'il célébrez Buſſi*; „ pour dire, *les Gots*. La Méta„phore eſt ridicule. Pour moi je „ ne voi pas, que cela m'aît fait ni „ bien, ni mal, ni que la réponſe, „ qu'on auroit pû faire au Roi, aît „ pû me déplaire. D'ailleurs *Deſ*-

„ *preaux*

* Cette Lettre paroît écrite bien négligemment. Je ne ſai ſi l'on peut dire *nommer le nom*. Les deux *dire* ſi près l'un de l'autre dans une Lettre n'ont pas non plus fort bonne grace.

Spreux est un Garçon d'esprit & de mérite, que j'aime fort. Madame de *Scuderi* revint à la charge, par une seconde Lettre, qu'on trouvera ici. Elle étoit irritée contre notre Poëte, parce qu'il avoit mal parlé de son Epoux, *George de Scuderi*.

7. Sur les deux vers de la Satyre VIII. où il est parlé du *Congrès*; on nous aprend que ce qu'en dit le Poëte servit beaucoup à l'abolition de cette honteuse pratique. Ces deux vers frapérent Mr. le P. Président de *Lamoignon*. Depuis la publication de la Satyre où ils sont, toutes les fois qu'il se présenta au Parlement quelque contestation au sujet du *Congrès*, ce sage Magistrat se déclara contre cette épreuve. Mr. de *Lamoignon* son Fils, Avocat Général, portant la parole en 1674. dans une cause de cette espéce, témoigna la juste horreur, qu'on devoit avoir de cet usage odieux, qui offense, dit-il, les bonnes mœurs, la Religion, la Justice & la Nature même. Enfin en 1677. Monsieur le P. Président de *Lamoignon*, prononça un Arrêt en forme de Réglement, qui abolit pour

toujours la preuve inutile & infame du Congrès.*

8. Dans la même Satyre, vers 176. *qu'un Docteur eſt au deſſous d'un Asne.* On nous aprend, ſur ce vers, que dans la Table des Oeuvres de l'Auteur, Edition de 1694. on avoit mis au mot *Docteur*, voyez, *Asne*. Le Garçon de *Thierri* le Libraire fit cette plaiſanterie.

9. Les Notes ſur la Satyre dixiéme nous aprennent, que l'Hiſtoire de *Tardieu*, Lieutenant Criminel de Paris, & de *Marie Ferrier* ſa femme, ſi connus par leur avarice, & par leur funeſte mort, qui en fut la ſuite, n'eſt point chargée. Mr. *Deſpreaux* les connoiſſoit particuliérement l'un & l'autre. Voici ce qu'on nous aprend en particulier de la Femme. Elle n'entroit jamais dans une maiſon, qu'elle n'excroquât quelque choſe, &, quand elle n'y pouvoit rien prendre, elle emprunteit ſans rendre jamais rien. C'eſt d'elle que *Racine* a dit dans ſes *Plaideurs*, Scene 4.

Elle

* Journal du Palais. Tom. III. p. 466. & Tom. V. p. 1.

Elle eut du Buvetier emporté les serviettes,
Plutot que de rentrer au logis les mains nettes.

Elle avoit effectivement pris quelques serviettes chez le Buvetier du Palais. Dans une maison voisine de la leur, il y avoit un lieu de débauche, où elle alloit tous les jours, pour y attraper son dîner, & elle ne manquoit jamais d'envoyer à son Mari une partie de ce qu'il y avoit sur la table. En échange, il accordoit sa protection à ce lieu d'honneur; mais le Premier Président le fit dénicher de son voisinage. Dans le même quartier il y avoit un Patissier, où la Lieutenante Criminelle alloit souvent prendre des biscuits sans payer. Le Patissier las de cette pratique, fit des biscuits purgatifs, & les lui donna. [Après un tel exemple d'Avarice, on ne peut plus dire, que *l'Harpagon* de *Molière* soit un caractère outré.] Quelques jours avant la mort de *Tardieu* & de sa femme, le Roi avoit ordonné à Mr. le Premier Président de *Lamoignon* de faire informer

mer contre ce Lieutenant Criminel à cauſe de ſes malverſations.

10. Satyre XI.

Quoi qu'en ſes beaux Diſcours Saint-Evremond nous prône,
Aujourd'hui j'en croirai Senèque avant Petrône.

Voici la Remarque de notre Commentateur ſur ces deux vers, que je rapporte ici d'autant plus volontiers, que je ſuis tout à-fait de ſon ſentiment. L'Auteur oppoſe la Morale auſtère de Senèque à la Morale licentieuſe de Petrône, pour condamner un ſentiment déraiſonnable de *Saint Evremond*, dans ſon Jugement ſur *Senèque*, *Plutarque*, & *Petrône*, où il débute ainſi: *je commencerai*, dit-il, *par Senèque, & vous dirai avec la derniere impudence, que j'eſtime beaucoup plus ſa perſonne que ſes Ouvrages. J'eſtime le Précepteur de Néron, j'aime Agrippine, me Ambitieux, qui prétendois à l'Empire, la Philoſophie & les Ecrivains je n'en fais pas grand cas.* Au contraire, les loüanges que *S. Evremond* donne aux ſentiments délicats, au ſtyle poli,

& aux voluptez étudiées de Petrône, qu'il apelle *un des plus honnêtes hommes du Monde*, sont bien objets que *S. Evremond* a regardé ce fameux Epicurien, comme son Héros en fait de Morale. Voyez ses Réflexions sur la doctrine d'*Epicure*. Notre Poëte regardoit Mr. de *S. Evremond* comme un homme, qui avoit toujours fait profession d'une Philosophie profane & voluptueuse, dont les maximes ne seroient autorisées qu'à peine dans la licence du Paganisme. Sa Morale étoit une Morale de Cour, d'autant plus dangereuse, qu'il avoit l'art de la faire passer pour une ingénieuse délicatesse. [J'ajouterai que, si Mr. de *S. Evremond* préféroit les sentimens de *Petrône* à ceux de *Senéque*, son stile décousu, & le peu de méthode, qu'il fait paroitre, ressemblent bien plus à la maniere d'écrire du second, qu'à celle du premier. Un Savant très-connu dit que c'est écrire *par bonds & par pétarades*.]

11. On verra dans les Notes pour la Satyre sur l'Equivoque, combien le Poëte prit de précautions, & combien de fois il en changea certains vers, pour empêcher qu'on ne soupçonnât qu'il en vouloit à la doctrine

des

des Jésuites. Il est bien sûr qu'il ne les aimoit pas ; mais il les craignoit. A la fin de cette Pièce, il ne ménage point ceux qui travaillent sur *Mémoires de Trevoux*, dont il n'étoit pas content. Il les apelle des *nouveaux Midas, aparyez de l'Ignorance.* C'est ce qu'il aura de la peine desperſuader au Public. Quoi qu'ils ne ſoient pas tous de la même force, on ne peut douter, qu'il n'y en ait parmi eux, qui poſſédent une très-belle littérature, quand ce ne ſeroit que le Pére *de Tournemine.*]

12. [Mr. *Deſpreaux* avoit plus de raiſon encore qu'il ne penſoit, quand dans ſon Epître IV. il ſe plaint, que les noms des Places que le Roi de France prit en Hollande en 1672. ne ſont pas propres à faire des rimes heureuſes. Il s'y eſt trompé groſſiérement, quand il a fait *Voërden*, & *Doësbourg* de trois ſyllabes. Il faut prononcer & écrire en François *Vourden* & *Dousbourg*, & c'eſt ainſi que l'on prononce en Hollande.]

13. Epître IX. *Le Normand même alors ignoroit le parjure. Je datte de loin*, diſoit l'Auteur ſur ce vers, *c'étoit deux cens ans avant le déluge.*

14. Voici une Remarque de Phyſique.

ſique. Mr. *Perrault*, pour critiquer *Homére*, qui ſupoſe qu'un Chien avoit vécu vint ans, avoit aporté le témoignage de *Pline*, qui aſſure que les Chiens ne paſſent jamais quinze ans. On raporta cette diſpute au Roi, qui dit, *Perrault ſe trompe, j'ai eu un Chien, qui a vécu vint-trois ans:* & Mr. *Deſpreaux* témoigne qu'un de ſes Oncles a nourri vint-quatre années une eſpéce de Bichon, qu'il avoit.

15. On trouve à la page 171. une aſſez longue Note, dans laquelle on nous aſſure de la converſion ſincére de Mr. *la Fontaine*. On dit pourtant, dans la même Note, que, peu de jours avant ſa derniére maladie, étant à dîner chez Mr. de *Silleri* Evêque de Soiſſons, comme le Diſcours tomba ſur le goût de ce Siécle, *vous trouverez encore parmi nous*, dit-il de tout ſon ſérieux, *une infinité de gens, qui eſtiment plus S. Auguſtin, que Rabelais*. On éclata de rire à cette propoſition, ſans que *la Fontaine* s'aperçut qu'elle dût être rectifiée.

Voici ce que contiennent les quatre Volumes de cette Edition. On trouve dans le Premier, outre les Avertiſſemens, & la Préface du Poëte, les

les douze Satyres, & les douze Epîtres de l'Auteur avec la Préface & les trois dernières.

On voit dans le second Volume un Avertissement de l'Auteur des Remarques, sur l'Art Poëtique; avec cèt Art; le Lutrin précédé d'un Avis au Lecteur, & les Odes, les Epigrammes, & autres Poësies Françoises & Latines.

Le troisiéme contient le *Traité du Sublime traduit du Grec de* Longin; & au bas des pages, les Notes du Traducteur, de Mr. *Dacier*, de Mr. *Boivin*, de Mr. *Tollius*, & de Mr. *Brossette*; des Réflexions Critiques sur quelques passages de *Longin*. Un Avertissement de Mr. l'Abbé *Renaudot* sur la Réflexion X. L'Examen du sentiment de *Longin*, sur ce passage de la Genése, *& Dieu dit, que la Lumiére soit faite &c.* par Mr. *Huet* ancien Evêque d'Avranches; Réponse à l'Avertissement de l'Abbé *Renaudot* sur la X. Réflexion; Remarques de Mr. *Le Clerc* sur cette même Réflexion; & la Réponse de Mr. *de la Motte* à la XI. Réflexion, où il s'agit de ce vers de Mr. *Racine*, *le flot qui l'aporta recule épouvanté*. Mr. de la *Motte* avoit condamné ce vers.

Mr.

Mr. *Despreaux* le défendit dans sa XI. Réflexion sur *Longin*. Mr. *de la Motte* ne fut pas persuadé par les raisons de Mr. *Despreaux*; il répondit, & c'est cette Réponse qu'on nous donne ici. Elle n'est pas dans l'Edition de Genéve, mais elle est tout-à-fait nécessaire, pour pouvoir juger de ce différent.

4. Voici les Piéces du dernier Volume. *Les Héros de Roman*, Dialogue. Arrêt Burlesque, pour le maintien de la doctrine d'*Aristote*. Discours sur la Satyre. Remercîment à Mrs. de l'Académie Françoise, lors que Mr. *Despreaux* y fut reçu. Discours sur le Stile des Inscriptions. Quatorze Lettres différentes, dont la seconde à Mr. le Duc *de Vivonne*; celle de Mr. *Racine* à l'Auteur des Héréſies Imaginaires & des deux Visionnaires, & celle à Mr. l'Abbé *le Vayer*, qui contient une Dissertation sur la *Joconde*, paroissent pour la premiére fois avec les Oeuvres de notre Poëte, dans l'Edition de Genéve. Les Lettres XII. & XIII. qui sont une premiére & seconde Réponse à la Lettre de Mr. *Racine*, dont nous venons de parler, ne se trouvent point dans l'Edition de Genéve, mais

on les a insérées dans cette Edition d'Amsterdam faite sur l'autre. Enfin on trouve ici neuf Préfaces ou Avertissemens, qu'on avoit supprimées dans les dernières Editions des Oeuvres de Mr. *Despreaux* faites en France, & que les Libraires de Genéve ont insérées dans la leur, avec beaucoup de raison.

J'ai déja indiqué quelques uns des avantages de cette dernière Edition d'Amsterdam sur celle de Genéve; en voici quelques autres, qui ne sont pas méprisables. La correction en est beaucoup plus exacte; puis qu'outre diverses fautes de moindre importance, on y a rétabli plusieurs endroits où il y avoit des mots oubliez. Mr. *Brossette* avoit séparé ses trois espéces de Notes; *les Changemens*, *les Remarques*, & les *Imitations*; en sorte que sur la même piéce, il falloit la relire ou la parcourir, du moins, trois fois, pour trouver à quoi se rapportoient ces trois différentes espéces de Commentaires. On les a mises ici, selon l'ordre du Texte, se contentant d'avertir, si ce sont des Changemens, des Imitations ou des Remarques. Ceux qui liront cette Edition, s'apercevront bientot de la com-

mo-

modité de cèt ordre. Enfin il y a quelques Notes nouvelles; il y en a où l'on nous aprend la mort de quelques perſonnes, dont il eſt parlé, & qui vivoient aparemment encore, quand Mr. *Broſſette* faiſoit ſon Commentaire. Au reſte, le Sieur *Mortier*, qui nous a donné cette Edition in 12. en faveur de ceux, qui voudront liſe cèt Ouvrage à la promenade, en prépare une *in 4.* & *in fol.* qui ſera plus commode pour les Bibliothéques, & on nous promet qu'elle ſurpaſſera en beauté celle de Genéve & même celle de Paris. Les Figures en ſeront gravées par le fameux *Picart*.

ARTICLE VI.

SOLUTIO QUÆSTIONIS, *utrum* ΑΣΥΣΤΑΤΑ, *ſeu* CONTRADICTORIA, *propriè loquendo* CREDI POSSINT? *Auctore* JOH. ALPHONSO TURRETTINO, *Paſtore, S. Theologiæ & Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ Profeſſore.* C'eſt-à-dire, *Solution de la Queſtion, ſi à parler proprement, on peut croire des choſes contradictoires. Par Mr.* Turrettin *Paſteur & Profeſſeur en Théologie*

s. logie & en Hiſtoire Sacrée. A Genéve, chez Fabri & Barrillot. 1716. in 8. pagg. 16.

Mr. *Turrettin* avoit avancé dans une Théſe, que ceux-là ſe trompent, qui ſe perſuadent qu'ils croyent des choſes contradictoires, telle qu'eſt la Préſence réelle. Ils joignent des mots & non pas des idées. Or croire, à parler proprement, c'eſt joindre non des mots mais des Idées. Mr. *Pfaff* fit quelques Objections contre cette Théſe dans ſon Livre *de Conſecratione Veterum Eccleſiaſtica*, pag. 468. & 469. Cela a donné occaſion à Mr. *Turrettin* d'examiner la Queſtion en elle-même, & de répondre enſuite aux Objections de Mr. *Pfaff*. Il fait l'un & l'autre dans cette Diſſertation avec ce jugement, cette netteté, & cette clarté, qui paroiſſent dans tous les Ouvrages, qu'il a donnez au Public.

Il commence par définir ce qu'on entend par des choſes contradictoires, ou, *ἀντικείμενα*, comme parlent les Grecs. Ce ſont des choſes, qui ne peuvent exiſter en même tems, mais dont l'une détruit l'autre, comme un Cercle quarré, une Montagne ſans val-

valée, une Ligne sans longueur, un corps incorporel. Il est inutile d'avertir, qu'il n'y a point de ne peut point y avoir de telles choses dans la Nature; car, s'il y en avoit, elles ne seroient pas contradictoires, puis que leur nature consiste encore à être ne peuvent pas exister en même temps. Il ne faut pas excepter les choses divines; la raison en est manifeste, elle ne souffre & ne peut souffrir aucune exception. On n'avancera pas plus de vouloir mettre en jeu la puissance de Dieu. Elle ne s'étend pas aux choses contradictoires, puis que ces prétendues choses sont un tissu des paroles vuides de sens, & qui ne signifient rien.

Ainsi M. Turretin a raison, quand il dit, qu'il y a eu de grands Théologiens, & de grands Philosophes, qui ayent osé faire, que Dieu pouvoit changer les effences des choses, & qu'il pouvoit faire des choses contradictoires. Il remarque, que cette opinion a été inventée, que pour favoriser le dogme très-absurde de certaine Eglise. N'ayant pas les mêmes ménagemens à garder, il assure que des choses qui existent ne peuvent pas en même temps ne pas exister; que par conséquent

les choſes, qui ſe détruiſent réciproquement, ne peuvent pas ſubſiſter en même tems, par l'effort de quelque puiſſance que ce ſoit.

Mais, dit-on, ne peut-on pas, au moins, croire en même tems des choſes contradictoires? Pour répondre, il fait voir ce que c'eſt que *croire*, & en combien de ſens on peut dire, qu'on croit une choſe. Croire, en général, c'eſt donner ſon conſentement à une ou à pluſieurs Propoſitions. On dit qu'on croit une choſe, en, dans un ſens populaire & impropre, ou dans un ſens Philoſophique & exact. Au premier ſens, nous diſons que nous croyons tout ce à quoi nous donnons notre conſentement, quoi que nous n'ayons point d'idée de ce que nous diſons. Ainſi on peut dire, que l'on croit que *Blitri eſt blanc*, quoi qu'on ne ſache pas ce que c'eſt que *Blitri*, & que ce mot ne ſignifie rien. En ce ſens, croire n'eſt autre choſe, que joindre certaines Syllabes ou certains ſons à la maniére des Perroquets & les affirmer les uns des autres. On voit aſſez que cette maniére de croire eſt très-fauſſe & très-impropre.

Pour croire donc proprement & vé-

véritablement, il faut savoir ce que l'on dit, ou, ce qui est la même chose, qu'on ait quelques idées dans l'esprit, dont nous joignions l'une avec l'autre; comme quand nous disons qu'une muraille est blanche, nous savons ce que c'est qu'une muraille & ce que c'est que la blancheur, ainsi ce ne sont pas proprement les mots, mais les idées ou les choses même signifiées par ces mots, que nous unissons. A la vérité il n'est pas nécessaire, que ces idées soient parfaites & complettes, ni qu'elles soient claires & distinctes, ou tout-à-fait exactes, & qu'elles répondent parfaitement aux choses, qu'elles représentent; mais il faut pourtant qu'on ait quelque idée, sans quoi on ne joindroit que des sons vuides de sens.

Il n'est pas moins nécessaire, pour pouvoir dire, que nous croyons véritablement & proprement quelque chose, que les idées que nous unissons, ou que nous affirmons l'une de l'autre ne se détruisent pas; car comment pouvoir joindre deux choses, qui se détruisent réciproquement, comment affirmer l'une de l'autre deux choses, dont l'une détruit l'autre? On demande si l'on peut croire

qu'un Cercle quarré existe, mais comment le croire ? si on comprend les termes ; puis que ces termes se détruisent réciproquement : car dire un Cercle, n'est pas là-même un Quarré ; & que, qui dit un Quarré, dit par là même un non Cercle : Ainsi celui qui croiroit cela, croiroit & ne croiroit point en même sens ; affirmeroit & nieroit ; diroit qu'une chose est & n'est pas en même tems.

On avoue qu'il y a des vérités certaines, & dont nous n'apercevons pas la liaison. Mais autre chose est n'appercevoir pas la liaison, qui soit entre deux choses, & voir clairement, que deux choses ne peuvent pas être unies & qu'elles se détruisent mutuellement : le premier procéde de notre ignorance & de la foiblesse de notre compréhension ; le second de l'opposition qu'il y a entre les choses même, & auxquelles, par conséquent, il est impossible d'accorder notre consentement.

Il y a d'autre part de certaines choses contradictoires, qui ne nous paroissent pas telles, & auxquelles nous donnons notre consentement ; mais alors nous ne les croyons pas telles, parce que nous en avons de fausses

idées,

idées, ou que nous les regardons par quelque côté par lequel elles ne ſont pas contradictoires. Mais, mieux nous connoiſſons la choſe, dont il s'agit, plus eſt groſſiére & palpable la contradiction; d'autant plus eſt-il impoſſible, de lui donner notre conſentement.

On demande s'il y a des perſonnes, qui croyent la Tranſſubſtantiation? On ne peut douter de la bonne foi & de la crédulité de la plupart de ceux qui font profeſſion de croire ce Dogme. 2. On peut bien croire, qu'il y a quelque choſe dans l'Euchariſtie, qui mérite d'être apellé en quelque maniére le *Corps de Chriſt*, & il n'y a là aucune contradiction, pourvû qu'on s'en tienne à des termes généraux & qui ne déterminent rien. Mais que le même Corps de Chriſt né de la S. Vierge, mort, reſſuſcité, aſſis à la droite de Dieu, ſoit, dans le même tems qu'il régne dans le Ciel, ſur mille Autels différens, qu'il y ſoit immolé par le Prêtre, mangé par les Impies, expoſé à la moiſiſſure, au feu, aux ſouris, & à mille autres accidens; que ce Corps ſoit un & pluſieurs en même tems, différent de lui-même, ſéparé de lui-même, &c.

Ces choſes ſont d'une telle nature, que celui, qui, conſervant les termes, peut les croire, peut croire auſſi facilement un Cercle quarré &c. On peut bien prononcer ces paroles & en les prononçant dire, *je crois cela*, & celui qui le dit peut parler de bonne foi, & ſe perſuader, qu'il le croit; mais il ne croira pas plus la choſe, que, s'il dit que *Blanc eſt blanc*, ou que, chez les Habitans de la Lune, il y a certains myſtéres merveilleux, par exemple, des Cercles quarrez, des Triangles octogones, des montagnes ſans vallées, des bâtons, qui n'ont point de bout; ou, ce qui revient au même, des choſes qui ſont, & qui ne ſont pas en même tems.

Mr. *Turrettin* répéte ici, qu'il eſt inutile de recourir à la Puiſſance Divine, ou de dire, qu'il ne faut pas écouter la Raiſon humaine; mais ſe ſoumettre à la Foi. Car, s'il ne faut pas croire la Raiſon, quand elle nous dit très-clairement, que telles choſes ſont contradictoires, on la croira encore moins dans les Argumens qui ſemblent prouver, qu'il n'en faut pas croire la Raiſon dans ces choſes; car il s'en faut beaucoup que ces Argumens par leſquels on nous veut faire re-

renoncer à la Raiſon dans ces choſes, ne ſoient auſſi évidens, que ceux qui nous prouvent, qu'on ne peut pas croire ces choſes contradictoires, dont on a fait mention.

Après cette explication, viennent les Objections de Mr. *Pfaff* & les Réponſes de Mr. *Turrettin*. Nous ne nous y arrêterons pas, parce que qui comprend bien la doctrine, que nous venons d'expliquer, ſera ſurpris, qu'il ſe puiſſe trouver un ſeul Homme dans le Monde, qui ne ſoit pas de l'opinion de notre ſavant Profeſſeur. Dans quelques-unes de ces Objections, Mr. *Pfaff* confond les choſes dont nous avons des idées, & dont nous ne voyons pas la liaiſon, avec des choſes, dont nous apercevons clairement l'oppoſition & la contradiction; dans quelques autres, il ſuppoſe que nous croyons des choſes, dont nous n'avons aucune idée, comme la Trinité, & l'Eternité. On lui nie, que nous n'ayons abſolument point d'idée de ces choſes; autrement croire la Trinité & l'Eternité, ou croire deux mots qui ne ſignifient rien, ſeroit la même choſe; & comme on ne ſeroit digne d'aucune louange de croire ces deux mots; on ne ſe-

ſes soit pas fort blâmable de ne les pas imiter.]

ARTICLE VII.

ESSAI SUR LA CRITIQUE, *imité de l'Anglois de Mr.* POPE. A Amſterdam, chez l'Honoré & Chatelain. 1717. in 4. pagg. 27.

C'EST ici un petit Poëme diviſé en cinq Chants. Mais j'avoue mon peu de pénétration, je n'en ai pû découvrir le plan, ni la méthode; quoi que je l'aye lû deux fois de ſuite avec aſſez d'attention. J'ai vû que l'Auteur y donne divers avis à ceux qui écrivent pour le public & ſurtout aux Poëtes; il y a un petit nombre de régles ſur la Critique, & quelques perſonnes y ſont auſſi critiquées; apparemment pour joindre des Exemples aux régles ſur la maniére de critiquer. Il y a quelques vers aſſez bons & dont la lecture fera plaiſir. Notre Poëte ſe déclare pour les Anciens, & veut qu'on les imite, ſi l'on ſouhaite de réuſſir. Voici comment il s'exprime ſur ce ſujet;

Dans

Dans les Régles de l'Art ſi tu veux t'exercer;
Ce n'eſt qu'aux Anciens, que tu dois t'adreſſer.
Ne crois pas atteindre au ſommet du Parnaſſe,
Si tu n'es diligent à les ſuivre à la trace.
De ces Regles chez eux va chercher l'Inventeur.
Marche ſans t'appuyer, & ſi ſans Traducteur.
On ſe rend immortel en les faiſant revivre.
C'eſt être Original que de pouvoir les ſuivre.

Malgré ſon eſtime pour les Anciens, il blâme fort la maniére, dont Madame *Dacier* a traité Mr. *de la Motte*; voici comment il en parle.

Amyntas a pour l'Ode un talent merveilleux.
„Mais il lit peu les Grecs, ne parle pas comme eux; "
Pour n'avoir pas puiſé dans des ſources ſi pures,
Dorinde l'en reprend par un torrent d'injures;

Par tout pour ſon Lecteur elle perd le reſpect,
Et chez elle on eſt ſot pour ignorer le Grec.
Ce que l'âge, le Sexe, & la pédanterie
Peuvent fournir d'aigreur, de piquante Ironie,
L'Art de médire joint au deſſein d'outrager,
Tout cela d'Amyntas conſpire à la venger.

Je ne copierai plus ici ; que le jugement que notre Poëte fait de différentes Nations, afin que le Lecteur puiſſe mieux connoitre le prix de ſa Poëſie.

L'Anglois penſe, il eſt vrai, mais l'on voit ſes penſées
Souvent l'une ſur l'autre, & ſans ordre entaſſées.
Il eſt trop ennemi de la forme & du tour,
Pour ſe donner le tems de les mettre en leur jour.
Les plus juſtes égards n'ont rien qui l'intereſſe,
Il hait les complimens, rit de la politeſſe,

Je-

Jamais ſes agrémens ne purent le charmer,
Et la Langue n'a point de mot pour l'exprimer.
Le dirai-je en deux mots, ſans être Satyrique?
Le Batave eſt groſſier, l'Eſpagnol hydropique;
Le François un Squelette orné de beaux habits;
L'Italien brillant n'ofre que des rubis;*
L'Alleman fut toujours un Compilateur fade;
Et de trop d'embonpoint l'Anglois ſeul eſt malade;
L'excès d'eſprit le rend à ſoi-même inégal:
Ainſi le trop de ſang eſt ſouvent un grand mal.

* Il avoit dit plus haut que l'Italie *fut de ſes Concetti la beauté du genie.*

AR-

ARTICLE VIII.

ADDITIONS, CHANGEMENS, & CORRECTIONS, *qui doivent être faites dans l'Article* II. *des Nouvelles des mois de Janvier & de Février* 1717. *qui contient l'Extrait du Livre de Mr.* SCHULTING, *qui a pour titre*, JURISPRUDENTIA VETUS ANTE-JUSTINIANEA.

PAge 34. à la Note, qui eſt à la fin de la page, au lieu de 8. *Janvier*, mettez 8. *Février*.

Pag. 35. on dit, qu'il y avoit bien des endroits, qui étoient *corrompus* dans le Recueil des Loix fait par ordre de l'Empereur *Juſtinien*. On auroit mieux fait de dire que ces endroits avoient été changez, que de dire, qu'ils avoient été corrompus.

Pag. 40. lig. 15. *Sciences*. liſ. *ſiennes*.

Pag. 42. Le Fils dont il eſt parlé là n'eſt pas encore pleinement hors de la puiſſance paternelle, & en ſorte qu'il ſache, qu'il eſt hors de cette Puiſſance. Et il faut obſerver, que,

pour faire un Testament, il ne suffit pas qu'un homme soit parfaitement libre, *sui juris*, comme l'on parle; mais il faut, de plus, qu'il le sache.

Pag. 45. lig. 1. *Bernard*, lis. *Bertrand.*

Dans la même page, on a dit que les *Sentimens de Julius Paulus seroient dignes de toute notre estime, quand ce ne seroit que pour la seule raison qu'ils nous ont conservé les peines que les Empereurs Chrétiens ordonnoient contre les Adultères*, on auroit parlé plus juste, si on avoit dit que ces *Sentimens* ou *Sentences*, sont recommandables en partie par la raison que l'on a marquée; puis qu'ils contiennent plusieurs autres choses très-excellentes.

Pag. 46. lig. 27. *Il* (Mr. Schulting) *ne rejette pas tout-à-fait ce que l'on a avancé de la haine d'Ulpien contre les Chrétiens; mais il l'adoucit.* Il laisse cela indéterminé, pag. 546. & marque à la pag 557. qu'il se met peu en peine sur ce sujet.

Pag. 46. *L'Estime particulière, qu'il a conçuë pour ce grand Jurisconsulte* (savoir *Ulpien*) Il estime principalement les précieux Restes de cèt Auteur; par ce qu'ils sont très-purs, & qu'ils

qu'ils contiennent plusieurs choses très-utiles, pour entendre le Droit ancien.

Pag. 47. *Fictions de droit.* Il s'agit là des *fictions*, que les Loix ont introduites. Si les premiéres Loix contiennent quelque chose de trop dur, les Loix postérieures peuvent l'abolir directement. Mais quand les Loix elles-mêmes ont quelque chose, qui paroit être contre ce qui est juste & bon, & que des Loix postérieures ne l'ont pas aboli; alors les Préteurs & les Jurisconsultes, qui ne peuvent rien entreprendre contre la Loi, employent des fictions, pour reduire les choses aux termes de l'équité.

FIN.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de

MAI & JUIN

M DCCXVII.

Par J.B.P.E.P.E.P.E.E.M.A.L.

A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER, Libraire.

M DCCXVII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Westfr.

DES MONNAIES

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

MAI & JUIN.

MDCCXVIII.

ARTICLE I.

*De l'*EXISTENCE *&* *des* ATTRIBUTS *de* DIEU: *Des* DEVOIRS *de la* RELIGION NATURELLE, *&* *de la* VERITE *de la* RELIGION CHRETIENNE. *Traitez, qui ſont le précis de XVI. Sermons prononcez à Londres pour la* Lecture *fondée par Mr.* Boyle, *par Mr.* CLARKE *Docteur en Théologie. Traduits de l'Anglois par Mr.* RICOTIER. A Amſterdam, chez Jean Frederic Bernard.

1717. in 8. Tome I. pagg. 251. Tome II. pagg. 424.

1. J'Ai donné un long Extrait du premier Volume de cèt Ouvrage, sur l'Edition Angloise, dans ces *Nouvelles*, Mois d'Août de 1705. pag. 123. & mois de Septembre de la même année pag. 245. On trouve aussi un Précis court, mais assez exact, du second Volume dans les Nouvelles de Septembre, 1706. pag. 346. Je le donnai tel qu'il me fut envoyé d'Angleterre. Cela, pour ne pas repeter, me dispensera de m'étendre autant sur la Traduction de cèt excellent Ouvrage, que j'aurois fait, si je n'en avois point parlé. Je ne ferai que deux Remarques sur le premier Volume.

La premiére, c'est qu'on y trouve un Avertissement assez long du Traducteur. Le tître de Sermon suffit pour dégouter bien des Lecteurs, qui entendent, à leur gré, assez de Sermons dans l'Eglise, sans en lire encore dans leur particulier. Pour prévenir le dégout du Lecteur à cèt égard, Mr. *Ritotier* a jugé à propos d'avertir, que, quoi ce soient ici originairement des Sermons, & même

des

des Sermons, qui ont été recitez en public, cependant l'Ouvrage en lui-même a plus l'air d'un Traité de Métaphysique, que d'un Recueil de Sermons. Ceux qui connoissent l'Angleterre, dit notre Traducteur, n'ignorent pas que les Prédicateurs Anglois [du moins les Episcopaux] ont une méthode tout-à-fait différente de celle qui régne dans les autres Pays. En Italie, par exemple, on aime les mots pour rire, les pointes, les *Concetti*, & c'est aparemment ce qui a donné naissance au Proverbe, *Questo è bono per la Predica.* Il régne en France un meilleur gout. On a banni de la Chaire tout ce qui s'éloigne tant soit peu de la gravité; mais on se pique de prêcher poliment & éloquemment. On y a parfaitement bien réussi; mais il ne faut pas chercher dans les Sermons des Prédicateurs François des matiéres traitées solidement & avec méthode. Vous n'y verrez point de sujet aprofondi; ils ne ne font que l'éfleurer. En un mot, ce sont des gens qui déclament admirablement bien, mais qui instruisent fort mal. Ce sont d'excellens Rhétoriciens, mais de très-pauvres Logiciens. [C'est le jugement de Mr.

Ricotier, duquel il est bien permis d'appeller. Du moins, on ne peut regarder sa proposition, que comme une proposition universelle modifiée, qui souffre beaucoup d'exceptions.] Les Anglois, ajoute notre Traducteur, font beaucoup moins de cas de la Rhétorique, que de la Logique. Ils ne négligent pas tout-à-fait l'Eloquence, mais ils n'en font pas leur tout, comme on fait en d'autres endroits. Ils se piquent de parler à l'esprit, & non pas de chatouiller l'oreille. S'ils croyent que leur Texte ait besoin d'éclaircissement, ils l'expliquent d'une maniére simple & littérale. Ils vont droit au but de l'Auteur sacré, & dès qu'ils l'ont trouvé, ils ne s'en écartent point. Ils font profession de s'arrêter à la pure & solide verité, d'apuyer ce qu'ils avancent de bonnes preuves, & de répondre solidement aux objections.

Mr. *Ricotier* nous apprend encore, que Mr. *Clarke* a retranché de ses Sermons prononcez, en les publiant, les Exordes, les Divisions, les Aplications, & en général tout ce qui distingue un Sermon d'un autre Discours. En récompense, il y a ajouté

plu-

plusieurs choses, qui ne sauroient entrer dans un Discours, qu'on reciteroit, ou qu'on lit devant une Assemblée Ecclésiastique. Ce sont d'ailleurs des Discours, qu'on ne fait point devant un Troupeau ordinaire, mais devant des personnes savantes capables de comprendre des Démonstrations, qui ne sont point à la portée du peuple.

Mr. *Boyle* nous apprend aussi dans son Avertissement, ce que c'est que cette *Lecture* de Mr. *Boyle*, dont tant de Livres parlent, & que tant de personnes ignorent. Voici ce que c'est. Le savant Mr. *Boyle* legua par un Codicille du 28. Juillet 1691. une maison qu'il avoit à Londres, pour que le revenu fut employé à l'entretien d'une *Lecture* annuelle, c'est ainsi qu'on apelle en Angleterre des Sermons extraordinaires, que l'on prêche dans des heures extraordinaires, & ce nom vient, sans doute, de ce que la plupart des Anglois lisent leurs Sermons au lieu de les réciter par cœur. Il limita cette *Lecture* à huit Sermons par an, qui seroient recitez ou lûs les premiers Lundis, des mois de Janvier, de Février, de Mars, d'Avril, de Mai, de Septembre, d'Octobre, & de Novembre. Il exi-

qua les sujets sur lesquels il vouloit que roulassent ces Sermons, il interdit des Controverses contre les Sectes particulières, qui partagent le Christianisme. Il voulut que cette Lecture fut employée *à mettre en évidence les preuves de la Religion Chrétienne, & à les défendre contre les attaques des Infidelles notoirement tels, comme sont les Athées, les Déistes, les Payens, les Juifs, & les Mahométans.* Il nomma des personnes de mérite exécuteurs de sa Volonté; & ils ont parfaitement répondu aux intentions du Testateur. Cette Institution a produit un grand nombre d'excellens Ouvrages sur la Religion.

La seconde Remarque, que je dois faire sur ce premier Volume, c'est qu'on trouve à la fin, des Lettres, qui n'étoient point dans la premiére Edition Angloise & qui contiennent des Objections faites à Mr. *Clarke*, avec ses Réponses. Elles méritent d'être luës. On y voit des raisonnemens de Métaphysique très-abstraits, mais qui plairont à ceux qui aiment cette Science.

II. Le Second Volume est employé à prouver la vérité de la Religion naturelle & celle de la Reli-

gion Chrétienne. L'Auteur commence par expliquer son Dessein & donner le Plan de son Livre. Il parle ensuite du Déisme & de quatre Espéces de Déistes.

Les premiers faisant semblant de croire, que Dieu a créé le Monde, nient qu'il le gouverne par sa Providence. On montre, que cette opinion conduit droit à l'Athéisme. La maniére dont *Descartes* a cru que le Monde auroit pu se former, si Dieu avoit seulement donné du mouvement aux diverses parties de la matiére, auxquelles elle auroit été divisée, est la plus grande de toutes les Chiméres. La matiére étant d'elle-même incapable de se conformer à aucune Loi, il est impossible que les Loix originales du mouvement subsistent, à moins qu'une Puissance supérieure à la matiére ne la détermine à se mouvoir conformément à ces Loix. Il est d'ailleurs incontestable aujourd'hui, que les Corps des Plantes & des Animaux, n'ont pû se former par la pure matiére, selon les Loix générales du mouvement; il faut qu'une Cause intelligente y ait présidé; & comme il s'en forme tous les jours de nouveaux, la même Cau-

se doit nécessairement présider. Le pouvoir de Gravitation, ce principe si universel, la source de presque tous les mouvemens réguliers du Monde matériel, ne sauroit être venu d'aucun mouvement imprimé originairement dans la matière. Il doit nécessairement avoir été produit par une cause qui pénétre la substance solide de tous les corps, & qui leur donne continuellement une force entiérement différente de celle, en vertu de laquelle la matière agit sur la matière. D'où il suit, que tous les grands mouvemens qui arrivent dans l'Univers, tels que sont, par exemple, les mouvemens des Planétes, sont produits par quelque Substance spirituelle, qui n'a pas imprimé au commencement dans la matière une certaine quantité de mouvement, mais qui déploye actuellement son pouvoir, dans toutes les parties du Monde, & cela sans discontinuation. Or, selon Mr. Clarke, soit que cette Puissance par laquelle le Monde est conservé & gouverné vienne immédiatement de la Cause suprême, qui a créé l'Univers, soit qu'elle vienne de quelques Etres subordonnez, que Dieu a établi pour avoir soin de ces di-

nes parties du Monde, & pour y présider, il n'importe. Quel que l'on prenne de ces deux Partis, on aura toujours une idée grande & noble de la Providence. Selon cette opinion, ce que les Scholastiques ont dit des Intelligences employées à mouvoir les Cieux, & dont on s'est tant moqué, pourroit bien être véritable. C'est ainsi que les diverses opinions se succèdent les unes aux autres, & que les anciennes reparoissent de nouveau sur la scéne, comme les Modes. Voici une autre preuve de la Providence.

Si Dieu est un Etre tout-puissant, présent par tout, intelligent, sage, & libre, comme l'Auteur l'a prouvé, il est clair, qu'en tout tems, & en tous lieux il connoit certainement tout ce qui existe, il prévoit ce qu'il y a de plus sage & de meilleur à faire en tout tems & en tous lieux, & qu'il a un pouvoir suffisant pour venir à bout sans peine, ni opposition, de tout ce qu'il trouve à propos de faire; d'où il suit, qu'il doit nécessairement diriger tous les événemens, qui arrivent dans le Monde, jusques aux moindres circonstances, & faire tout immédiatement, à la reserve de ce

qu'il laiſſe, par un pur effet de ſon bonplaiſir, à la direction des Agens libres ſubordonnez. Oter donc à Dieu le Gouvernement du Monde, & dire qu'il ne ſe mêle point des affaires d'ici bas, c'eſt lui ravir ſa toute-préſence, ſa connoiſſance, & ſa Sageſſe, c'eſt nier, en effet, ſon exiſtence.

A l'égard des Déiſtes, qui, faiſant ſemblant de croire une Providence, diſent qu'il n'y a point de différence eſſentielle entre le bien & le mal moral, & que toute cette différence dépend de Loix humaines, l'Auteur fait voir que cette opinion détruit néceſſairement les perfections morales de Dieu, & par conſéquent ſon exiſtence; puiſque ces perfections morales ne ſont pas moins eſſentielles à la Divinité, que ſes perfections phyſiques.

Il y a une troiſiéme ſorte de Déiſtes, qui font profeſſion de croire la Providence; mais qui nient l'immortalité de l'Ame, & les Peines & les Récompenſes après la mort. Quand on leur oppoſe la bonté & la juſtice de Dieu, qui veulent que la Vertu ſoit recompenſée, & que le Vice ſoit puni; ils prétendent que les Vertus de Dieu ſont tranſcendantes, qu'elles ne ſont pas du même ordre que cel-

lles des Hommes, qu'il n'y auroit
anivoque entr'elles; de là il vi
ient, que bien que la distributio
s biens & des maux de la vie préſe
nous paroiſſe très-inégale, & pe
onforme aux regles de l'équité
ous ne connoiſſons pourtant poſ
ſez les Attributs de Dieu, pou
ouvoir conclurre de là la certitu
'une vie à venir. Mais ſi la bonté
a juſtice de Dieu ne ſont pas en Di
e qu'elles ſont dans nos idées, no
e prononçons que des mots vuid
de ſens, quand nous diſons que Di
eſt néceſſairement bon & juſte. C
pourra dire la même choſe de ſa co
noiſſance, de ſa ſageſſe, & de tou
ſes autres Perfections. Ainſi on re
verſe tous les fondemens ſans le
quels il eſt impoſſible de s'aſſurer d'a
cune choſe.

Il y a, enfin, des Déiſtes, q
ſont profeſſion de convenir de to
tes les véritez de la Religion natu
le; mais ils n'en conviennent qu'a
cauſe qu'elles ſont connuës par les
mières naturelles, indépendamm
de la Révélation Divine, qu'ils
jettent. Ce ſont là, ſelon Mr. C
le, les ſeuls véritables Déiſtes,
ſeuls qui méritent qu'on entre en

peine savoir trop, pour les vrais amis de la vérité de la Religion Chrétienne, & de sa conformité aux plus pures lumières de la droite Raison. Si nos sortes de Déïstes sont sincères, ils doivent désirer ardemment que Dieu se soit révélé d'une manière extraordinaire aux Hommes, pour leur apprendre combien la repentance lui est agréable, quel est son penchant à pardonner, & à ne point se souvenir, après un examen exact, que la Révélation Chrétienne tire son origine du Ciel.

Le Chapitre III. tend à montrer, qu'il résulte des différentes Relations que les choses ont entr'elles nécessairement, & éternellement, qu'il est convenable, dans l'ordre de la Raison, que les Créatures agissent d'une manière, plutot que d'une autre, & qu'elles soient obligées à la pratique de certains devoirs indépendamment d'aucune volonté positive ou d'aucun commandement exprès de Dieu, comme aussi indépendamment de toute espérance de profit & de récompense, ou de toute crainte de dommage & de punition, soit pour le présent ou pour l'avenir. Cela, quoiqu'exprimé autrement, revient, dans le fonds,

fonds, à ce qu'on dit ordinairement, qu'il y a des choses que Dieu a commandées parce qu'elles étoient bonnes, & qui ne sont pas bonnes de ce que Dieu les a commandées; & que les Hommes doivent nécessairement suivre la vertu & éviter le vice, quand il n'y auroit ni peines, ni récompenses. Ces propositions sont fondées sur ce qu'il y a des relations essentielles entre certaines choses, relations fondées sur la nature des choses, & qui sont immuables. Il est aussi clair, par exemple, que Dieu est infiniment supérieur à l'Homme, qu'il est clair que l'Infini est plus grand qu'un point, & que l'Eternité a plus de durée qu'un moment. Il est donc certain qu'il est plus convenable, que les Hommes l'honorent, le servent, lui obéissent, & l'imitent, que non pas qu'ils manquent à l'honneur & à l'obéissance qu'ils lui doivent. On peut prouver de la même maniére les devoirs des hommes les uns envers les autres, & tous les autres préceptes de la Loi naturelle.

On fait voir encore, que les mêmes raisons, qui déterminent la Volonté de Dieu, & qui la portent toujours & nécessairement à agir confor-

mé-

mémeau aux régles éternelles de la Justice, de la Bonté, & de la Vérité, doivent déterminer auſſi la volonté de tous les Etres raiſonnables ſubordonnez, & les obliger de conformer toutes leurs actions à ces Régles. Il en eſt de la Volonté, comme de l'Entendement. Il eſt naturel & néceſſaire, que l'Entendement acquieſce à une vérité démontrée; il eſt auſſi naturel, que la Volonté ſe détermine dans chaque action conformément à la droiture & à la Raiſon. La différence qu'il y a, c'eſt qu'il n'eſt pas au pouvoir d'un Homme de rejetter une vérité de ſpéculation claire & évidente; au lieu qu'il abuſe ſouvent de la liberté naturelle de ſa volonté pour faire des actions, qui ſont viſiblement contre tout droit, & où couvre toute raiſon. Mais il péche, en agiſſant de cette maniére; puis qu'il eſt indiſpenſablement obligé de ſe conformer aux régles de la Juſtice & aux lumiéres de la Raiſon. Cette obligation dépend originairement du dictamen de la Conſcience, du jugement intérieur que l'Homme porte ſur telle ou telle Loi, dont l'obſervation lui paroit juſte, & conforme aux lumiéres de la droite Raiſon. C'eſt en cela propre-

nent que consiste le Fondement
'obligation, c'est ce qui la rend
plus forte, que ni l'autorité du
islateur, ni la vuë des récompen-
& des peines. La plus grande &
lus forte de toutes les obligations,
celle qu'on ne sauroit violer, sans
ondamner soi-même. Or l'on ne
oit agir contre les Lumiéres de
Conscience, sans prononcer sa
damnation. L'Auteur déduit, en
de mots, de ce Principe, les prin-
ux devoirs de la Morale à l'égard
Dieu, à l'égard des autres Hom-
, à l'égard de soi-même, &
voye à d'autres Auteurs, qui ont
té ce sujet plus amplement.

u reste, bien que Mr. *Clarke*
ave solidement, que quoi qu'on
ve être vertueux quand il n'y aut
ni peines à craindre, ni récom-
ses à espérer, de la maniére dont
Hommes sont faits, si vous leur
l'espoir de la récompense, vous
gnez leur ardeur, pour la prati-
de la vertu.

)ans le Chapitre IV. on fait voir
les principes sur lesquels *Hobbes*
ti tout son Système touchant
gine du Droit, ménent à des con-
ences affreuses, & dont l'absur-

dité

dité faute aux yeux. On prouve que chaque Homme, considéré dans l'état d'égalité & de nature, où il le pose, ayant un droit égal à la conservation de sa propre vie, doit évidemment avoir un pareil droit à une portion égale de toutes les choses nécessaires à la conservation, ou à la commodité de cette même vie. Il suit donc que chaque Homme ait originairement le droit de s'approprier toutes choses, il est au contraire très-clair, que quiconque entreprend de se rendre maître d'une plus grande portion, que celle à laquelle il a droit de prétendre, tombe dans une injustice, & se rend responsable de tout le mal qu'on arrive, à moins qu'il ne le fasse du consentement des autres hommes, & pour des raisons du bien public.

Il y a, ce me semble, deux remarques à faire sur ce sujet. La première est sur ce que dit l'Auteur, que *chaque Homme a un droit égal à une portion égale de toutes les choses nécessaires &c.* Je crois qu'on doit distinguer. Cela est exactement vrai avant que personne se soit mis en possession de quoi que ce soit. Car si un Homme vient à naître, lors que tout est oc-

occupé, il ne peut pas dépouiller les autres de ce qu'ils possédent: il doit ou aller dans des Pays où il y ait des choses, qui n'appartiennent encore à personne, ou attendre de l'Humanité des autres, quelque portion de ce dont il a besoin. J'ai vû des gens, qui croyoient qu'un Homme venant à naître, Dieu qui lui avoit donné la vie, vouloit par là-même qu'il eut de quoi la conserver, & qu'il avoit droit d'appeller des Hommes nez avant lui à un nouveau partage des biens de la Terre. Ma seconde Remarque, c'est que, quand les choses ne sont à personne, il semble qu'on peut s'emparer d'une plus grande portion, que de ce qui est nécessaire pour son entretien, sauf à faire part de son superflu à ceux qui viendront ensuite. *Adam* étant seul dans le Monde, pouvoit se rendre maître de tout & tout convertir à son usage, sauf à donner à ceux qui viendroient ensuite, la portion, dont ils auroient besoin.]

Le Chapitre V. est destiné à montrer, que les Devoirs éternels de la Morale, qui de leur nature sont réellement & toujours obligatoires, le sont aussi en vertu de la volonté expresse de Dieu, & de sa Loi immuable,

c'est-

c'eſt-à-dire, que nous devons obſerver ces devoirs & parce qu'ils ſont fondez ſur notre nature & parce que Dieu les a preſcrits. De ce que Dieu eſt néceſſairement infiniment ſaint, infiniment juſte, & infiniment bon, il ſuit qu'il doit auſſi vouloir, que toutes ſes Créatures ſoient ſaintes, juſtes, & bonnes, à proportion de leurs facultez & des talens qu'il leur a donnez. C'eſt là le moyen le plus infaillible de connoitre la volonté de Dieu. Il y a néanmoins d'autres raiſons collatérales qui ſervent à la même choſe, & que notre Auteur ne néglige pas. En voici une entr'autres. Dieu en créant les choſes au commencement, & en leur conſervant par les ſoins continuels de ſa Providence, l'Etre qu'il leur a donné, fait clairement connoitre, que ſa volonté eſt qu'elles exiſtent; & qu'elles ſoient telles qu'elles ſont: il déclare de même manifeſtement & de la même maniére, que tous les devoirs de Morale, qui réſultent néceſſairement des relations & des proportions, que les choſes ont entr'elles, ſont auſſi conformes à ſa volonté, & qu'il les a poſitivement commandez.

On prouve dans le Chapitre VI. que Dieu a dû néceſſairement établir des récompenſes pour ceux qui obſervent ſa Loi & des peines pour ceux qui la violent. Si les perſonnes vertueuſes ne recevoient jamais la récompenſe de leur vertu, & ſi le vice demeuroit toujours impuni, Dieu ne donneroit aucune marque, à laquelle on pût reconnoître, qu'il aprouve la vertu, & qu'il desaprouve le vice; & cela étant, on ne pourroit être aſſuré, que la vertu lui fût réellement agréable, & que le vice lui fût odieux. D'où il s'enſuivroit qu'on n'auroit aucune raiſon valable de croire qu'il aît commandé l'une & défendu l'autre. Or cela étant une fois ſuppoſé, il ne faut plus parler des Attributs moraux de Dieu, dont il ne reſtera plus aucune preuve certaine. Comme ces conſéquences ſont fauſſes & abſurdes, le principe d'où elles naiſſent eſt tout-à-fait inſoutenable.

Originairement la nature des choſes & la conſtitution de l'Univers ſont telles, que l'obſervation des régles éternelles de la bonté & de la juſtice tend par une conſéquence directe & naturelle, à rendre toutes les Créatures heureuſes, & leur inobſervation

vation à les rendre malheureuses. Cependant cet ordre se trouve maintenant renversé par la corruption des Hommes. Les Justes ne sont pas exactement récompensez dans cette vie, ni les méchans punis. Il suit de là, qu'un jour les choses doivent exactement changer de face, qu'il y ait un état avenir, où les punitions & les récompenses seront distribuées à qui elles sont dues; un état où tous les desordres & toutes les inégalitez soient bannies, & où tout le Système de la Providence, qui nous paroît aujourd'hui si confus & si inexplicable, à cause que nous n'en connoissons qu'une petite partie, soit mis en évidence, & reconnu à tous égards digne d'une Sagesse infinie, d'une justice & d'une bonté souveraines. C'est ce qui est solidement prouvé dans le Chapitre VII.

Dans le suivant on parle de l'Immortalité de l'Ame, & on rapporte quelques autres Argumens, qui prouvent la certitude des peines & des récompenses d'un état avenir. On prouve cette Immortalité de l'Ame, par la consideration de la nature si essentiellement differente de la nature de la Matiere; & l'on fait voir que

les plus sages des Philosophes Payens ont crû cette Immortalité, de même que les Nations entiéres soit civilisées, soit barbares.

On montre dans le Chapitre IX. la nécessité d'une Révélation surnaturelle, à cause de l'extrême corruption des Hommes. La plupart d'entr'eux sont si peu attentifs & réfléchissent si peu, l'éducation les remplit de tant de Préjugez & d'erreurs, leurs convoitises sont si fortes, & leurs désirs naturels si violens, leur aveuglement produit par les opinions superstitieuses, par les mauvaises coutumes & par les pratiques vicieuses, qui ont la vogue dans le Monde, est si grand & si prodigieux, que peu de personnes sont réellement capables de découvrir par elles-mêmes les grandes vérités, dont on vient de parler. Ils doivent donc avoir une instruction particuliére, qui les convainque de leur fausseté & de leur importance, qui leur en donne des idées saines & nettes, & qui leur mette devant les yeux les motifs les plus propres à les porter à la pratique des grands devoirs, que la droite raison naturelle leur prescrit. Mais toutes ces raisons, qui ren-

rendent nécessaire une Révélation surnaturelle?

Il faut avoüer, qu'il y a eu dans tous les Siécles du Paganisme, des personnages d'une probité, d'une sagesse, & d'un courage extraordinaires, qui se sont apliquez à l'étude des devoirs de la Morale, en ont fait des leçons aux autres, & les ont exhortez à les mettre en pratique. Cependant aucun de ces grands Hommes n'a pû faire de grands progrès pour l'entiére réformation du Genre Humain; parce que peu de personnes ont mis tout de bon la main à ce grand Ouvrage; que celles qui l'ont eu véritablement à cœur ont entiérement ignoré des doctrines absolument nécessaires pour l'exécution de leur dessein; & qu'elles ont flotté dans le doute & dans l'incertitude sur quelques autres, qui n'étoient pas moins nécessaires au but qu'elles se proposoient. Ajoutez à cela, qu'elles n'ont pû ni expliquer clairement, ni prouver solidement plusieurs Dogmes, qu'elles croyoient avec certitude; qu'elles n'avoient pas assez d'autorité pour persuader aux Hommes ceux de ces Dogmes, qu'elles étoient en état d'expliquer & de prouver, ni de faire

ſur leur eſprit des impreſſions capables d'influer ſur la conduite générale du Genre humain. On a vu, que dès que ces grands Philoſophes ont été morts, leur Doctrine s'eſt d'ordinaire éteinte avec eux, faute d'autorité ſuffiſante pour ſe ſoutenir; leurs Sectateurs ſe replongeoient bientot dans les Idolatries; les Superſtitions, les impuretez & les débauches du Vulgaire. On peut voir les plaintes de *Platon** ſur ce ſujet. C'eſt là en abrégé ce que contient le Chapitre X. où l'on fait un détail exact & inſtructif des doctrines néceſſaires à la converſion des Hommes, & qui étoient ignorées des Philoſophes Payens. La principale choſe qu'ils ignoroient, c'étoit le moyen de rentrer dans la faveur de Dieu, quand on a eu le malheur de l'offenſer & de s'égarer du droit chemin. Ce Chapitre mérite une attention particuliére.

Dans le ſuivant, on continuë à montrer, que les Hommes avoient beſoin d'une Révélation céleſte, & que la connoiſſance, qu'ils avoient naturellement de la Divinité, les menoit à cette Révélation, & leur donnoit tout lieu de l'eſpérer. On rapor-

* *de Republ.* Lib. VI.

te des paſſages conſidérables
Payens ſur ce ſujet. *A moins*, di
Socrate, qu'il ne plaiſe à Dieu,
vous envoyer quelcun pour vous inſtru-
re de ſa part, n'eſperez pas de réu
jamais dans le deſſein de réformer
mœurs des Hommes. Le meilleur p
ti, que nous ayons à prendre, dit e
core le même Philoſophe, *c'eſt d'a-*
tendre patiemment. Oui, il faut a-
tendre que quelcun vienne nous inſtru-
re de la maniére, dont nous devon
nous comporter avec les Dieux & a-
vec les Hommes. On verra la ſuite
la pag. 257, du ſecond Volume du
Livre, dont nous donnons l'Extrait.

On fait voir dans le Chapitre XII.
que la Religion Chrétienne eſt la ſeu-
le de toutes les Religions, qui ſoit
dans le Monde, qui puiſſe ſe vanter
avec quelque apparence de raiſon de
poſſeder cette Révélation divine; en
ſorte que ſi elle ne la poſſéde pas, il
n'y a dans le Monde aucune Révé-
lation de la Volonté de Dieu.

Mr. *Clarke* paſſe dans les Chapitres
ſuivans à l'examen des preuves di-
rectes, qui démontrent actuellement
la vérité de cette Révélation divine.
Il fait voir dans le XIII. quels ſont
les caractéres auſquels on peut re-

con-

si une Religion vient de
de Dieu, elle doit nécessairement
ces traits. 1. Il faut que les
qu'elle prescrit, soient par-
d'accord avec les idées que
ns naturellement de Dieu,
en propres à perfectionner
une & à produire le bien &
commune, du Genre hu-
es dogmes qu'elle enseigne
nt pas choquer les lumières
la Raison. 2. Les Motifs,
Religion propose, doivent
it convenables, & qui s'accom-
dent être marquées au
la sagesse de Dieu, & pro-
fectionner l'esprit, & à ré-
es mœurs des Hommes. 3. Il
voit prouver directement &
ent, qu'elle vient de Dieu,
par des signes & des témoi-
i certains, qu'ils ne laissent
eu à douter de la Divinité de
n de celui qui en est l'Au-
la preuve dans les Chapitres
, que ces trois caractères se
t dans la Religion Chrétien-

commence par les devoirs
prescrit. On en donne un
e abrégé tiré de l'Evangile,

qui est capable de ravir en admiration toute personne raisonnable, n'est pas entiérement livrée à ses Juges & à ses Passions. Les motifs que la Réligion Chrétienne nous propose, pour nous porter à la pratique des devoirs qu'elle nous prescrit, sont aussi tout-à-fait dignes de la Sagesse de Dieu, & répondent parfaitement bien aux espérances naturelles de l'Homme. Il ne faut que les proposer pour en convenir. Ces motifs sont, que Dieu accepte toujours une véritable repentance; la promesse d'un secours divin, pour nous porter à nous aquitter de nos devoirs, la découverte claire des récompenses & des peines à venir.

A l'égard des Dogmes, Mr. Charles en fait une énumération assez exacte, & s'occupe à prouver, que, quoiqu'il y en ait quelques uns au dessus de la Raison, ils s'accordent pourtant tous avec la droite Raison; qu'ils ont tous beaucoup d'influence sur la Réformation des mœurs, & que, tous ensemble, ils font un corps, un Système de foi très-suivi & très-raisonnable. Il y en a beaucoup qui se récrient contre le Dogme de la très-sainte Trinité: mais les anciens Philo-

les plus ſavans & les plus
nt cru & enſeigné des cho-
ifficiles, pour le moins, à
re, que cèt Article de la
ienne, leſquelles choſes,
idée, étoient non ſeule-
mpatibles avec la Raiſon,
utre cela, conformes à ſes
les plus pures. D'où il ſuit,
ands Hommes, loin de re-
Dogme en queſtion, ſous
de ſon incompréhenſibilité,
t indubitablement reçu, ſans
p de difficulté; puis qu'au
ne contient rien, qui ſoit,
difficile à comprendre, ou
traire aux lumiéres de la rai-
n, que d'autres points, qu'ils
ient pas de croire; quoi qu'ils
nt apuyez ſur aucune autori-
. On poſe encore en fait,
y a aucun de ceux qui nient
'hui la Révélation & qui la
tent, à qui on ne fit avancer
ſes pour le moins auſſi in-
henſibles, que le Dogme de
ération éternelle du Fils de
i on l'obligeoit à dire ſon ſen-
ſur la production originale des

Clarke s'étend beaucoup à

faire voir combien est raisonnable le Dogme de la Rédemption aquise par *Jesus-Christ*; parce que c'est là le point capital & comme le centre de la Religion. La Pratique des anciens Payens eux-mêmes prouve clairement, que les Hommes dans tous les Siécles ont cru communément, que Dieu ne pardonnoit pas le péché sans satisfaction, & que cependant ils ont espéré, que moyennant la repentance du pécheur, la Justice de Dieu se laisseroit satisfaire par quelque autre chose que par la destruction du Pécheur lui-même.

La grandeur du Mystére fait que quelques personnes en doutent. Ils ne peuvent concevoir, que Dieu ait voulu livrer son propre Fils à la mort, pour une créature aussi méprisable que l'Homme, qui à peine tient quelque rang dans ce vaste Univers, & qui en comparaison de tous les autres Etres, qui le composent, ne peut être considéré, que comme un petit brin de poussiére. Voici ce que Mr. *Clarke* répond. La miséricorde & l'amour de l'Etre infiniment bon se répand également sur tous les Ouvrages de ses mains. Quelque étendue qu'on donne à l'Univers, quel-

que

id que ſoit le nombre des
s raiſonnables, qui l'habi-
quelle que ſoit leur excellen-
e ſauroit diſconvenir que les
s n'y tiennent un rang très-
able, & qu'ils ne ſoient les
a faveur de qui le Globe ter-
ité fait. Autant que nos lu-
euvent s'étendre, la Terre
s habitons, eſt auſſi conſidé-
auſſi digne des ſoins de Dieu,
ne des autres parties de notre
, & notre *Tourbillon*, à ſon
auſſi conſidérable, qu'aucun
s Tourbillons, qui ſont dans
rs. Enfin, comme nous com-
s facilement, que la même
ince, qui gouverne tout l'Uni-
gouverne auſſi & dirige en
lier toutes les choſes de ce
nde, auſſi la Raiſon ne trouve
difficulté réelle à concevoir,
même *Logos*, la Parole, ou
ſſe du Pére, qui s'eſt manifeſté
ommes ſur la Terre en diffé-
ms & en différentes maniéres,
leur a révélé la volonté de
a pu auſſi ſe manifeſter à d'au-
tres dans d'autres parties de
vers, & leur découvrir la Vo-
de Dieu par des voyes, qui

nous ſont inconnuës, & qu'il ne nous importe aucunement de ſavoir.

A l'objection ſi commune contre la Réſurrection tirée des Anthropophages, qui ſe mangent les uns les autres, Mr. *Clarke* répond entr'autres choſes, que ce Corps mortel & corruptible, dont nous ſommes revêtus, n'eſt probablement, que comme la dépouille de quelque principe caché, qui eſt maintenant inſenſible, & peut-être, le Siége préſent de l'Ame, & que ce Principe maintenant inconnu, ſera manifeſté au jour de la Réſurrection dans la forme, qui lui eſt propre, de la même maniére, à peu près, que chaque grain de blé renferme un principe ſéminal inſenſible, dans lequel ſont contenus & ſon épi & ſes feuilles futures, qui ſe dévelopent, & qui prennent viſiblement leur forme, après que le reſte du grain s'eſt corrompu dans la Terre. Suivant cette ſuppoſition, il n'y aura point dans la Nature de confuſion des Corps.

Ce que l'Auteur dit ſur les peines des Méchans mérite auſſi d'être peſé; mais ce Livre eſt ſi rempli, qu'il eſt bien difficile d'indiquer tout ce qui eſt digne d'attention. Je n'en raporterai

ce crétrain. Que savons-nous, *Clarke*! si Dieu en infligeant
ſ'obans les peines éternelles,
pas proposé des vuës de Sa-
ui nous ſont inconnuës? Que
nous, ſi Dieu n'a pas résolu
roit dans la ſuite de cèt exem-
la punition ſévére des Mé-
contre d'un puiſſant motif,
bliger d'autres Etres à ne pas
tir de l'obéiſſance, qu'ils lui
t; de la maniére, à peu près,
voulu, que la chute & la pu-
des Anges rebelles ſerviſſent
ommes d'avertiſſement, pour
igner du péché?

fait voir dans le Chapitre
& dans les ſuivans, la vérité
Religion Chrétienne, par les
es que *Jeſus-Chriſt* a faits, par
mpliſſement des Prophéties,
e celles des Prophétes, que de
que *Jeſus-Chriſt* lui-même a
ncées, & par le témoignage
pôtres. Et parce que la doctrine
ſtiennes eſt une Doctrine très-
ile, l'Auteur s'occupe à la bien
quer, & après avoir écarté beau-
de fauſſes idées qu'on en don-
& fait des remarques très-conſi-
bles, il dit, que la véritable dé-

finition du Miracle, à prendre ce terme dans un ſens Théologique, eſt une œuvre extraordinaire, qui s'écarte de l'ordre commun & du train régulier de la Providence, produite, ou par Dieu lui-même immédiatement, ou par quelque Agent intelligent ſupérieur à l'Homme, pour ſervir de preuve à quelque dogme particulier, ou, pour rendre témoignage à la Miſſion de quelque Perſonne, & lui donner de l'Autorité. Cela poſé, à moins qu'une œuvre de cette nature ne ſoit contredite par quelque Puiſſance viſiblement ſupérieure, ou qu'elle ne ſoit portée en preuve d'un Dogme contradictoire, ou propre à fomenter le vice, auquel cas tous les miracles du Monde ne ſauroient jamais rien prouver, à moins, dis-je, que tout cela ne ſe rencontre, on doit ſouſcrire ſans balancer à la doctrine ainſi atteſtée, comme à une doctrine venuë du Ciel, & recevoir la Perſonne, qui a fait le miracle, comme une perſonne autoriſée par Dieu lui-même.

L'Auteur finit en faiſant voir dans ſon Chapitre XXI. & dernier, que ceux qui ne ſe rendent pas aux preuves miſes en avant pour établir la vérité

rité de la Religion Chrétienne, & qui ne peuvent pas être perſuadez par ces preuves, à prendre cette Religion pour la régle de leurs actions, ſont des gens, que rien ne peut toucher, & qui ne changeront pas de conduite, quand même un mort ſortiroit du tombeau exprès pour eux, & à deſſein de les convaincre.

ARTICLE II.

TYPUS THEOLOGIÆ PRACTICÆ, *ſive de Vita Spirituali, ejuſque Affectionibus Commentatio*, *Auctore* CAMPEGIO VITRINGA, *Th. & H. S. Profeſſore.* C'eſt-à-dire, *Idée de la Théologie Pratique, ou, Deſcription de la Vie Spirituelle & de ſes Proprietez, par Mr.* Vitringa *Profeſſeur en Théologie & en Hiſtoire Sacrée.* A Franeker, chez Wibius Bleck. 1716. in 8. pagg. 340. ſans la Préface, qui en contient 28.

MR. VITRINGA nous donne dans ſa Préface, qui eſt aſſez longue, une eſpéce d'Hiſtoire de la Théologie Pratique, ou de la Doctrine ſur la Vie ſpirituelle. Il ſemble, dit-il,

que cette doctrine eſt ſimple, facile, ſans embarras, ſans difficultez. Il eſt vrai pourtant que dès que le Chriſtianiſme a commencé de perdre ſa premiére pureté & ſimplicité, la foibleſſe de l'Eſprit humain, la ſuperſtition, diverſes Paſſions criminelles l'ont entiérement corrompuë. Quoi que la corruption ſe ſoit gliſſée dans toutes les parties de la Réligion, il n'y en a pourtant aucune qui aît été ſi défigurée, que celle qui concerne la pratique de la Pieté.

Ce mal a commencé au quatriéme ſiécle; lors que le Zéle de Religion, dont les Aſiatiques, les Egyptiens, & les Grecs étoient animez, les porta à abandonner le chemin battu & à en chercher de particuliers, pour parvenir à la perfection de l'Etat ſpirituel. Ils ſe ſéparérent du commerce des Hommes, dirent adieu au ſiécle préſent, & ſe retirérent dans les Déſerts, pour s'y occuper aux actes de la Vie ſpirituelle, & jouïr d'un commerce plus étroit avec Dieu, en vivant dans le Célibat, dans la Pauvreté volontaire, dans les Jeûnes, & dans l'abſtinence.

S. *Antoine* fut le premier Auteur de cette maniére de vivre. On croit que

ſes intentions étoient pures, & ſa piété & ſon zéle ſincéres. Il eut pluſieurs Sectateurs, qui, ou animez du même zéle, ou par ambition, ou par pareſſe, ou par amour du repos, ou de l'oiſiveté, ou par dégout des choſes humaines, & de l'état où ils ſe trouvoient, embraſſérent le même genre de vie. Cela donna naiſſance à l'Inſtitution des Monaſtéres où des Hommes, & des Femmes, s'enfermoient & faiſoient vœu d'y vivre d'une vie plus auſtére & plus dure, dans le Célibat, dans le Jeûne, & dans pluſieurs exercices pénibles. On ne doute point qu'au commencement il n'y en eût pluſieurs de ceux qui embraſſoient ce genre de Vie, qui avoient de la Pieté, & le faiſoient dans une bonne intention. Cela n'empêcha pas que ces ſortes de pratiques n'ouvriſſent la porte à la ſuperſtition, qui eſt auſſi éloignée de la véritable pieté, que le libertinage. Diverſes autres paſſions ſe fourrérent dans ces Monaſtéres, & firent qu'on ſubſtitua à la véritable & ſolide pieté pluſieurs pratiques puériles & ſuperſtitieuſes, qui l'éteignirent preſqu'entiérement.

La Vie Cœnobitique s'établit plus tard dans l'Occident, & fut obſervée

avec plus de modération & de sainteté. Elle fut d'abord renfermée dans les Ordres de S. *Benoit*, de S. *Martin* & de S. *Columban*, qui étoient des personnages saints & vertueux, dans les Régles desquels il y avoit peu de Superstition. Il y a eu dans leurs Monasteres d'excellens personnages, qui ont rendu de grans services à la Religion Chrétienne. Mais la superstition se fourra aussi dans ces Monastéres, lorsque les Ordres Mendians commencérent à paroître sur la Scéne. Mr. *Vitringa* dépeint de ses vives couleurs la mauvaise conduite de tant de nombreux Troupeaux de pauvres volontaires. Dans ces tems malheureux fut établi le funeste Tribunal de l'Inquisition, qui est en horreur & aux Catholiques Romains, & aux Protestans; alors devinrent à la mode ces fameuses Croisades, contre les Sarasins, contre les Turcs, contre les Vaudois & les Albigeois, qui firent répandre tant de sang, & dont il n'y eut que le Pape qui profita. Il se servit de cèt artifice pour afoiblir & apauvrir tous les Princes Chrétiens trop crédules ou trop timides, & pour élever son autorité sur les débris de la

leur.

leur. Il y eut pourtant dans les Ordres de S. *Dominique* & de S. *François*, quelques personnes vertueuses & dignes d'un meilleur Siécle, qui professérent sincérement la Vie spirituelle, & qui joignirent la Discipline du célébre Abbé *Joachim* aux régles de S. *François d'Assise*. Ce furent néanmoins quelques uns de cet Ordre, qui dans le XVI. Siécle publiérent un Livre sous le titre d'*Evangile éternel*, où ils eurent l'insolence d'élever la perfection de leur Régle sur celle de *Jesus-Christ* & de ses Apôtres.

Ce qui étoit resté de bon dans ces Instituts, c'est qu'on faisoit profession de faire consister le Christianisme dans une vie active & occupée aux œuvres de la pieté & de la charité. Mais environ dans ce tems-là on commença à publier, que la souveraine perfection de l'Etat spirituel consistoit dans une vie contemplative & passive.

Il y a des Savans qui ont comparé avec ces sortes de Chrétiens, les pratiques & les régles des Mystiques, que renouvella sur la fin du siécle passé le fameux *Molinos*, & dont Mr. *Vitringa* ne condamne pas absolu-

ment

ment tous les Dogmes. La Vie spirituelle, dit-il, est véritablement *active*, comme le mot même le marque; puis que c'est l'*Exercice* * de la Foi par laquelle nous vivons en *Jesus-Christ*, elle est aussi *passive*, en tant que *Jesus-Christ* vit en nous. Le premier nom pourtant lui convient plus proprement que le second. Mais ce que ce savant Professeur condamne dans la Doctrine des Quietistes, c'est qu'ils font très-peu de cas de toutes les actions extérieures de la Religion, sans en excepter les prières verbales, la lecture, & la méditation de l'Ecriture; [jusques-là qu'il y en a, qui ont osé avancer, que l'Ecriture n'étoit que pour les ignorans & pour les plus simples; mais que les Livres des Mystiques étoient pour les parfaits, & pour cette raison ils les ont élevez beaucoup au-dessus des Livres de l'Ecriture] Mr. *Vitringa* ne peut pas aussi aprouver ce parfait desintéressement, dont les Quietistes se vantent, prétendant qu'on doit servir Dieu, sans aucun retour sur soi-même. Ce qu'il y a de bon, dans le Système de *Molinos*, c'est qu'il renverse de fonds en comble

* Exercitatio.

ble toutes les pratiques superstitieuses des Dévots de l'Eglise Romaine. Notre savant Professeur n'a rien négligé pour nous donner un Traité de la Vie spirituelle exempt de tous ces défauts, pur, & conforme à l'Ecriture.

Il y a, dit-il, des gens, qui accusent ou justement ou injustement certains Prédicateurs de s'attacher presque uniquement à la Théologie spéculative, & de négliger la pratique. C'est ce qui a obligé Mr. *Vitringa*, qui nous a donné un Cours complet de Théologie spéculative, à y joindre celui-ci de la Théologie Pratique. Mais il ne faut pas croire que ce soit proprement un Traité de Morale, où l'on fasse connoître les Vices, les Vertus, les Passions. Il a toujours crû qu'il n'étoit pas fort nécessaire d'aprendre dans les Livres, ce qu'on doit faire & ce qu'on doit éviter, ce qui est honnête & ce qui est honteux, ce qui mérite de la loüange ou du blâme; nous avons chacun un Livre au dedans de nous, qui est la Raison ou la Conscience, de qui nous comprenons les leçons sans Interprête. Ainsi on pourroit, sans beaucoup de danger, purger les Biblio-

bliothéques de tous ces Livres, qui traitent des passions, des vertus, des vices, comme de meubles assez inutiles.] Mr. *Vitringa* s'occupe principalement à expliquer l'Ouvrage de la Grace dans le cœur des Hommes, ses commencemens, ses progrès, sa perfection, les vicissitudes auxquelles il est sujet, ses qualitez, ses caractéres. C'est là ce qui distingue les vrayes vertus, qui procédent de l'principe de la Grace & de la Foi, des vertus feintes, tirées de l'état de la Nature, & produites par la seule crainte des jugemens de Dieu, ou par des motifs de chair & de sang.

Mr. *Vitringa* indique quelques-uns de ceux, qui ont traité cette matiére importante. Il nomme entr'autres les Homelies & les Opuscules de *S. Macaire*. [Je sai que les Théologiens Mystiques estiment fort cet Auteur, & avec raison, puis qu'il n'y a rien de si sublime & de si profondément Mystique, que ses Homelies sur la premiére Vision du Prophéte *Ezechiel*. Je ne parle que de celles-là, parce que je n'en ai pas lû d'autres de cet Auteur.] Je me suis beaucoup arrêté sur la Préface de Mr. *Vitringa*, parce que c'est ce que j'ai trouvé de

plus

eux dans son Livre ; & que
cisément ce que les Lecteurs
nt dans un Extrait. Je ferai
ort sur l'Ouvrage même. Je
ai presque qu'en indiquer le

t composé de 18. Chapitres.
savant Professeur explique d'a
a Nature & les Attributs géné
& particuliers de la Vie spiri
Il passe ensuite aux Principes
tte Vie, qui sont des Habitus
bonnes & loüables, infusés dans
me par la Grace du S. Esprit.
Causes de cette Vie spirituelle
l'obéissance très-parfaite de Jes
Christ notre Seigneur dans ses
ffres douleurs de la Passion, & le
Esprit, qui nous communique
faut ainsi dire, la Spiritualité, &
est comme la matiére de notre
génération. C'est le sens de ces
roles de Jesus-Christ, *Si quelcun*
est né d'eau & d'esprit. Mr. *Pierius*
ne veut point que l'on joigne ces
eux choses, comme font la plupart
es Théologiens Reformez ; par l'eau
faut entendre la pure & parfaite o-
éissance du Sauveur, & par l'Esprit,
e S. Esprit, qui est la Cause efficien-
e de notre régeneration ; qui est une

nou-

nouvelle Création ; selon qu'il est dit *Ephes. II.* 10. *nous sommes son Ouvrage créez en Jesus-Christ à bonnes œuvres*, & *Ps. C. 3. C'est lui qui nous a faits, ce n'est pas nous ; qui nous sommes faits.*

Des causes de la Vie spirituelle, on passe à la maniére, dont elle est produite, que l'Ecriture apelle *génération*, *régénération*. On explique ici fort au long la force de ces termes. Suivent les parties de la Vie spirituelle, qui sont renoncer à soi-même, charger sa Croix, suivre *Jesus-Christ*. L'Auteur reduit à cinq vices principaux ceux auxquels celui qui veut spirituellement doit renoncer ; l'*Impureté*, la *Malice*, l'*Injustice*, la *Concupiscence*, & la *Paresse* : & il en explique la nature. Il y a, au contraire, six vertus principales, qu'un tel Homme doit pratiquer ; la *Crainte* & l'*Amour de Dieu*, la *Foi*, & la *Bénédiction*, qui en est le fruit ; la *Pureté* ou la *Sainteté* opposée à la Convoitise ; l'*Humilité* & la *Simplicité d'Esprit* ; le *Mépris des choses du Monde* ; & la *Diligence*.

Après cela notre savant Auteur parcourt les divers états de ceux qui vivent spirituellement, & les progrès qu'ils

Ils sont dans la Vie spirituelle. On trouve ensuite un détail de plusieurs accidens de la Vie spirituelle, selon les différens états & les divers progrès des Fidelles. L'Auteur appelle accidens les infirmitez & les maladies spirituelles de ceux qui vivent spirituellement; il en remarque la nature & les causes, & en donne les remêdes. Il fournit aussi les moyens pour conserver la Vie spirituelle, pour faire des progrès dans la Sainteté, & pour éviter les tentations. Il remarque avec raison, ce me semble, qu'on ne peut point donner de régle certaine, pour mettre des bornes entre ce qui est permis & ce qui est défendu par rapport aux plaisirs & aux ornemens. Cela dépend de trop de circonstances différentes. Seulement la prudence veut-elle, qu'on demeure plutôt en deça de ce qui est permis, que de s'avancer trop près de ce qui est défendu.

En parlant du Chant des Pseaumes, comme d'un moyen sûr de conserver & d'augmenter la vie spirituelle, Mr. *Vitringa* dit que *Marot* mit en vers les cinquante premiers Pseaumes de *David*, que *Bèze* acheva le reste, & que *Clemde Gondimel* les mit en

Mu-

Musique. Il est vrai que *Marot* mit en vers cinquante Pseaumes, en y comprenant le Cantique de *Simeon*: mais ce ne sont pas les cinquante premiers, puis que du XV. il passe au XVIII. & ainsi dans la suite. Le dernier de sa façon pour l'ordre est le CXLIII. Celui qui a mis, non tous les Pseaumes, mais la plupart en Musique, ne s'apelloit pas *Gondimel*, mais *Goudimel*. Plusieurs s'y sont trompez.

Notre Savant Professeur parle dans le Chapitre XIV. du Célibat, de la Pauvreté volontaire, de l'obeïssance aux Superieurs, que plusieurs Anciens ont recommandé, comme des moyens très-propres, pour aquérir la Perfection Evangélique. Il montre ce qu'il trouve de bon, d'innocent, & de blâmable dans tout ce que les Catholiques R. disent sur la diverse Perfection du Chrétien, & de tous ces moyens pour parvenir à la plus grande Perfection. Il ne blâme pas les lieux où les Chrétiens viennent en commun pour s'animer réciproquement à la pieté, pourvû qu'il y ait une juste liberté, & qu'on en banniſſe toute tyrannie. Il loüe fort l'Ordre des Bénedictins, qui ont sû conſerver

ſerver les Loix de leur premiére inſtitution, & qui ont rendu de grans ſervices & au Chriſtianiſme & aux belles Lettres; mais il s'en faut bien, qu'il n'aît ſi bonne opinion des autres Ordres Monaſtiques.

Il parle après cela des Châtimens que Dieu déploye ſur ſes Fidelles pour les animer à leur devoir, de la mort ſpirituelle & de ſes accidens, des caractéres qui diſtinguent cette mort de la vie ſpirituelle; de la Vie éternelle, dont il donne une belle idée, & c'eſt par là que finit cèt Ouvrage.

ARTICLE III.

CAMPEGII VITRINGA, *Filii*, ORATIO INAUGURALIS, *de* SPIRITU & LITTERA *Religionis: dicta publicè in Templo Academico, cum ſolemnia Officia Profeſſoris Ordinarii SS. Theologiæ in Inclyta Friſiorum Academia vice Majorum Inauguratus capeſſeret. A. D.* 3. *Non. Decemb.* 1716. C'eſt-à-dire, *Harangue Inaugurale de Mr.* Vitringa *le Fils, ſur l'Eſprit & la Lettre de la Religion, recitée le* 3. *de Décembre* 1716.

1716. *dans l'Académie de Frise, lors qu'il étoit installé dans la Charge de Professeur ordinaire en Théologie, selon l'ancienne maniére.* A Franeker, chez François Halma 1717. in folio. pagg. 104.

MR. VITRINGA le Fils a été élevé & instruit avec beaucoup de soin par Mr. son Pere, & les grands progrès qu'il a faits sous un si excellent Maître, l'ont rendu digne d'être choisi pour remplir la Place importante de Professeur en Théologie dans l'Université de Frise établie à Franeker. Pour satisfaire à la coutume, il prononça le jour de son Installation la Harangue ci dont on vient de donner le tître.

Après les Préliminaires, il explique le tître de son Discours, il montre ce que c'est que l'Esprit & la Lettre dans toute Religion agréable à Dieu, & cela par les lumiéres de la Raison. Il trouve que telle est la Religion, qui nous est enseignée dans l'Ecriture. Enfin, en parcourant l'Histoire du Monde & de l'Eglise, il montre que l'ignorance de ce qui est essentiel dans une Religion pour plaire à Dieu, a fourni d'occasion à

in-

inventer mille ſuperſtitions, indignes de Dieu & du véritable culte, qui doit lui être rendu.

Selon notre Auteur, dans tous les devoirs que la vraye Religion agréable à Dieu exige de l'Homme, il y a deux choſes à diſtinguer, l'Eſprit & la Lettre. Par l'Eſprit de la Religion, il entend cet Acte interne & ſpirituel de l'Ame, qui, dans tous les Actes & les devoirs de la Religion, en fait & en conſtituë l'eſſence & les rend véritablement agréables à Dieu, qui donne l'ame & la vie à tous les devoirs, que l'on rend à Dieu. La Lettre dans tout culte Religieux eſt tout ce qui frape les ſens, & qui, ſeul & par lui-même, n'a point d'efficace pour rendre l'Homme agréable à Dieu, & pour attirer ſa bienveuillance; mais qui joint avec l'Eſprit, perfectionne & rend complet le ſervice que l'on rend à Dieu.

Ce qui conſtitue l'eſſence & l'eſprit de la Religion eſt proprement ce que contribuë l'Ame dans les Actes de Religion qu'elle fait. Les actions du Corps n'en ſont que des parties accidentelles. Ce ſeroit un crime, que de croire, qu'elles ſoient dignes de Dieu par elles-mêmes, & qu'il puiſſe s'en contenter.

L'Ame a deux facultez, l'Entendement & la Volonté. L'Acte essentiel de la Religion ne réside pas dans l'Entendement: Un Homme qui a de Dieu, de ſes deſſeins, & de ſes Ouvrages les juſtes idées, qu'il en doit avoir, s'il ne fait rien de plus, ne rend pas par là même à Dieu le juſte culte qui lui eſt dû. Ce culte conſiſte donc proprement dans un Acte de la Volonté; & cèt Acte de la Volonté ne peut être que l'Amour de Dieu, c'eſt-à-dire, un profond ſentiment de la Gloire de cèt Etre ſuprême, qui procéde de la connoiſſance de ſa Nature, un ſouverain reſpect, un attachement ſincére à faire tout ce qui lui plait, & de la maniére qu'il lui plait, une obéiſſance exacte à ſa volonté, autant qu'elle eſt connuë, avec un déſir ardent de poſſeder cèt Etre tout parfait autant qu'il eſt poſſible, par une communion intime avec un Etre ſi excellent & ſi aimable.

Notre ſavant Profeſſeur parcourt enſuite tous les autres devoirs de la Religion, & prouve que ſans cèt Amour pour Dieu, tel qu'il l'a décrit, il n'y en a aucun, qui ſoit digne de Dieu, & qui puiſſe lui plaire. Il y a par

r exemple, des personnes, qui ren-
ent exactement la justice, & qui ne
laisseront jamais corrompre ni par
résens ni par menaces, qui n'ont
oint pourtant de solide & véritable
ieté. Les Hommes ne se dépouil-
ent pas des sentimens de la Nature
t de l'Humanité, en même tems
u'ils sont vuides de l'amour & de la
rainte de Dieu : & il ne faut pas
roire que la Justice d'un tel homme
uste seule puisse être agréable au
Maître de l'Univers : il faut, pour
re telle, qu'elle procéde de l'amour
t du respect, qu'il a pour ce grand
Maître. Il en est de même de toutes
es autres vertus & de toutes les au-
res pratiques de la Religion.

Mr. *Vitringa* apuye son opinion
ur l'autorité de la Révélation, qu'il
arcourt dans tous les tems, & sur
'opinion des saints Hommes, qui
ont vécu dans tous les Siécles. Il
nontre que dans tous les tems, le
rai culte de Dieu a consisté dans ce
u'il apelle l'*Esprit*, & que les Hom-
nes n'ont péché, à parler propre-
ent, que parce qu'ils ont manqué
ce devoir. Que tout le culte cor-
orel & extérieur qu'ils ont rendu à
Dieu ne lui a jamais plu, quand il

a été ſeparé de ce culte ſpirituel, qui conſiſte dans l'Amour de Dieu. Qu'eſt-ce, par exemple, qui a fait que le ſacrifice d'*Abel* a plu à Dieu, & que celui de *Cain* lui a deplu? Eſt-ce que le préſent de l'un étoit plus riche que celui de l'autre? Non ſans doute. Mais *Cain* crut avoir aſſez fait, que d'avoir offert ſon ſacrifice, & que par là-même il devoit être agréable à Dieu; au lieu que le ſacrifice d'*Abel* fut accompagné d'un amour ſincére & d'un profond reſpect pour la Divinité. C'eſt ce qui fait dire à S. *Paul**, que ce fut par la Foi qu'*Abel* offrit à Dieu un ſacrifice plus excellent que *Cain*. Cela donne occaſion à notre ſavant Orateur, d'expliquer ce qu'il faut entendre par cette Foi, qui fait l'eſſence de la Religion, & qui nous rend agréables à Dieu, & de donner une liſte des principaux Dogmes de la Religion, qui ſont l'objet de la Foi. Il fait voir que cette Foi eſt morte ſi elle s'arrête uniquement à croire les myſtéres de la Religion; ce n'eſt encore là que la Lettre. Il faut qu'elle tende à la pratique; qu'elle pénétre le cœur & qu'elle ſoit accompagnée d'un véritable amour

* Hebr. XI. 4.

mour de Dieu en *Jeſus-Chriſt*. Il en eſt de même de toutes les autres vertus. C'eſt le ſeul amour de Dieu, qui en fait tout le prix, & qui les lui rend agréables. Toutes les Cérémonies de l'ancienne Loi ſéparées de l'Eſprit, n'étoient de nul prix devant Dieu. Les Prophétes l'ont déclaré mille fois. Et parce que cela poſé, il eſt tout naturel de demander, pourquoi donc Dieu les avoit établies avec un ſi grand appareil, avec tant d'exactitude; Mr. *Vitringa* répond aſſez au long à cette Queſtion.

C'eſt, pour n'avoir pas pris garde à la vérité établie par notre Auteur, que dans tous les tems les Iſraëlites ont eu tant de penchant à la ſuperſtition, & tant de facilité à adopter les cultes faux & ſuperſtitieux des Payens. Et c'eſt ce défaut que les Prophétes leur reprochent ſi ſouvent. Mr. *Vitringa* fait voir que le même défaut a regné chez toutes les Nations Payennes. Il eſt vrai que les Sages du Paganiſme ont eu des idées plus juſtes du culte de Dieu, que le Peuple; mais on montre par l'exemple de *Ciceron*, que tous leurs préceptes ont été très-imparfaits, &, à peu près, inutiles, parce qu'ils n'ont pas poſé

pour principe la ſolide pieté, l'amour & le reſpect, que tous les Hommes doivent à Dieu. Les Juifs n'étoient communément pas meilleurs que les Payens, lors que *Jeſus-Chriſt* vint au Monde; ils faiſoient conſiſter toute la Religion en poſtures & en grimaces, & les Phariſiens, qui étoient les Docteurs les plus excellens de cette Nation, furent les plus grands Ennemis de *Jeſus-Chriſt*, parce qu'il s'occupoit à rétablir le culte ſpirituel, le ſeul digne de Dieu.

Il ſembloit qu'après que *Jeſus-Chriſt* & ſes Apôtres s'étoient déclarez ſi expreſſément ſur ce culte ſpirituel; après qu'ils avoient prononcé ſi poſitivement, que toutes les cérémonies extérieures ne pouvoient par elles-mêmes plaire à Dieu, les Chrétiens ne devoient jamais retomber dans l'erreur des Juifs & des Payens à cet égard. Mais l'expérience a fait voir le contraire: ceux qui ſe nomment les Diſciples de *Jeſus-Chriſt* ſont tombez par degrez dans des excès plus grands, que ceux des Juifs & des Payens. Mr. *Vitringa* n'a pas de peine de le faire voir. Il nous donne un abrégé curieux de la maniére dont la ſuperſtition & les Cérémonies

nies se sont successivement établies dans l'Eglise, & ont pris en partie la place de la véritable Pieté: & il benit Dieu de ce que par la Réformation l'Eglise a repris son premier lustre & sa première pureté. Nous ne dirons rien de l'Epilogue de notre Orateur, ni de la priére par laquelle il finit sa Harangue.

ARTICLE IV.

1. *La* RELIGION DES PROTESTANS JUSTIFIÉE *d'*HERÉSIE, *&* VÉRITÉ DEMONTRÉE, *pour répondre au Livre de Mr.* Claude Andri *Ecclésiastique. Par* BENEDICT PICTET *Pasteur & Professeur en Théologie dans l'Eglise & Académie de Genéve.* A Genéve, chez J. Antoine Querel. 1714. in 12. Tom. I. pagg. 415. Tom. II. pagg. 539, & se trouve à Amsterdam, chez Pierre Brunel.

MR. PICTET occupe un poste si distingué dans l'Eglise de Genéve, & il est si estimé dans tout son Parti, & même par plusieurs personnes de mérite de l'Eglise Romaine, que l'on ne sauroit que loüer le no-

ble deſſein de Mr. *Andri* Eccléſiaſtique de Lyon, qui a tâché d'en faire un bon Catholique Romain. Il paroît que c'eſt principalement dans cette vûë, qu'il lui a adreſſé un aſſez gros Livre de Controverſe, qui contient les principales matiéres ſur leſquelles les Réformez ne ſont pas d'accord avec les Catholiques Romains. Il a cru, ſans doute, que gagner Mr. *Pictet* à l'Egliſe Romaine ſeroit une action auſſi éclatante, que ſi Mr. *Pictet* ou quelque autre Miniſtre avoit fait du Pape un bon Prédicateur Réformé. Mais Mr. *Andri* n'a pas trouvé en Mr. *Pictet* un Diſciple fort docile. Comme il n'a combattu, que par des Armes ſi ſouvent employées, qu'elles ſont tout-à-fait émouſſées; elles n'ont pas ſeulement effleuré celui contre qui il les a employées. Mr. *Pictet* les refute en ſe joüant avec beaucoup de ſolidité, de clarté, & de brieveté, en ſorte que ſa Réfutation eſt bien plus courte, que le Livre qu'il refute.

J'ai dit que Mr. *Andri* n'a combattu que par des Armes ſouvent employées; je n'ai pas voulu dire qu'il n'y ait abſolument rien de nouveau dans ſon Livre. Il y a effectivement

de

de certaines choſes nouvelles, ou que, du moins, on ne trouve pas partout. Mr. *Pictet* en cite deux exemples dans ſa Préface. Mr. *Andri* dit à la page 182. de ſon ſecond Tome, que *David* a employé en quelque endroit le mot de *Piſſa* pour celui de *Miſſa*, afin de marquer que dans le ſacrifice du pain, il y avoit une choſe changée & tranſſubſtantiée en une autre, la ſubſtance du pain en celle de la chair de *Jeſus-Chriſt*. Qui doutera après cette preuve, que Mr. *Andri* ne ſoit parfaitement inſtruit de la Langue Hébraïque? En un autre endroit * il dit que *Jeſus-Chriſt* a ſanctifié la matiére du Sacrement de l'extrême onction, en ſoufrant ſon agonie dans le Jardin des Oliviers. Il faut l'avoüer, Mr. *Pictet* eſt le plus opiniâtre de tous les Hommes de n'avoir pas voulu ſe rendre à de ſi ſolides raiſons.

On trouvera dans cèt Ouvrage de notre Profeſſeur les principales Controverſes qu'ont les Réformez avec les Catholiques Romains, les raiſons qu'on allégue de part & d'autre rapportées avec beaucoup de ſincérité,

* pag. 275.

& divers traits d'Hiſtoire †, qui égayent la matiére & qui apartiennent au ſujet. La briéveté que Mr. *Picket* a affectée, & qui ne lui ôte rien de la clarté, fait que le Livre eſt fort varié, à cauſe de l'abondance des Matiéres différentes, qui y ſont traitées.

Tout l'Ouvrage eſt compoſé de LXVI. Lettres adreſſées à Mr. *Ardri*, outre la Dédicace au même & la Préface. Voici les principales matiéres, qui y ſont contenuës; preſque toutes les Queſtions que l'on fait ſur l'Egliſe, le Schiſme, les Héréſies, la néceſſité de l'Examen dans la Religion; les Conciles, les Papes, l'Antechriſt, les Oppoſitions, qu'il y a entre les deux Religions. Les Controverſes ſur l'Euchariſtie, ſur le Baptême; ſur les autres Cérémonies que l'Egliſe Romaine reçoit comme des Sacremens, ſur la Langue Latine dans le Service Divin, l'Invocation des Saints, les Reliques, le Purgatoire, la Priére pour les Morts, la

† Voyez, par exemple, la Lettre VI. pag. 87. qui contient l'Hiſtoire de la prétenduë Déciſion de la Faculté de Théologie d'Helmſtad, à la Queſtion, *ſi une Princeſſe Proteſtante pouvoit, ſans bleſſer ſa Conſcience, épouſer dans l'Egliſe Romaine,*

la Justification, les Jeûnes, &c. Les Réformez qui sont obligez par la situation où ils se trouvent de disputer souvent avec les Catholiques Romains, & tous ceux qui veulent savoir les Controverses qu'il y a entre ces deux Partis, pourront se servir très-utilement de cèt Ouvrage de Mr. *Pictet.*

2. *La* DEFENSE *de la* RELIGION *des* PROTESTANS, *ou Réponse à la Replique de Mr.* Andri *Ecclesiastique. Par* BENEDICT PICTET, *Pasteur & Professeur en Théologie dans l'Eglise & Académie de Genéve.* A Genéve, chez J. Antoine Querel. 1716. in 12. pagg. 693. divisées en deux Volumes. Et se trouve à Amsterdam, chez P. Brunel.

IL semble que Mr. *Andri* s'étoit flaté, que son Livre procureroit la Conversion de Mr. *Pictet.* Il fut bien surpris, lors qu'au lieu de voir venir le savant Théologien lui rendre les Armes, il reçut la Réponse, dont nous venons de parler, à son Livre. Il crut ne devoir pas demeurer en si beau chemin, & cette Réponse l'échauf-

ſant, peut-être, un peu plus que de raiſon, il compoſa une Replique, qui ſe ſent de cette chaleur, dont il a été animé. On en peut juger par ſon début. Il dit que c'eſt le Malin Eſprit, l'Ange de ténébres, auteur de toute Héréſie, qui veillant à la conſervation de ſon Régne & de ſon Empire, eſt cauſe que Mr. *Pictet* ne s'eſt pas réuni à l'Egliſe Romaine, & à ce ſujet il fait une eſpéce de Philippique contre le Démon, où il parle de ſon orgueil, & des maux qu'il a faits dans le Monde. Il y a aparence, qu'il n'y aura point d'Homme, qui entreprenne la défenſe du Démon, contre Mr. *Andri*, & que le Démon lui-même ne fera que s'en moquer. On voit ici, à peu de choſe près, les mêmes matiéres que dans les deux Volumes précédens. On y répond aux nouvelles chicaneries de Mr. *Andri*, il y a auſſi, comme il arrive ordinairement dans les longues diſputes, des Queſtions perſonnelles, qui ne regardent que les deux Combattans.

On trouve au commencement de ce ſecond Ouvrage une Lettre d'un Proteſtant à Mr. *Andri*, où l'on montre clairement, que ſi les Proteſtans

ne peuvent pas entendre ce qui eſt contenu dans l'Ecriture ſainte, comme le prétend ce ſavant Eccléſiaſtique; ils n'entendront pas mieux ſon Livre, qui par là même deviendra inutile pour leur converſion: La raiſon en eſt, que ce Livre n'eſt pas plus clair, que les endroits de l'Ecriture, où il eſt dit, par exemple, qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'une Vierge a conçu du S. Eſprit, que *Jeſus-Chriſt* en eſt né, qu'il a fait des miracles, qu'il eſt mort, reſſuſcité, monté au Ciel, qu'il en reviendra au dernier jour, pour juger les Hommes, & rendre à châcun ſelon ſes œuvres; qu'il faut aimer Dieu de tout ſon cœur & ſon prochain comme ſoi-même, qu'il ne faut point commettre d'adultére, qu'il ne faut point dérober, &c. On montre que le raiſonnement de Mr. *Andri* méne, ſans doute, ſans qu'il y aît penſé, au plus parfait Pyrrhoniſme.

ARTICLE V.

DISSERTATIO *de* DEA SALUTE, *in quâ illius Symbola, Templa, Statuæ, Nummi, Inſcriptiones, exhibentur.*

illustrantur. Auctore GUILELMO MUSGRAVE, *G. F. è Collegio Exoniensi.* C'est-à-dire, *Dissertation sur la Déesse Santé, dans laquelle on rapporte & explique ses Symboles, ses Temples, ses Statues, ses Médailles, ses Inscriptions. Par Guillaume Musgrave, Fils de Guillaume*, du Collége d'Exceſter.* A Oxford, 1716. in 4. pagg. 33. Et ſe trouve à Amſterdam, chez Jean Frederic Bernard.

C'Est ici l'Ouvrage d'un jeune Auteur, qui s'étant deſtiné à la Médecine, a cru devoir commencer par faire homage à la Déeſſe de la Santé, puis que la fin de la Profeſſion qu'il a embraſſée eſt de la conſerver ou de la rétablir. Les Payens, qui rendoient des honneurs divins à la Fiévre, à la Goute, & à diverſes autres maladies, étoient obligez à plus forte raiſon d'en rendre à la Santé, comme à une Déeſſe, ſans laquelle tous les autres biens de la vie ne doivent être comptez pour rien. Auſſi eſt-ce ce qu'ils ne manquerent pas de faire, comme celu

* Nous avons parlé d'un Ouvrage du Pere dans ces Nouv. Nov. & Dec. 1716. pag. 791.

cela paroît par divers passages, que Mr. *Musgrave* cite, & que nous ne raporterons pas ici, parce que la chose est certaine & connuë. Les Anciens ont feint qu'*Aesculape* Dieu de la Médecine avoit eu quatre filles, *Jaso*, *Panacée*, *Aegle*, & *Hygie*, ou la Santé. *Epione* étoit leur Mére. Ceux qui entendent le Grec verront bien, que tout cela est allégorique; puis que tous ces mots viennent d'autres mots, qui ont tous du raport à la santé.

On sait que le Serpent étoit consacré à *Aesculape*, & que c'étoit son Symbole dans la Théologie Payenne. On trouve souvent ce Dieu de la Médecine représenté comme un Homme barbu, qui tient en sa main un bâton entortillé d'un Serpent. *Hygin** raporte une raison tout-à-fait fabuleuse de ce Symbole. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Payens croyoient communément, que les Serpens étoient des animaux de bon Augure, de là vient qu'ils les donnoient pour Compagnons presque à tous les Dieux. Le Serpent étant le Symbole d'Aesculape, étoit aussi celui

* Astron. Poët. Lib. II.

lui de la *Santé* sa Fille. La raison la plus plausible qu'on a allégué, c'est que, comme les Serpens quittent toutes les années leur vieille peau & en prennent une nouvelle, par laquelle ils semblent revivre, les Hommes malades semblent revivre de nouveau, lors qu'ils regouvrent leur santé. C'est la raison qu'en alléguent *Macrobe* * & *Vincent Cartari* †.

Après avoir parlé du Symbole *de la Santé*, notre Auteur raporte les Temples, qui lui furent consacrez, & fait mention de l'*Augure de la Santé*, cérémonie qui fut rétablie par *Auguste*, après avoir été interrompuë pendant trente quatre ans. Mr. *Musgrave* cite à ce sujet, ces paroles de *Ciceron* dans son Traité *de la Divination*, *Livre I. Tibi P. Claudius Consuli nuntiavit, addubitato* Salutis Augurio, *Bellum Domesticum triste, & turbulentum fore, quod paucis post mensibus exortum, paucioribus est à te diebus oppressum.* Ce que Mr. *Regnier Desmarais* a ainsi traduit: *Lors que vous étiez Consul, Publius Claudius, qui étoit Augure vous annonça qu'il y auroit*

* Saturn. Lib. I. cap. 20.

† De Deorum Imagínibus, qui ab Antiquis colebantur.

roit une dangereuſe guerre Domeſtique, dans laquelle vous courriez fortune; & la guerre éclata peu de mois après; mais vous l'étouffâtes heureuſement en peu de jours. Il n'eſt point parlé de *l'Augure de la Santé* dans cette Traduction. Ces mots Latins *addubitato Salutis Augurio*, ont été traduits par ceux-ci, *dans laquelle vous courriez fortune.* Mr. *Musgrave* & pluſieurs autres Savans n'aprouveront pas, ſans doute, cette Traduction.

On érigea auſſi des Statues à la Déeſſe Santé, comme on le prouve ici par le témoignage de pluſieurs Anciens Auteurs. Il y en avoit à Athénes, à Mégare, à Corinthe, à Argos & en pluſieurs autres endroits. A l'égard des Médailles frapées à l'honneur de la Santé, on nous en donne ici quelques-unes, tirées de *Gevartius*, d'*Viſelius*, & d'*Urſinus*. Elles ſont accompagnées de leur Explication. On finit en raportant diverſes Inſcriptions anciennes, faites pour honorer la même Déeſſe.

ARTICLE VI.

CORNELII VAN ECK *JCti & Anteceſſoris Ultrajectini* ORATIO *de* RELIGIONE & PIETATE VETERUM JURISCONSULTORUM *Habita a. d.* XVIII. *Martii*, CIↃ IↃ CCXVII. *cum Rectoris Academici munus tertia vice depoueret.* C'eſt-à-dire, *Harangue de Mr. Corneille van Eck Juriſconſulte & Profeſſeur en Droit à Utrecht, ſur la Religion & la Pieté des anciens Juriſconſultes; recitée le* 18. *Mars* 1717. *lors qu'il quittoit pour la troiſiéme fois la Charge de Recteur de l'Univerſité.* A Utrecht, chez Guillaume van de Water. 1717. in 4. pagg. 48.

MR. VAN ECK ſe plaint avec juſtice, de ceux qui ſe déchainent contre l'Empereur *Juſtinien* & contre *Tribonien* Juriſconſulte, dont cét Empereur ſe ſervit pour la Compilation du Code; & qui mettent leur eſprit à la gêne, pour trouver des défauts dans les Loix Romaines. Il n'eſt pas beſoin de ſe tant tourmenter, pour dégouter les jeunes gens de l'étude

tude du Droit. Leur empreſſement pour cette étude, de même que pour celle de la plupart des autres Sciences, eſt beaucoup au deſſous du médiocre. Auſſi ſemble-t-il à la plupart d'entr'eux, qu'ils ont été tranſportez dans un autre Monde, lors qu'ils commencent à fréquenter le Barreau. Pluſieurs Savans ont repouſſé avec vigueur & avec ſuccès les calomnies de ces perſonnes médiſantes. Mr. *van Eck* s'attache ici particuliérement dans ſa Harangue, à refuter ceux qui prétendent, qu'il eſt dangereux pour les bonnes mœurs, pour la pieté, & pour la Religion Chrétienne de puiſer les idées du Juſte & de l'Injuſte dans les Réponſes des Anciens Juriſconſultes, que *Tribonien* a ramaſſées dans les *Pandectes*: parce que ces Juriſconſultes, loin d'être Chrétiens, étoient des Ennemis jurez de la Religion Chrétienne. Enſeigner ou apprendre le Droit dans les Loix & dans les Réponſes des Payens, c'eſt, dit-on, la même choſe, que plaider devant les Infidelles, ce que S. *Paul* a expreſſément condamné *. *Ulpien* en particulier ne s'eſt pas contenté de don-

* 1. Corinth. chap. VI.

donner aux Chrétiens le nom odieux d'Impoſteurs; il a même ramaſſé avec ſoin les Edits & les Reſcrits cruels des Empereurs contr'eux; pour aprendre, quelles peines il faloit infliger aux Adorateurs du vrai Dieu. Pour repouſſer toutes ces accuſations Mr. *van Eck* fait voir quelle a été la Pieté & la Réligion de ces Anciens Juriſconſultes.

Il ne tombe pas, pour cela, dans les excès de ceux qui ont parlé trop magnifiquement des Loix Romaines & de leur étude; il n'adopte pas en particulier ce qu'a oſé avancer *Aeturius Sinus*, que le Droit Romain contient un ſi grand nombre d'excellentes régles de Pieté & de Probité, que ceux qui les ont apriſes peuvent ſe paſſer de l'étude de la Théologie, pour acquerir la connoiſſance des choſes divines. Il prétend ſeulement prouver que les Anciens Juriſconſultes ont été de bons Philoſophes Moraux, de meilleurs Théologiens, & de très-bons Citoyens.

Un préjugé favorable pour eux, c'eſt qu'ils ont été très-attachez à l'étude de la Philoſophie Morale & ſurtout de la Stoïcienne, qui a toujours paſſé pour la plus pure de toutes celles

les des Payens. Pluſieurs ont vécu à la Cour des Empereurs *Antonin le Pieux* & *Marc Aurele Antonin*, & ont été familiers avec eux, & perſonne n'ignore combien ce dernier Empereur eſtimoit la Philoſophie Morale. Ils communiquérent aux Succeſſeurs des *Antonins* & ſurtout à *Alexandre Sévére* les importantes véritez, qu'ils avoient apriſes à leur Cour.

Mais, dit-on, ſi cela eſt, d'où vient que ces mêmes Juriſconſultes ſe moquent tantot directement, tantot indirectement des Philoſophes, pourquoi les expoſent-ils à la riſée du Public? On répond que tout cela ne regarde point les véritables Philoſophes de Morale, qui joignoient la pratique à leurs excellentes leçons. Ils n'en vouloient qu'à ces Charlatans, qui n'étoient Philoſophes que par la barbe & par le manteau; qui ne s'attachoient qu'à des vetilles ſubtiles, & qui, du reſte, étoient auſſi vicieux que les autres Hommes.

A l'égard de la Religion des Anciens Juriſconſultes, imitant leurs Maîtres les Stoïciens, quand ils parlent de la Divinité, ce qu'ils font ſouvent, ils ne parlent jamais que d'un

ſeul

ſeul Dieu : en quoi ils ſont plus louables, que ces Eccléſiaſtiques, & ces Cardinaux, qui, pour ne pas corrompre leur Latin n'ont point fait de difficulté de nommer *les Dieux Immortels*. [Le Cardinal *Bembe* a écrit qu'un tel avoit été fait Pape *Deorum immortalium beneficio*, *par la faveur des Dieux Immortels*.] Mr. *van Eck* cite quelques autres exemples ſemblables, & renvoye au *Ciceronien* d'*Eraſme* & aux Lettres de *Lipſe*. Il eſt vrai que quelques uns ont prétendu, que *Tribonien*, pour s'accommoder à la Religion de ſon ſiécle, avoit mis le nom de Dieu, à la place de celui de *Jupiter* & des autres Dieux, qu'avoient employez les Anciens Juriſconſultes ; mais cette penſée ne paroit pas vraiſemblable à notre Orateur ; parce qu'on trouve la même choſe dans les Fragmens de l'Ancienne Juriſprudence. On trouvera ici divers préceptes excellens, qu'ont donné ces Juriſconſultes. Ils ont parlé, comme auroient fait des Chrétiens, de la Religion du Serment, & ont condamné tous les Sermens téméraires, & cette licence de jurer, qui eſt encore ſi commune aujourd'hui. *Papinien* dit expreſſément, qu'il

qu'il ne faut pas nous persuader, qu'il nous soit permis de faire aucune chose qui blesse la Pieté, la Réputation, la Pudeur, & rien de tout ce qui est contraire aux bonnes mœurs. Ils distinguent exactement ce qui est permis à la rigueur, de ce qui est décent & honnête; parce qu'une Justice trop exacte est souvent une très-grande injustice.

Leurs mœurs étoient conformes à leurs préceptes. Ce qui se justifie en particulier par l'exemple du célébre *Papinien*, qui aima mieux avoir la tête tranchée, que d'entreprendre la défense du meurtre que l'Empereur *Caracalla* avoit fait de son frére *Geta*. Il ne put être persuadé ni par les promesses, ni par les menaces; il répondit constamment qu'il n'étoit pas si facile d'excuser ou de pallier un parricide que de le commettre; & qu'accuser un homme qui avoit été injustement tué, c'étoit, à son sens, commettre un second Parricide.

Il est vrai que l'on prétend, que plusieurs de ces Jurisconsultes avoient embrassé la Religion Chrétienne. C'est sur quoi Mr. *van Eck* ne veut rien décider; mais ce qu'il affirme, c'est que ceux, dont il fait l'A-

l'Apologie, ont toujours uni la Science du Droit Divin & Humain ; & ont fait une partie du Droit Civil, non ſeulement de ce qui concerne les Magiſtrats, mais auſſi de ce qui regarde les Choſes ſaintes & les Miniſtres ſacrez.

Leur Religion, à la vérité, étoit une Religion ténébreuſe, & fauſſe ſur pluſieurs articles ; mais ils avoient pourtant une Religion ; & ce qui eſt bien remarquable, c'eſt que quelquefois ils ont mieux jugé des choſes Divines, que certains Empereurs, qui faiſoient profeſſion du Chriſtianiſme ; témoin cette Loi honteuſe du Grand *Conſtantin*, qui veut bien qu'on puniſſe très-ſévérement ceux qui employent des Arts Magiques, contre la Vie des hommes, ou pour porter quelcun à l'impureté ; mais qui ne veut pas qu'on recherche ceux qui employent les mêmes Arts, ou pour procurer la ſanté, ou pour la conſervation des fruits de la Terre.

Ces mêmes Hommes, qui avoient tant de pieté, étoient par là-même de très-bons Citoyens, comme on le prouve ici en détail par pluſieurs préceptes, qu'ils ont donnez, tant généraux, que particuliers. On remarque

que auſſi que les Auteurs de l'Hiſtoire Auguſte, & autres qui n'ont pas épargné les Empereurs eux-mêmes, n'ont jamais reproché aucun défaut aux Jurisconſultes.

Mr. *van Eck* répond au paſſage de S. *Paul* raporté ci-deſſus, qu'à parler proprement cèt Apôtre n'empêche pas les Chrétiens de faire terminer leurs différens par les Juges & les Magiſtrats légitimes, quoi qué Payens; mais il les exhorte à la paix; & il veut qu'ils terminent plutot leurs procès à l'amiable, que d'aller devant les Juges; conſeil qui n'eſt pas particulier à S. *Paul*; puis que les Anciens Jurisconſultes l'ont auſſi ſouvent donné. A l'égard de la haine qu'on prétend qu'ils ont eue contre les Chrétiens; quand cette accuſation ſeroit vraye, cette haine ſeroit-elle ſi condamnable dans des Payens, qui ne connoiſſoient pas bien la Religion Chrétienne? Mais cette accuſation même eſt fauſſe, comme entreprend de le faire voir Mr. *van Eck*. Il finit par exhorter les jeunes gens à l'étude de la Juriſprudence, & par un compliment à ſon Succeſſeur au Rectorat, qui eſt trés-bien tourné, & où il le félicite de ce qu'il lui céde une

Charge facile, & qui n'eſt point accompagnée d'une Autorité juridique *, qui ne donne que de la peine, & très-ſouvent du chagrin.

* A Utrecht c'eſt le ſeul Magiſtrat civil qui juge les Etudians.

ARTICLE VII.

PRINCIPES de PHILOSOPHIE, ou PREUVES NATURELLES de l'EXISTENCE DE DIEU & de l'IMMORTALITE' de l'AME. *Par Mr. l'Abbé* GENEST. *Seconde Edition revuë & corrigée.* A Amſterdam, chez Emanuel du Villard, Steenhouwer, & Uytwerf, Libraires. 1717. en grand in 12. pagg. 320. ſans y comprendre la Dédicace, la Préface & la Table.

MR. L'ABBE' *Geneſt*, fait voir par ce Poëme, que la Poëſie peut être employée à autre choſe qu'à chanter l'Amour & le Vin, puis qu'il y traite des Matiéres les plus relevées de la Métaphyſique, & qu'il y explique en termes ſublimes, mais clairs, les Principes des choſes naturelles.

Il

y ſuit par tout les ſentimens de *Deſcartes*, qui ſont maintenant ſi connus, que je n'aprendrois rien à mes Lecteurs, ſi j'en donnois ici un Abregé. [Il n'y a rien qui faſſe mieux voir la diverſité de l'Eſprit humain, combien nous ſommes encore éloignez de connoître les vrais Principes des choſes naturelles, que cette contrarieté de ſentimens qui ſe trouve ſur ce ſujet entre les plus grands Philoſophes de ce Siécle. Il y a en France un grand nombre de beaux Eſprits, très-ſavans, & qui ont profondément médité, qui regardent la Philoſophie de *Deſcartes*, comme la plus ſolide & la plus ſûre. Il y a en Angleterre des Savans, qui ne le cédent en rien à ceux de France, qui eſtimant *Deſcartes* comme un excellent Mathématicien, mépriſent ſouverainement ſa Phyſique, & la regardent, comme un Roman mal inventé & mal exécuté. La concluſion qu'il ſemble qu'on peut tirer de là: c'eſt qu'il n'eſt pas encore tems de bâtir un Syſtême. Nous n'avons pas encore aſſez de matériaux amaſſez pour cela. Notre tâche eſt de faire des expériences. Heureux, ſi nous fournifſons à nos deſcendans de

quoi établir des Principes plus sûrs & mieux suivis, que tous ceux que les Philosophes ont inventé jusques ici. Je ne sai pas même si l'on doit jamais espérer ces heureux tems. Il semble que la Nature se soit contentée de nous montrer ses Ouvrages, & qu'elle ait voulu nous cacher la maniére, dont elle les produit.

Aparemment ce n'est pas là l'opinion de Mr. *Geneſt*, & je suis fâché de ne pouvoir pas entrer en cela dans la pensée de ce grand Philosophe. Je conviendrai avec lui, s'il le veut, que la Physique est la base de toutes nos connoissances, qu'elle doit commencer à nous instruire de ce que nous sommes, & de ce raport qui nous lie par les Sens à tous les Etres de l'Univers. Mais je ne saurois convenir avec lui, que cette entreprise n'est pas difficile. Il n'est pas aussi aisé qu'il le croit de bien conduire ses jugemens, de ne les point précipiter, & de choisir une maniére de raisonner, qui nous méne à quelque chose d'évident & de certain. La méthode ne nous manque pas; celle de *Descartes*, du sentiment même de ses Ennemis, est excellente; mais le sujet manque à la méthode; je veux dire,

re, que les ſujets même de nos recherches ſont ſi obſcurs, ſi impénétrables, que d'ordinaire ces recherches n'aboutiſſent à rien, ou ne nous font trouver que des conjectures aſſez incertaines, & ſur leſquelles on ne peut pas faire fonds. La connoiſſance de l'Eſprit humain eſt, ſans contredit, une des connoiſſances les plus dignes de l'Homme. Mais on eſt encore à ſavoir, ſi ſa Nature conſiſte dans la Penſée actuelle, ou dans la faculté de penſer; après mille recherches, on voit paroître un Philoſophe *, qui poſe pour principe de ſa Philoſophie, que nous n'avons point d'idée de l'Ame, & que nous ne la connoiſſons que par ſentiment. C'eſt-à-dire, que c'eſt très-inutilement, qu'on a employé pluſieurs ſiécles à rechercher ſa nature. Ce qui rend l'opinion de ce Philoſophe très-probable, c'eſt que depuis qu'on a commencé à philoſopher, c'eſt-à-dire, peut-être depuis le commencement du Monde, juſques à préſent, on a diſputé ſur la nature de la liberté, ſans pouvoir rien déterminer de certain, & encore aujourd'hui on eſt auſſi

* Le P. Malebranche.

vancé. Sur cette question, que le premier jour qu'on a commencé à l'agiter. Le principal usage que peut faire de l'étude des choses naturelles, c'est, comme je l'ai dit, s'instruire des effets de la Nature par plusieurs expériences réitérées, de s'entêter d'aucune opinion particulière, & de se contenter, en attendant mieux, de certaines vérités générales, adoptées par tous les Savans & qui sont d'une très-grande utilité. Les parties de la Philosophie dans lesquelles on a fait de grands progrès pour le fond même des choses sont la bonne Logique, & les Mathématiques, mais ce ne sont pas celles qui sont le plus recherchées.

Pour revenir à Mr. l'Abbé *Genet*, il nous apprend dans sa Préface quels sont les Maîtres qu'il a eus, & les personnes qu'il a fréquentées, avec lesquelles il s'est instruit des Principes de la bonne Philosophie, & il faut avouer qu'il ne pouvoit plus heureusement rencontrer. Ces personnes ont été le fameux *Robault*, Mr. *Bossuet* Evêque de Meaux, Mrs. *de Cour* & *de Malezieu*, le P. *Lami* Bénédictin, le P. *Malebranche* & Mr. le Cardinal *de Polignac*; qui, dit notre savant

vant Abbé, *a sû pénétrer tous les secrets de la Philosophie, & qui nous les explique par des Vers plus harmonieux, plus riches, & plus expressifs que ceux de Lucrèce, surmonte ce fameux Poëte avec ses propres Armes, & dissipe tous les enchantemens de la dangereuse doctrine d'Epicure.* [Je ne sache pas que ce Poëme aît été imprimé. On en trouve quelques Fragmens dans la *Bibliotheque Choisie* de Mr. *le Clerc*, Tom. XXVI. Part. I. pag. 155. & *suivantes*.]

Le Poëme de Mr. *Geneſt* est composé de vers libres, qui n'ont point, dit-il, cette gravité uniforme, qui se trouve dans le Poëme Epique; mais il y a plus de varieté & de facilité. Il a lié ſes matiéres par des transitions, qui ſont comme autant de petits Exordes; & il a eu ſoin de distribuer chaque ſujet ſelon l'enchaînement naturel des penſées.

Tout l'Ouvrage eſt divisé en quatre Parties. I. Dans la premiére, après avoir parlé des Philoſophes, ce qui tient lieu de Prolégomenes, on traite de l'Eſprit & du Corps, de Dieu, de l'Origine du Monde, de la Matiére, du Mouvement. On prétend faire voir que par une Loi générale,

inviolablement ſuivie, tout ſe forme, tout change, tout ſubſiſte dans l'Univers. Voici comment l'Auteur s'explique ſur ce ſujet.

Si le ſeul mouvement fait les diviſions,
Et les diviſions produiſent les figures;
Tout naît, tout s'entretient par leurs Concours divers;
Matière, Mouvement compoſent l'Univers.

2. Dans la ſeconde Partie, Mr. l'Abbé *Geneſt* remonte à la formation du Monde. Il explique comment ſe ſont produits les Elémens de *Deſcartes*, comment ſe ſont formez ſes Tourbillons; comment ont été produites les Etoiles fixes & les Planétes. Par les principes poſez on prétend expliquer toutes les Révolutions des Aſtres, leurs Cours, leurs Accroiſſemens, leurs Décroiſſemens, Stations, Rétrogradations; la Peſanteur, la Légéreté, le Flux & Reflux de la Mer, le partage des Jours & des Nuits, des Saiſons & des années. On va juſques à ces Eſpaces étoilez, où l'imagination ne peut mettre

tre des bornes. On pénétre la cauſe des Mouvemens, des Générations, des Corruptions, de la Raréfaction, de la Condenſation, des effets, que l'on imputoit à la crainte du Vuide.

Mr. l'Abbé *Geneſt* prétend, que l'Univers, dans l'état que nous le voyons, eſt une ſuite ſi néceſſaire des régles du Mouvement, que ſi quelque force étrangére renverſoit cét ordre pour quelque tems, & ceſſoit enſuite d'agir, les mêmes premiéres régles ſubſiſtant, l'Univers ſeroit remis dans ſon premier état. Il y a bien des gens qui doutent de cette opinion. Mais entendons-le parler lui-même.

Cette immenſe Machine eſt ſi bien diſpoſée
Se meut par des reſſorts ſi réglez, ſi conſtans,
Agiſſant tous enſemble, unis, en même tems,
Que ſi quelque autre Loi, par la force impoſée
Contraignoit l'Univers à ſuivre un autre cours,
Si-tôt qu'il ſeroit libre, il reprendroit toujours

Cette construction à nos yeux exposée ;

On verroit rétablir ces Ordres différens,

On reverroit encor ces nombreux Etoiles, &c.

3. Dans la troisiéme Partie, notre savant Philosophe ramène notre attention sur nous-mêmes. Il semble, que nous sommes plus particuliérement obligez, de connoître les objets, qui nous environnent, & qui nous touchent de plus près. Ce sont des Corps, qui agissent incessamment sur le nôtre, & qui produisent toutes nos sensations ; Dureté, Liquidité, Chaleur, Froideur, Saveur, Odeur, Son, Lumiére, & Couleur. On montre, que ces choses sont en nous-mêmes & non pas dans les Objets, dans lesquels on ne peut concevoir que parties, figure, mouvement, ou repos. Quant à notre Corps, il ne lui arrive qu'un dérangement de parties, qui n'a rien de commun avec ces qualitez que nous imaginons dans les Objets, qui agitent nos Sens. L'attouchement peut servir à nous faire comprendre tout cela. Il nous sert d'induction pour comprendre ce

qui arrive dans les Sens plus délicats. [On peut même reduire tous les autres Sens à celui-là, puis qu'il y a dans tous les Sens attouchement, & que nous ne sentons rien que par ce moyen.]

4. La dernière Partie parle des Sensations en général, de l'Ouïe, de la Vuë, des Lunettes & des Miroirs. Du Siége des Sensations, qu'il n'ose assurer être la Glande Pinéale; des Idées; de l'Union & de la Distinction de l'Ame & du Corps. L'Auteur s'attache surtout à bien établir la Distinction de ces deux Substances. Il regarde cet Article, comme un Article fondamental, & il a raison. Il ne peut soufrir, qu'on attribue des Sensations & de la connoissance aux Brutes. Voici comment il s'en explique:

Laissons, laissons penser aux Peripatéticiens des Bêtes,
Que tout leur Corps vivant fut fait de ses Mains;
Mais, dans mon sentiment, le Ciel, qui tonne sur nos têtes;
Qui de la jalousie fut rempli dans ses traits
Sous des Nuages épais, & sous l'Horizon fut

Que la pluye abondante & le jour
qui l'éclaire
Sont faits pour la servir, & sont faits
pour lui plaire.

Quelquefois la Poësie permet à Mr. *Genest* des Hyperboles, qu'on ne souffriroit pas à un Philosophe, qui écriroit en prose. En voici un exemple.

Un verre à nos regards expose clairement
Jusques aux MOINDRES TRAITS, *la face des Planetes,*
Et pour nous en donner des LUMIERES PARFAITES,
Abrége leur éloignement.

Il s'en faut bien, qu'on n'ait porté les Lunettes à ce degré de perfection; il est même plus que probable, qu'on ne les y portera jamais. Du reste, l'endroit où l'Auteur prouve la distinction de l'Ame d'avec le Corps paroit un des meilleurs de tout le Livre. On ne sauroit rien en détacher, sans le gâter.

On trouve à la fin de ce Volume une Lettre en prose de Mr. l'Abbé *Genest* à Mr. *Regis*, qui lui avoit envoyé son Traité *de l'Usage de la Rai-*

son & de la Foi. Il avoit avancé dans ce Livre deux Propositions sur lesquelles notre Auteur lui propose ses Objections dans sa Lettre. La premiére, c'est qu'après que l'Esprit est uni au Corps (& c'est alors qu'on lui donne le nom d'*Ame*) on ne doit plus attribuer à l'Homme toutes les proprietez du Corps & de l'Esprit dont il est composé, mais seulement celles qui sont des suites de leur union, c'est-à-dire, selon l'explication de Mr. *Geneste*, que l'Esprit n'est plus un pur Esprit, que le Corps n'est plus un simple Corps, l'un & l'autre sont changez par leur union, & composent un tout, un Etre nouveau, qui est l'Homme. Mr. *Geneste* convient bien que l'union de ces deux Parties est très-intime, & qu'elles agissent souvent conjointement. Mais il soutient que leur liaison ne les change ni l'un, ni l'autre. Ils demeurent chacun en eux-mêmes ce qu'ils seroient, s'ils n'étoient point unis; & on ne peut pas dire, que par leur union ils agissent toujours dépendemment l'un de l'autre. Dieu a institué que, des mouvemens du Corps, il naîtroit des sentimens dans l'Ame; mais la Loi de cette union n'a pas changé une

premiére Loi, par laquelle ces deux Etres sont formez d'une nature absolument différente. Le Corps organisé est mû lui seul, l'Esprit intelligent pense lui seul. Les Sens ne peuvent, tout au plus, qu'être l'instrument de quelques unes des idées de l'Ame, & lui fournir l'occasion de penser à ce qu'elle aperçoit par leur entremise; mais ils ne sont point la cause efficiente de ces perceptions. La Perception est dans l'Esprit seul, & n'est point proprement causée par les Sens. On sait d'ailleurs par quantité d'exemples & d'expériences, que l'Esprit se détache quelquefois absolument de toutes les sensations, & de tous les sens corporels, pour ne songer qu'à des choses purement intellectuelles.

La seconde Proposition de Mr. *Regis* sur laquelle Mr. l'Abbé *Conti* propose ses difficultez, c'est qu'il n'y a point d'idées innées, si on entend des idées créées indépendamment du Corps; mais qu'on peut dire que l'homme a des idées produites avec lui, & qui n'en peuvent être séparées. Notre Auteur demande sur cela à Mr. *Regis*, si l'*Ame* ou l'*Esprit*, comme on voudra l'appeller, ne doit pas avoir été créée avec son corps, puisqu'elle

tez, comme le Corps, autre Substance moins noble, a été créé avec les siennes. Tout le changement, que nous pouvons concevoir, que le Corps & l'Ame ont soufert dans leur union, c'est que, de certains mouvemens, qui arrivent dans le Corps organisé, il naît des perceptions dans l'Ame, & que de certaines pensées de l'Ame, il naît des mouvemens dans le Corps, qui lui est uni. Mais ce Corps a été créé avec son étendue, l'Ame avec son intelligence. Il est demeuré toujours divisible, elle est demeurée toujours indivisible. Il faut nécessairement qu'il aît des figures & des mouvemens; il faut nécessairement qu'elle aît des sensations & des pensées. L'Ame, pour être véritablement une Ame, a des idées innées, qui sont propres à elle seule dès le moment de sa création. Ce seroit détruire sa nature, si on ne lui donnoit des idées, que dépendemment du Corps. Ces idées naturellement présentes à l'Ame sont toutes spirituelles, & ne peuvent pas n'avoir point été intimement unies à l'Esprit, dès le moment de sa Création, pour le rendre, comme il est, Raison & Intelligence. On raporte ici un grand

nombre de ces Idées nées avec l'Homme. La Préexistence des Ames enseignée par *Socrate* & par *Platon* montre que ces Philosophes ont cru, que les Ames avoient des idées, lors qu'elles sont venu informer ce Corps; & dans le fonds il n'est pas plus difficile de comprendre, comment l'Ame a eu des idées dès le commencement de sa naissance, que comment elles sont produites en elle par les Sens.

L'Auteur reduit à trois considérations tout son raisonnement. La premiére, que le Corps, quoi qu'uni à l'Ame, agit sans elle, & séparément, en des fonctions purement matérielles par la configuration & le ressort des organes, que l'Ame ne régle point, & dont même elle n'a pas connoissance. La seconde, que l'Ame peut aussi agir sans le Corps, dans des fonctions purement intellectuelles, où les organes des Sens n'ont point d'usage, & qui sont uniquement réservées à l'Entendement. La troisiéme, que le Corps & l'Esprit ont des actions, qui leur sont communes, par la Loi de leur union.

ARTICLE VIII.

MEDITATIONES *in* UTRAMQUE PETRI *Apoſtoli* EPISTOLAM CATHOLICAM *per quas verborum vim & connexionem, Apoſtoli Scopum & Mentem, demonſtrare & planiſſimè explicare quæſivit* CLEMENS STRESO *in Eccleſia Amſteladamenſi Verbi divini Miniſter.* C'eſt-à-dire, *Méditations ſur les deux Epîtres Catholiques de S. Pierre, dans leſquelles on s'attache à expliquer & démontrer clairement, la ſignification & l'énergie des paroles & la liaiſon qu'elles ont entr'elles, le but & l'intention de l'Apôtre, par Mr.* Streſo *Paſteur à Amſterdam.* A Amſterdam, chez Jean Boom, 1717. in 4. pagg. 392. ſans y comprendre la Préface & l'Indice.

CEUX qui ont lû les *Méditations* de Mr. *Streſo* ſur l'Epitre aux *Coloſſiens* publiées en 1708 *, peuvent facilement ſe former une idée

* On en a parlé dans ces Nouvelles. Mois de Mai. 1708. pag. 500.

idée de ce nouvel Ouvrage du même Auteur, puis qu'on y trouve la même méthode, le même dessein, le même savoir, la même exactitude. Ici, comme dans le premier Livre, il nous donne en Latin le précis des Sermons, qu'il a prononcez devant son Troupeau. Il n'est point de ces Auteurs, dont les Livres ne contiennent presque rien de nouveau que le Titre, non plus que de ceux, qui ne veulent rien dire que de nouveau; & qui, pour cet effet, débitent avec confiance les Méditations creuses de leur Cerveau, comme des choses très-certaines. Il admet les opinions reçuës, lors que sa propre Méditation lui en a fait reconnoître la vérité; & laisse les chemins battus, pour s'en ouvrir de nouveaux, lors que les premiers ne lui ont pas paru bien sûrs. On ne trouve point aussi ici de ces Analyses pédantesques, où, faisant l'Anatomie du Texte sacré, on prête aux Ecrivains inspirez, une Méthode Scholastique, à laquelle ils ne penseront jamais. Du reste, Mr. *Saurin* ne s'est pas attaché à parler purement & poliment en Latin; il a fait son principal but du fonds des choses, & de parler d'une manière intel-

li-

lisible. L'Imprimeur a inseré le Texte Grec & la Version Latine de *Beze*. Mais en cela il a assez mal servi son Auteur. Outre que les caractéres Grecs sont des plus mauvais, on peut dire sans exaggération, qu'il y a plus de fautes que de mots. Il y a aussi passablement de fautes d'Impression dans le Texte Latin de l'Auteur. Je raporterai ici quelques exemples des choses qui m'ont paru curieuses dans ces Meditations.

1. *I. Pierre, Ch. I. vs.* 10. Mr. *Strefo* remarque sur ce Verset, que souvent les Prophetes recevoient des Inspirations extraordinaires du Ciel, dont ils ne comprenoient pas eux mêmes bien le sens. Ils étudioient ce sens, ils tâchoient de le pénétrer & de le bien comprendre. C'est ce que signifie ce que dit S. *Pierre* que *les Prophetes se sont informez & ont diligemment recherché la Grace*, qui étoit reservée pour ceux à qui il écrit.

2. Par la vaine conversation enseignée aux Juifs de la dispersion par leurs Péres, & dont S. *Pierre* * dit qu'ils ont été rachetez par le sang de *Christ*; Mr. *Strefo* entend les Traditions dont les Juifs & les Pharisiens sur-

* I. Ep. I. 18. 19.

ſurtout faiſoient tant de cas, qu'ils les préféroient même à l'Ecriture, & dans leſquelles ceux à qui S. *Pierre* écrit avoient été élevez.

3. Cèt Apôtre les exhorte dans le *Chapitre II*, 11. que, comme *Etrangers & Voyageurs*, ils s'abstiennent des convoitiſes charnelles, qui font la guerre à l'Ame. Bien des Interprêtes prennent ces termes d'*Etrangers & Voyageurs*, dans un ſens métaphorique. Mr. *Streſo* les prend dans un ſens propre. Les Juifs à qui l'Apôtre écrit étoient véritablement Etrangers & Voyageurs, en Pont, en Galatie, &c. Je ne ſai, ſi l'on peut douter de la vérité de cette explication.

4. S. *Pierre* en parlant de *Jeſus-Chriſt* & de ſa mort raporte ſouvent des paroles du Chapitre LIII. d'*Iſaïe*, ou y fait une manifeſte alluſion. Cela a obligé Mr. *Streſo* à nous donner une courte Analyſe de ce Chapitre, laquelle commence à la page 115. J'en pourrois tirer diverſes remarques importantes; mais je n'en raporterai qu'une ſeule. Le Prophéte y dit du *Meſſie*, dans le verſet 4. *qu'il a porté nos langueurs & chargé nos douleurs*. S. *Matthieu* aplique ce paſ-

ſage

ſage aux maladies guéries miraculeuſement par *Jeſus-Chriſt*. *Il guérit*, dit-il, dans ſon Chapitre VIII. verſ. 16. 17. *il guerit tous ceux qui ſe portoient mal, afin que fut accompli ce dont il avoit été parlé par* Iſaïe *le Prophéte, diſant, il a pris nos langueurs & a porté nos maladies*. Il y a deux ſentimens ſur cette application de ces paroles faites par S. *Matthieu*. L'un qui veut que l'Oracle d'*Iſaïe* s'entende & des maladies, que *Jeſus-Chriſt* guériſſoit, & des péchez, qui ſont des maladies ſpirituelles, dont il nous a délivré. L'autre ſoutient que l'aplication de S. *Matthieu* n'eſt qu'allégorique, & que le véritable ſens des paroles d'*Iſaïe* eſt que le Seigneur nous a délivré de nos péchez, quand il en a porté la peine. J'ai vû même qu'un Prédicateur fut ſoupçonné de Socinianiſme, pour avoir apliqué en paſſant l'Oracle d'*Iſaïe*, comme l'apliqué S. *Matthieu*, ſans avoir en aucune maniére réfuté l'autre explication. Mr. *Seireſo*, qui, ſans doute, ne ſera jamais ſoupçonné de favoriſer les Sociniens, ſoutient formellement, que les paroles de S. *Matthieu* ne permettent pas d'expliquer du péché les *Langueurs* & les *Douleurs*, dont parle

le *Isaïe*, mais qu'il faut l'entendre uniquement des maladies que *Jesus-Christ* a guéries miraculeusement. Autre chose est nier absolument un Dogme, autre chose est nier qu'il soit enseigné dans tel ou tel passage; mais il y a des Théologiens soupçonneux & malins, près desquels il suffit de ne trouver pas certaine doctrine, dans certains passages, où ils prétendent qu'elle se trouve, pour être accusé hautement d'Hérésie. Ce seroit un Ouvrage bien utile, mais bien dangereux pour son Auteur, qu'un Catalogue des passages de l'Ecriture, qui se trouvent mal employez dans les Lieux Communs de Théologie.

1. *Pierre* III. 19. *Par lequel* (Esprit) *étant allé*, (*Christ*) *il a prêché aux Esprits en chartre.* Ces paroles ont toujours fait & feront apparemment toujours de la peine aux Interprétes. Mr. *Streso* en donne une explication assez plausible, dont on pourra voir les preuves dans son Livre. Par les Esprits qui sont en Chartre, il entend les hommes Pécheurs, qui vivoient du tems de *Noé*, & qui n'ayant pas voulu obéir à ses exhortations, ont été précipitez à leur mort dans

dans la prison des Enfers. *Jesus-Christ* leur a prêché par le Ministére de *Noé*, animé du S. Esprit, qui est l'Esprit du Fils de même que du Pére. Par cèt Esprit on ne peut entendre la Divinité de *Jesus-Christ*, puis que *Jesus-Christ* est distingué de cèt Esprit dans le tems, où ne s'étant pas encore incarné, il n'avoit point encore de nature humaine, c'est *Christ* donc, à l'égard de sa Nature Divine, qui par le S. Esprit, dont il a animé *Noé*, a prêché la repentance à l'ancien Monde. Quant à ces paroles *s'en étant allé, il a prêché*, notre sçavant Commentateur remarque, que l'Aoriste se prend souvent pour le présent en Grec, & qu'on dit que quelcun s'en va, lors qu'il est prêt à s'en aller. *Christ* sur le point d'abandonner les rébelles du premier Monde leur a prêché la repentance. Ce fut aussi ce dont ils furent menacez. *Mon Esprit ne plaidera pas toujours avec les Hommes.**

6. Chap. III. v. 21. *A quoi aussi maintenant répond à l'opposite le Baptême, qui nous sauve, non point celui, par lequel les ordures de la Chair sont nettoyées, &c.* Selon Mr. *Streso*, par

ce

* Genése VI. 3.

ce Baptême il faut entendre le Baptême d'eau institué par *Jesus-Christ*, pour être administré à tous ceux qui croiroient en lui. Ce Baptême sauve les Chrétiens, c'est-à-dire, qu'il les sépare du reste des Hommes & principalement des Juifs incrédules; comme l'Arche sépara ceux qui s'y retirérent, de ceux qui périrent dans les eaux du Déluge; mais qui ne leur assura pas à tous le salut, comme le Baptême Chrétien ne le confére pas à tous ceux qui le reçoivent. S. *Pierre* oppose ce Baptême à celui des Pharisiens, qui baptizoient aussi leurs Disciples, cérémonie vaine & qui n'étoit propre qu'à nettoyer les ordures du corps; au lieu que le Baptême de *Jesus-Christ* est *l'arrhe* & *le gage d'une bonne Conscience*.

7. Chap. IV. v. 6. *Car c'est pour cela aussi qu'il a été évangelizé aux morts, afin qu'ils fussent jugez selon les Hommes en la chair, & qu'ils vécussent selon Dieu en Esprit.* Ces paroles ont fort exercé les Interprêtes. Voici ce qu'en pense notre savant Commentateur. Le but de S. *Pierre* est d'enseigner que *Jesus-Christ* doit juger les vivans & les morts, comme il le dit dans le verset, qui précéde im-

mé-

médiatement. Par ces *morts* à qui il a été évangelizé, il faut entendre, ceux qui, avant la mort, avoient eu connoissance de la doctrine de *Jesus-Christ* & de ses Apôtres, qui l'avoient reçuë avec une foi sincére; mais qui n'avoient pas laissé de mourir ensuite, qui, par conséquent, à cèt égard, n'étoient nullement distinguez du reste des Hommes; pour marquer que le Royaume de *Christ* n'étoit point de ce Monde, qu'il n'étoit point venu au Monde pour procurer à ses Disciples une félicité temporelle, telle que l'attendoient les Juifs de leur Messie, qui devoient, à leur compte, juger les Nations d'un jugement temporel & de condamnation, au lieu que *Jesus* le véritable Messie devoit juger les Vivans & les Morts. Ainsi plusieurs de ceux qui avoient reçu l'Evangile, étoient déja morts alors, & sujets, selon les aparences, à la même condamnation que le reste des Hommes; mais ils vivoient selon Dieu en Esprit, ayant été admis à la possession de la Vie éternelle.

S. *Pierre* ajoute, que *la fin de toutes choses est prochaine*, ce qu'il ne faut pas entendre dans un sens uni-

verſel. L'Apôtre ne parle que des Hommes de ſon tems, qui, ſelon le cours des choſes humaines, n'avoient pas longtems à vivre, & qui par conſéquent devoient être vigilans & ſobres.

8. Il eſt étonnant, que l'Apôtre S. *Pierre* mette les perſonnes curieuſes des affaires d'autrui au même rang que les meurtriers, les larrons, & les malfaiteurs. *I. Pierre IV.* 15. Pour lever la difficulté, Mr. *Streſo* remarque, que le mot ἀλλότριος, dont celui qui eſt dans l'Original eſt compoſé, ſe dit plutôt des perſonnes que des choſes. Il ſignifie un Etranger, un Homme de dehors. C'eſt un des noms que les Juifs donnoient aux Payens. L'autre mot dont eſt compoſé celui de l'Original, eſt celui, que nous traduiſons par *Evêque*, ou *Inſpecteur*; & qui ſignifie un Homme qui, en tître d'office, veille ſur la conduite d'autrui. S. Pierre veut donc bien que les Chrétiens s'occupent à procurer la converſion des Payens; mais il veut qu'ils le faſſent avec charité & avec prudence, ſans ſe trop attacher à condamner leur conduite, à décrier leur Religion & leur culte, ce zéle indiſcret é-

tant

tant plus propre à les irriter, qu'à les convertir.

9. Notre Commentateur n'a rien de particulier ſur le verſet 10. du I. Chapitre de la II. Epître, *pourtant*, Mes Fréres, *étudiez-vous plutot à affermir votre Vocation & votre Election.* Il entend la Vocation efficace & l'Election des particuliers au ſalut. Les Fidelles affermiſſent l'une & l'autre, par leur bonne conduite, parce que par là ils s'aſſurent & aſſurent les autres qu'ils ſont du nombre des Elus. [On ſait que ceux qui nient la perſévérance des Saints, & qui croyent l'Election conditionnelle, ſe ſervent de ce paſſage; qui paroit aſſez fort, & je ne ſai s'ils admettront pour bonne la réponſe, qu'affermir ſa Vocation & ſon Election, c'eſt en affermir le ſentiment. Je croirois donc plutot, qu'il s'agit de l'Election générale par laquelle Dieu a choiſi certains Peuples pour leur faire annoncer ſon Evangile, & par la Vocation, la prédication de l'Evangile, qu'il fait annoncer à ces mêmes Peuples; on affermit cette Election & cette Vocation lors qu'on en profite; & l'on oblige Dieu à en priver, lors qu'on n'en fait aucun uſage. Ce malheur ar-

arriva au Peuple Juif, aux Egliſes de l'Aſie Mineure, & eſt arrivé depuis à pluſieurs autres Peuples. Les Catholiques Romains & autres qui nient la perſéverance des Saints, &c. ne peuvent rejetter cette explication, puis que c'eſt à toute une Egliſe en général que S. *Pierre* écrit, & qu'ils conviennent que les mots d'Election & de Vocation ſe prennent ſouvent dans le ſens général, que nous leur donnons ici.]

J'avois ramaſſé un beaucoup plus grand nombre de Remarques, en liſant l'excellent Commentaire de Mr. *Streſo*. Mais je m'aperçois que cèt Article eſt déja fort long. Je me vois obligé de les ſuprimer.

ARTICLE IX.

RÉFLEXIONS *ſur la* PRÉMOTION PHYSIQUE. *Par le R. P.* MALEBRANCHE *Prêtre de l'Oratoire*. A Paris, chez Michel David.

DE'S que j'ouïs parler du Livre *de la Prémotion Phyſique*, qui a depuis fait tant de bruit, & que je

ſus

ſur les ſentimens que l'Auteur entreprenoit d'y établir ; je crus qu'il s'appuyoit principalement ſur la Doctrine du P. *Malebranche*, parce qu'autant que je le puis comprendre, cette doctrine méne là directement. Si la Conſervation, diſois-je, eſt une Création continuée, ſi Dieu eſt l'Auteur de tout ce qui eſt réel dans le Monde, ſans en excepter les Modes, & les Modifications, qui ſont de véritables Etres, ſelon le P. *Malebranche*; ſi l'Entendement eſt une faculté purement paſſive, ſi la Volonté n'eſt autre choſe que le mouvement & la détermination que Dieu communique à l'Ame vers le bien en général, il eſt viſible, que l'Homme n'agit que parce & autant que Dieu le veut, & que c'eſt Dieu qui le détermine néceſſairement & invinciblement à chaque moment qu'il agit.

Cependant le P. *Malebranche* a témoigné abhorrer cette doctrine de la Prémotion Phyſique, qui ne tend dans le Livre, dont il s'agit, qu'à établir la doctrine de la Grace efficace par elle-même, au ſens des Janſéniſtes, Grace, dont ce ſavant Philoſophe s'eſt déclaré ſi Ennemi, qu'il a même inſulté à Mr. *Arnauld* ſur cet

Article, & a tâché à le tourner en ridicule. J'en alléguerai ici une preuve incontestable. *C'est, Monsieur*, dit-il, * *pour la grace efficace de Mr. Arnauld, qu'il faut avoir toute la reconnoissance possible; mais pour cela vous sçavez, qu'il faut une nouvelle grace efficace. Il est vrai, qu'on peut demander cette grace; mais on ne la demandera jamais, si on n'a la grace efficace de la prière: car il faut grace efficace, & grace efficace par elle-même pour toutes choses.*

Après s'être déclaré si ouvertement contre la Grace efficace, le P. *Malebranche* ne pouvoit aprouver le Livre de la *Prémotion Physique*, quelque conforme qu'il paroisse à ses principes. Il a plus fait, il a tâché de le refuter dans le Livre, dont nous venons de donner le Titre; les Savans jugeront s'il a réussi. Il paroit bien qu'il a été fait plus à la hâte, que *la Recherche de la Vérité*; le stile en est beaucoup moins châtié, l'ordre n'y est pas si exact, & il y a de fréquentes repetitions.

Le

* Dans la premiére Réponse au Livre de Mr. *Arnauld* des vrayes & des fausses Idées, p. m. 120. 121.

Le P. *Malebranche* commence par faire voir, que, si l'Auteur du Livre de la *Prémotion Physique* n'avoit eu en vuë, que d'expliquer cette Doctrine, il n'eût pas eu besoin de faire un si gros Ouvrage. Il l'explique lui-même dans un petit nombre de pages, de la maniére qu'il la conçoit. Mais le dessein de cet Auteur a été d'établir la Grace efficace par elle-même, au sens condamné par le Pape, & c'est ce qui a produit un si gros Volume. Son Adversaire prétend que sa doctrine anéantit entiérement la Liberté de l'Homme & par conséquent toute Religion, & pour le prouver il en cite ces paroles : *La Prémotion & la Grace efficace par elle-même, ne détruit pas dans l'Ame, quelconque des qualitez & des réalitez, dans lesquelles consiste son pouvoir. Mais cette Prémotion opére dans l'Ame l'action même, le vouloir, la détermination. De sorte que dans le tems qu'elle est appliquée à la volonté & qu'elle la meut il y a absurdité ;* ou, ce qui est la même chose, il y a contradiction, *de dire qu'elle n'y consente pas. Cependant elle n'ôte pas le pouvoir réel & intérieur, que l'homme porte dans le fond de son Etre, de consentir, ou de ne pas consentir.*

Voici, au contraire, les Positions du P. *Malebranche*, qu'il croit fort claires. Je ne sai si tout le Monde y trouvera cette grande clarté. 1. Nous voulons invinciblement être heureux. Ainsi nous sommes mûs physiquement & même invinciblement vers le bien en général, ou vers le bien qui renferme généralement tous les biens.

2. Il suit de là que nous sommes aussi mûs physiquement, je ne dis pas invinciblement, vers les biens particuliers, lors qu'ils nous paroissent biens, ou que nous les goûtons tels; la connoissance & le gout du vrai bien, ou son avant-gout, qui suit de l'espérance d'en jouïr, *précedant* certainement la *détermination*, ou le consentement de la volonté. Ce sont là des effets physics de la Grace, parce que Dieu les opére en nous sans nous.

3. Il suit encore que ces secours ou motifs physics, que Dieu donne à l'Ame, font qu'*elle se détermine librement & avec* INDIFFÉRENCE, (qui pourra comprendre cela le comprenne:). Ils font que l'Ame se détermine en ce sens, que l'Ame ne peut consentir sans ces motifs: car il faut gouter ou sentir avant que de consentir.

4. En-

4. Enfin, ces motifs phyſics, la connoiſſance & le goût du bien, font que l'Ame ſe détermine librement, & avec *indifférence :* parce que la Prémotion, le goût du bien, ou le motif phyſic, que Dieu produit dans l'Ame, & dont il la prévient & la meut, eſt bien différent du conſentement libre qu'elle y donne. Car ce motif, quoi que par ſon efficace propre, il meuve ou détermine phyſiquement, le mouvement général de l'Ame, ſon déſir du bonheur, vers le bien qui lui plait alors, ce motif phyſic, ce plaiſir actuel ou eſpéré, ou ſon avant-goût, ne rempliſſant pas actuellement ſon cœur, ſon vaſte déſir d'être heureuſe; l'Ame n'eſt point invinciblement déterminée à conſentir à ce motif ou à ſe repoſer dans la jouïſſance imparfaite, ou dans l'avant-goût du vrai bien qu'elle eſpére, & dont elle ne jouït pas actuellement. Il n'y a nulle contradiction que ce motif l'excite ou la meuve, & qu'elle n'y conſente pas: ſurtout ſollicitée, comme elle eſt d'ailleurs par ſa concupiſcence pour les faux biens, dont elle jouït, ou peut jouïr actuellement. Ainſi elle ſuſpend preſque toujours, ou, du moins, elle peut ſuſpendre ſon conſentement.

[Je demanderois ici, ſi cette ſuſpenſion eſt quelque choſe ou ſi ce n'eſt rien; ſi ce n'eſt rien, je ne vois pas comment un rien peut ſuſpendre l'action toute-puiſſante de Dieu, qui porte l'Ame vers le bien en général. Je comprens bien que, quand j'arrête avec ma main une boule qui roule avec impetuoſité, le terme ou le réſultat de mon action eſt le repos de la boule, qui n'eſt qu'une privation de mouvement; mais l'action même de ma main, qui arrête la boule, eſt une action très-réelle, & d'autant plus réelle, que la boule roule avec plus de viteſſe. Si cette ſuſpenſion eſt quelque choſe, un mode, un accident, il n'importe, ſi c'eſt un être, ou cette ſuſpenſion a Dieu même pour Auteur, ou ſi l'Ame la produit, l'Ame peut créer quelque choſe, ce qui eſt contraire aux hypothéſes de l'Auteur.]

Non ſeulement, ſelon le Pére *Malebranche*, l'Autour de la *Prémotion* détruit la liberté; ſon ſentiment eſt encore contraire au Concile de Trente, & aux Conſtitutions, qui condamnent les cinq fameuſes Propoſitions. Il montre, que cette Prémotion eſt fort différente de la délectation

tion prévénante, qu'il suppose, puis que personne ne sent cette Prémotion, au lieu qu'il implique d'avoir cette délectation, sans la sentir. [Peut-être niera-t-on, qu'on ne sente pas cette Prémotion, & qu'on puisse ne la pas sentir; puis que c'est elle qui fait agir, & que sans elle on n'agiroit point. On la sent actuellement, mais on se trompe sur son principe, sur sa véritable cause, on croit se *prémouvoir* soi-même, quand c'est Dieu, qui nous *prémeut*. Puis-je me déterminer actuellement à donner l'aumône à un pauvre, sans sentir que je me détermine? L'erreur est en ce que je crois me déterminer moi-même, lors que c'est Dieu qui me détermine.]

Le P. *Malebranche* refute très-bien l'Auteur de la Prémotion, qui croit sauver la Liberté, en disant que Dieu n'ôte pas à l'Homme le pouvoir réel, de consentir ou ne pas consentir. Qu'importe, dit-il, qu'elle lui ôte le pouvoir de ne pas consentir au mouvement actuel de la Grace; puis qu'il y a contradiction, qu'étant apliquée à l'Ame, elle n'y consente pas.

Il y a des Savans, qui croyent, que, sans la Doctrine de la Prémotion, il

eſt impoſſible d'expliquer comment Dieu prévoit infailliblement les futurs contingens, qui dépendent de la liberté de l'Homme, & le P. *Malebranche* avouë que par cette Doctrine on répond facilement à cette queſtion. Mais, pour ſe tirer d'un pas difficile, il ne faut pas ſe jetter dans un précipice. Ma conſcience m'aprend, dit notre Philoſophe, que je ſuis libre, & que les divers conſentemens, que je donne aux motifs phyſics, dont Dieu meut mon Ame, & par leſquels il les gouverne, comme il lui plaît, dépendent de moi, & ne ſont nullement néceſſitez : cependant, je ſuis perſuadé, que Dieu connoit mes conſentemens avec une entiére certitude : mais n'ayant pas une idée claire de l'Ame, telle qu'en a Dieu qui l'a créée; je ne puis éclaircir ſa difficulté.

L'Avocat de la Prémotion tire ſa doctrine, de ce que Dieu crée notre Ame dans tous les momens qu'elle exiſte, & qu'il la crée par conſéquent à chaque moment, telle qu'elle eſt dans cét inſtant. Le Pére *Malebranche* convient de tout cela; mais il a bien de la peine à ſe tirer de cette difficulté. Il ſe reduit à la diſtinc-

tion du Phyſic & du Moral, [diſtinction qui, dans ſon opinion, ne ſert pas à grand' choſe. Car le Moral n'eſt pas moins quelque choſe de réel, que le Phyſic, & ſi c'eſt un Etre réel, Dieu en eſt l'Auteur, ou il n'eſt pas l'Auteur de tous les Etres, ce que ce Philoſophe n'avouëra pas. Il dit encore que Dieu ne nous crée conſentans, que parce qu'il nous crée tels que nous ſommes alors. Mais ſon Adverſaire ſera de bonne compoſition, s'il ſe contente de cette réponſe; car nous ne ſommes, ce que nous ſommes alors, que parce que Dieu nous fait tels. Suppoſons que dans le premier moment de la Création d'*Adam*, il eût été avec un conſentement mauvais, Dieu n'auroit-il pas été l'Auteur de ce mauvais conſentement; ne l'eſt-il pas de même ſi dans le ſecond moment il eſt créé avec ce Conſentement? n'eſt il pas créé de même avec toutes ſes modifications dans ce ſecond moment, & Dieu n'eſt-il pas l'Auteur de ce conſentement vicieux, de même qu'il l'eût été dans le premier moment? Si nous concevions trois momens; le premier où Dieu crée l'Homme ou le tire du néant, le ſecond, où l'Hom-

me est à lui-même, & produit en lui un mauvais consentement ; le troisiéme où Dieu le conserve, ou le crée avec ce consentement mauvais qu'il s'est donné dans le second moment ; on pourroit dire, que Dieu nous crée tels que nous sommes alors ; & disculper entiérement la sainteté de Dieu. Mais puis que l'Homme n'a pas été un seul moment à soi-même, il est visible, que Dieu dans tous les momens est l'Auteur de tout l'Homme tel qu'il est avec toutes ses modifications.

Quoi que cette Démonstration paroisse aussi claire que le Soleil, faisons-la encore mieux sentir. Supposons, qu'au premier moment Dieu crée un Homme tel qu'*Adam*, & que le laissant incontinent rentrer dans le Néant, il crée un autre Homme parfaitement semblable à *Adam*, qu'il laisse de même rentrer dans le Néant, & qu'il en crée de même un autre dans le troisiéme moment. N'est-il pas vrai que lequel de ces Hommes, qui, au moment de sa création, a été créé avec une détermination mauvaise, l'Auteur de son Etre est l'Auteur de cette détermination ? Or quoi qu'on y pense bien, ces Hommes parfaitement

ment

ment ſemblables, & perpétuellement créez & annihilez, différent bien peu du même Homme *Adam*, conſervé par une perpétuelle Création.]

Le P. *Malebranche* dit dans la ſuite, que l'on a un ſentiment intérieur de ſa liberté, ou du pouvoir, que l'on a de ſuſpendre ſon conſentement, juſqu'à ce que l'on ait bien examiné ſon ſujet. Peut-être ſeroit-il bon de s'en arrêter là, & de ne pas chercher à pénétrer plus avant, dans une matiére très-difficile, & qu'il y a aparence, qu'on n'éclaircira jamais parfaitement.

Selon le P. *Malebranche*, quoi que Dieu ſoit l'unique cauſe efficace de toutes les modalitez, & de tous les changemens réels, qui ſont dans les Subſtances, l'Ame eſt l'unique cauſe de ſes Actes, c'eſt-à-dire, de ſes Déterminations libres, ou de ſes conſentemens bons ou mauvais moralement, quoi que toujours dépendemment de l'action de Dieu en elle, toujours dependemment des modalitez ou motifs phyſics, dont Dieu l'affecte, ſans leſquels elle ne peut rien vouloir, & par leſquels il la gouverne, comme il lui plaît. L'Ame, ſelon lui, eſt active, mais ſes actes ne pro-

produiſent rien de phyſic, ou ne mettent par eux-mêmes, par leur efficace propre, aucunes modalitez nouvelles, aucun changement phyſic, ni dans le corps, ni en elle-même. [Mais tout cela ne ſert de rien; ces Actes ſont quelque choſe de poſitif, ont quelque réalité, & par conſéquent ou Dieu en eſt l'Auteur, ou l'Ame peut créer quelque choſe de poſitif, ce que l'Auteur ne veut point. Pour moi je ne vois pas, qu'un petit mouvement dans un brin de pouſſiére, que Dieu ſeul peut produire, ſelon notre Philoſophe, ſoit quelque choſe de plus réel, qu'un conſentement de la Volonté.] Auſſi, dit-il, dans la ſuite, que ſi l'on veut nommer phyſic l'acte du conſentement de la Volonté qui aquieſce au motif phyſic, que Dieu produit en elle, quoi que cèt acte ſoit inefficace, ou ne produiſe rien de phyſic, il y conſent; mais il ſoutient qu'alors, Dieu ne fera pas tout le Phyſic. [Il ne ſera pas donc ſeul Créateur, ſelon l'idée fauſſe, qu'il s'eſt formée de la Création, ce qui eſt pourtant un de ſes grands principes, qui influe ſur toute ſa Métaphyſique.] L'Auteur du Livre de la *Prémotion* prétend que l'Ame augmente en de-

 grez

grez d'être ; & il prend ce Paradoxe pour le grand principe des Démonſtrations de ſon opinion. *L'Amour*, dit-il, *n'eſt pas rien. C'eſt donc un Etre. Un Amour deux, trois cens fois plus grand, renferme donc cent fois plus d'êtres.* Il en eſt de même de nos connoiſſances. L'Ame ne peut créer ces êtres. C'eſt donc Dieu ſeul qui les crée. Le P. *Malebranche* réfute fort bien cette Chimére. Il fait voir que tout ce que l'on conçoit, ou on le peut concevoir ſeul ou on ne le peut pas. Tout ce qu'on peut concevoir ſeul eſt l'idée d'un Etre ou d'une Subſtance ; ce qu'on ne peut concevoir ſeul, c'eſt une maniére ou une modification de l'Etre. Il ſuit de là que nul être, ou, nulle ſubſtance, ne peut augmenter en degrez d'être, mais ſeulement en degrez de modalitez ; ce qui convient à l'Ame auſſi bien qu'au corps, & généralement à tous les êtres. Les erreurs de l'Auteur de la Prémotion, viennent, ſelon le P. *Malebranche*, de ce qu'il raiſonne ſur l'Ame, dont il n'a point d'idée claire, & qu'on ne connoit que par ſentiment intérieur. [Mais ne pourroit-on point faire le même reproche au P. *Malebranche*, qui a

tant

tant raisonné sur l'Ame dans sa *Recherche de la Vérité* & dans ses autres Livres? Il reproche en passant à son Adversaire, que, quoi qu'il affecte la méthode des Géomètres dans tout son Livre, il est pourtant si peu Géomètre, qu'il ne sait pas même l'état de la Question de la Quadrature du Cercle. On doit donc beaucoup se défier de la solidité de ses prétendues Démonstrations.

Ceux qui croyent, que Dieu est l'Auteur de tout ce qu'il y a de positif dans le Monde, répondent à l'objection tirée du péché, que le péché n'est rien. Cette Réponse ne plaît point à notre savant Religieux. Si le péché, dit-il, si l'acte mauvais ou contraire à la Loi éternelle n'est rien, la Prémotion Physique n'est point nécessaire pour le produire. Car on n'a besoin de rien, pour ne rien faire; & si cet acte est un défaut, la faute en retombe sur l'Auteur, qui crée cet acte défectueux.

On dit encore, que Dieu n'est point Auteur du péché; parce qu'il agit par la Prémotion comme cause générale, comme premier moteur. Mais tout ce qu'on peut conclurre de cette réponse, selon le P. *Malebranche*, c'est

c'eſt que Dieu eſt la cauſe générale de tous les péchez, ſuppoſé que la Prémotion Phyſique tombe ſur le conſentement même, & ſoit telle que l'Auteur la ſoutient. On répond enſuite à toutes les autoritez des Péres, & ſur tout à celle de S. *Auguſtin*, que l'on allégue, pour apuyer le Dogme de la *Prémotion*.

Cét Auteur prétend que les Anges ont péché, parce que Dieu leur a refuſé la Prémotion, ſecours cependant néceſſaire pour perſéverer dans le bien. Si on lui demande pourquoi Dieu a refuſé ce ſecours aux Anges, il répond, que c'eſt par le ſouverain Domaine, qu'il a ſur ſes Créatures, auſquelles il ne doit rien; que c'eſt parce qu'il l'a voulu. Il eſt vrai, répond-on, que Dieu ne doit rien à ſes Créatures; mais il ſe doit à lui-même d'agir ſelon ce qu'il eſt. Le rapport immuable & néceſſaire de ſes divines perfections, eſt ſa Loi & la régle inviolable de toutes ſes volontez. On montre, que Dieu ne ſeroit ni ſage, ni bon, ſi le ſentiment de l'Auteur de la *Prémotion*, ſur la chute des Anges, étoit véritable; & il eſt difficile de répondre aux preuves, que l'on allégue. *Le choix des Elus*, dit éloquem-

quemment le P. *Malebranche*, *n'eſt point l'effet d'une volonté de Dieu abſolue & bizarre, ou telle qu'il n'y en ait point de raiſon que ſa volonté même; telle qu'il plaît à quelques perſonnes de lui attribuer, qui préférant apparemment la force, la Loi des brutes, celle qui a déféré au Lion l'Empire ſur les Animaux, à la Raiſon; préférant la puiſſance à la ſageſſe, & à la juſtice, font Dieu tel, qu'ils voudroient être eux-mêmes.*

[Il y a des perſonnes, qui, de crainte d'attribuer l'Election au mérite des œuvres, ne veulent alleguer d'autre cauſe de l'Election, que le ſeul bon plaiſir de Dieu, comme ſi Dieu pouvoit ſe déterminer ſans raiſon & par pur caprice. L'Election de *Pierre* plutot que de *Judas*, n'a point de raiſon dans la prévision des vertus de Pierre; mais elle en a dans la ſageſſe de Dieu, dans le plan qu'il s'eſt formé; & de là vient que cette Election tombe ſouvent ſur les plus grands pécheurs, par préférence à d'autres qui le ſont moins, par la raiſon que ces grands Pécheurs répondent mieux aux intentions de Dieu que les autres. Autre choſe eſt donc de dire que les bonnes œuvres prévuës ne ſont pas la cauſe

de

de l'Election ; autre choſe eſt de dire, que cette Election n'a point de cauſe. La premiére de ces Propoſitions eſt vraye ; & la ſeconde eſt fauſſe. Dieu ne fait jamais rien ſans raiſon, parce qu'il eſt infiniment ſage.]

La Toute-puiſſance, qu'il me ſoit permis de copier ici ces belles paroles de notre Auteur, *La Toute-puiſſance n'entra point, pour ainſi dire, dans les conſeils du Créateur, lors qu'il voulut bien former le deſſein de créer le Monde, bien loin d'y préſider & d'y décider. Ce fut la Sageſſe éternelle, qui le prononça, ce ſage & admirable deſſein ; qui le prononça, dis-je, conformément à l'ordre immuable, conformément à ſon aimable & ſon inviolable Loi, écrite dans ſa ſubſtance en caractéres éternels. Elle parla, & la Toute-puiſſance exécuta.* Peu après ces paroles le P. *Malebranche* prouve, que Dieu eſt eſſentiellement ſage, juſte & bon ; qu'il agit toujours ſelon ce qu'il eſt ; parce que ſes volontez ne ſont point purement arbitraires ; c'eſt-à-dire, qu'elles ne ſont point juſtes & ſages préciſément, parce qu'il eſt Tout-puiſſant, l'Etre des Etres, & qu'il a un ſouverain Domaine, ſur les Créatures, comme le ſoutient l'Auteur du Livre

de

de la *Prémotion* ; mais parce qu'elles ſont réglées ſur la Loi éternelle, Loi, qui ne peut conſiſter que dans les raports néceſſaires, éternels, immuables, qui ſont entre les attributs & les perfections, que Dieu renferme dans ſon eſſence néceſſaire, éternelle.

Notre profond Philoſophe rapelle ici ſa doctrine favorite, qu'il a expliquée & tâché de prouver dans ſes autres Ouvrages fort au long, & ſurtout dans ſon Traité *de la Nature & de la Grace* ; cette Doctrine, c'eſt que, quand l'Homme n'auroit point péché, le Fils éternel de Dieu n'auroit pas laiſſé de s'unir à la Nature humaine, pour devenir le chef des Anges & des Hommes, & rendre digne de Dieu le Culte de ces Créatures intelligentes. Ce ſentiment lui paroit ſi inconteſtable, qu'il eſt étonné, qu'il y aît des perſonnes, qui en doutent. [& peut-être paroit-il ſi incertain à d'autres perſonnes, qu'elles ſont ſurpriſes, que notre Auteur en ſoit ſi fortement perſuadé.]

Tout le reſte de ſon Livre, toutes ſes réfutations des ſentimens de l'Auteur du Livre de la *Prémotion*, toutes les Repliques à ce que l'Auteur de ce Livre a allegué contre ſes ſentimens,

tout

tout cela, dis-je, eſt fondé ſur ce principe que le grand but de la Création du Monde, eſt la gloire que Dieu devoit recevoir du Verbe incarné chef des Anges & des Hommes, qui donne au culte que ces Créatures intelligentes lui rendent une excellence digne de lui, ſans laquelle tout ce culte l'auroit plutot deshonoré qu'honoré. C'eſt par ce principe qu'il répond à la queſtion faite par les Manichéens & par Mr. *Bayle*, pourquoi Dieu a permis le péché qu'il pouvoit empêcher. Le premier, dit-il, & le principal deſſein de Dieu, n'étoit pas ſon Ouvrage tel qu'il étoit dans ſa premiére conſtitution : Dieu en avoit un autre plus parfait, & véritablement digne de ſa ſageſſe & de ſes autres attributs ; & c'eſt pour exécuter ce deſſein qu'il a permis le péché. Faire, dit-on, un Ouvrage, qu'on prévoit devoir auſſi-tot ſe corrompre, eſt contraire à la ſageſſe de l'Ouvrier. Je diſtingue, répond notre Auteur, ſi cèt Ouvrage eſt le principal deſſein de l'Ouvrier, je l'avoue ; mais ſi la corruption de cèt Ouvrage eſt un moyen propre, pour réuſſir dans un Ouvrage plus excellent, & en même tems parfaitement conforme à la ſageſſe & aux qualitez de l'Ouvrier,

vrier, je le nie. Le premier, le principal, ou, plutot, le vrai & l'irrévocable deſſein de Dieu eſt l'Egliſe, dont *Jeſus-Chriſt* eſt le Chef, le Temple, où *Jeſus-Chriſt* eſt toutes choſes en tous. Temple digne de la Majeſté de Dieu, & dont nous ſerons les pierres vivantes, élues avant la création du Monde en *Jeſus-Chriſt*, prédeſtiné avant tous.

Le P. *Malebranche* répond auſſi ſur la fin de ce Livre à Mr. *Arnauld*, qui avoit avancé, que tous les Péres ſont contraires au ſentiment que ce n'eſt que par *Jeſus-Chriſt*, que les Hommes & les Anges peuvent offrir à Dieu un honneur digne de ſon infinie Majeſté. Notre Auteur dit, qu'il ne croit pas qu'on trouve un ſeul Pére de l'Egliſe oppoſé à ſon opinion. Il répond aux paſſages alleguez par ſon Adverſaire. Les Péres diſent à la vérité, que ſans le péché *Jeſus-Chriſt* ne ſeroit pas mort, & c'eſt auſſi ce qu'enſeigne le P. *Malebranche*. Mais ils ne diſent point, que, ſans le péché, il ne ſe ſeroit point incarné. Mourir & s'incarner ſont des choſes bien différentes. On trouve à la fin du Livre un long paſſage de *Suarez*, qui eſt du ſentiment de notre Auteur ſur le but de l'Incarnation du Verbe.

AR-

ARTICLE X.

HISTOIRE *du* REGNE *de* LOUIS XIII. *Roi de France ; Et des principaux évènemens arrivez pendant ce Régne, dans tous les Pays du Monde. Tome IV. contenant l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé depuis* 1619. *juſqu'au Miniſtére du Cardinal de Richelieu. Tome V. contenant l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé depuis le commencement de l'année* 1622. *juſqu'au Miniſtére du Cardinal de Richelieu.* A Paris, chez François Montalant. 1716. in 12. pour le Tom. IV. qui a 487. pages. 1717. pour le Tome V. qui a 475. pagg. Et ſe trouve à Amſterdam, chez David Mortier.

NOUS parlâmes des trois premiers Volumes de cette Hiſtoire dans nos Nouvelles de Juillet & Août, 1716. & nous en dimes notre ſentiment. Le ſtile du quatriême & du cinquiême nous paroit moins négligé, que celui des précédens. On y trouve auſſi, autant que je l'ai pû remarquer, beaucoup moins de fautes.

Mais d'ailleurs comme ils ſont preſque tous employez à donner l'Hiſtoire des guerres civiles de France, ſous prétexte de Religion, l'Auteur y paroit ſi partial, & y donne partout tant de ſupériorité & d'avantages aux Catholiques Romains ſur les Réformez, que le recit en eſt un peu ennuyeux, & le paroitra même, je penſe, aux Catholiques Romains modérez. On aime un peu de diverſité, ſurtout quand la vérité de l'Hiſtoire peut le ſoufrir; mais on eſt ennuyé de voir dans un long recit le même parti toujours vainqueur & l'autre toujours vaincu. D'ailleurs tout le Monde ſait aſſez les vexations que les Réformez ont ſoufertes en France; & que ce n'eſt que la néceſſité qui leur a fait entreprendre une juſte défenſe. Un Hiſtorien qui leur donne le tort en tout & par tout, n'a pas envie d'en être cru par les perſonnes desintéreſſées.

Les deux Volumes qu'on nous donne préſentement ne contiennent l'Hiſtoire, que depuis 1619. juſqu'en 1623. Outre les guerres de Religion, qui rempliſſent preſque ces deux Volumes, on y voit les démêlez de *Marie de Médicis* Mere de *Louis XIII.* avec ce Prince, leur ſuite, & leur ra-

com-

commodement. L'extrême élévation du Duc de *Luines*, qui fut fait enfin Connétable de France, les dégouts que *Louis XIII.* commença à prendre sur son sujet, & qui aparemment eussent été suivis de sa disgrace, si la mort de ce Favori ne l'eût prevenuë. Les négociations pour faire entrer *Lesdiguiéres* dans les vuës de la Cour, qui aboutirent à son changement de Religion. Le Cardinal de *Richelieu* fait Secretaire d'Etat &c.

A l'égard des affaires étrangéres, une des principales & des plus détaillées dans ces Volumes, est la négociation du mariage du Prince de *Galles* fils de *Jaques I.* Roi d'Angleterre avec l'Infante d'Espagne. On y fait voir que le Roi d'Espagne n'eut jamais le dessein de conclurre ce mariage, quelques démarches, quelques promesses qu'il fit, & quelque forts que fussent les engagemens dans lesquels il entra. Le Roi *Jaques* & le Prince son Fils furent visiblement joüez par la Cour d'Espagne, & punis par là-même d'avoir formé un projet, qui, s'il eût réüssi, eût, selon les apparences, causé de grands troubles en Angleterre & attiré même, peut-être, la ruine de la Réformation.

On raporte ici un fait, qui marquoit bien que la Cour de Madrit avoit bien réſolu de ne conſentir jamais à ce mariage. *Philippe III.* étant dans le lit prêt à mourir, & voyant près de lui, *Marie*, Infante d'Eſpagne, la même que le Prince de *Gales* recherchoit, il pleura tendrement, & lui dit, *Marie, j'ai bien du regret de mourir ſans t'avoir mariée; mais ton frére en aura ſoin.* Il ſe tourna enſuite vers le Prince & lui dit, *Prince, ne la laiſſez pas, que vous ne l'ayez faite Impératrice. Paroles*, ajoute notre Hiſtorien, *qui ne prouvent que trop, qu'on avoit deſſein d'amuſer l'Angleterre, qui recherchoit cette Princeſſe, pour* Charles I. [Remarquons en paſſant, que l'Hiſtorien s'exprime mal, quand il nomme le Prince de *Gales*, *Charles I.* Il ne peut avoir ce nom, qu'après être parvenu à la Couronne; & *Jaques I.* vivoit encore, quand ſon Fils *Charles* recherchoit en mariage l'Infante d'Eſpagne.]

On pourroit dire contre ce que je viens d'alleguer, que, quoi que *Philippe III.* n'eut pas deſſein de marier l'Infante ſa Fille avec le Prince de *Gales*; il ne s'enſuit pas que *Philippe IV.* ſon Fils & ſucceſſeur n'agit ſincérement

rement dans la négociation de ce mariage; puis qu'il paroit aſſez par les révolutions, qui arrivérent à ſa Cour, dès qu'il fut monté ſur le Thrône, qu'il affectoit de défaire tout ce que ſon Pére avoit fait, & de ſuivre des routes & des maximes tout oppoſées. Une Lettre qu'il écrivit au Comte d'*Olivarez* reſoudra parfaitement cette difficulté. *Le Roi, mon Pére*, lui mandoit-il, *m'a déclaré avant ſa mort, n'avoir jamais eu deſſein de marier l'Infante, ma ſœur, avec le Prince de Galles. L'Infante, de ſon côté, a une averſion invincible pour ce mariage. J'aprens cependant, que le Traité s'avance toujours entre les Commiſſaires des deux Couronnes. Je crains que les miens ne m'engagent trop, & je vous écris cette Lettre, pour vous obliger d'y prendre garde, en les avertiſſant de rompre cette négociation avec le plus d'adreſſe, qu'il leur ſera poſſible, & d'une maniére que le Roi d'Angleterre n'en puiſſe accuſer que ſon malheur, ſans avoir lieu de ſe plaindre de moi.* Ainſi le Lord *Digby* Miniſtre d'Angleterre à la Cour de Madrit, qui écrivoit à ſon Souverain, que ce mariage étoit infaillible, & le Duc de *Buckingham*, envoyé en Eſpagne pour

la même affaire, & qui ſe flatta de même, quelque habiles, qu'ils fuſſent l'un & l'autre, furent les Dupes des Eſpagnols. *Jaques I.* ne ſe flattoit pas moins; & il avoit tellement à cœur ce mariage, qu'il ne refuſa pas même les conditions les plus rudes, qui lui furent propoſées, & qu'on ne lui propoſoit, ce ſemble, que pour le dégouter de ce mariage. Il promettoit entr'autres de ne contraindre en aucune maniére les Enfans, qui proviendroient du mariage de l'Infante avec le Prince de *Gales*, d'embraſſer & de ſuivre la Religion Anglicane, & que, ſi quelcun d'entr'eux vouloit faire profeſſion de la Religion Catholique, il ne perdroit point le droit de ſucceder à la Couronne d'Angleterre. Il promettoit encore de faire agréer tous les Articles qu'il avoit accordez, par le Parlement. [Mais ne promettoit-il point plus qu'il ne pouvoit tenir? Quelle apparence que le Parlement eût pouſſé ſi loin la complaiſance pour ce Prince? On ſait aſſez que la négociation de ce Mariage ne plaiſoit pas à cèt Auguſte Corps.]

On voit auſſi dans le Tome V. de cette Hiſtoire une longue Rélation des Révolutions arrivées dans l'Empire

pire Ottoman, par le maſſacre du Sultan *Oſman* & l'élévation de *Muſtapha* ſon Oncle à ſa place. On y lit encore la ſuite des malheurs de *Frédéric* Electeur Palatin, qui fut dépouillé de ſes Etats, & de ſa dignité d'Electeur, laquelle fut conférée à *Maximilien* Duc de Bavière, malgré les remontrances de quelques Princes conſidérables de l'Empire. Il me ſemble que nous ne devons entrer dans aucun détail à cèt égard; non plus que par raport à l'Hiſtoire de *Louis XIII.* qui eſt trop connuë, pour en donner ici un abrégé. Je me contenterai de finir cèt Article par l'Hiſtoire de *Dominique de Jeſus Maria*, Carme déchauſſé du Royaume d'Arragon. Il paſſoit pour un grand Saint & un grand faiſeur de miracles, & ſe rendit à Paris en 1621 en qualité de Miſſionaire Apoſtolique. Pendant les troubles de Boheme, il s'étoit trouvé à la tête des Troupes Impériales, le Crucifix à la main, les animant au combat, de ſorte qu'on lui attribua le gain de la fameuſe bataille de Prague. Les Généraux eux-mêmes publiérent, qu'ils étoient redevables de cette Victoire aux priéres de ce Moine, & le mandérent à l'Empereur, qui fit préſent aux Re-

ligieux de ſon Ordre établis à Rome d'une Couronne de pierreries eſtimée douze mille florins, & de quarante Enſeignes, que l'on prit ſur les Ennemis, dans cette Bataille. Il traverſa enſuite l'Allemagne ſuivi d'une foule de Peuple, qui publioit partout ſon zéle & ſa vertu. En paſſant par la Lorraine, on lui amenoit toutes ſortes de malades, afin qu'il les guérît. Soit orgueil, ſoit ſimplicité, ce Moine ne faiſoit point difficulté de les toucher.

On ne fut pas longtems à revenir des ſentimens d'eſtime, que l'on avoit pour lui. S'étant fait fort de guérir une prétenduë poſſedée de Remiremont, qui s'étoit renduë pour cèt effet à Nanci; une foule de peuple y accourut, pour être témoin de ce futur miracle. Les principaux du Pays, les Evêques même y vinrent auſſi; mais la vertu de *Dominique* échoüa, & l'on reconnut ſon impoſture.

Il prit la fuite, & ſe rendit à Paris, où il arriva le 23. Août, 1621. D'abord ce Moine ſe mit à donner des bénédictions à tous ceux qui s'attroupoient autour de lui. Il entreprit auſſi de guérir toutes ſortes de malades, les boiteux, les paralytiques, les

aveugles, & les autres, qu'on lui préſenta. Quoi qu'il ne réuſsît pas mieux qu'à Nanci, il ſoufroit cependant que l'on coupât des morceaux de ſa robe, & que l'on débitât des Légendes de ſes prétendus miracles avec ſon portrait.

Le fameux *Richer*, perſécuté pour le Livre, qu'il avoit compoſé de la *Puiſſance Eccléſiaſtique & Politique*, jouïſſoit alors de quelque repos dans ſa retraite. Ses Ennemis jugérent à propos de ſe ſervir du Moine à miracles, pour le perſécuter de nouveau. A les entendre, ce Moine avoit le pouvoir de diſcerner les Eſprits. Ils diſoient, que, ſans avoir jamais vû *Richer*, il l'avoit diſtingué au milieu de la foule, l'avoit apellé par ſon nom, & l'avoit averti du péril éminent, où étoit ſon ſalut, à cauſe de ſon Livre.

Ce bruit ſe répandit dans Paris, & vint juſqu'aux oreilles de *Richer*, qui n'avoit jamais entendu parler de ce Religieux. D'abord il ne fit que rire de ce conte. Mais ayant apris que les Grands Vicaires de l'Evêque de Paris, & les Evêques, qui ſe trouvoient dans la Ville, gardoient le ſilence, pendant que le Peuple & la plûpart des Moines Mendians couroient en foule a-

après ce Carme, il eut la curiosité de s'instruire de la vérité de ses Miracles. Il s'informa comment le Carme en avoit usé envers un Réligieux aveugle, qu'on disoit qu'il avoit guéri. Le Religieux lui dit que ce nouveau *Thaumaturge*, voulant être le singe de *Jesus-Christ*, avoit mis de la salive sur ses yeux, pour lui rendre la vuë; mais fort inutilement. *Richer* rechercha encore d'autres aveugles, des boiteux, & des paralytiques, que l'on avoit présentez au faiseur de miracles, & pas un de ceux qu'il examina par lui-même ou par ses Amis ne se trouva guéri. Les perquisitions de *Richer* excitérent la curiosité de plusieurs autres Docteurs, & de quelques personnes pieuses & savantes, & principalement des Curez de Paris. On ne fut pas longtems à se convaincre de l'imposture du Moine, à s'élever contre la crédulité des Peuples, & contre l'avarice de ceux qui faisoient un trafic considérable de cette Imposture. Dès que *Dominique de Jesus Maria* eut apris que l'on avoit des soupçons de la vérité de sa Mission, il sortit promtement de Paris, & prit le chemin d'Espagne.

[De tels exemples devroient bien aprendre aux Hommes à être un peu

plus

plus défians; mais il y aura toujours des personnes crédules d'un côté, & de l'autre des personnes intéressées, qui se servent habilement de ces Impostures pour leur intérêt & pour parvenir à leur fin; &, par conséquent, il y aura toujours des Imposteurs. N'avons-nous pas vû sur la fin du Siécle passé un *Marc d'Aviano*, plus célébre que *Dominique de Jesus Maria*, qui en a imposé à toute l'Italie, à l'Allemagne, & à plusieurs autres Pays de l'Europe? S'il y eut eu un *Richer*, qui eût examiné de près ses actions, il y a grande apparence que cet examen ne se fût pas terminé à son avantage. Quelcun a dit, que la crédulité du peuple étoit un bon fonds, & qu'il n'y en avoit point d'un plus grand rapport.]

Notre Auteur traite de Fable & de Visions tout ce qu'on a débité des prétendus Fréres de la *Rose-Croix*, & il y a grande apparence, qu'il a raison. *Descartes* témoigne dans ses Lettres, qu'il avoit fait son possible pour découvrir quelcun des Fréres de la *Rose-Croix*, & qu'il n'en avoit jamais pû rencontrer.

2. RECUEIL *de* PIE'CES *concernant* l'HISTOIRE DE LOUIS XIII. *depuis l'an* 1631. *juſqu'à l'année* 1642. Tome troiſiême. A Paris, chez François Montalant. 1716. in 12. pagg. 628. Et ſe trouve à Amſterdam, chez David Mortier.

J'Ai parlé dans les Nouvelles de Juillet & d'Août * 1716. des deux premiers Tomes de ce Recueil, qui accompagnent l'Hiſtoire de *Louis XIII.* Je remarquai alors, que nous avions un Volume *in* 4. imprimé, ſous le tître de *Recueil de diverſes Piéces pour ſervir à l'Hiſtoire.* Notre Auteur en a copié une bonne partie dans ce troiſiême Volume; en quoi je ne ſaurois dire, s'il eſt digne de loüange ou de blâme. Du moins, il ſemble, qu'il devoit indiquer la ſource où il avoit puiſé. La premiére Piéce de ce Volume, eſt une Lettre de *Louis XIII.* écrite aux Parlemens & Gouverneurs des Provinces, ſur ſon départ de Compiegne. Elle eſt dattée du 23. Février 1631. La derniére, qui concerne ces tems-là, eſt un Extrait des Regîtres du Parlement en faveur du Duc de *Bouillon.* Il eſt du 5. Décembre 1642. Mais

* pag. 567.

Mais on a joint à la fin, *le Cahier des Remontrances du Clergé de France, préſenté au Roi durant les Etats Généraux du Royaume, tenus à Paris aux années* 1614. & 1615. Par conſéquent cette Piéce n'eſt pas à ſa place. Peut-être le Collecteur ne l'a-t-il trouvée, qu'après que les deux premiers Volumes ont été imprimez; ou que, n'ayant pas d'abord réſolu de l'inſérer dans ſon Recueil, il a enſuite changé de deſſein. Il contient lui ſeul 144. pages de ce Volume, qui eſt en très-petit caractére. On juge bien que les Réformez n'y ſont pas oubliez. Je ne crois pas que, depuis qu'il y a eu des Réformez en France, juſques à ce que l'exercice de leur Réligion y aît été aboli, le Clergé aît préſenté un ſeul Cahier au Souverain, ſans qu'il aît demandé quelque choſe au préjudice des Réformez.

Il y a parmi ces Piéces un Arrêt du Parlement de Paris, qui condamne deux hommes, dont l'un étoit Prêtre, convaincus de Magie, à être pendus, & leur Corps brûlé. Mais on n'aprend rien de particulier dans cèt Arrêt, des Actions de Magie, que ces malheureux avoient commiſes. Il y eſt ſeulement parlé de deux Livres

de Magie écrits en parchemin, l'un de la main d'un des condamnez & l'autre de l'autre, sans nous aprendre ce qu'ils contenoient; de deux caractéres en parchemin, d'une étoile noire, & d'un petit Calice d'Etain. Cèt Arrêt est du 8. d'Avril 1634.

ARTICLE XI.

HISTOIRE DU MONDE, *par M.* CHEVREAU. *Troisiéme Edition, revuë, corrigée, & augmentée de la suite de l'Histoire des Empereurs d'Occident, jusqu'à l'Empereur Charles VI. à présent régnant, & de plusieurs autres Additions considérables dans le Corps de l'Ouvrage. Par Mr. l'Abbé* DE VERTOT. A Amsterdam, chez David Mortier 1717. grand in 12. Tome I. pagg. 564. Tome II. pagg. 540. Tome III. pagg. 695. Tome IV. pagg. 492. Tome V. pagg. 538. Tome VI. pagg. 622. Tome VII. pagg. 458. Tome VIII. qui est tout employé à la Table de tout l'Ouvrage. pagg. 520.

L'HISTOIRE *du Monde de Mr. Chevreau* est si connuë, qu'il se-

roit

roit inutile d'en donner ici un long Extrait. Quand cette Edition eſt apellée *la troiſiéme*, il faut l'entendre par raport aux deux précédentes, qui ont été faites en Hollande, ou pour les Libraires de ce Pays. Car il y en a pour le moins deux autres faites en France. La ſeconde de ce Pays eſt en cinq Volumes in 12. petit caractére. Elle eſt de l'année 1698. Elle fut faite ſur un Exemplaire corrigé dans toutes les pages, & augmenté de diverſes additions conſidérables, comme d'un Chapitre, qui contient l'Hiſtoire de Sicile, de l'Hiſtoire du Grand *Guſtave* Roi de Suéde, de celle de la derniere Révolution de Portugal, & de pluſieurs autres; tout cela écrit de la propre main de l'Auteur, comme je le puis témoigner, pour en avoir été témoin oculaire.

C'eſt ſur cette ſeconde Edition de Hollande, qu'a été faite cette troiſiéme. Elle eſt d'un plus gros caractére, que celle dont je viens de parler. Mais on peut facilement juger, qu'elle eſt conſidérablement augmentée, ſi l'on fait attention qu'elle eſt en huit Volumes, dont chacun eſt plus gros que ceux des Editions précédentes. L'Hiſtoire n'avoit été

pouſ-

pouſſée dans celle-là que juſques à la priſe de Luxembourg faite par les François le 7. Juin 1684. au lieu qu'on l'a pouſſée ici juſque au tems préſent. On y voit toute l'Hiſtoire des deux grandes derniéres Guerres, qui ont affligé l'Europe; celle de la guerre du Nord; les avantures du Roi de Suéde; toutes les révolutions d'Angleterre, juſques au Roi *George* à préſent régnant: en un mot on trouve ici tout ce qui eſt arrivé de conſidérable ſur la fin du XVII. Siécle, & pendant tout le tems, qui s'eſt écoulé de celui-ci. Il eſt vrai qu'il n'eſt pas difficile de connoitre de quelle Nation eſt Mr. l'Abbé *de Vertot* par le tour qu'il donne aux choſes qu'il raconte; mais où eſt l'Hiſtorien, dont on ne connoiſſe pas la Patrie, quand il raconte des choſes, qui peuvent intéreſſer ceux de ſes Contemporains, qui peuvent proſcrire? Cèt Abbé auroit, ſans doute, paru encore plus partial, s'il n'avoit pas écrit dans un tems, où la France ſa Patrie eſt en paix avec tous ſes Voiſins. Je n'avance pas cela, ſans bien ſavoir ce que je dis.

Au reſte, il donne une idée ſi juſte de l'Ouvrage de Mr. *Chevreau*, que j'ai

j'ai crû ne pouvoir rien faire de mieux, en faveur de ceux qui peuvent ne l'avoir pas encore luë, que de la transcrire ici. *C'eſt moins*, dit-il, *un Livre, que nous vous préſentons, qu'une Bibliothéque choiſie des meilleurs Hiſtoriens; & de quelle utilité n'eſt pas un Ouvrage qui, en peu de Volumes, comprend l'Hiſtoire Univerſelle du Monde entier? Il ne s'agit pas ici d'un ſimple Diſcours Oratoire*, & dans lequel l'Orateur n'ait fait que gliſſer ſuperficiellement ſur les matiéres, qu'il traite. Le génie vaſte de notre Auteur a embraſſé & aprofondi l'Hiſtoire particuliére de toutes les Nations. Il entre dans le détail de toutes les Républiques. On y voit l'origine, les progrès & la décadence de tous les Etats, leur Religion, les Loix, la Forme du Gouvernement, les Princes ou les Magiſtrats, qui les ont gouvernez ſucceſſivement, & les principales Epoques conſacrées par les plus célébres événemens de leur Régne. En un mot, c'eſt un Recueil fidelle de l'Hiſtoire de tous les peuples du Monde.* Je puis ſouſcrire d'autant plus facilement à ce jugement,

* Il ſemble qu'il ait en vuë le Diſcours de Mr. de Meaux ſur l'Hiſtoire Univerſelle.

ment, que j'ai lû avec soin tout le Livre de Mr. *Chevreau*.

ARTICLE XII.

FRANCISCI FABRICII ORATIO *de* SCRIBA EDOCTO IN REGNO COELORUM. *Dicta Publicè cum Rectoris Academiæ Lugd. Batavæ munere secundò abiret, a. d.* 8. *Februarii Anni* MDCCXVII. C'est-à-dire, *Harangue de Mr.* Fabricius *sur le Scribe bien instruit dans le Royaume des Cieux, recitée le* 8. *de Février* 1717. *qu'il quittoit pour la seconde fois la Charge de Recteur.*

MR. FABRICE fut reçu Professeur en Théologie dans l'Université établie à Leide sur la fin de l'Année 1705. Alors il prononça une Harangue Inaugurale, dans laquelle il prouva que *Jesus-Christ est l'Unique & perpétuel fondement de l'Eglise.* Il fut fait Recteur de l'Université le 8. de Février 1708. & il prononça une seconde Harangue sur les Ecoles des Prophétes, le 8. de Février 1709. en quittant la Charge de Recteur. Il a prononcé celle, dont nous venons de

de donner le titre, dans une ſemblable occaſion le 8. de Février de cette année 1717. Il nous y donne le caractére d'un de ces Diſciples élevez dans l'Ecole des Prophétes; c'eſt-à-dire, de ce Scribe, dont parle *Jeſus-Chriſt* dans le XIII. Chapitre de S. *Matthieu* verſ. 52. & duquel il dit, que *tout Scribe, qui eſt bien apris quant au Royaume des Cieux, eſt ſemblable à un Pére de Famille, qui tire de ſon Thréſor des choſes nouvelles & anciennes.* Mr. *Fabrice* a trouvé l'Art, ſans s'écarter de ce Texte, & en l'expliquant, de nous donner un très-beau Portrait d'un véritable Prédicateur de l'Evangile. Il nous aprend, quelles en doivent être les qualitez, quelles ſont les choſes, dont il doit s'inſtruire, où il les doit aprendre, comment il les doit propoſer, & même quelle prononciation & quels geſtes il doit ou éviter ou ſuivre.

Il déclame ſurtout avec beaucoup d'éloquence, contre deux ſortes de perſonnes, qui tombent dans deux défauts oppoſez, & qu'on doit également éviter. Les premiers ſont ceux, qui rejettent généralement, tout ce qui eſt ancien; qui ne courent qu'après les nouveautez, & qui ne veulent rien

dire

dire, qui ne ſoit nouveau. Il remarque avec raiſon, que ces ſortes de Savans en impoſent ſouvent au Public, en donnant comme étant de leur invention, des choſes, que d'autres ont dites avant eux; ou qui même ſe trouvent dans les Péres de l'Egliſe, & qui ne leur paroiſſent nouvelles, que parce qu'ils ne les ont pas lûs. Les ſeconds ſont ceux qui regardent toutes les nouveautez, comme ſuſpectes, & qui condamnent une opinion ſur l'étiquette; parce qu'ils n'en ont jamais ouï parler. [Il eſt vrai que ſi on vouloit nous propoſer un nouvel Article de Foi, on feroit bien de le rejetter par cela ſeul, qu'il ſeroit nouveau. Parce que tous les Articles de la Foi ſont contenus dans l'Ecriture, & qu'on ne doit les aller chercher que là. Mais on peut tous les jours faire des découvertes dans l'explication de l'Ecriture, parce que, ſi elle contient pluſieurs choſes claires & proportionnées à la portée de tout le Monde, il y en a pluſieurs autres profondes & obſcures, qui pourront utilement exercer les Savans, juſques à la fin du Monde, quand il dureroit encore pluſieurs Siécles.] Il faut donc joindre le Nouveau à l'Ancien; ils doivent ſe ſoutenir

tenir l'un l'autre, & ſe prêter mutuellement du ſecours.

Sur la fin de ſa Harangue, Mr. *Fabricius* fait voir, que l'étude de la Théologie eſt utile à tous les gens de Lettres, aux Juriſconſultes, aux Medecins, aux Philoſophes, aux Littérateurs; & il exhorte tous les jeunes Etudians, à ne négliger pas cette étude. Il fait paroître dans toute la Harangue un fort beau feu, & on auroit grand tort de le mettre au nombre des Orateurs froids. Je n'en citerai point de paſſages particuliers, de peur de les afoiblir en les traduiſant.

TABLE DES ARTICLES.

MAI ET JUIN 1717.

KLARKE, *De l'Exiſtence de Dieu*, &c. *Traduit de l'Anglois par M.* RICOTIER. 291
CAMP. VITRINGA, Typus Theologiæ Practicæ. 323
CAMP. VITRINGA *Fil.* Oratio inauguralis de Spiritu & Litera Religionis. 335
BEN. PICTET, *La Religion des Proteſtans juſtifiée contre M. Cl. Andri.* 343
——— *Défenſe des Proteſtans contre la Replique de Mr. Andri.* 347
GUILL. MUSGRAVE G. *Fil.* Diſſertatio de Dea Salute. 349
CORN. VAN ECK Oratio de Religione & Pietate Veterum Juriſconſultorum. 354

L'Abbé

L'Abbé GENEST, *Principes de Philoſophie.* 362
CL. STRESO, Meditationes in utramque Petri. Epiſtolam. 377
Le P. MALEBRANCHE, *Reflexions ſur la Prémotion Phyſique.* 388
Hiſtoire du Regne de Louïs XIII. Tom. IV. V. 409
Recuëil de Pieces concernant cette Hiſtoire. Tom. III. 426
CHEVREAU, *Hiſtoire du Monde.* 423
FR. FABRICII Oratio de Scriba edocto in Regno Cœlorum. 426

CATALOGUE DES LIVRES NOUVEAUX

Qui ſe trouvent à Amſterdam

Chez DAVID MORTIER pour les Mois de Mai & Juin 1717.

SErmon ſur le Royaume de l'Egliſe de J. Chriſt, Prononcé devant le Roi, dans la Chapelle Royale de St. James le $\frac{31 \text{ Mars}}{11 \text{ Avril}}$ 1717. Par Monſeigneur l'Evêque de Bangor 4.

Les Mille & un Quart-d'Heure. Contes Tartares ornez de figures en Taille-Douces. 12. Tome 3. & 4.

Principes de Philoſophie ou Preuves Naturelles de l'Exiſtence de Dieu & de

de l'Immortalité de l'Ame, par Mr. l'Abbé Geneſt. 12.

Pathologie de Chirurgie, dans laquelle on explique toutes les Maladies externes du Corps Humain, leurs cauſes, leurs ſignes & leurs remedes, ſelon les principes de la Phyſique moderne, par Jean-Baptiſte Verduc, Docteur en Medecine. Cinquiéme Edition. 12. 2 vol.

Reflexions ſur la Rhetorique, ſur la Poëtique & ſur la Grammaire, par Monſieur de Fenelon, Archevêque Duc de Cambray, avec quelques autres Pieces concernant l'Academie Françoiſe pour ſervir de Journal à l'Hiſtoire de l'Academie. 12.

Memoires des Princes du Sang, pour repondre au Memoire Inſtructif des Princes Legitimez, avec des Reflexions Politiques & Hiſtoriques. 4.

Le Spectateur, ou le Socrate moderne par Mr. Richard Steele, Tome troiſieme. 12. (*ſous preſſe.*)

Hiſtoire des Revolutions d'Angleterre depuis le Commencement de la Monarchie juſqu'à preſent par le Pere d'Orleans. 12. 3 vol. (*ſous preſſe.*)

Les Comedies de Terence avec la Traduction & les Remarques de Madame Dacier. Nouvelle Edition augmentée conſiderablement. 8. 3 vol. avec fig.

Joannis Freind, M. D. Coll. Med. Lond.

Lond. & Societatis Regiæ Socii Commentarii Novem de Febribus cum Hippocratis de Morbis Popularibus Lib. I. & III. 8.

Baſ. Fabri *Theſaurus Eruditionis Scholaſtici, quodammodo novus aſſiduitate Laborum* And. Stubelii. *fol.*

Jo. Alb. Fabricii *Bibliotheca Græca Volumen Octavum : accedunt Maximi fragmenta & alia quædam.* 4

Jo. Kleffekeri *Bibliotheca Eruditorum præcocium ſive ad ſcripta hujus argumenti Spicilegium & Acceſſiones.* 8.

Jo. Mabillon *Iter Germanicum & Jo. Launoii de Scholis celebribus, in Occidente inſtauratis cum Præfatione Jo. Alb. Fabricii.* 8.

Jo. Henr. Cohauſen *Exercitatio Phyſico-Chymica de cauſa Lucis in Phoſphoris tam naturalibus quam artificialibus.* 8.

Ledit David Mortier diſtribue gratis le Projet d'un Livre conſiderable qui s'imprime à Paris par ſouſcription & intitulé : *L'Antiquité expliquée & repreſentée en figures. Ouvrage François & Latin contenant près de douze cens Planches. Diviſé en cinq Tomes par Dom* Bernard de Montfaucon Religieux Benedictin de la Congregation de St. Maur. Ceux qui voudront ſouſcrire peuvent s'adreſſer audit Mortier, Libraire à Amſterdam.

FIN.